

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

NATIONAL FINANCE

FINANCES NATIONALES

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Thursday, June 18, 2015

Le jeudi 18 juin 2015

Issue No. 34

Fascicule n° 34

First (final) meeting:

Bill C-59, An Act to implement certain provisions
of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015
and other measures

Première (dernière) réunion :

Projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines
dispositions du budget déposé au Parlement
le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures

INCLUDING:

THE TWENTIETH REPORT OF THE COMMITTEE
(Supplementary Estimates (A) 2015-2016)
THE TWENTY-FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Second Interim Report on the
2015-2016 Main Estimates)
THE TWENTY-SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Subject matter of Bill C-59)
THE TWENTY-THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-59, An Act to implement certain provisions
of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015
and other measures)

Y COMPRIS :

LE VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016)
LE VINGT ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Deuxième rapport intérimaire sur
le Budget principal des dépenses 2015-2016)
LE VINGT-DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Teneur du projet de loi C-59)
LE VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines
dispositions du budget déposé au Parlement
le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith (*Saurel*), *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Eaton
* Carignan, P.C. (or Martin)	Gerstein
Chaput	Hervieux-Payette, P.C.
* Cowan	Mockler
(or Fraser)	Rivard
	Wallace

*Ex officio members

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith (*Saurel*)

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Eaton
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Gerstein
Chaput	Hervieux-Payette, C.P.
* Cowan	Mockler
(ou Fraser)	Rivard
	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, June 17, 2015:

Second reading of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

The Honourable Senator Smith (*Saurel*) moved, seconded by the Honourable Senator Raine, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Andreychuk, Ataullahjan, Batters, Bellemare, Beyak, Black, Carignan, Dagenais, Doyle, Eaton, Enverga, Fortin-Duplessis, Gerstein, Greene, Johnson, Lang, LeBreton, MacDonald, Maltais, Manning, Marshall, Martin, McInnis, McIntyre, Mockler, Nancy Ruth, Neufeld, Ngo, Ogilvie, Oh, Patterson, Plett, Poirier, Raine, Rivard, Runciman, Seidman, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen, Tkachuk, Wallace, Wells, White—43

NAYS

The Honourable Senators

Baker, Campbell, Chaput, Cools, Cordy, Cowan, Dawson, Day, Downe, Dyck, Eggleton, Fraser, Furey, Hervieux-Payette, Hubley, Jaffer, Joyal, Lovelace Nicholas, Merchant, Mitchell, Moore, Munson, Ringuette, Sibbeston, Smith (*Cobourg*), Tardif, Watt—27

ABSTENTIONS

The Honourable Senators

Massicotte—1

Accordingly, Bill C-59 was then read the second time.

The Honourable Senator Smith (*Saurel*) moved, seconded by the Honourable Senator Manning, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 17 juin 2015 :

Deuxième lecture du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en oeuvre d'autres mesures.

L'honorable sénateur Smith (*Saurel*) propose, appuyé par l'honorable sénatrice Raine, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Andreychuk, Ataullahjan, Batters, Bellemare, Beyak, Black, Carignan, Dagenais, Doyle, Eaton, Enverga, Fortin-Duplessis, Gerstein, Greene, Johnson, Lang, LeBreton, MacDonald, Maltais, Manning, Marshall, Martin, McInnis, McIntyre, Mockler, Nancy Ruth, Neufeld, Ngo, Ogilvie, Oh, Patterson, Plett, Poirier, Raine, Rivard, Runciman, Seidman, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen, Tkachuk, Wallace, Wells, White—43

CONTRE

Les honorables sénateurs

Baker, Campbell, Chaput, Cools, Cordy, Cowan, Dawson, Day, Downe, Dyck, Eggleton, Fraser, Furey, Hervieux-Payette, Hubley, Jaffer, Joyal, Lovelace Nicholas, Merchant, Mitchell, Moore, Munson, Ringuette, Sibbeston, Smith (*Cobourg*), Tardif, Watt—27

ABSTENTIONS

Les honorables sénateurs

Massicotte—1

En conséquence, le projet de loi C-59 est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Smith (*Saurel*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Manning, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, June 18, 2015
(103)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 11:30 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) and Wallace (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 17, 2015, the committee began its examination of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April, 21, 2015 and other measures.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed, with leave, that the clauses be grouped according to the parts of the bill as described in the Table of Provisions of Bill C-59.

It was agreed that Part 1, which contains clauses 2 to 28 carry, on division.

It was agreed that Part 2, Division 1, which contains clauses 29 to 34 carry, on division.

It was agreed that Part 2, Division 2, which contains clauses 35 to 40 carry.

It was agreed that Part 3, Division 1, which contains clause 41 carry, on division.

It was agreed that Part 3, Division 2, which contains clauses 42 and 43 carry.

It was agreed that Part 3, Division 3, which contains clauses 44 to 72 carry, on division.

It was agreed that Part 3, Division 4, which contains clauses 73 to 80 carry.

It was agreed that Part 3, Division 5, which contains clauses 81 to 82 carry.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2015
(103)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) et Wallace (10).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 juin 2015, le comité entreprend son étude du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu de grouper les articles selon les parties du projet de loi, comme il est décrit dans la table analytique du projet de loi C-59.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 1, qui contient les articles 2 à 28.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 2, section 1, qui contient les articles 29 à 34.

Il est convenu d'adopter la partie 2, section 2, qui contient les articles 35 à 40.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 3, section 1, qui contient l'article 41.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 2, qui contient les articles 42 et 43.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 3, section 3, qui contient les articles 44 à 72.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 4, qui contient les articles 73 à 80.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 5, qui contient les articles 81 à 82.

It was agreed that Part 3, Division 6, which contains clauses 83 to 86 carry.

It was agreed that Part 3, Division 7, which contains clauses 87 to 93 carry, on division.

It was agreed that Part 3, Division 8, which contains clauses 94 to 96 carry.

It was agreed that Part 3, Division 9, which contains clause 97 carry.

It was agreed that Part 3, Division 10, which contains clauses 98 to 152 carry, on division.

It was agreed that Part 3, Division 11, which contains clauses 153 to 160 carry, on division.

It was agreed that Part 3, Division 12, which contains clauses 161 to 163 carry.

It was agreed that Part 3, Division 13, which contains clauses 164 to 166 carry.

It was agreed that Part 3, Division 14, which contains clause 167 carry.

It was agreed that Part 3, Division 15, which contains clauses 168 to 176 carry, on division.

It was agreed that Part 3, Division 16, which contains clauses 177 to 205 carry, on division.

It was agreed that Part 3, Division 17, which contains clauses 206 to 229 carry.

It was agreed that Part 3, Division 18, which contains clauses 230 to 231 carry, on division.

It was agreed that Part 3, Division 19, which contains clauses 232 to 252 carry.

It was agreed that Part 3, Division 20, which contains clauses 253 to 273 carry, on division.

It was agreed that schedule 1 carry.

It was agreed that schedule 2 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that the chair report Bill C-59, without amendment, to the Senate.

At 11:49 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 6, qui contient les articles 83 à 86.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 3, section 7, qui contient les articles 87 à 93.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 8, qui contient les articles 94 à 96.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 9, qui contient l'article 97.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 3, section 10, qui contient les articles 98 à 152.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 3, section 11, qui contient les articles 153 à 160.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 12, qui contient les articles 161 à 163.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 13, qui contient les articles 164 à 166.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 14, qui contient l'article 167.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 3, section 15, qui contient les articles 168 à 176.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 3, section 16, qui contient les articles 177 à 205.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 17, qui contient les articles 206 à 229.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 3, section 18, qui contient les articles 230 à 231.

Il est convenu d'adopter la partie 3, section 19, qui contient les articles 232 à 252.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, la partie 3, section 20, qui contient les articles 253 à 273.

Il est convenu d'adopter l'annexe 1.

Il est convenu d'adopter l'annexe 2.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, avec dissidence.

Il est convenu que la présidence fasse rapport du projet de loi C-59, sans modification, au Sénat.

À 11 h 49, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, June 9, 2015

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

TWENTIETH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on May 14, 2015, to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2016, herewith tables its report thereon.

Respectfully submitted,

Tuesday, June 9, 2015

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

TWENTY-FIRST REPORT

Your committee, to which were referred the 2015-2016 Main Estimates, has, in obedience to the order of reference of Thursday, February 26, 2015, examined the said Estimates and herewith tables its second interim report.

Respectfully submitted,

Thursday, June 11, 2015

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

TWENTY-SECOND REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures, has, in obedience to the order of reference of Thursday, May 14, 2015, examined the said subject matter and herewith tables its report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 9 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

VINGTIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner par le Sénat le 14 mai 2015 à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 dépose ici son rapport.

Respectueusement soumis,

Le mardi 9 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le Budget principal des dépenses 2015-2016, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 26 février 2015, examiné ledit Budget et dépose ici son deuxième rapport intérimaire.

Respectueusement soumis,

Le jeudi 11 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 14 mai 2015, examiné ladite teneur du projet de loi et dépose ici son rapport.

Respectueusement soumis,

Thursday, June 18, 2015

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

TWENTY-THIRD REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, June 17, 2015, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

(Text of the twentieth, twenty-first and twenty-second reports appears following the evidence.)

Le jeudi 18 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGT-TROISIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 17 juin 2015, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

(Le texte des vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième rapports paraît après les témoignages.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 18, 2015

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015, and other measures, met this day at 11:30 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, as you are no doubt aware, Bill C-59 has received second reading in the chamber and has been referred to us for consideration. We have had the opportunity to do a pre-study on Bill C-59, and so the first question I should ask is this: Are you prepared to proceed with the clause-by-clause consideration at this time, or would you like hear from further witnesses? Clause by clause; is there consensus on that?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It is agreed, then, that we proceed with clause-by-clause consideration of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

There are three parts to this bill, but I will go through Part 1, and then we will do each division separately in Part 2 and Part 3. You may stop me at any time. If you don't know where we are or you'd like to make a comment on any of the divisions, let me know and you can get your comment on the record. If you wish to just say "on division," that will be noted as well. Of course, if you wish to present amendments, they will also be taken into consideration and we will vote on them at the appropriate time.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed; thank you.

Is it agreed, with leave, that the clauses be grouped according to the parts of Bill C-59 as described in the "Table of Provisions"? There are three parts.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you; agreed.

Part 1 is entitled "Amendments to the Income Tax Act and to Related Legislation." Shall Part 1, which contains clauses 2 to 28, pass?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, à qui on a confié le projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, pour faire l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, comme vous le savez sans doute, le projet de loi C-59 a passé l'étape de la deuxième lecture en Chambre et il nous a été renvoyé afin que nous l'examinions. Nous avons eu l'occasion de faire une étude préliminaire du projet de loi C-59, alors ma première question est la suivante : êtes-vous prêts à procéder à l'étude article par article immédiatement, ou préférez-vous entendre d'autres témoins? Est-ce que tout le monde s'entend pour procéder à l'étude article par article?

Des voix : Oui.

Le président : Il est donc convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le projet de loi comporte trois parties, mais je vais passer en revue la partie 1, puis nous examinerons chaque section séparément des parties 2 et 3. Vous pourrez m'interrompre en tout temps. Si vous voulez savoir où nous sommes rendus ou si vous avez des commentaires à formuler sur l'une ou l'autre des sections, dites-le moi et votre commentaire pourra être consigné dans les délibérations. Si vous préférez dire « avec dissidence » seulement, ce sera aussi indiqué dans les délibérations. Bien sûr, si vous souhaitez soumettre des amendements, nous en tiendrons compte et ils seront soumis au vote en temps et lieu.

L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : Oui.

Le président : Oui.

L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle reportée?

Des voix : Oui.

Le président : Oui; merci.

Le comité consent-il à ce que les articles soient groupés selon les parties du projet de loi, comme il est décrit dans la table analytique du projet de loi C-59? Il y a trois parties.

Des voix : Oui.

Le président : Oui; merci.

La partie 1 s'intitule « Modification de la Loi sur l'impôt sur le revenu et de textes connexes ». La partie 1, qui contient les articles 2 à 38, est-elle adoptée?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Chaput: On division.

The Chair: Part 1 is accepted, on division.

Part 2 is entitled “Support for Families,” Division 1 of which is entitled “Income Tax Act.” Shall Part 2, Division 1, containing clauses 29 to 34, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 2, Division 2, “Universal Child Care Benefit Act,” clause 35 to clause 40, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Senator Mockler: Unanimous.

The Chair: Unanimous, yes. There was no “on division” on that one.

We’re now down to Part 3 and the infamous “Various Measures,” honourable senators. Division 1 of Part 3 is entitled “Federal Balanced Budget Act,” clause 41, and it has several of its own clauses. Shall that Division 1 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division?

Shall Part 3, Division 2, “Prevention of Terrorist Travel Act,” clauses 42 and 43, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Shall Part 3, Division 3, entitled “Intellectual Property,” clauses 44 through to clause 72, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 3, Division 4, “Compassionate Care Leave and Benefits,” clauses 73 to 80 inclusive, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall Part 3, Division 5, “Copyright Act,” clauses 81 and 82, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

Des voix : Oui.

La sénatrice Chaput : Avec dissidence.

Le président : La partie 1 est adoptée, avec dissidence.

La partie 2 s’intitule « Soutien aux familles ». La partie 2, section 1, qui contient les articles 29 à 34, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 2, section 2, « Loi sur la prestation universelle pour la garde d’enfants », qui contient les articles 35 à 40, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptée.

Le sénateur Mockler : À l’unanimité.

Le président : À l’unanimité, oui. Il n’y avait pas de dissidence dans ce cas-ci.

Nous en sommes à la partie 3 et aux infâmes « Diverses mesures », honorables sénateurs. La partie 3, section 1, s’intitule « Loi fédérale sur l’équilibre budgétaire », et contient l’article 41 et diverses dispositions. La section 1 est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence?

La partie 3, section 2, « Loi sur la prévention des voyages de terroristes », qui contient les articles 42 et 43, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Oui?

Des voix : Oui.

Le président : Merci.

La partie 3, section 3, « Propriété intellectuelle », qui contient les articles 44 à 72, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avec dissidence.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 3, section 4, « Congé et prestations de soignant », qui contient les articles 73 à 80, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Oui.

La partie 3, section 5, « Loi sur le droit d’auteur », qui contient les articles 81 et 82, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Oui. Merci.

Shall Division 6, “Export Development Act,” clauses 83 to 86, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

Shall Part 3, Division 7, “Canada Labour Code,” clauses 87 to 93, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 3, Division 8, “Members of Parliament Retiring Allowances Act,” clauses 94 to 96, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall Part 3, Division 9, “National Energy Board Act,” clause 97, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed, carried.

Shall Part 3, Division 10, “Parliament of Canada Act,” clauses 98 to 152, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 3, Division 11, “Employment Insurance Act,” clauses 153 to 160, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 3, Division 12, “Canada Small Business Financing Act,” clauses 161 to 163, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried unanimously.

Shall Part 3, Division 13, “Personal Information Protection and Electronic Documents Act,” clauses 164 to 166, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried unanimously.

Shall Part 3, Division 14, “Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act,” clause 167, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

La section 6, « Loi sur le développement des exportations », qui contient les articles 83 à 86, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Oui. Merci.

La partie 3, section 7, « Code canadien du travail », qui contient les articles 87 à 93, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avec dissidence.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 3, section 8, « Loi sur les allocations de retraite des parlementaires », qui contient les articles 94 à 96, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptée.

La partie 3, section 9, « Loi sur l’office national de l’énergie », qui contient l’article 97, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptée.

La partie 3, section 10, « Loi sur le Parlement du Canada », qui contient les articles 98 à 152, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avec dissidence.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 3, section 11, « Loi sur l’assurance-emploi », qui contient les articles 153 à 160, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avec dissidence.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 3, section 12, « Loi sur le financement des petites entreprises du Canada », qui contient les articles 161 à 163, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptée à l’unanimité.

La partie 3, section 13, « Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques », qui contient les articles 164 à 166, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptée à l’unanimité.

La partie 3, section 14, « Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes », qui contient l’article 167, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Oui. Merci.

Shall Part 3, Division 15, “Immigration and Refugee Protection Act,” clauses 168 to 176, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 3, Division 16, “First Nations Fiscal Management Act,” clause 177 to clause 205, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 3, Division 17, “Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act,” clauses 206 to 229, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried unanimously.

Division 18 is entitled “Ending the Long-gun Registry Act,” clauses 230 to 231.

Senator Bellemare: I want to abstain because I feel it involves Quebec too much.

The Chair: All those in favour of this clause signify by saying “yea.”

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary minded, nay?

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: Two against; and all the rest, four; abstentions, one. I declare this carried, on division.

Shall Part 3, Division 19, “Privilege for Supervisory Information,” clauses 232 to 252, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried unanimously.

Shall Part 3, Division 20, the last division, entitled “Sick Leave and Disability Programs,” clauses 253 to 273, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Carried, on division.

Shall Schedule 1, which is at pages 155 to 157, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall Schedule 2, page 158, carry?

La partie 3, section 15, « Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés », qui contient les articles 168 à 176, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avec dissidence.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 3, section 16, « Loi sur la gestion financière des Premières Nations », qui contient les articles 177 à 205, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avec dissidence.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 3, section 17, « Loi sur les mesures de réinsertion et d’indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes », qui contient les articles 206 à 229, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptée à l’unanimité.

La partie 3, section 18, « Loi sur l’abolition du registre des armes d’épaule », qui contient les articles 230 et 231, est-elle adoptée?

Le sénateur Bellemare : Je souhaite m’abstenir, car que je crois que cela touche le Québec de trop près.

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur de cette section veuillent bien dire oui.

Des voix : Oui.

Le président : Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix : Non.

Le président : Deux voix contre quatre, et une abstention. La section est adoptée avec dissidence.

La partie 3, section 19, « Protection de renseignements relatifs à la supervision », qui contient les articles 232 à 252, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptée à l’unanimité.

La partie 3, section 20, « Congés de maladie et programmes d’invalidité », qui contient les articles 253 à 273, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

L’annexe 1, aux pages 155 à 157, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Adoptée.

L’annexe 2, page 158, est-elle adoptée?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Carried.

Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Hervieux-Payette: On division.

The Chair: On division.

Honourable senators, there have been no amendments proposed, but do you wish to append observations other than what will be said in the chamber?

Seeing no request for observations, then, shall I file at the earliest opportunity the report that this bill has been considered and carried by this committee, on division?

[Translation]

Senator Chaput: I have a question, Mr. Chair. Will we be able to discuss this in the Senate?

The Chair: Yes, certainly, during third reading, which will probably begin tomorrow. Tomorrow, you will be able to discuss this at third reading.

Senator Eaton: Until midnight.

[English]

The Chair: All those in favour of the motion to present the report? Contrary minded, if any? Motion carried.

We will file this at the earliest opportunity once we have a chance to organize things.

Senator L. Smith: Chair, can I make one comment?

The Chair: Absolutely.

Senator L. Smith: I apologize for my tardiness. I just wanted to make sure that the members of the committee have all the necessary information.

I just got the background on the RCMP, because they came and spoke about the issue of the long-gun registry. I dug up some facts through my assistant, who did the work.

The RCMP stated that they provided the requester — who wanted the information back in 2011, right at the original request — with the relevant information and fully met the requirements of the access to information request. The requester paid \$1,150.

Des voix : Oui.

Le président : Oui. Adoptée.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Oui. Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

Honorables sénateurs, aucun amendement n'a été proposé, mais souhaitez-vous annexer des observations outre que ce qui a été dit en chambre?

Puisqu'il n'y en a pas, dois-je faire rapport le plus tôt possible de l'étude et de l'adoption, avec dissidence, du projet de loi par le comité?

[Français]

La sénatrice Chaput : Monsieur le président, j'ai une question. Nous pourrions en parler en Chambre?

Le président : Oui, certainement, à l'étape de la troisième lecture, qui commencera probablement demain. Demain, vous pourrez en parler pendant la troisième lecture.

La sénatrice Eaton : Jusqu'à minuit.

[Traduction]

Le président : Tous ceux qui sont pour le dépôt du rapport? Ceux qui sont contre? La motion est adoptée.

Le rapport sera déposé le plus rapidement possible, une fois que nous aurons pu tout organiser.

Le sénateur L. Smith : Monsieur le président, puis-je formuler un commentaire?

Le président : Absolument.

Le sénateur L. Smith : Désolé de mon retard. Je voulais simplement m'assurer que les membres du comité ont tous les renseignements nécessaires.

Je viens de recevoir le document d'information sur la GRC, car des représentants de la GRC sont venus parler de la question du registre des armes d'épaule. Grâce à l'aide de mon adjointe — c'est elle qui a fait le travail —, j'ai détérré quelques renseignements.

La GRC a indiqué qu'elle avait fourni les renseignements pertinents au demandeur — qui avait demandé l'information en 2011, moment de la demande initiale — et qu'elle s'était conformée à toutes les exigences de la demande d'accès à l'information. Le demandeur avait payé 1 150 \$.

This is interesting: In total, 27 fields in the Canadian Firearms Information System relate to the registration of firearms, the registry of which 15 include personal information such as the person's name and address. The information he received represented over 8 million rows of registration data that included the 12 fields mentioned earlier, as well as 4 additional data fields to add more context. If the RCMP was to print this package, it would have been approximately 171,000 pages long.

The purpose of Division 18, obviously, is to correct the original registry legislation, Ending the Long-gun Registry Act, which should have had a clause related to the Access to Information Act.

My only point is that there are two sides to the story. I think it's important that if we present even an opinion against, let's present both sides of the story and then everyone else can make their own decisions. That was the purpose of giving this to the committee.

[Translation]

At least everyone will be informed.

[English]

I don't have a problem with partisanship, but I want to make sure that we have a balanced discussion based on what actually took place, and there were two sides to the story. That's all. It wasn't to contradict anything you said yesterday; it was just to provide the other side of it so that committee members have it in case they did not.

The Chair: I don't particularly want to get into a debate on this. I don't want you to get caught offside. But the commissioner, Suzanne Legault, has said that when the information was made available to the requester, he complained that it wasn't fulsome and adequate. She investigated it and agreed, and therefore went back and asked for more information. I think that's all part of it.

Senator L. Smith: I understand that. I just wanted to make sure that all the information was put on the table. Everyone has a perspective, and I just want to make sure we add it to the perspective, period.

Senator Wallace: I remember when we had the RCMP in before us on that matter. They were asked that specific question, whether they felt they complied with the request.

The information officer has a different view of it, but I think it's important that if there is going to be any discussion in chamber, that should not be overlooked. The RCMP clearly stated that, and what Senator Smith has provided us is further information to support it.

Voici quelques données intéressantes : au total, 27 champs du Système canadien d'information relativement aux armes à feu portent sur l'enregistrement des armes à feu, et ce registre consigne 15 données de nature personnelle, comme le nom et l'adresse du détenteur. L'information qu'il a reçue représentait plus de 8 millions de colonnes de données d'enregistrement, contenant les 12 champs mentionnés plus tôt, de même que quatre autres champs de données pour du contexte supplémentaire. Si la GRC avait imprimé toute cette information, le document aurait compté environ 171 000 pages.

L'objectif de la section 18, évidemment, est de corriger la loi originale encadrant le registre, la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule, qui aurait dû prévoir une disposition relative à la Loi sur l'accès à l'information.

Le seul point que je veux faire valoir, c'est qu'il y a deux côtés à la médaille. Il est important de présenter toutes les versions des faits pour que les gens puissent se faire leur propre idée. C'était le but en confiant cette étude au comité.

[Français]

Au moins, tout le monde en sera informé.

[Traduction]

Ce n'est pas une question de partisanerie, je veux seulement m'assurer que nous ayons une discussion équilibrée sur ce qui est réellement arrivé. Il y a deux versions des faits. C'est tout. Je n'avais pas l'intention de contredire ce qui a été dit hier; je tenais seulement à donner l'autre version des faits, pour que les membres du comité soient au courant au cas où ils ne le savaient pas.

Le président : Je ne veux pas vraiment lancer le débat sur la question. Je ne veux pas vous prendre en défaut non plus. Cependant, la commissaire, Suzanne Legault, a indiqué que lorsque l'information a été communiquée au demandeur, il s'est plaint que les renseignements fournis étaient incomplets et inadéquats. Elle a fait enquête et donné raison au demandeur, et a donc demandé plus de détails. Je crois que tout cela fait partie de l'histoire.

Le sénateur L. Smith : Je comprends. Je voulais seulement m'assurer que tous les détails étaient connus de tous. Chacun a sa façon de percevoir les choses, et je voulais simplement que ces renseignements aident tout le monde à se faire une opinion. C'est tout.

Le sénateur Wallace : Je me souviens du témoignage des représentants de la GRC à ce sujet. On leur a demandé justement s'ils jugeaient s'être conformés à la demande.

L'agent d'information avait une autre version des faits, mais je pense qu'il est important de ne négliger aucun détail si nous devons en discuter en chambre. La GRC a clairement indiqué qu'elle s'était conformée à la demande, et les renseignements fournis par le sénateur Smith soutiennent ce qu'elle avance.

The Chair: I hope that all of us will take an opportunity to speak on this or other parts of Bill C-59 and that this is brought out. Please feel free to show the sequence of events on what transpired.

Senator L. Smith: I just want to reiterate. I'm not trying to create a storm. I think the chair does a fantastic job and our committee is a super committee. On such a sensitive issue, I just wanted to make sure that everyone was informed that there are two sides, and whatever side you want to be on is your own personal choice.

The Chair: As with most of the things here.

Honourable senators, I'd like to thank you all very much for your full cooperation in getting through this wonderful piece of legislation. As a mere token of Jodi's and my appreciation, I would like you all to have one of these wonderful sweets to remember the great times we have had with Bill C-59.

I anticipate that this will be filed this afternoon.

[Translation]

Third reading will begin tomorrow afternoon. Are we sitting tomorrow morning or tomorrow afternoon? Normally, we sit in the morning.

Senator Rivard: We sit at 9 a.m.

The Chair: At 9 tomorrow morning.

Senator Rivard: We do not have the agenda, but we will sit at 9 a.m.

The Chair: So, we can begin, and we will probably look at the first or second clause.

[English]

Anything else?

Senator Mockler: With regard to the information brought forward by the deputy chair, who will table that or speak on that?

The Chair: I'll leave that to you to work out. As soon as I report this back, I feel my major obligation is done. I don't think part of my obligation is to coordinate speakers at third reading. I hope everybody speaks at third reading on this bill. There are a lot of things in here.

Is there anything else to be brought before this committee? Thank you very much.

(The committee adjourned.)

Le président : J'espère que nous aurons tous l'occasion de prendre la parole sur cette section ou toute autre section du projet de loi C-59 et que la question pourra être abordée. Sentez-vous libres de faire la chronologie des événements.

Le sénateur L. Smith : Je répète que mon intention n'est pas de susciter la polémique. Je crois que le président fait un travail formidable et que le comité est super lui aussi. Lorsqu'il s'agit d'un dossier aussi délicat, je veux m'assurer que tout le monde connaît les deux côtés de la médaille, peu importe l'opinion que vous en aurez, car c'est à vous de décider de quel côté vous voulez vous ranger.

Le président : Comme c'est souvent le cas.

Honorables sénateurs, merci beaucoup à vous tous pour votre entière collaboration dans l'adoption de ce merveilleux projet de loi. Pour vous témoigner notre gratitude, à Jodi et à moi, je vous invite à prendre une de ces délicieuses sucreries, qui vous rappelleront tous les bons moments que nous avons vécus avec le projet de loi C-59.

Je m'attends à ce que cela soit déposé cet après-midi.

[Français]

La troisième lecture commencera demain après-midi. Est-ce qu'on siège demain matin ou demain après-midi? Normalement, c'est le matin.

Le sénateur Rivard : On siège à 9 heures.

Le président : À 9 heures demain matin.

Le sénateur Rivard : Nous n'avons pas l'ordre du jour, mais nous siégeons à 9 heures.

Le président : Alors, nous pourrions commencer, et ce sera probablement le premier ou le deuxième article.

[Traduction]

Autre chose?

Le sénateur Mockler : Concernant l'information soumise par le vice-président, qui va la présenter ou prendre la parole à ce sujet?

Le président : Je vais vous laisser prendre cette décision. Je juge que je me serai acquitté de mon devoir lorsque le rapport aura été déposé. Je ne crois pas que mon rôle consiste également à coordonner les interventions de chacun en troisième lecture. J'espère que tout le monde pourra s'exprimer à la troisième lecture du projet de loi. Il contient beaucoup de choses.

Avez-vous autre chose à soumettre au comité? Merci beaucoup.

(La séance est levée.)



**REPORT ON THE
*SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2015–16***

Standing Senate Committee on National Finance

TWENTIETH REPORT

Chair
The Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair
The Honourable Larry Smith

June 2015

TABLE OF CONTENTS

		PAGE
1	INTRODUCTION.....	1
2	OVERVIEW OF THE <i>SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2015–2016</i>	2
3	STUDY OF THE <i>SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2015–2016</i>	3
3.1	Treasury Board of Canada Secretariat.....	3
3.1.1	Major Voted Items.....	3
3.1.2	Horizontal Items.....	4
3.1.3	Performance Measures.....	5
3.1.4	Treasury Board of Canada Secretariat Estimates.....	5
3.1.4.1	Vote 5 – Government Contingencies.....	6
3.1.4.2	Vote 25 – Operating Budget Carry Forward.....	7
3.2	Windsor-Detroit Bridge Authority.....	7
3.2.1	Mandate and Priorities.....	7
3.2.2	Estimates.....	8
3.2.3	Border Crossing and Costs.....	8
3.2.1	Public-private Partnership.....	9
3.2.2	Tolls.....	9
3.3	Marine Atlantic Inc.....	9
3.3.1	Mandate.....	10
3.3.2	Estimates.....	10
3.3.3	Vessels.....	11
3.3.4	Rates.....	11
3.4	Parks Canada Agency.....	11
3.4.1	Mandate.....	11
3.4.2	Estimates.....	12
3.4.3	Federal Infrastructure Investment.....	13
3.5	Natural Resources Canada.....	13
3.5.1	Estimates.....	13
3.5.2	Nuclear Waste.....	14
3.6	Atomic Energy of Canada Limited.....	14
3.6.1	New Mandate.....	14
3.6.2	Estimates.....	15
3.6.3	Medical Isotopes.....	15
3.7	Fisheries and Oceans Canada.....	15
3.7.1	Estimates.....	16

3.7.2 Transfers.....17
3.7.3 Species at Risk.....17



1 INTRODUCTION

The [Supplementary Estimates \(A\), 2015–16](#) were tabled on 14 May 2015, and constitute the first supplementary estimates for fiscal year 2015–2016. The [2015–16 Estimates](#) had previously been tabled in Parliament on 24 February 2015.

As is customary, these supplementary estimates contain spending authorities and amounts that will be included in upcoming appropriation bills, as well as two appendices. The first appendix presents the allocations requested by federal departments and agencies whose annual appropriation lapses on 31 March 2016. The second appendix presents the allocations requested by federal agencies with continuing appropriation authorities, namely, the Canada Border Services Agency, Canada Revenue Agency and Parks Canada Agency.

During its study of the *Supplementary Estimates (A), 2015-16*, the Standing Senate Committee on National Finance (the Committee) heard from representatives of seven federal departments and agencies over the course of two meetings held in May 2015.

On 26 May 2015, the following officials from the Treasury Board of Canada Secretariat and the Windsor-Detroit Bridge Authority appeared before the Committee:

Treasury Board of Canada Secretariat

Brian Pagan, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Marcia Santiago, Executive Director, Expenditure Management Sector.

Windsor-Detroit Bridge Authority

Michael Cautillo, President and Chief Executive Officer;

Linda Hurdle, Chief Financial Administrative Officer.

On 27 May 2015, the Committee heard from the following officials representing Marine Atlantic Inc., Parks Canada Agency, Natural Resources Canada, Atomic Energy of Canada Limited, and Fisheries and Oceans Canada:

Marine Atlantic Inc.

Paul Griffin, President and Chief Executive Officer.

Parks Canada Agency

Alan Latourelle, Chief Executive Officer.

Natural Resources Canada

Daniel Lebel, Director General, Atlantic and Western Canada Branch, Geological Survey of Canada, Earth Sciences Sector;

Niall O'Dea, Director General, Electricity Resources Branch, Energy Sector;

Kami Ramcharan, Assistant Deputy Minister, Corporate Management Services Sector and Chief Financial Officer.

Atomic Energy of Canada Limited

Jonathan Lundy, Chief Transition Officer;

David Smith, Vice President of Operations.

Fisheries and Oceans Canada

Marty Muldoon, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer;

Kevin Stringer, Senior Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Fisheries Management;

Michel Vermette, Deputy Commissioner, Vessel Procurement.

2 OVERVIEW OF THE *SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2015–2016*

In the estimates documents, planned expenditures are allocated between budgetary and non-budgetary spending, and divided into two categories: voted appropriations and statutory expenditures.¹

According to the Treasury Board of Canada Secretariat, 43 organizations have identified additional requirements in the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*. As shown in Table 1, the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*, which represents an increase of 1.3% over the *2015–16 Main Estimates*, provide information in support of \$3.1 billion in voted appropriations. In addition, information is provided about a \$19.8-million increase in statutory budgetary expenditures related to employee benefit plan contributions, which represents an increase of 0.01% in relation to the *2015–16 Main Estimates*.

¹ **Budgetary expenditures** include the cost of servicing the public debt; operating and capital expenditures; transfer payments and grants to other levels of government, organizations or individuals; and payments to Crown corporations. **Non-budgetary expenditures** (loans, investments and advances) are outlays that represent changes in the composition of the financial assets of the Government of Canada. **Voted appropriations** are those for which parliamentary authority is sought through an appropriation bill, and **statutory expenditures** are those that are authorized by Parliament through enabling legislation and for which forecasts are provided for information purposes only.

Table 1 – Main Estimates and Supplementary Estimates, 2015–2016 (\$)

	2014–2015	2015–2016		
	Estimates	Main Estimates	Supplementary Estimates (A)	Proposed Authorities to Date
Budgetary				
Voted	93,350,224,915	88,184,096,852	3,135,266,064	91,319,362,916
Statutory	148,103,181,994	153,390,199,856	19,766,670	153,409,966,526
Total	241,453,406,909	241,574,296,708	3,155,032,734	244,729,329,442
Non-Budgetary				
Voted	71,103,005	71,103,001	–	71,103,001
Statutory	- 9,804,042,407	933,446,071	–	933,446,071
Total	- 9,732,939,402	1,004,549,072	–	1,004,549,072

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [Supplementary Estimates \(A\), 2015–16](#), p. I-2.

Furthermore, the *Supplementary Estimates (A), 2015–16* introduces a new vote for the [Canadian High Arctic Research Station](#), as per the [Canadian High Arctic Research Station Act](#), which received Royal Assent on 16 December 2014. This new federal research organization, which combines the resources and expertise of the Canadian Polar Commission and the current Canadian High Arctic Research Station within one organization, will be responsible for advancing Canada's knowledge of the Arctic and strengthening Canadian leadership on polar science and technology.

3 STUDY OF THE *SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2015–2016*

3.1 Treasury Board of Canada Secretariat

Officials from the Treasury Board of Canada Secretariat presented the major voted items and horizontal items in the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*. Discussions focused on performance evaluation, budget estimates, and votes 5 and 25 for the Treasury Board of Canada.

3.1.1 Major Voted Items

Officials presented the major voted items in the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*. These 13 items, which total approximately \$2.5 billion and account for 78% of the voted amount in the supplementary estimates, are divided into two categories: those related to the November 2014 announcement of \$5.8 billion in federal funding for infrastructure construction and restoration, and other major voted items.

Voted Items Related to the Infrastructure Announcement

- \$345.7 million for Parks Canada Agency to make improvements to its heritage properties (for example, restoration of the historic walls around Old Quebec City), its tourism and highway assets (for example, resurfacing sections of the highway between Banff and Jasper national parks in Alberta), and its waterway assets;

- \$219.8 million for National Defence to fund projects at Canadian Armed Forces bases and other defence properties (for example, a new peace support training centre in Kingston, Ontario, and repairs to airfields, hangars and armouries across Canada);
- \$189.3 million for Fisheries and Oceans Canada to fund small craft harbours, real property, small craft procurement, and vessel refits and life extensions;
- \$70.2 million for Public Works and Government Services Canada to repair and modernize various federal assets across Canada;
- \$58.3 million for Transport Canada to upgrade several federally owned airports and retrofit an ecoTECHNOLOGY vehicle facility (including a testing facility for hydrogen fuel cells, liquefied natural gas and battery electric vehicles);
- \$50.0 million for Indian Affairs and Northern Development to repair and construct on-reserve schools, including the construction of at least 12 new schools over the next 7 years;

Other Major Items

- \$402.6 million for the Windsor-Detroit Bridge Authority to support operating and capital requirements;
- \$354.9 million for Marine Atlantic Inc. to support operating and capital requirements;
- \$255.5 million for Indian Affairs and Northern Development to support out-of-court settlements;
- \$231.3 million for Natural Resources Canada for the Nuclear Legacy Liabilities Program;
- \$164.9 million for Atomic Energy of Canada Limited to support nuclear science and medical isotopes;
- \$58.1 million for Jacques-Cartier and Champlain Bridges Inc. to reinforce the deck on the Estacade in Montreal and to construct a separate bike path along the structure. This funding will support capital projects to reinforce the deck of the Champlain Bridge ice control structure in advance of upcoming construction work and ensure the continued safety of some 150,000 to 200,000 cyclists who use the structure each year;
- \$52.4 million for the National Research Council of Canada to develop and deploy research and technology solutions that will help to develop innovative businesses in Canada, as announced in Budget 2015.

3.1.2 Horizontal Items

Officials presented the three horizontal items² in the *Supplementary Estimates (A), 2015-16*. A horizontal item is an initiative in which partners from two or more organizations work toward the achievement of shared outcomes:

- \$24.5 million for Parks Canada Agency, Environment Canada, and Fisheries and Oceans Canada for the conservation, protection and recovery of species at risk and their habitats, as announced in Budget 2015;

² For the names of the department and agencies and the amounts allocated to them under each horizontal item, see Treasury Board of Canada Secretariat, [Supplementary Estimates \(A\), 2015-16](#), p. I-13.

- \$16.4 million to Indian Affairs and Northern Development, the Office of the Co-ordinator, Status of Women, Justice Canada, and Public Safety and Emergency Preparedness Canada to address family violence and violent crimes against Aboriginal women and girls, of which \$11.1 million will consist of capital contributions for First Nations to build shelters. Funds will also be used to raise awareness of the impacts of violence, implement prevention activities, address community safety needs, and support victims of violence and their families;
- \$2.8 million for the Royal Canadian Mounted Police, and Public Safety and Emergency Preparedness Canada for the renewal of the National Counterfeit Enforcement Strategy, as announced in Budget 2015. This funding will provide dedicated resources within the Royal Canadian Mounted Police and Public Safety and Emergency Preparedness Canada for the enforcement, prosecution and prevention of currency counterfeiting.

3.1.3 Performance Measures

Committee members expressed their frustration over the lack of performance measures for certain programs, especially programs to construct buildings and homes on reserves. Officials agreed that there was still work to be done to improve performance information, but they also emphasized that the Secretariat and Treasury Board of Canada ministers work diligently to ensure that clearly defined conditions are assigned to the allocation of public funds. They added that the President and Secretary of the Treasury Board of Canada have asked Secretariat staff to expand the use of performance indicators and measures in relation to results when evaluating federal programs. Recently, staff have worked with federal departments and agencies, finance directors and program directors to identify the strengths and weaknesses of performance indicators and measures. Lastly, officials told the Committee that they have evaluated policies on the resources and results management structure with a view to making improvements. The Committee will continue to closely monitor performance measures for federal programs.

3.1.4 Treasury Board of Canada Secretariat Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*, the Treasury Board of Canada Secretariat plans to spend an additional \$17.2 million in 2015–2016. This represents a 0.2% increase in the Secretariat's budgetary expenditures in comparison to the amount presented in the *2015–16 Main Estimates*. Table 2 shows the Treasury Board of Canada Secretariat's expenditures, broken down by voted appropriations and statutory expenditures.

**Table 2 – Main Estimates and Supplementary Estimates, 2014–2015 and 2015–2016
Treasury Board of Canada Secretariat (\$)**

		2014–2015	2015–2016		
		Estimates	Main Estimates	Suppl. Estimates (A)	Proposed Authorities to Date
1	Program expenditures	305,084,727	219,601,334	17,102,060	236,703,394
5	Government contingencies	750,000,000	750,000,000	–	750,000,000
10	Government-wide initiatives	3,193,000	2,090,470	–	2,090,470
20	Public service insurance	2,506,134,407	2,250,070,604	–	2,250,070,604
25	Operating budget carry forward	1,600,000,000	1,600,000,000	–	1,600,000,000
30	Paylist requirements	1,850,000,000	1,000,000,000	–	1,000,000,000
33	Capital budget carry forward	600,000,000	600,000,000	–	600,000,000
–	Compensation adjustments	151,651,354	–	–	–
Total voted		7,766,063,488	6,421,762,408	17,102,060	6,438,864,468
<i>Total statutory</i>		<i>470,514,473</i>	<i>470,681,925</i>	<i>52,956</i>	<i>470,734,881</i>
Total budgetary expenditures		8,236,577,961	6,892,444,333	17,155,016	6,909,599,349

Sources: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II–275, and [Supplementary Estimates \(A\), 2015–16](#), p. 2-45.

The additional funding requested by the Treasury Board of Canada Secretariat covers the following two items:

- \$16.1 million for the Back Office Transformation initiative;
- \$1.0 million to support the planning, design and implementation of the Treasury Board Secretariat Workspace Renewal Project.

3.1.4.1 Vote 5 – Government Contingencies

Officials explained that Vote 5 – Government contingencies, which totals \$750 million for 2015–2016, provides a source of supply in the event of urgent or unforeseen requirements prior to the approval of an appropriation bill. They gave as an example the case of Marine Atlantic Inc., which recently received an allocation from Vote 5 because its corporate plan had not been approved by Treasury Board of Canada ministers in time for inclusion in the *2015–16 Main Estimates*. The plan has since been approved and the associated funding now appears in the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*.

Once the *Supplementary Estimates (A), 2015–16* have been approved, Marine Atlantic Inc. will reimburse the funding and replenish Vote 5.

The Committee was told that if the Treasury Board of Canada allocates funds to a federal department or agency from Vote 5 following the tabling of the final supplementary estimates of the fiscal year, there is no mechanism by which Parliament can replenish the vote. In this case, the Treasury Board Secretariat of Canada could not carry forward the full amount of Vote 5 to the next fiscal year, and the shortfall would be taken into account in the overall fiscal framework.

Responding to a question from a Committee member, officials stated that the \$1-billion contingency in Budget 2015 is a general provision within the federal government's fiscal framework to address any changes to the economic forecast or the spending requirements of federal departments and agencies. For example, the contingency exists to counter unexpected changes in interest rates or economic growth and could also be used by the Minister of Finance, with the approval of the Prime Minister and Treasury Board of Canada, to increase the spending authorities of a federal department or agency. In this case, the increase would be presented to Parliament for approval in the next supplementary estimates.

3.1.4.2 Vote 25 – Operating Budget Carry Forward

Vote 25 – Operating Budget Carry Forward, which was introduced in 1993–1994, allows federal departments and agencies to carry forward unused funds from one fiscal year to the next up to an amount equal to 5% of their operating budget. Officials explained that this vote was introduced to facilitate a more effective and efficient use of voted resources. Given that the *Supplementary Estimates (C), 2014–15* were approved on 31 March 2015, the last day of the fiscal year, federal departments and agencies did not have the authority to spend the funds in 2014–2015. They can use Vote 25 to carry forward the funds to fiscal year 2015–2016. Information on the use of the carry forward and the allocations from Vote 25 will be presented in the next supplementary estimates.

3.2 Windsor-Detroit Bridge Authority

During their appearance before the Committee, officials from the Windsor-Detroit Bridge Authority presented their organization's mandate, priorities and estimates. They also discussed border crossings, costs, the public-private partnership and tolls on the new bridge.

3.2.1 Mandate and Priorities

The Windsor-Detroit Bridge Authority is a not-for-profit Crown corporation established in October 2012 under the *International Bridges and Tunnels Act*. Staffing and operations began in August 2014, and the organization now employs 35 people.

The mandate of the Windsor-Detroit Bridge Authority is to oversee and manage the procurement process for the design, construction, financing, operation and maintenance of a new international crossing by means of a public-private partnership. The Authority will also set and collect tolls for the new bridge. The bridge will belong to the governments of Canada and the State of Michigan, and will be called the Gordie Howe International Bridge. It will cross the Detroit River between the cities of Windsor, Ontario, and Detroit, Michigan.

In response to a question from a Committee member, officials stated that the initiative has two boards of directors: that of the Windsor-Detroit Bridge Authority, which is composed of Canadian members; and that of the international authority, established under the Canada-Michigan Crossing Agreement signed in June 2012. Half of its members are Canadian and half American.

Committee members were also told that the Authority's priorities for 2015–2016 include the official launch of the procurement process for a public-private partnership, utility relocations on both sides of the border, property acquisition in Michigan, and property acquisition in Canada, which is being undertaken by Transport Canada.

3.2.2 Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*, the Windsor-Detroit Bridge Authority plans to spend an additional \$402.6 million, which represents a significant increase in comparison to the amount presented in the *2015–16 Main Estimates*. Table 3 presents these budgetary expenditures.

**Table 3 – Main Estimates and Supplementary Estimates, 2014–2015 and 2015–2016
Windsor-Detroit Bridge Authority (\$)**

		2014–2015	2015–2016		
		Estimates	Main Estimates	Suppl. Estimates (A)	Proposed Authorities to Date
1	Payments to the Windsor-Detroit Bridge Authority	8,064,384	58,469,905	402,625,007	461,094,912
Total voted		8,064,384	58,469,905	402,625,007	461,094,912

Sources: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II–286, and [Supplementary Estimates \(A\), 2015–16](#), p. 2-48.

The additional funding of \$402.6 million requested by the Windsor-Detroit Bridge Authority is to address the organization's operating and capital requirements. Of this amount, \$369 million will be allocated to property acquisition in the State of Michigan.

3.2.3 Border Crossing and Costs

The Windsor-Detroit Gateway is the busiest international trade corridor in North America and accounts for close to 30% of the trade transported by truck between Canada and the United States. Each year, close to 2.5 million trucks and more than \$100 billion worth of goods pass through this gateway. The governments of Canada, the United States, Ontario and Michigan identified this crossing as essential to ensuring and improving the flow of people and goods between Canada and the United States.

The Committee was told that the Gordie Howe International Bridge project is expected to be completed in late 2020, and is composed of four major components:

- the bridge itself, which will be six lanes wide and three kilometres long;

- the Canadian port of entry will be the largest in Canada and will occupy close to 55 hectares and include Canadian customs, border processing, tolling and toll collection, and maintenance facilities.
- the United States port of entry will occupy 60 hectares and include United States customs and border processing facilities;
- an interchange with Interstate 75.

Officials stated that the project's total construction cost will be close to \$2 billion, half of which is for the bridge.

3.2.1 Public-private Partnership

Officials indicated that key advisors have been engaged for this project, which will be conducted as a public-private partnership. These include a financial advisor, a capital markets advisor, a legal advisor and fairness monitor, and a general engineering consultant. In addition, Public Works and Government Services Canada is supporting the organization in the procurement process.

To be able to launch the public-private partnership, the organization has engaged in several pre-procurement activities, such as planning the works to be completed at the Canadian port of entry, including construction of a four-kilometre access road, utility relocations along the access road and ground stabilization to allow for the construction of customs buildings. Officials indicated that they are working closely with numerous partners and stakeholders, including Transport Canada, Public Works and Government Services Canada, the Canada Border Services Agency, the Canadian Food Inspection Agency, the Government of Ontario, the State of Michigan, the Michigan Department of Transportation, the United States Federal Highway Administration, the United States Customs and Border Protection Agency, the United States General Services Administration, and the cities of Windsor and Detroit.

3.2.2 Tolls

In response to a question from a Committee member, officials explained that the cost of the entire construction project for this new bridge will be repaid through tolls, which will be collected on the Canadian side. Once the bridge construction costs have been repaid and the maintenance and operating costs have been covered, surplus revenues will be shared between Canada and the State of Michigan.

As for the anticipated date for repayment of the total costs of the bridge, the Committee learned that this would depend on several factors, including the total cost for the project, the toll rates and the volume and type of traffic using the bridge. Officials specified that the crossing agreement signed by Canada and the State of Michigan anticipates a period of more than 50 years for repayment of the project costs. They added that the toll rates will be established by the Windsor-Detroit Bridge Authority, and that they will be competitive.

3.3 Marine Atlantic Inc.

Officials from Marine Atlantic Inc. spoke about their organization's mandate and budgetary forecasts, as well as its vessels and rates.

3.3.1 Mandate

Created in 1986, Marine Atlantic Inc. is a parent Crown corporation that replaced Canadian National Marine as the provider of the year-round, daily ferry service between North Sydney, Nova Scotia, and Port aux Basques, Newfoundland and Labrador. This is the only constitutionally mandated ferry service in Canada. The Marine Atlantic Inc. officials explained that when Newfoundland entered Confederation in 1949, the ferry service between Nova Scotia and the island of Newfoundland was granted special status under the *Newfoundland Act*. The ferry is also part of the Trans-Canada Highway. The Minister of Transport is responsible for Marine Atlantic Inc.

Marine Atlantic Inc. also provides a seasonal ferry service between North Sydney, Nova Scotia, and Argentia, Newfoundland and Labrador. The Crown corporation transports almost all of the non-air passengers in and out of Newfoundland and Labrador, and 90% of the perishable and time-sensitive goods transported to that province. The Committee learned that Marine Atlantic Inc. also transports nearly all the dangerous goods sent to that province, including dynamite, medical gas and chemicals for the offshore oil and gas industry. Officials also pointed out that Marine Atlantic Inc.'s capacity utilization is about 70%.

In response to a question from a Committee member, officials explained that their strategic objectives are: security first and foremost, and the relentless pursuit of customer experience and customer service.

3.3.2 Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*, Marine Atlantic Inc. plans to spend an additional \$354.9 million in 2015–2016. This represents a significant increase in expenditures over the *2015–2016 Main Estimates and the 2014–15 Main Estimates*. Table 4 shows Marine Atlantic's expenditures.

**Table 4 – Main Estimates and Supplementary Estimates,
Marine Atlantic Inc., 2014–2015 and 2015–2016 (\$)**

		2014–2015	2015–2016		
		Estimates	Main Estimates	Supplementary Estimates (A)	Proposed Authorities to Date
1	Payments to Marine Atlantic Inc.	127,484,000	19,384,000	354,947,000	374,331,000
Total voted		127,484,000	19,384,000	354,947,000	374,331,000

Sources: Table prepared using data obtained from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Estimates](#), p. II–162 and [Supplementary Estimates \(A\), 2015–16](#), p. 2-23.

The additional funds requested by Marine Atlantic Inc., which total \$354.9 million, would be used for the organization's operating and capital requirements. Officials indicated that of the \$374.3 million that would be allocated to their organization in 2015–2016, \$132 million would be dedicated to operating requirements, and \$242 million to capital requirements.

In response to a question from the Committee, officials explained that their organization will generate revenues of approximately \$105 million in 2015–2016.

Marine Atlantic Inc. has 1,350 employees, or about 1,025 full-time equivalents. Officials explained that Marine Atlantic Inc. hires additional employees during the summer.

3.3.3 Vessels

Officials explained to the Committee that their organization's fleet is composed of four ships: the *Atlantic Vision*, the *Leif Ericson*, the *Blue Puttees* and the *Highlanders*. The *Blue Puttees* and the *Highlanders* are identical 200-metre-long ice-class vessels that can transport approximately 1,000 passengers and crew and 450 cars or 100 transport trucks. Marine Atlantic Inc. will be purchasing those two vessels for some \$200 million in the course of the current fiscal year. While these two vessels have been under charter by Marine Atlantic Inc. since 2011, it will be more profitable for the organization to purchase them.

In response to a question from a Committee member, officials confirmed that the *Blue Puttees* and the *Highlanders* were built in 2006–2007 and have a life expectancy of 20 to 25 years. They therefore still have a useful life of about 15 years.

The Committee learned that between 2005 and 2014, traffic for Marine Atlantic Inc.'s ferry service increased by 3.9%, while the number of trips decreased by 17.2% due to the acquisition of the higher capacity vessels. Because of these larger vessels, the number of auto equivalent units per trip increased by 25.3% and fuel consumption decreased by 18.3%.

3.3.4 Rates

Officials explained that ferry rates are established as a function of the organization's operating costs, i.e., fuel costs and cost recovery targets, as well as the funding received from the federal government. They went on to say that the base rates were raised by 2.6% on 1 April 2015, while the fuel surcharge was recently lowered from 21% to 15% because of the decrease in oil prices.

3.4 Parks Canada Agency

During their testimony, officials from Parks Canada Agency discussed their organization's mandate and budgetary forecasts, as well as the federal infrastructure investment.

3.4.1 Mandate

The Committee learned that Parks Canada Agency is the oldest national parks agency in the world and that it is responsible for 44 national parks, 168 historic sites—nine of which are historic canals such as the Rideau Canal—four national marine conservation areas and the Rouge National Urban Park, which is located in Toronto. This Agency administers the largest national park system in the world, with a land mass of 320,000 square kilometres.

Officials explained that the Agency's three objectives are:

- to significantly increase the number of visitors to national parks;
- to bring parks and sites to major urban centres;
- to demonstrate international conservation leadership.

According to officials, 22 million person-visits are recorded annually in the heritage areas under their organization's responsibility. On an annual basis, this contributes \$3.3 billion to the country's gross domestic product and generates revenues of some \$120 million for Parks Canada Agency.

3.4.2 Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*, Parks Canada Agency plans to spend an additional \$354.1 million in 2015–2016. This represents a 48.0% increase in expenditures over the *2015–16 Main Estimates*. Table 5 shows Parks Canada Agency's expenditures, broken down by voted appropriations and statutory expenditures.

**Table 5 – Main Estimates and Supplementary Estimates,
Parks Canada Agency, 2014–2015 and 2015–2016 (\$)**

		2014–2015	2015–2016		
		Estimates to Date	Main Estimates	Supplementary Estimates (A)	Proposed Authorities to Date
1	Program Expenditures	510,133,010	571,135,767	349,432,181	920,567,948
5	Payments to New Parks and Historic Sites Account	3,500,000	500,000	–	500,000
Total voted		513,633,010	571,635,767	349,432,181	921,067,948
<i>Total statutory</i>		<i>157,754,486</i>	<i>165,637,236</i>	<i>4,680,663</i>	<i>170,317,899</i>
Total budgetary		671,387,496	737,273,003	354,112,844	1,091,385,847

Sources: Table prepared using data obtained from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Estimates](#), p. II–219 and [Supplementary Estimates \(A\), 2015–16](#), p. 2–34.

The additional funding requested by Parks Canada Agency comprises the following two elements:

- \$345.7 million for improvements to the Agency's heritage, tourism, highway and waterway assets;
- \$3.7 million for the horizontal initiative for the conservation, protection and recovery of species at risk and their habitats, as announced in Budget 2015.

According to officials, Parks Canada Agency is a world leader in park management and ecological restoration. Its conservation and restoration program supports the *Species at Risk Act* and promotes the ecological integrity of national parks and the recovery of species at risk. The concrete measures taken by the Agency involve conserving Canadian lands and waters, restoring Canadian ecosystems and bringing Canadians closer to nature.

In response to a question from a Committee member, officials indicated that under the Habitat Stewardship Program associated with the *Species at Risk Act*, a number of initiatives have been put in place to protect the southern mountain caribou in the mountain parks. They added that Fundy National Park, located in New Brunswick, has implemented initiatives to restore the endangered Atlantic salmon population.

The Parks Canada Agency has 4,719 employees in 2015–2016, of which 40% are seasonal. During the summer season, the Agency hires some 1,200 students.

3.4.3 Federal Infrastructure Investment

The Committee learned that the federal government will be investing \$2.6 billion over the next five years in the Agency's infrastructure. This is the most significant federal investment in the Agency's 104-year history. This money will enable it to restore the majority of its assets that are at or near the end of their lifecycle and bring them up to a level that meets many Canadians' expectations.

3.5 Natural Resources Canada

During their testimony, officials from Natural Resources Canada spoke about their department's budgetary forecasts, as well as nuclear waste.

3.5.1 Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2015–2016*, Natural Resources Canada plans to spend an additional \$277.8 million in 2015–2016. This represents a 12.5% increase in expenditures over the *2015–2016 Main Estimates*. Table 6 shows Natural Resources Canada's expenditures, broken down by voted appropriations and statutory expenditures.

Table 6 – Main Estimates and Supplementary Estimates, 2014–2015 and 2015–2016, Natural Resources Canada (\$)

		2014–2015	2015–2016		
		Estimates	Main Estimates	Supplementary Estimates (A)	Proposed Authorities to Date
1	Operating expenditures	870,926,261	654,814,321	237,888,974	892,703,295
5	Capital expenditures	15,177,082	14,700,394	39,586,996	54,287,390
10	Grants and contributions	450,039,000	306,608,750	–	306,608,750
Total voted		1,336,142,343	976,123,465	277,475,970	1,253,599,435
<i>Total Statutory</i>		<i>1,428,475,582</i>	<i>1,238,353,246</i>	<i>312,352</i>	<i>1,238,665,598</i>
Total budgetary		2,764,617,925	2,214,476,711	277,788,322	2,492,265,033

Sources: Table prepared using data obtained from Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Estimates](#), p. II-187 and [Supplementary Estimates \(A\), 2015–16](#), p. 2-29.

The additional funding requested by Natural Resources Canada comprises the following three elements:

- \$231.3 million for the Nuclear Legacy Liabilities Program, a federal government program aimed at cleaning up Atomic Energy of Canada Limited research sites;
- \$43.9 million to support the rehabilitation, repair and modernization of the department's research and laboratory sites across Canada;
- \$2.3 million for the renewal of the targeted geoscience initiative, as announced in Budget 2015. This federal initiative, which will promote and support exploration and investment in Canada's mining sector, is a collaborative program to provide industry with new geoscience knowledge and innovative techniques to better detect deeply buried mineral deposits.

3.5.2 Nuclear Waste

The Committee was interested in nuclear waste and questioned the witnesses on this subject. Officials indicated that since the creation of the Nuclear Legacy Liabilities Program in 2006–2007, the federal government has spent \$1.159 billion to clean up research sites located at Chalk River in Ontario and Whiteshell in Manitoba, as well as a nuclear facility located near Deep River in Ontario. This money was also used to demolish an Atomic Energy of Canada Limited site in Nova Scotia.

3.6 Atomic Energy of Canada Limited

During their testimony, officials from Atomic Energy of Canada Limited discussed their organization's new mandate and its budgetary forecasts, as well as medical isotopes.

3.6.1 New Mandate

The Committee learned that Atomic Energy of Canada Limited is on track for implementation in 2015–2016 of the model whereby the government will own Canadian Nuclear Laboratories and the private sector will run it. This government-owned contractor-operated model is similar to that used in other countries, including the United States and the United Kingdom. According to officials, a competitive government procurement process is currently underway to select the private sector contractor.

Officials updated the Committee with regard to recent developments at Canadian Nuclear Laboratories (namely, the facilities located at Chalk River in Ontario, Whiteshell in Manitoba and other smaller locations) which was restructured last year. The new mandate of Atomic Energy of Canada Limited will be to provide oversight of the private sector contractor as it implements the long-term contract to deliver the three missions of Canadian Nuclear Laboratories, which are:

- federal nuclear legacy waste management and decommissioning;
- science and technology that support the federal government in its nuclear responsibilities;
- technological and technical support to the Canadian nuclear industry.

The Committee learned that Atomic Energy of Canada Limited will retain ownership of Canadian Nuclear Laboratories facilities, assets, property and intellectual property, as well as responsibility for nuclear liabilities, as operations are being transferred to the private contractor. The federal agency will also be responsible for overseeing the private contractor's performance.

The contractor will hold the nuclear site licences and be responsible to the Canadian Nuclear Safety Commission for the high standards of nuclear safety expected in this industry. It will also be expected to drive innovation and efficiencies in nuclear laboratories, leveraging Canada's historic nuclear sciences investments.

In response to a question from a Committee member, officials mentioned that under the contract signed with the private contractor, there will be a self-funded fund for managing nuclear waste.

3.6.2 Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2015–16*, Atomic Energy of Canada Limited plans to spend an additional \$164.9 million in 2015–2016. This represents an increase of 138.4% in the budgetary expenditures of Atomic Energy of Canada Limited over the *2015–16 Main Estimates*. Table 7 shows the expenditures, broken down by voted appropriations and statutory expenditures.

**Table 7 – Main Estimates and Supplementary Estimates,
Atomic Energy of Canada Limited, 2014–2015 and 2015–2016 (\$)**

		2014-2015	2015-2016		
		Estimates	Main Estimates	Supplementary Estimates (A)	Proposed Authorities to Date
1	Payments to Atomic Energy of Canada Limited for operating and capital expenditures	332,428,000	102,143,000	164,900,000	267,043,000
Total voted		332,428,000	102,143,000	164,900,000	267,043,000
<i>Total statutory</i>		–	<i>17,000,000</i>	–	<i>17,000,000</i>
Total budgetary		332,428,000	119,143,000	164,900,000	284,043,000

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II–8, and [Supplementary Estimates \(A\), 2015–16](#), p. 2-2.

The additional funds requested by Atomic Energy of Canada Limited, which amount to \$164.9 million, are intended to finance nuclear science at the Chalk River laboratory, as well as production of medical isotopes.

3.6.3 Medical Isotopes

In response to a question from a Committee member, officials confirmed that Atomic Energy of Canada Limited's decreased market share in the production of medical isotope molybdenum-99, which is used to diagnose a variety of diseases, is due to the fact that the shortage of this isotope in 2008 led to a diversification of the supply chain and provided for the entry of new suppliers from around the world. They added that they were convinced that Canada will have enough medical isotopes to meet its future needs, despite the fact that the National Research Universal reactor will stop producing isotopes in 2018. Finally, officials told the Committee that a new source of supply for medical isotopes will be available through investments the federal government has been making since 2010.

3.7 Fisheries and Oceans Canada

During their testimony before the Committee, officials from Fisheries and Oceans Canada discussed their department's budgetary forecasts and transfers. They also talked about species at risk.

3.7.1 Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2015–2016*, Fisheries and Oceans Canada plans to spend an additional \$204.8 million in 2015–2016. This represents a 10.8% increase in expenditures over the *2015–2016 Main Estimates*. Table 8 shows Fisheries and Oceans Canada's expenditures, broken down by voted appropriations and statutory expenditures.

Table 8 – Main Estimates and Supplementary Estimates, 2014–2015 and 2015–2016, Fisheries and Oceans Canada (\$)

		2014–2015	2015–2016		
		Estimates	Main Estimates	Supplementary Estimates (A)	Proposed Authorities to Date
1	Operating Expenditures	1,144,394,384	1,181,570,672	46,471,301	1,228,041,973
5	Capital expenditures	448,509,573	495,982,360	152,552,709	648,535,069
10	Grants and contributions	91,509,966	88,932,871	4,303,802	93,236,673
Total voted		1,684,413,923	1,766,485,903	203,327,812	1,969,813,715
<i>Total statutory</i>		<i>122,389,544</i>	<i>122,754,445</i>	<i>1,501,938</i>	<i>124,256,383</i>
Total budgetary		1,806,803,467	1,889,240,348	204,829,750	2,094,070,098

Sources: Table prepared using data obtained from Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Estimates](#), p. II-122 and [Supplementary Estimates \(A\), 2015–16](#), p. 2-14.

The additional funding requested by Fisheries and Oceans Canada comprises the following four items:

- \$189.3 million in funding for small craft harbours, real property, small craft procurement and vessel refits and life extensions;
- \$7.6 million for the horizontal initiative for the conservation, protection and recovery of species at risk and their habitats, as announced in Budget 2015;
- \$6.5 million for reinvestment of revenues from the sale or transfer of real property in the department's real property program;
- a symbolic amount of one dollar³ to authorize the listing and adjustment of grants.

With regard to the requested \$189.3 million, officials indicated that there are more than 1,000 small craft harbours in the country. This funding will enable the department to accelerate its work in construction and remediation of wharves and breakwaters, as well as dredging out, so that these harbours will be safer for Canadian fishermen and recreational users. The investments in real property affect a wide range of small projects like departmental buildings needing repair, fishway infrastructure and science

³ Supplementary estimates often contain symbolic items of one dollar that seek an alteration in the existing allocation of funds as authorized in the main estimates. Given that these are budgetary items, they must have a dollar value. However, they are not intended to seek new or additional money, but rather to spend money already authorized for a different purpose within a single department or federal agency. These symbolic credits may be used to transfer funds from one program to another, to write off debts, to adjust loan guarantees, to authorize grants, to amend enabling legislation or to amend previous appropriation acts. For additional information, see: Parliament of Canada, [House of Commons Procedure and Practice](#), Second edition, 2009.

facilities. Finally, this funding will provide for continued use of the existing Canadian Coast Guard fleet until the fleet is renewed.

3.7.2 Transfers

The Committee took an interest in the transfers between votes requested by Fisheries and Oceans Canada. Officials responded that the requested transfers are intended to increase the funds in Vote 10 – Grants and contributions. They went on to say that the programs funded by this vote are not based on a set plan of expenditures, but rather on the demand during the year. The department transfers available funds from Vote 1 – Operating expenditures and Vote 5 – Capital expenditures to Vote 10. This is always done with the prior approval of Parliament because the department does not have authorization to carry forward funds in Vote 10 from one year to another given that it receives continuing appropriation authorities. The Committee learned that the department requests this type of transfer in all supplementary estimates.

3.7.3 Species at Risk

In response to a question from a Committee member, officials indicated that Environment Canada is the lead department for terrestrial species, Fisheries and Oceans Canada for aquatic species and Parks Canada Agency for aquatic species in Canadian national parks covered by the horizontal initiative for the conservation, protection and recovery of species at risk and their habitats. They added that this initiative is the renewal of the same initiative that phased out last year and that had received identical funding.

According to officials, there are more than 100 aquatic species on the species-at-risk list. Before a species is added to that list, officials conduct a recovery-potential assessment and hold consultations with various stakeholders, including fishermen, environmental groups and Aboriginal groups, to determine the socio-economic impact of listing the species and the best way to manage the situation.

Once a species is added to the list, officials implement recovery strategies, in consultation with stakeholders, develop action plans and identify and protect critical habitat for that species.

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR
LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

VINGTIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

Juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1 INTRODUCTION.....	1
2 APERÇU DU <i>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016</i>	2
3 ÉTUDE DU <i>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016</i>	3
3.1 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	3
3.1.1 Principaux postes votés.....	3
3.1.2 Postes horizontaux	5
3.1.3 Mesures d'évaluation de la performance	5
3.1.4 Prévisions budgétaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	5
3.1.4.1 Crédit 5 – Éventualités du gouvernement	6
3.1.4.2 Crédit 25 – Report du budget de fonctionnement	7
3.2 Autorité du pont Windsor-Détroit.....	7
3.2.1 Mandat et priorités	7
3.2.2 Prévisions budgétaires	8
3.2.3 Point de passage et coûts	8
3.2.4 Partenariat public-privé.....	9
3.2.5 Péages.....	9
3.3 Marine Atlantique S.C.C.....	10
3.3.1 Mandat.....	10
3.3.2 Prévisions budgétaires	10
3.3.3 Navires.....	11
3.3.4 Tarifs.....	11
3.4 Agence Parcs Canada	11
3.4.1 Mandat.....	12
3.4.2 Prévisions budgétaires	12
3.4.3 Investissement fédéral en infrastructure	13
3.5 Ressources naturelles Canada.....	14
3.5.1 Prévisions budgétaires	14
3.5.2 Déchets nucléaires	15
3.6 Énergie atomique du Canada limitée.....	15
3.6.1 Nouveau mandat	15
3.6.2 Prévisions budgétaires	16
3.6.3 Isotopes médicaux.....	16
3.7 Pêches et Océans Canada	16
3.7.1 Prévisions budgétaires	17

3.7.2	Transferts.....	18
3.7.3	Espèces en péril	18

1 INTRODUCTION

Le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#) a été déposé le 14 mai 2015 et constitue le premier budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2015-2016. Auparavant, le [Budget principal des dépenses 2015-2016](#) a été déposé au Parlement le 24 février 2015.

Comme à l'habitude, ce budget supplémentaire des dépenses comprend les autorisations de dépenses et les montants qui seront inclus dans le projet de loi de crédits à venir et deux annexes. La première annexe présente les montants demandés par les ministères et organismes fédéraux qui ont un crédit annuel expirant au 31 mars 2016, alors que la deuxième annexe présente les montants demandés par les agences qui ont des crédits permanents, à savoir l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada.

Dans le cadre de son étude portant sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a accueilli des représentants de sept ministères et organismes fédéraux, et ce, au cours de deux réunions tenues en mai 2015.

Le 26 mai 2015, le Comité a reçu des fonctionnaires provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et de l'Autorité du pont Windsor-Détroit. Les fonctionnaires respectifs de ces organisations étaient les suivants :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directeur exécutif, Secteur de la gestion des dépenses.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Michael Cautillo, président et chef de la direction;

Linda Hurdle, dirigeante principale des Finances et de l'Administration.

Le 27 mai 2015, le Comité a accueilli des fonctionnaires provenant de Marine Atlantique S.C.C., de l'Agence Parcs Canada, de Ressources naturelles Canada, d'Énergie atomique du Canada limitée et de Pêches et Océans Canada. Les fonctionnaires respectifs de ces organisations étaient les suivants :

Marine Atlantique S.C.C.

Paul Griffin, président et chef de la direction.

Agence Parcs Canada

Alan Latourelle, directeur général.

Ressources naturelles Canada

Daniel Lebel, directeur général, Direction de l'Atlantique et de l'Ouest du Canada, Commission géologique du Canada, Secteur des sciences de la Terre;

Niall O'Dea, directeur général, Direction des ressources en électricité, Secteur de l'énergie;

Kami Ramcharan, sous-ministre adjointe, Secteur de la gestion et des services intégrés, et Dirigeante principale des finances.

Énergie atomique du Canada limitée

Jonathan Lundy, agent principal de la transition;

David Smith, vice-président des opérations.

Pêches et Océans Canada

Marty Muldoon, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances;

Kevin Stringer, sous-ministre adjoint principal, Gestion des écosystèmes et des pêches;

Michel Vermette, sous-commissaire, Approvisionnement des navires.

2 APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties entre dépenses budgétaires et dépenses non budgétaires, et divisées en deux catégories : les crédits votés et les postes législatifs¹.

Selon le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 43 organisations ont fait état de besoins supplémentaires qui figurent dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*. Comme l'indique le tableau 1, le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, qui représentent une augmentation de 1,3 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, fournit de l'information sur des crédits votés de 3,1 milliards de dollars,. Il donne également de l'information sur la hausse de l'ordre de 19,8 millions de dollars aux postes législatifs, qui réfèrent aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employé(e)s et qui constituent une augmentation de 0,01 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

¹ Les **dépenses budgétaires** comprennent le coût du service de la dette, les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert et les contributions à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) sont des débours qui représentent des changements de la composition des avoirs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont les crédits pour lesquels on demande l'approbation du Parlement, au moyen d'un projet de loi de crédits, et les **postes législatifs** sont ceux que le Parlement autorise par une loi habilitante, et dont les prévisions ne figurent ici qu'à titre d'information.

**Tableau 1 – Budgets supplémentaires et principal des dépenses,
2015-2016 (dollars)**

	2014-2015	2015-2016		
	Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
Dépenses budgétaires				
Crédits votés	93 350 224 915	88 184 096 852	3 135 266 064	91 319 362 916
Postes législatifs	148 103 181 994	153 390 199 856	19 766 670	153 409 966 526
Total	241 453 406 909	241 574 296 708	3 155 032 734	244 729 329 442
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés	71 103 005	71 103 001	–	71 103 001
Postes législatifs	- 9 804 042 407	933 446 071	–	933 446 071
Total	- 9 732 939 402	1 004 549 072	–	1 004 549 072

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 1-3.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016* introduit un nouveau crédit pour la [Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique](#), suite à la [Loi sur la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique](#) qui a reçu la sanction royale le 16 décembre 2014. Ce nouvel organisme fédéral de recherche, qui combine les ressources et les connaissances de la Commission canadienne des affaires polaires et de la présente Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique en une seule organisation, sera chargé d'approfondir les connaissances du Canada au sujet de l'Arctique et de renforcer son leadership dans le domaine des sciences et de la technologie polaires.

3 ÉTUDE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2015-2016

3.1 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont présenté les principaux postes votés et les postes horizontaux inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*. Ils ont également discuté des mesures d'évaluation de la performance et des prévisions budgétaires de leur organisation tout en expliquant les crédits 5 et 25 du Conseil du Trésor du Canada.

3.1.1 Principaux postes votés

Les fonctionnaires ont présenté les principaux postes votés inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*. Au nombre de treize, ces derniers, qui s'élèvent à près de 2,5 milliards de dollars et constituent 78 % des crédits de ce budget supplémentaires des dépenses, sont divisés en deux catégories, soit ceux liés à l'annonce de novembre 2014 concernant un investissement fédéral de l'ordre de 5,8 milliards de dollars pour construire et renouveler les infrastructures et les autres principaux postes votés.

Postes votés liés à l'annonce concernant les infrastructures

- 345,7 millions de dollars à l'Agence Parcs Canada pour améliorer les biens patrimoniaux (par exemple, la restauration des murs historiques entourant le Vieux-Québec), les biens à vocation touristique, les biens liés aux routes (par exemple, l'installation d'un nouveau revêtement sur les sections de l'autoroute reliant les parcs nationaux de Banff et de Jasper situés en Alberta) et les biens liés aux voies navigables de l'Agence;
- 219,8 millions de dollars au Ministère de la Défense nationale pour des projets aux bases des Forces armées canadiennes et à d'autres installations du Ministère (par exemple, la construction d'un nouveau centre de formation pour le soutien de la paix à Kingston, Ontario et des réparations aux terrains d'aviation, hangars et manèges militaires à travers le pays);
- 189,3 millions de dollars à Pêches et Océans Canada pour des ports pour petits bateaux, des biens immobiliers, des acquisitions de petites embarcations et des travaux de radoub et de prolongation de la durée de vie des navires;
- 70,2 millions de dollars à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les réparations et la modernisation de divers biens fédéraux à travers le pays;
- 58,3 millions de dollars à Transports Canada pour moderniser plusieurs aéroports appartenant au gouvernement fédéral et rénover une installation destinée au Programme écoTECHNOLOGIE pour véhicules (incluant par exemple, une installation d'essai pour des véhicules à piles à combustible à l'hydrogène, des véhicules au gaz naturel liquéfié et des véhicules électriques à batterie);
- 50,0 millions de dollars à Affaires indiennes et du Nord canadien pour soutenir la réparation et la construction d'écoles dans les réserves, ce qui comprend la construction d'au moins 12 nouvelles écoles au cours des sept prochaines années.

Autres postes principaux

- 402,6 millions de dollars à l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour financer les besoins de fonctionnement et en capital;
- 354,9 millions de dollars à Marine Atlantique S.C.C. pour financer les besoins de fonctionnement et en capital;
- 255,5 millions de dollars à Affaires indiennes et du Nord canadien pour des règlements extrajudiciaires;
- 231,3 millions de dollars à Ressources naturelles Canada pour le Programme de responsabilités nucléaires héritées;
- 164,9 millions de dollars à Énergie atomique du Canada limitée pour des activités scientifiques nucléaires et pour la production d'isotopes médicaux;
- 58,1 millions de dollars pour Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée pour renforcer le tablier de l'estacade du pont à Montréal et pour construire une piste cyclable séparée sur la structure. Ces fonds permettront de soutenir des projets d'immobilisation qui seront effectués sur le tablier de l'estacade du pont Champlain visant à renforcer la structure avant les prochains travaux de construction et de maintenir la sécurité des 150 000 à 200 000 cyclistes utilisant l'estacade annuellement;
- 52,4 millions de dollars au Conseil national de recherches du Canada pour développer et déployer des solutions scientifiques et technologiques qui contribueront à soutenir la croissance des entreprises innovatrices au Canada, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015.

3.1.2 Postes horizontaux

Les fonctionnaires ont présenté les trois postes horizontaux² figurant dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016* et pour lesquels au moins deux organisations ont décidé de collaborer à l'atteinte de résultats partagés :

- 24,5 millions de dollars à l'Agence Parcs Canada, à Environnement Canada et à Pêches et Océans Canada pour la conservation, la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015;
- 16,4 millions de dollars à Affaires indiennes et du Nord canadien, au Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, à Justice Canada et à Sécurité publique et Protection civile Canada pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones, dont 11,1 millions de dollars seront des contributions en capital aux Premières Nations pour la construction de refuges. Ces fonds seront également utilisés pour mieux faire connaître les conséquences de la violence, mettre en œuvre des activités de prévention de la violence, répondre aux besoins en matière de sécurité des communautés et soutenir les victimes de violence et leur famille;
- 2,8 millions de dollars à la Gendarmerie royale du Canada et à Sécurité publique et Protection civile Canada pour le renouvellement de la Stratégie nationale de répression de la contrefaçon de monnaie, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015. Ces fonds fourniront des ressources dédiées à l'application, la poursuite et la prévention de la contrefaçon de monnaie, et ce, au sein de la Gendarmerie royale du Canada et de Sécurité publique et Protection civile Canada.

3.1.3 Mesures d'évaluation de la performance

Des membres du Comité ont exprimé leur frustration concernant le manque de mesures d'évaluation de la performance de certains programmes, dont notamment la construction d'édifices et de maisons sur les réserves. Les fonctionnaires ont acquiescé en disant que des efforts restaient à faire quant à l'amélioration de l'information présentée sur le rendement tout en indiquant que le Secrétariat et les ministres du Conseil du Trésor du Canada s'efforcent continuellement de veiller à ce que des conditions claires soient assorties à l'allocation des fonds publics. Ils ont ajouté que le président et le secrétaire du Conseil du Trésor du Canada ont demandé aux fonctionnaires du Secrétariat d'approfondir l'utilisation des mesures et d'indicateurs d'évaluation de la performance des programmes fédéraux. Récemment, les fonctionnaires ont commencé à identifier avec les ministères et organismes fédéraux, les directeurs financiers et les directeurs de programmes les points forts et les lacunes des mesures et des indicateurs de rendement. Enfin, les fonctionnaires ont ajouté qu'ils ont récemment évalué les politiques portant sur la structure de gestion des ressources et des résultats afin de les améliorer. Le Comité continuera à surveiller attentivement les mesures d'évaluation de la performance des programmes fédéraux.

3.1.4 Prévisions budgétaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 17,2 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces dépenses représentent une augmentation des dépenses budgétaires du Secrétariat de

² Pour obtenir le nom des ministères et organismes de même que les montants qui leur sont alloués dans le cadre de chacun de ces postes horizontaux, voir : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. I-14.

0,2 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 2 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 2 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Dépenses du Programme	305 084 727	219 601 334	17 102 060	236 703 394
5	Éventualités du gouvernement	750 000 000	750 000 000	–	750 000 000
10	Initiatives pangouvernementales	3 193 000	2 090 470	–	2 090 470
20	Assurances de la fonction publique	2 506 134 407	2 250 070 604	–	2 250 070 604
25	Report du budget de fonctionnement	1 600 000 000	1 600 000 000	–	1 600 000 000
30	Besoins en matière de rémunération	1 850 000 000	1 000 000 000	–	1 000 000 000
33	Report du budget des dépenses en capital	600 000 000	600 000 000	–	600 000 000
–	Rajustements à la rémunération	151 651 354	–	–	–
Total des crédits votés		7 766 063 488	6 421 762 408	17 102 060	6 438 864 468
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>470 514 473</i>	<i>470 681 925</i>	<i>52 956</i>	<i>470 734 881</i>
Total des dépenses budgétaires		8 236 577 961	6 892 444 333	17 155 016	6 909 599 349

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-252 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-38.

Les fonds additionnels demandés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada comprennent les deux éléments suivants :

- 16,1 millions de dollars pour l'Initiative de transformation des services administratifs;
- 1,0 million de dollars pour appuyer la planification, la conception et la mise en œuvre du projet de renouvellement de l'espace de travail du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

3.1.4.1 Crédit 5 - Éventualités du gouvernement

Les fonctionnaires ont expliqué que le crédit 5 – Éventualités du gouvernement, qui s'élève à 750 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016, contient des fonds pour répondre à des situations urgentes ou imprévues avant l'approbation d'une loi de crédits. Ils ont cité, à titre d'exemple, le cas de Marine Atlantique S.C., qui s'est récemment prévalu de ce crédit puisque son plan d'entreprise n'a pas été approuvé à temps par les ministres siégeant au Conseil du Trésor du Canada pour figurer dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Par la suite, le plan d'entreprise de l'organisation a été

approuvé et les fonds associés à l'exécution de ce plan sont maintenant inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*.

Lorsque le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016* sera approuvé, Marine Atlantique S.C.C. devra rembourser les fonds obtenus afin de renflouer le crédit 5.

Les fonctionnaires ont affirmé que dans le cas où le Conseil du Trésor du Canada allouerait des fonds à un ministère ou un organisme fédéral en vertu du crédit 5 après la présentation du dernier budget supplémentaire des dépenses d'un exercice financier, il n'y aurait aucun mécanisme au moyen duquel le Parlement pourrait renflouer ce crédit. Dans cette situation, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ne pourrait reporter la totalité des fonds du crédit 5 à l'exercice suivant et l'on tiendrait compte de ce manque de fonds dans le cadre budgétaire global.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que l'ajustement en fonction du risque s'élevant à un milliard de dollars contenu dans budget fédéral de 2015 est une disposition générale dans le cadre financier du gouvernement fédéral afin de palier tout changement apporté aux prévisions économiques ou aux besoins de dépenses des ministères et organismes fédéraux. Ils ont poursuivi en disant que cet ajustement existe, par exemple, pour contrebalancer les changements imprévus des taux d'intérêt ou de la croissance économique et pourrait également être utilisé par le ministre des Finances, avec l'approbation du premier ministre et des membres du Conseil du Trésor du Canada, pour hausser les pouvoirs de dépenser d'un ministère ou d'un organisme fédéral. Dans un tel cas, cette augmentation des pouvoirs serait présentée pour approbation au Parlement dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses subséquent.

3.1.4.2 Crédit 25 – Report du budget de fonctionnement

Le crédit 25 – Report du budget de fonctionnement, qui a été instauré durant l'exercice 1993-1994, permet aux ministères et organismes fédéraux de reporter des fonds inutilisés d'un exercice financier au suivant, et ce, jusqu'à un montant équivalent à 5 % de leur budget de fonctionnement. Les fonctionnaires ont mentionné que ce crédit a été mis en place afin de faciliter une utilisation plus efficace et efficiente des fonds approuvés. Comme le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2014-2015* a été approuvé le 31 mars 2015, soit la dernière journée de l'exercice financier, les ministères et organismes fédéraux n'ont pas eu l'autorisation de dépenser les montants demandés au cours de l'exercice 2014-2015. Ils pourront ainsi utiliser le crédit 25 pour reporter ces fonds à l'exercice 2015-2016 et les détails sur l'utilisation de ce report et les allocations octroyées au moyen du crédit 25 seront présentés dans le prochain budget supplémentaire des dépenses.

3.2 Autorité du pont Windsor-Détroit

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ont parlé du mandat, des priorités et des prévisions budgétaires de leur organisation. Ils ont également discuté du point de passage, des coûts, du partenariat public-privé et des péages du nouveau pont.

3.2.1 Mandat et priorités

La société d'État à but non lucratif portant le nom d'Autorité du pont Windsor-Détroit a été créée en octobre 2012 au moyen de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* alors que son personnel et ses opérations ont commencé au mois d'août 2014. Elle compte maintenant un total de 35 employé(e)s.

L'Autorité du pont Windsor-Détroit a comme mandat de superviser et de gérer le processus d'approvisionnement lié à la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien d'un nouveau point de passage international, et ce, au moyen d'un partenariat public-privé. C'est également elle qui établira les taux de péages du nouveau pont et qui les collectera. Le pont appartiendra au gouvernement du Canada et à celui de l'État du Michigan. Il portera le nom pont international Gordie-Howe et enjambera la rivière Détroit entre les villes de Windsor, Ontario et de Détroit, Michigan.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont dit que le projet compte deux conseils d'administration. Le premier conseil d'administration est celui de l'Autorité du pont Windsor-Détroit et est composé de membres canadiens. Le deuxième est celui de l'autorité internationale créée lors de la signature de l'Accord sur le passage entre le Canada et l'État du Michigan en juin 2012, dont la moitié des membres proviennent du Canada et l'autre moitié de l'État du Michigan.

Le Comité a appris que les priorités de l'organisation pour l'exercice 2015-2016 comprennent le lancement officiel du processus de passation des marchés en partenariat public-privé, le déplacement des services publics des deux côtés de la frontière, l'acquisition de propriétés dans l'État du Michigan et l'acquisition de biens canadiens entrepris par Transports Canada.

3.2.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 402,6 millions de dollars sont prévues pour l'Autorité du pont Windsor-Détroit, soit une augmentation importante si on compare avec le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 3 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 3 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget suppl. (A)	Autorisations à ce jour
1	Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détroit	8 064 384	58 469 905	402 625 007	461 094 912
Total des crédits votés		8 064 384	58 469 905	402 625 007	461 094 912

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), pp. II-53; [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-10.

Les fonds additionnels demandés par l'Autorité du pont Windsor-Détroit, qui s'élèvent à 402,6 millions de dollars, visent à financer les besoins de fonctionnement et en capital de l'organisation. De ces fonds, 369 millions de dollars serviront à l'acquisition de propriétés dans l'État du Michigan.

3.2.3 Point de passage et coûts

Le point de passage transfrontalier terrestre international entre Windsor et Détroit est le plus achalandé d'Amérique du Nord et compte pour près de 30 % des échanges commerciaux effectués par camion entre le Canada et les États-Unis. Le tout représentant environ 2,5 millions de camions et plus de 100 milliards de dollars par année. Selon les fonctionnaires, ce point de passage a été identifié par les gouvernements du Canada, des États-Unis, de l'Ontario et du Michigan comme étant nécessaire afin d'assurer et d'améliorer le flux de personnes et de marchandises entre le Canada et les États-Unis.

Le Comité a appris que le projet du pont international Gordie-Howe, dont la date de complétion est prévue vers la fin de 2020, est composé des quatre composantes majeures suivantes :

- le pont comptera six voies et mesurera trois kilomètres de long;
- le point d'entrée canadien, qui sera le plus grand du pays, mesurera quelque 55 hectares et comprendra les douanes canadiennes, le passage des voyageurs à la frontière, les péages et la perception des péages ainsi que les installations d'entretien du pont;
- le point d'entrée américain mesurera 60 hectares et comprendra les douanes américaines et le passage des voyageurs à la frontière;
- l'échangeur avec l'autoroute inter-États 75.

Selon les fonctionnaires, le coût total pour la construction de ce projet sera d'environ deux milliards de dollars, dont un milliard de dollars pour le pont.

3.2.4 Partenariat public-privé

Les fonctionnaires ont indiqué que des conseillers clés ont été retenus pour ce projet qui sera mené en partenariat public-privé, dont un conseiller financier, un conseiller des marchés de capitaux, un conseiller juridique et surveillant de l'équité et un consultant en ingénierie générale. De plus, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada soutient l'organisation dans le processus de passation des marchés.

Afin d'être en mesure de lancer le processus de partenariat public-privé, l'organisation a commencé plusieurs activités préalables à la passation des marchés comme la planification des travaux devant être réalisés au point d'entrée canadien, dont la construction d'une route d'accès de quatre kilomètres, le déplacement des services publics au sein de la route d'accès et la stabilisation du sol en prévision de la construction des bâtiments douaniers. Les fonctionnaires ont indiqué qu'ils travaillent en étroite collaboration avec plusieurs partenaires et intervenants, dont notamment Transports Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le gouvernement de l'Ontario, l'État du Michigan, le Michigan Department of Transportation, le United States Federal Highway Administration, le United States Customs and Border Protection Agency, le United States General Services Administration et les villes de Windsor et de Détroit.

3.2.5 Péages

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le coût total du projet de construction de ce nouveau pont sera repayé au moyen de la perception de péages, qui se fera du côté canadien. Une fois que le pont sera remboursé et que les frais d'entretien et de fonctionnement seront payés, les profits seront partagés entre le Canada et l'État du Michigan.

Quant à la date prévue pour le remboursement des coûts totaux du pont, le Comité a appris que celui-ci dépendra de plusieurs facteurs incluant le coût total du projet, les taux de péages et le nombre et le type d'utilisateurs du pont. Les fonctionnaires ont précisé que l'Accord sur le passage que le Canada et l'État du Michigan ont signé prévoit une période s'échelonnant sur plus de 50 ans pour le remboursement des coûts du projet. Ils ont ajouté que les taux de péages seront établis par l'Autorité du pont Windsor-Détroit et que ceux-ci seront compétitifs.

3.3 Marine Atlantique S.C.C.

Les fonctionnaires de Marine Atlantique S.C.C. ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation, des navires et des tarifs.

3.3.1 Mandat

Créée en 1986, la société d'État mère Marine Atlantiques S.C.C. a remplacé la Canadian National Marine dans la fourniture d'un service quotidien de traversier à longueur d'année, entre les communautés de North Sydney en Nouvelle-Écosse et Port aux Basques à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service de traversier est le seul au Canada prévu dans la Constitution. Les fonctionnaires ont expliqué que lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, le service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et l'île de Terre-Neuve s'est vu attribuer un statut spécial en vertu de la *Loi sur Terre-Neuve* et qu'il constitue une partie de la route Transcanadienne. Marine Atlantique S.C.C. est sous la responsabilité du ministre des Transports.

Marine Atlantique S.C.C. offre également un service de traversier saisonnier entre les communautés de North Sydney en Nouvelle-Écosse et Argientia à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle assure la quasi-totalité du transport des passagers non aériens à destination et en provenance de Terre-Neuve-et-Labrador et de 90 % des denrées périssables et d'une durée de vie critique à destination de cette province. Le Comité a appris que Marine Atlantique S.C.C. transporte également vers province la quasi-totalité des produits dangereux comme la dynamite, les gaz médicaux, les produits chimiques, les hydrocarbures extracôtiers et le pétrole. Les fonctionnaires ont également souligné que le taux d'utilisation des traversiers de Marine Atlantique S.C.C. s'élève à environ 70 %.

Répondant à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que leurs objectifs stratégiques sont : la sécurité d'abord et avant tout, la poursuite incessante de l'expérience du client et le service à la clientèle.

3.3.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 354,9 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour Marine Atlantique S.C.C. Le tout représente une augmentation considérable des dépenses prévues pour cette organisation par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016* et celui de 2014-2015. Le tableau 4 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 4 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 de Marine Atlantique S.C.C. (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Paiements à Marine Atlantique S.C.C.	127 484 000	19 384 000	354 947 000	374 331 000
Total des crédits votés		127 484 000	19 384 000	354 947 000	374 331 000

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-213 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-33.

Les fonds additionnels demandés par Marine Atlantique S.C.C., qui s'élèvent à 354,9 millions de dollars, visent à financer les besoins de fonctionnement et en capital de l'organisation. Les fonctionnaires ont indiqué que des 374,3 millions de dollars qui seraient octroyés à leur organisation en 2015-2016, 132 millions de dollars seraient dédiés aux besoins de fonctionnement et 242 millions de dollars aux besoins en capital.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que leur organisation générera des revenus s'élevant à environ 105 millions de dollars en 2015-2016.

L'organisation compte 1 350 employé(e)s, pour un total de 1 025 employé(e)s équivalents temps plein. Les fonctionnaires ont précisé que Marine Atlantique S.C.C. embauche des employé(e)s supplémentaires durant la saison estivale.

3.3.3 Navires

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que leur organisation dispose d'une flotte composée de quatre navires : l'*Atlantic Vision*, le *Leif Ericson*, le *Blue Puttees* et le *Highlanders*. Le *Blue Puttees* et le *Highlanders* sont deux navires brise-glace identiques, qui mesurent 200 mètres de long et qui peuvent transporter environ un millier de passagers et membres d'équipage et 450 voitures ou 100 camions de transport. Marine Atlantique S.C.C. fera l'acquisition de ces deux navires pour quelque 200 millions de dollars au cours du présent exercice financier. Bien que ces deux navires soient en affrètement au sein de Marine Atlantique S.C.C. depuis 2011, il s'avère plus rentable pour l'organisation de les acquérir.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le *Blue Puttees* et le *Highlanders* ont été construits en 2006-2007 et ont une espérance de vie de 20 à 25 ans. Il leur reste ainsi une durée de vie utile d'une quinzaine d'années.

Le Comité a appris qu'entre 2005 et 2014, le nombre d'utilisateurs des services de traversier de Marine Atlantique S.C.C. a augmenté de 3,9 % alors que le nombre de voyages effectués a diminué de 17,2 % en raison de l'acquisition de navires à capacité accrue. Grâce à ces navires, le nombre d'équivalents autos par traversée a augmenté de 25,3 % et la consommation de carburant a chuté de 18,3 %.

3.3.4 Tarifs

En ce qui concerne les tarifs des traversiers, les fonctionnaires ont expliqué que ceux-ci sont établis en fonction des coûts d'opération de l'organisation, à savoir le coût du carburant et les objectifs de recouvrement de coûts, de même que le financement provenant du gouvernement fédéral. Ils ont poursuivi en disant que les tarifs de base ont été haussés de 2,6 % le 1^{er} avril 2015 alors que le supplément pour le carburant a récemment été diminué de 21 % à 15 % en raison de la chute du prix du pétrole.

3.4 Agence Parcs Canada

Les fonctionnaires de l'Agence Parcs Canada ont discuté du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation de même que de l'investissement fédéral en infrastructure durant leur témoignage.

3.4.1 Mandat

Le Comité a appris que l'Agence Parcs Canada est le plus vieil organisme de parcs nationaux au monde avec sous sa responsabilité 44 parcs nationaux, 168 lieux historiques, dont neuf canaux historiques tels que le canal Rideau, quatre aires marines nationales de conservation et le parc urbain national de la Rouge, situé à Toronto. Cette Agence administre le plus grand réseau des parcs nationaux du monde, dont la superficie s'étend sur 320 000 kilomètres carrés.

Les fonctionnaires ont expliqué que les trois objectifs clés de l'Agence sont :

- augmenter significativement le nombre de visiteurs des parcs nationaux;
- améliorer l'accessibilité des parcs et des sites dans les principaux centres urbains;
- faire preuve de leadership en matière de conservation du patrimoine, et ce, à l'échelle internationale.

Selon les fonctionnaires, 22 millions de visites-personnes sont enregistrées annuellement dans les aires de patrimoine sous la responsabilité de leur organisation. Sur une base annuelle, le tout contribue pour 3,3 milliards de dollars au produit intérieur brut du pays et génère des recettes s'élevant à quelque 120 millions de dollars à l'Agence Parcs Canada.

3.4.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 354,1 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour l'Agence Parcs Canada. Ces dépenses représentent une augmentation des dépenses budgétaires de 48,0 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 5 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

**Tableau 5 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses,
2014-2015 et 2015-2016 de l'Agence Parcs Canada (dollars)**

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Dépenses du Programme	510 133 010	571 135 767	349 432 181	920 567 948
5	Paievements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	3 500 000	500 000	–	500 000
Total des crédits votés		513 633 010	571 635 767	349 432 181	921 067 948
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>157 754 486</i>	<i>165 637 236</i>	<i>4 680 663</i>	<i>170 317 899</i>
Total des dépenses budgétaires		671 387 496	737 273 003	354 112 844	1 091 385 847

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-41 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-6.

Les fonds additionnels demandés par l'Agence Parcs Canada comprennent les deux éléments suivants :

- 345,7 millions de dollars pour améliorer les biens patrimoniaux, les biens à vocation touristique, les biens liés aux routes et les biens liés aux voies navigables de l'Agence;
- 3,7 millions de dollars pour l'initiative horizontale relative à la conservation, la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015.

Selon les fonctionnaires, l'Agence Parcs Canada est un chef de file mondial relativement à la gestion des parcs et à la restauration écologique. Son programme de conservation et de restauration soutient la *Loi sur les espèces en péril* et favorise l'intégrité écologique des parcs nationaux et le rétablissement des espèces en péril. Les mesures concrètes prises par l'Agence touchent la conservation des terres et des eaux canadiennes, la restauration des écosystèmes canadiens et le rapprochement des Canadiens et des Canadiennes de la nature.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué qu'en vertu du Programme de gestion de l'habitat lié à l'application de la *Loi sur les espèces en péril*, plusieurs initiatives ont été mises sur pied afin de protéger le caribou de montagne du sud dans les parcs montagneux. Ils ont ajouté que le parc national Fundy, situé au Nouveau-Brunswick, a instauré des initiatives visant à rétablir la population menacée du saumon de l'Atlantique.

L'Agence Parcs Canada compte 4 719 employé(e)s en 2015-2016, dont 40 % sont saisonniers. Durant la saison estivale, l'Agence embauche quelque 1 200 étudiant(e)s.

3.4.3 Investissement fédéral en infrastructure

Le Comité a appris que le gouvernement fédéral investira 2,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans l'infrastructure de l'Agence Parcs Canada, à savoir l'investissement le plus important depuis les 104 années d'histoire de l'Agence. Ces fonds permettront à l'Agence de restaurer

la plupart de ses biens qui arrivent à la fin de leur vie utile et de les mettre à niveau par rapport aux attentes de la population canadienne.

3.5 Ressources naturelles Canada

Les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur Ministère et des déchets nucléaires lors de leur témoignage.

3.5.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 277,8 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour Ressources naturelles Canada. Ces dépenses représentent une augmentation des dépenses budgétaires de 12,5 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 6 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 6 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 de Ressources naturelles Canada (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Dépenses de fonctionnement	870 926 261	654 814 321	237 888 974	892 703 295
5	Dépenses en capital	15 177 082	14 700 394	39 586 996	54 287 390
10	Subventions et contributions	450 039 000	306 608 750	–	306 608 750
Total des crédits votés		1 336 142 343	976 123 465	277 475 970	1 253 599 435
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 428 475 582</i>	<i>1 238 353 246</i>	<i>312 352</i>	<i>1 238 665 598</i>
Total des dépenses budgétaires		2 764 617 925	2 214 476 711	277 788 322	2 492 265 033

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget des dépenses 2015-2016](#), p. II-244 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-37.

Les fonds additionnels demandés par Ressources naturelles Canada comprennent les trois éléments suivants :

- 231,3 millions de dollars pour le *Programme des responsabilités nucléaires héritées*, un programme du gouvernement fédéral visant à nettoyer les sites de recherche d'Énergie atomique du Canada Limitée;
- 43,9 millions de dollars pour appuyer la remise en état, la réparation et la modernisation des sites de recherches et des laboratoires du Ministère à travers le Canada;
- 2,3 millions de dollars pour le renouvellement de l'Initiative géoscientifique ciblée, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015. Cette initiative fédérale, qui fera la promotion et soutiendra l'exploration et l'investissement dans le secteur minier canadien, est axée sur la collaboration visant à fournir à l'industrie de nouvelles connaissances géoscientifiques et des techniques novatrices pour mieux repérer les gisements minéraux profondément enterrés.

3.5.2 Déchets nucléaires

Le Comité s'est intéressé aux déchets nucléaires et a questionné les témoins à ce sujet. Les fonctionnaires ont indiqué que depuis la création du *Programme des responsabilités nucléaires héritées* en 2006-2007, le gouvernement fédéral a dépensé 1,159 milliard de dollars pour nettoyer les sites de recherche situés à Chalk River en Ontario et à Whiteshell au Manitoba de même qu'une installation nucléaire située à proximité de Deep River en Ontario. Ces fonds ont également servi à démolir un site d'Énergie atomique du Canada limitée en Nouvelle-Écosse.

3.6 Énergie atomique du Canada limitée

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires d'Énergie atomique du Canada limitée ont discuté du nouveau mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation ainsi que des isotopes médicaux.

3.6.1 Nouveau mandat

Le Comité a appris qu'Énergie atomique du Canada limitée est sur la bonne voie pour l'implémentation en 2015-2016 du modèle au sein duquel l'État sera propriétaire des laboratoires nucléaires canadiens et le secteur privé en assurera l'exploitation. Ce modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé est similaire à ceux d'autres pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni. Selon les fonctionnaires, un processus concurrentiel de passation des marchés publics est en cours pour sélectionner l'entrepreneur du secteur privé.

Les fonctionnaires ont informé le Comité concernant l'évolution récente des laboratoires nucléaires canadiens (à savoir ceux situés à Chalk River en Ontario, à Whiteshell au Manitoba et d'autres plus petits) qui ont subi une restructuration l'an dernier. Le nouveau mandat d'Énergie Atomique du Canada limitée sera de superviser l'entrepreneur du secteur privé lors de la mise en œuvre du contrat à long terme visant à assurer le respect des trois missions des laboratoires nucléaires canadiens, c'est-à-dire :

- la gestion fédérale des déchets et le déclassé;
- les sciences et la technologie permettant au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités fondamentales;
- le soutien technologique et technique à l'industrie nucléaire canadienne.

Le Comité a appris qu'Énergie atomique du Canada limitée demeurera propriétaire des installations, des actifs, des biens et de la propriété intellectuelle des laboratoires nucléaires canadiens et continuera d'assumer la responsabilité liée aux déchets nucléaires lors du transfert de l'exploitation à l'entrepreneur privé. De plus, l'organisation fédérale sera responsable de superviser la performance de cet entrepreneur privé.

L'entrepreneur, quant à lui, devra posséder des permis de site nucléaire et sera responsable, auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, d'assurer le respect des normes élevées de sûreté nucléaire qui prévalent dans cette industrie. Il aura aussi comme tâche de stimuler l'innovation et l'efficacité des laboratoires nucléaires, en optimisant les investissements canadiens réalisés en sciences nucléaires.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont mentionné qu'en vertu du contrat signé avec l'entrepreneur privé, il y aura un fonds autofinancé dédié à la gestion des déchets nucléaires.

3.6.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 164,9 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour Énergie atomique du Canada limitée. Le tout représente une augmentation de 138,4% des dépenses prévues pour Énergie atomique du Canada limitée par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 7 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 7 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 d'Énergie atomique du Canada limitée (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	332 428 000	102 143 000	164 900 000	267 043 000
Total des crédits votés		332 428 000	102 143 000	164 900 000	267 043 000
<i>Total des postes législatifs</i>		–	17 000 000	–	17 000 000
Total des dépenses budgétaires		332 428 000	119 143 000	164 900 000	284 043 000

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-183 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-24.

Les fonds additionnels demandés par Énergie atomique du Canada limitée, qui s'élèvent à 164,9 millions de dollars, visent à financer des activités scientifiques nucléaires au laboratoire de Chalk River et la production d'isotopes médicaux.

3.6.3 Isotopes médicaux

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que la baisse de la part de marché d'Énergie atomique du Canada limitée dans la production de l'isotope médical molybdène 99, qui est utilisé pour diagnostiquer diverses maladies, s'explique par le fait que la pénurie qui a touché cet isotope en 2008 a diversifié la chaîne d'approvisionnement et permis l'arrivée de nouveaux fournisseurs à travers le monde. Ils ont ajouté qu'ils étaient convaincus que le Canada aura suffisamment d'isotopes médicaux pour soutenir ses besoins futurs, et ce, malgré le fait que le réacteur national de recherche universel cessera sa production d'isotopes à partir de 2018. Enfin, ils ont dit qu'une nouvelle source d'approvisionnement en isotopes médicaux sera disponible, et ce, grâce aux investissements réalisés depuis 2010 par le gouvernement fédéral.

3.7 Pêches et Océans Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de Pêches et Océans Canada ont discuté des prévisions budgétaires et des transferts de leur Ministère. Ils ont aussi parlé des espèces en péril.

3.7.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2015-2016*, des dépenses supplémentaires de 204,8 millions de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour Pêches et Océans Canada. Ces dépenses représentent une augmentation des dépenses budgétaires de 10,8 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Le tableau 8 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 8 – Budgets supplémentaire et principal des dépenses, 2014-2015 et 2015-2016 de Pêches et Océans Canada (dollars)

		2014-2015	2015-2016		
		Budgets des dépenses	Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
1	Dépenses de fonctionnement	1 144 394 384	1 181 570 672	46 471 301	1 228 041 973
5	Dépenses en capital	448 509 573	495 982 360	152 552 709	648 535 069
10	Subventions et contributions	91 509 966	88 932 871	4 303 802	93 236 673
Total des crédits votés		1 684 413 923	1 766 485 903	203 327 812	1 969 813 715
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>122 389 544</i>	<i>122 754 445</i>	<i>1 501 938</i>	<i>124 256 383</i>
Total des dépenses budgétaires		1 806 803 467	1 889 240 348	204 829 750	2 094 070 098

Sources : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget des dépenses 2015-2016](#), p. II-238 et [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2015-2016](#), p. 2-35.

Les fonds additionnels demandés par Pêches et Océans Canada comprennent les quatre éléments suivants :

- 189,3 millions de dollars pour le financement des ports pour petits bateaux, des biens immobiliers, des acquisitions de petites embarcations et des travaux de radoub et de prolongation de la durée de vie de navires;
- 7,6 millions de dollars pour l'initiative horizontale relative à la conservation, la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015;
- 6,5 millions de dollars pour le réinvestissement des recettes provenant de la vente ou du transfert de biens immobiliers dans le programme de biens immobiliers du Ministère;
- un montant symbolique d'un dollar³ afin d'autoriser l'inscription et le rajustement des subventions.

Concernant les 189,3 millions de dollars demandés, les fonctionnaires ont indiqué qu'il y a plus d'un millier de ports pour petits bateaux au pays et que ces fonds leur permettraient d'accélérer le travail

³ Les budgets supplémentaires des dépenses contiennent souvent des crédits symboliques d'un dollar qui visent à modifier la répartition actuelle des dépenses autorisées dans le budget principal des dépenses. Étant donné que ces crédits s'avèrent des postes budgétaires, ils doivent avoir une valeur budgétaire. Toutefois, ils ne visent pas à obtenir de nouveaux fonds, mais plutôt à affecter différemment des crédits déjà autorisés au sein du ministère ou de l'organisme fédéral. Ces crédits symboliques peuvent être utilisés pour réaffecter des fonds d'un programme à un autre, pour radier des créances, pour modifier des garanties d'emprunt, pour autoriser des subventions, pour modifier une loi habilitante ou encore pour modifier des lois portant affectation de crédits antérieurs. Pour plus de renseignements, voir : Parlement du Canada, [La procédure et les usages de la Chambre des communes](#), Deuxième édition, 2009.

entrepris par leur Ministère pour construire et réhabiliter les quais, les brise-lames et les travaux de dragage de sorte que ces ports soient plus sécuritaires pour les pêcheurs canadiens et les utilisateurs récréatifs. Les investissements en biens immobiliers touchent une large gamme de petits projets comme des bâtiments ministériels requérant des réparations, des infrastructures de passe migratoire et des installations scientifiques. Enfin, ces fonds permettraient de poursuivre l'utilisation de la flotte actuelle de la Garde côtière canadienne en attendant son renouvellement.

3.7.2 Transferts

Le Comité s'est intéressé aux transferts demandés entre les crédits de Pêches et Océans Canada. Les fonctionnaires ont répondu que les transferts demandés visent à augmenter les fonds du crédit 10 – Subventions et contributions. Ils ont poursuivi en disant que les programmes financés par ce crédit ne sont non pas basés sur un plan de dépenses défini, mais plutôt sur les demandes faites durant l'exercice financier. Le Ministère transfère les fonds disponibles des crédits 1 – Dépenses de fonctionnement et 5 – Dépenses en capital au crédit 10, et ce, en demandant au préalable l'autorisation au Parlement puisqu'il n'a pas l'autorisation de reporter les fonds du crédit 10 d'un exercice à l'autre étant donné qu'il reçoit des crédits permanents. Le Comité a appris que ce Ministère demande ce type de transferts dans chaque budget supplémentaire des dépenses.

3.7.3 Espèces en péril

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué qu'Environnement Canada est le ministère responsable des espèces terrestres, Pêches et Océans Canada des espèces aquatiques et l'Agence Parcs Canada des espèces aquatiques vivant dans les parcs nationaux canadiens visés par l'initiative horizontale relative à la conservation, la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat. Ils ont ajouté que cette initiative est le renouvellement de la même initiative qui a pris fin l'an dernier et à laquelle un financement identique avait été octroyé.

Selon les fonctionnaires, plus de 100 espèces aquatiques figurent sur la liste des espèces en péril. Avant qu'une espèce n'apparisse sur cette liste, les fonctionnaires effectuent une évaluation du potentiel de rétablissement de l'espèce et mènent des consultations auprès de divers acteurs concernés, dont des pêcheurs, des groupes environnementaux et des groupes autochtones, afin de déterminer l'impact socio-économique et la meilleure façon de gérer la situation.

Une fois qu'une espèce se retrouve sur la liste, les fonctionnaires mettent en place des programmes de rétablissement, et ce, en consultation avec les acteurs concernés. Puis, des plans d'action pour identifier et protéger les habitats critiques de ces espèces sont mis sur pied.

SENATE



SÉNAT

CANADA

**SECOND INTERIM REPORT ON THE
*2015–16 Main Estimates***

Standing Senate Committee on National Finance

TWENTY–FIRST REPORT

Chair

The Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair

The Honourable Larry Smith

JUNE 2015

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
1 INTRODUCTION	1
2 STUDY OF THE 2015–16 MAIN ESTIMATES	3
2.1 National Defence.....	3
2.1.1 Estimates	3
2.1.2 Canada’s Involvement in the Coalition Against the Islamic State of Iraq and Syria.....	4
2.1.3 Canada First Defence Strategy	4
2.1.4 Acquisition and Upgrading of the Tactical Armoured Patrol Vehicle and Light Armoured Vehicle ..	5
2.2 Employment and Social Development Canada	5
2.2.1 Estimates	5
2.2.2 Operating Expenditures.....	6
2.2.3 Grants and Contributions.....	6
2.2.4 Employment Insurance Operating Account.....	6
2.2.5 Support for Adult Learning, Literacy and Essential Skills Acquisition	6
2.2.6 Student Grant Programs and Student Loan Write-Offs.....	7
2.3 Industry Canada.....	7
2.3.1 Estimates	7
2.3.2 Priorities.....	8
2.3.3 Interprovincial Trade Barriers	9
2.3.4 Canada-United States Price Differentials.....	9
2.3.5 Military Procurement and Industrial “Spinoffs”	10
2.4 Federal Regional Economic Development Agencies.....	10
2.4.1 Atlantic Canada Opportunities Agency.....	11
2.4.1.1 Mandate	11
2.4.1.2 Estimates	11
2.4.1.3 Enterprise Cape Breton Corporation	12
2.4.2 Canadian Northern Economic Development Agency	12
2.4.2.1 Mandate	12
2.4.2.2 Estimates	12
2.4.3 Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec	13
2.4.3.1 Mandate	13
2.4.3.2 Estimates	13
2.4.4 Federal Economic Development Agency for Southern Ontario (FedDev Ontario)	14
2.4.4.1 Mandate	14
2.4.4.2 Estimates	14
2.4.5 Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario (FedNor).....	15
2.4.5.1 Mandate	15
2.4.6 Western Economic Diversification	15

2.4.6.1	Mandate.....	15
2.4.6.2	Estimates.....	16
2.5	Department of Canadian Heritage.....	16
2.5.1	Estimates.....	16
2.5.2	Canadian Heritage Portfolio.....	17
2.5.3	150 th Anniversary of Canada's Confederation Celebrations – Road to 2017.....	17
2.5.4	TV5Monde.....	17
2.6	National Film Board of Canada.....	18
2.6.1	Estimates.....	18
2.6.2	Advertising Budget.....	18
2.6.3	Audiovisual Production.....	18
2.6.4	Digitization.....	19
2.6.5	Staff.....	19
2.6.6	New Headquarters.....	19
2.6.7	Board of Directors.....	19
2.7	Canadian Radio-television and Telecommunications Commission.....	20
2.7.1	Mandate.....	20
2.7.2	Estimates.....	20
2.7.3	Consultations with Canadians.....	21
2.7.4	High-speed Internet Access.....	21
2.7.5	911 Services.....	21
2.7.6	Anti-spam Legislation.....	21
2.7.7	Voter Contact Registry.....	21
2.8	Telefilm Canada.....	22
2.8.1	Mandate and Achievements.....	22
2.8.2	Estimates.....	22
2.8.3	2015–2018 Strategic Plan.....	23
2.8.4	Canada Media Fund.....	23
2.8.5	Success Index and Tax Incentives for Film and Video Productions.....	23
2.9	Canadian Museum of History.....	24
2.9.1	Mandate.....	24
2.9.2	Estimates.....	24
2.9.3	Renovation of the Canadian History Hall.....	24
2.9.4	Virtual Museum and Online Works of Reference.....	25
2.9.5	Other Projects and Collaborations.....	25
2.10	Aboriginal Affairs and Northern Development Canada.....	25
2.10.1	Estimates.....	25
2.10.2	Service Delivery in the Provinces and Territories.....	26
2.10.3	Quality of Life Improvements in First Nations Communities.....	26
2.10.4	Nutrition North Canada Program.....	27

2.10.5	Elimination of Two Temporary Initiatives to Improve First Nations Education	27
2.11	Public Works and Government Services Canada.....	28
2.11.1	Estimates.....	28
2.11.2	Transfer of Former Enterprise Cape Breton Corporation.....	28
2.11.3	Rehabilitation of the Parliament Buildings.....	29
2.11.4	Savings Generated from the Budget 2012 Spending Review.....	29
2.11.5	Phase II of the Engineering Assets Portfolio.....	29
2.11.6	Government of Canada Pay Modernization Project.....	29
2.12	Agriculture and Agri-Food Canada	30
2.12.1	Estimates.....	30
2.12.2	Canadian Wheat Board	31
2.12.3	Savings Generated from the Budget 2012 Spending Review.....	31
2.12.4	AgriRisk Initiatives Program	31
2.12.5	Growing Forward 2 Policy Framework	32
2.13	Administrative Tribunals Support Service of Canada	32
2.13.1	Creation and Mandate.....	32
2.13.2	The Tribunals.....	33
2.13.3	Initial Funding	33
2.13.4	Estimates.....	33
2.13.5	Authority to Make Recoverable Expenditures on behalf of the Canada Pension Plan and the Employment Insurance Operating Account.....	34
3	FEDERAL GRANTING AGENCIES	34
3.1	Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada	34
3.1.1	Mandate and Achievements.....	34
3.1.2	Estimates.....	35
3.1.3	University Research and the Forest Industry	35
3.1.4	Innovation	36
3.2	Social Sciences and Humanities Research Council of Canada	36
3.2.1	Mandate.....	36
3.2.2	Estimates.....	37
3.2.3	Centres of Excellence for Commercialization and Research.....	37
3.2.4	Distribution of Funding Among the Provinces and Territories.....	37
4	FOLLOW-UP ON OUTSTANDING ISSUES FROM THE INTERIM REPORT ON THE <i>2015–16 MAIN ESTIMATES</i>	38
4.1	Treasury Board of Canada Vote 5	38
4.2	Treasury Board of Canada Vote 10	38
4.3	Investment in Affordable Housing	39
4.4	Non-budgetary Repayments	40

4.5 Gas Tax Fund Indexation.....40



1 INTRODUCTION

The Standing Senate Committee on National Finance (the Committee) held five meetings in April and May 2015 for its study of the *2015–16 Main Estimates*. During these five meetings, the Committee heard from 14 federal departments and agencies. This is the Committee's second report on these estimates.

On 21 April 2015, the following officials from National Defence and Employment and Social Development Canada appeared before the Committee:

National Defence

Major-General John Madower, Chief of Program;

Patrick Finn, Assistant Deputy Minister, Materiel Group;

Jaime Pitfield, Assistant Deputy Minister, Infrastructure and Environment; and

Claude Rochette, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Finance and Corporate Services.

Employment and Social Development Canada

Michel Racine, Senior Director, Planning and Expenditure Management;

Alain P. Séguin, Chief Financial Officer; and

Paul Thompson, Senior Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch.

On 5 May 2015, the Committee heard from the following representatives of Industry Canada, the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada and the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada:

Industry Canada

Mitch Davies, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Sector;

David Enns, Chief Financial Officer; and

Lawrence Hanson, Assistant Deputy Minister, Science and Innovation Sector.

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Brent Herbert-Copley, Executive Vice-President.

Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

Alfred Tsang, Chief Financial Officer and Vice-President, Common Administrative Services Directorate; and

Janet Walden, Chief Operating Officer.

On 6 May 2015, the Committee welcomed the following officials from the Department of Canadian Heritage, the National Film Board of Canada and the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission:

Department of Canadian Heritage

Patrick Borbey, Associate Deputy Minister; and

Andrew Francis, Chief Financial Officer.

National Film Board of Canada

Claude Joli-Coeur, Government Film Commissioner and Chairperson; and

Marina Darveau, Director, Finances.

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Jim Stefanik, Director General of Finance; and

John Traversy, Secretary General.

On 12 May 2015, the following representatives of Telefilm Canada, the Canadian Museum of History, and Aboriginal Affairs and Northern Development Canada appeared before the Committee:

Telefilm Canada

Carolle Brabant, Executive Director; and

Denis Pion, Director, Administration and Corporate Services.

Canadian Museum of History

David Loye, Chief Operating Officer and Senior Vice-President; and

Mark O'Neill, President and Chief Executive Officer.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

Scott Stevenson, Senior Assistant Deputy Minister, Regional Operations;

Paul Thoppil, Chief Financial Officer; and

Stephen Van Dine, Assistant Deputy Minister, Northern Affairs.

On 13 May 2015, the Committee welcomed the following officials from Public Works and Government Services Canada, Agriculture and Agri-Food Canada and the Administrative Tribunals Support Service of Canada:

Public Works and Government Services Canada

Lisa Campbell, Assistant Deputy Minister, Acquisitions Branch;
 Alex Lakroni, Chief Financial Officer, Finance and Administration Branch; and
 Pierre-Marc Mongeau, Assistant Deputy Minister, Real Property Branch.

Agriculture and Agri-Food Canada

Pierre Corriveau, Assistant Deputy Minister, Corporate Management;
 Greg Meredith, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Branch; and
 Kristina Namiesniowski, Assistant Deputy Minister, Programs Branch.

Administrative Tribunals Support Service of Canada

Luc Robitaille, Acting Director General and Chief Financial Officer, Corporate Services; and
 Marie-France Pelletier, Chief Administrator.

In addition, the Committee received some organizations' responses to questions it posed during its interim study of the *2015–16 Main Estimates* in March 2015. A summary of these responses is provided in the final part of this report.

2 STUDY OF THE 2015–16 MAIN ESTIMATES

2.1 National Defence

During their appearance, the officials from the Department of National Defence discussed their department's estimates, Canada's involvement in the coalition against the Islamic State of Iraq and Syria and the Canada First Defence Strategy. The officials also discussed the acquisition and upgrading of the tactical armoured patrol vehicle and the light armoured vehicle.

2.1.1 Estimates

The *2015–16 Main Estimates* show budgetary expenditures of \$18.9 billion for National Defence, an increase of \$280.5 million (1.5%) over the amount stated in the *2014–15 Main Estimates*. This increase is due to an increase in operating costs of \$969.7 million, an increase in statutory payments of \$29.4 million, a decrease in capital costs of \$709.2 million and a decrease in grants and contributions made by the Department of \$9.4 million. Table 1 presents these estimates broken down into voted appropriations and statutory items.¹

¹ **Statutory expenditures** are authorized by Parliament through enabling legislation; they are included in budget documents for information purposes only. **Budgetary expenditures** include the cost of the public debt, operating expenditures, capital expenditures, transfer payments and grants to other levels of government, organizations or individuals, and payments to Crown Corporations. **Non-budgetary expenditures**, which include loans, investments and advances, are expenditures that correspond to changes in the value of the federal government's financial assets.

Table 1 – Main Estimates for National Defence, 2015–2016 and 2014–2015 (\$)

Vote		2015–2016	2014–2015	Difference (%)
1	Operating expenditures	13,483,693,376	12,513,999,319	7.7
5	Capital expenditures	4,020,883,722	4,730,059,209	(15.0)
10	Grants and contributions	168,742,820	178,183,820	(5.3)
Total voted		17,673,319,918	17,422,242,348	1.4
<i>Total statutory</i>		<i>1,268,733,711</i>	<i>1,239,312,039</i>	<i>2.4</i>
Total budgetary		18,942,053,629	18,661,554,387	1.5

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II-174.

The increase in operating expenditures is primarily the result of the following changes:

- An increase of \$500 million in funding for the sustainment and operational readiness of the Canadian Armed Forces;
- An increase of \$354 million owing to the annual escalator on defence spending, a measure announced in Budget 2008 that provides long-term and predictable funding. The officials noted that the annual escalator increased from 1.5% to 2.0% with Budget 2008 and that it applies to all expenditures approved by Parliament, including supplementary estimates; and
- An increase of \$61 million for ongoing efforts under the Federal Contaminated Sites Action Plan.

The decline in capital expenditures is entirely due to reduced investment in major capital equipment and infrastructure projects. The largest decreases affect the family of land combat vehicles and the medium-heavy lift helicopters. The officials said that this reduction will better align financial resources with current project acquisition timelines so that the Department can pay for the products when they are received.

2.1.2 Canada's Involvement in the Coalition Against the Islamic State of Iraq and Syria

In response to the Committee's questions, the National Defence officials explained that the Canadian Armed Forces are contributing to international coalition efforts abroad to eliminate sources of instability and counter threats to international security. More specifically, Canada is part of the coalition fighting the Islamic State of Iraq and Syria. The officials clarified that the expenditures relating to this mission are not included in the *2015–16 Main Estimates*. As the expenditures occur, the Department will seek funding in the supplementary estimates for fiscal year 2015–2016.

2.1.3 Canada First Defence Strategy

Following questions from Committee members, the officials explained that the Department continues to implement the Canada First Defence Strategy, which serves as a guide for re-equipping the military. The Department is seeking an additional \$500 million in the *2015–16 Main Estimates* for the ongoing implementation of the strategy. The officials stated that National Defence has an annual budget of about \$6 billion to purchase equipment and materiel.

In answer to the Committee's questions, the officials said that 85% of this budget is spent by way of over 10,000 contracts, while 15% is reprofiled to the next fiscal year. Expenditures are reprofiled mainly in the case of the largest and most complex projects. The officials said that some of the most common reasons for reprofiled expenditures are vendor performance, overestimation of costs and scheduling.

2.1.4 Acquisition and Upgrading of the Tactical Armoured Patrol Vehicle and Light Armoured Vehicle

The National Defence officials informed the Committee about the tactical armoured patrol vehicle, a small wheeled reconnaissance vehicle that will replace certain reconnaissance vehicles and various other vehicles.

In response to Committee member inquiries, the officials explained that \$300 million in expenditures were reprofiled because of delays caused by problems discovered when National Defence tested the vehicle. The supplier is making the necessary rectifications at the Department's request.

The officials reported that, although these modifications resulted in a one-year delay, the Department will benefit because the vehicle will have the correct design on delivery. The Department is currently retesting the tactical armoured patrol vehicle, and delivery is expected in early 2016.

The National Defence officials also noted that the light armoured vehicle – the mainstay of the Canadian Army – is being upgraded and over 200 of them have already gone through the upgrade process. The officials stated that the expenditures set out in the *2015–16 Main Estimates* are necessary to provide the Canadian Armed Forces with the resources they need to do their work on behalf of Canadians.

In closing, the officials agreed to provide a copy of any analysis the Department conducts regarding the costs and likely impact of Bill C-51, should it become law.

2.2 Employment and Social Development Canada

While appearing before the Committee, the Employment and Social Development Canada officials discussed their department's estimates, operating expenditures, and grants and contributions. The officials also provided information regarding the Employment Insurance Operating Account, support for learning, literacy and skills acquisition, and the student grant programs and student loan write-offs.

2.2.1 Estimates

According to the *2015–16 Main Estimates*, Employment and Social Development Canada expects budgetary expenditures of \$54.3 billion in fiscal year 2015–2016, a \$2.6-billion (5.0%) increase over those set out in the *2014–15 Main Estimates*. Table 2 presents these estimates divided into voted appropriations and statutory items.

Table 2 – Main Estimates for Employment and Social Development, 2015–2016 and 2014–2015 (\$)

Voted		2015–2016	2014–2015	Difference (%)
1	Operating expenditures	561,409,860	571,067,134	(1.7)
5	Grants and contributions	1,712,658,484	1,227,675,995	39.5
Total voted		2,274,068,344	1,798,743,129	26.4
<i>Total statutory</i>		<i>51,991,467,772</i>	<i>49,872,029,598</i>	<i>4.2</i>
Total budgetary expenditures		54,265,536,116	51,670,772,727	5.0

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II-105.

In response to questions from the Committee, the officials said that forecast budgetary expenditures in 2015–2016 represent a net increase of \$2.6 billion over the \$51.7 billion indicated in the *2014–15 Main Estimates*.

The main drivers of this increase are statutory items such as Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement, which account for 95.8% of the Department's budgetary expenditures. The officials reported that the increase is largely attributable to a rise in Old Age Security program spending owing to the aging population and the planned increase in the average monthly benefit. Between 2010 and 2017, the number of Canada Pension Plan and Old Age Security beneficiaries will grow by over one million.

2.2.2 Operating Expenditures

The officials explained that the expected decrease in operating expenditures of \$10 million is primarily due to the phase-out of certain programs and decreased transfers to other departments. However, the officials added that the Department plans to submit a new operating expenditures funding request in one of the supplementary estimates for fiscal year 2015–2016. For the sake of comparison, Employment and Social Development Canada sought an appropriation \$561.4 million for operating expenditures in the *2015-16 Main Estimates*, and a total of \$595.9 million in 2014–2015, which includes main and supplementary estimates.

2.2.3 Grants and Contributions

In reply to Committee questions, the officials said that the Department plans to spend a little over \$1.7 billion on grants and contributions in 2015–2016, an increase of \$485 million compared with the amount shown in the *2014–15 Main Estimates*. This increase is mainly the result of the inclusion in the *2015–16 Main Estimates* of \$500 million in funding for the Canada Job Fund agreements. In the previous fiscal year, this funding was included in the supplementary estimates (A) and (B).

2.2.4 Employment Insurance Operating Account

Following inquiries from Committee members, the officials explained that Employment Insurance expenditures are excluded from the main estimates. The Employment Insurance Operating Account is included in the Government of Canada's Consolidated Financial Statements. Employment Insurance expenditures are forecast to be approximately \$16.7 billion in 2015–2016 and are reflected in the Department's *Report on Plans and Priorities*, tabled on 26 March 2015.²

2.2.5 Support for Adult Learning, Literacy and Essential Skills Acquisition

In response to Committee members' questions, the officials said that Employment and Social Development Canada is requesting \$21.5 million in the *2015–16 Main Estimates* for grants and contributions for the Adult Learning, Literacy and Essential Skills Program. This is a \$2-million decrease compared with the previous year. These grants and contributions support various organizations that promote adult learning, literacy and essential skills acquisition.

² Employment and Social Development Canada, [2015–16 Report on Plans and Priorities](#), p. 38.

The Adult Learning, Literacy and Essential Skills Program was created through the integration of three former federal programs in April 2006.³ The officials explained that the program was restructured to better serve the organizations involved, their core funding was cut and the focus was shifted to workplace projects.

The officials agreed to provide the Committee with the Department's actual expenditures on learning, literacy and essential skills acquisition programs in 2014–2015 as soon as that information is available.

2.2.6 Student Grant Programs and Student Loan Write-Offs

Responding to Committee questions, the officials reported that the Department is seeking a total of \$756.1 million to fund Canada Student Grants for full-time and part-time students eligible under the *Canada Student Financial Assistance Act*. They added that this amount was \$33.5 million higher than in the previous fiscal year, consistent with the growth rate set by the Office of the Chief Actuary of Canada.

Following questions from some Committee members, the officials stated that the Department's goal is to write off unrecoverable student loans each year, but that this work is behind schedule.

The officials said that the Department is currently reviewing a new set of debt write-offs and preparing the file before it asks Parliament to approve the expenditure. The student loan write-off expenditure should appear in one of the supplementary estimates for fiscal year 2015–2016. Note that in the *Supplementary Estimates (C), 2014–15*, Employment and Social Development Canada sought \$294.6 million to write off 63,540 unrecoverable Canada Student Loans. The latest data available on the value of the student loans made by the federal government are for 2013–2014; they show a total of \$16.8 billion. The officials agreed to provide the Committee with the data for 2014–2015 as soon as possible.

2.3 Industry Canada

During their appearance before the Committee, officials from Industry Canada discussed their organization's estimates, priorities, interprovincial trade barriers, Canada-United States price differentials and military procurement and industrial "spinoffs".

2.3.1 Estimates

According to the *2015-16 Main Estimates*, Industry Canada is planning \$1.2 billion in budgetary expenditures for 2015-2016, \$92.8 million (8.6%) more than the expenditures presented in the *2014-15 Main Estimates*. Table 3 shows these estimates broken down into voted appropriations and statutory items.

³ The programs in question were the National Literacy Program, the Office of Learning Technologies and the Learning Initiatives Program.

Table 3 – Main Estimates for Industry Canada, 2015–2016 and 2014–2015 (dollars)

Vote		2015–2016 (\$)	2014–2015 (\$)	Difference (%)
1	Operating expenditures	303,247,705	297,683,017	1.9
5	Capital expenditures	16,528,241	16,840,692	-1.9
10	Grants and contributions	645,876,909	557,723,370	15.8
Total voted		965,652,855	872,247,079	10.7
<i>Total statutory</i>		<i>204,849,301</i>	<i>205,496,434</i>	-0.3
Total budgetary		1,170,502,156	1,077,743,513	8.6

Source: Table prepared using data obtained from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015-16 Main Estimates](#), p. II-147.

The Committee learned from Industry Canada officials that the majority of the \$92.8 million budgetary increase comes from new funding for a number of initiatives including:

- \$79.3 million for the Connecting Canadians Program to improve access to high-speed broadband networks for up to an additional 280,000 households;
- \$17 million for the Technology Demonstration Program;
- \$8.9 million for the Canada Foundation for Innovation;
- \$8.8 million for the Strategic Aerospace Defence Initiative;
- \$7.9 million for the Computers for Schools Program to provide refurbished computer equipment to learning establishments across Canada;
- \$5.0 million in support of the Institute of Quantum Computing's efforts at commercializing quantum technologies;
- \$5.0 million for Mitacs in support for industrial research and training of post-doctoral fellows;
- \$900,000 to reduce interprovincial trade barriers;

These budgetary increases are partially counterbalanced by:

- \$36.0 million decline in grants and contributions funding to a number of sunseting programs: Canarie Inc (\$26.4 million), Canadian Youth Business Foundation (\$9.0 million), Technology Partnership Canada (\$500 000);
- Genome Canada funding will also decline by \$7.9 million resulting from changes in the approved cash flow requirements of that program. The officials also informed the Committee that funding that used to be allocated under Canarie Inc. and the Canadian Youth Business Foundation will now be renewed through Supplementary Estimates under the Futurpreneur Canada initiative (\$14 million budgeted over two years) in support of young Canadian entrepreneurs, as announced in Budget 2015.

2.3.2 Priorities

The Committee learned of the Department's priorities for the coming fiscal year as outlined in the *2015-16 Report on Plans and Priorities*, including:

- Launch an auction spectrum in the 2,500-megahertz band to support increasing demand for new wireless technologies;
- Reduce or eliminate interprovincial trade and labour mobility barriers;
- Ensure effective and efficient regulatory framework and sound digital infrastructure;
- Align Canadian intellectual property laws with international administrative practices;
- Implement the Science, Technology and Innovation strategy;
- Improve and expand access of broadband services to rural and northern communities across Canada, through the Connecting Canadians Program;
- Support Canadian industry through initiatives that attract and retain business research and manufacturing and increase global value chains;
- Maximize industrial benefits from federal defence procurement;
- Expand the Bizpal service across Canada; and
- Improve departmental operations and program delivery.

2.3.3 Interprovincial Trade Barriers

The Committee wanted a status report on the progress realized in reducing or eliminating interprovincial trade barriers. The departmental officials indicated that the Minister responsible for Industry Canada had issued a comprehensive plan on August 2014 that proposed steps to achieve the objective of a fully integrated national economy. The plan proposed a two-pronged approach involving specific targeted measures to improve interprovincial labour mobility and a broader measure comprising the comprehensive renegotiation and modernization of the Agreement on Internal Trade. At the Council of the Federation conference, the premiers issued a statement on 29 August 2014 about the importance of reducing or eliminating internal barriers to trade and pledged to conclude the negotiations of the Agreement on Internal Trade by March 2016.

Committee members wondered whether the federal government had any role to play on the issue of interprovincial trade as it is largely a matter of provincial jurisdiction given that most trade barriers arise from provincial regulations or standards that restrict the movement of people, goods or services between them. The officials indicated that the federal government had a legitimate role as a facilitator by identifying and highlighting the differences in regulations and standards between jurisdictions and their effects on internal trade. The federal government, with the assistance of the external consultant Ernst Young, has launched a project to develop a metric to record and measure the impacts of regulatory rigidities on internal trade. By systematically identifying and documenting how interprovincial differences in regulations and standards can restrict or obstruct trade flows that can lead to loss of business opportunities, the federal government hopes to change the provincial governments' mindset and make progress in reducing interprovincial trade barriers.

2.3.4 Canada-United States Price Differentials

The Committee queried about the status of the *Price Transparency Act* that was announced in Budget 2014. The witnesses indicated that the aim of this proposed legislation is to address unjustified or unexplained price differences of goods and services between Canada and the United States. If passed, the proposed legislation would provide the Commissioner of Competition with greater legal authorities to carry out in-depth investigations about price differentials. As of 25 May 2015, Bill C-49 has been

introduced and has passed the first reading stage in the House of Commons and is expected to move through the legislative system in due course.

2.3.5 Military Procurement and Industrial “Spinoffs”

The Committee expressed interest on how Industry Canada intended to implement its priority of maximizing industrial benefits from the Defence Procurement Strategy. The Defence Procurement Strategy has three key objectives:⁴

- Delivering the right equipment to the Canadian Armed Forces in a timely manner;
- Improving the economic outcomes of defence procurement in terms of high-quality jobs and exports for Canadian firms; and
- Streamlining decision-making processes.

The witnesses indicated that three departments were involved within this shared procurement strategy: Industry Canada, the Department of National Defence and Public Works and Government Services Canada. Under this strategy, the federal government must first develop a clear, multi-year, procurement forecast that outlines national defence procurement priorities, and which other participating departments will use as a planning document. The Strategy also requires a value proposition for each major capital purchase that will specify how it will support key industrial capabilities and increase the export competitiveness of Canadian firms. Industry Canada will use the specifications found in the procurement forecast to help identify potential contractor companies which could fulfill the service requirements of procurement.

2.4 Federal Regional Economic Development Agencies

The Committee was interested in the relationship that exists between Industry Canada and regional economic development agencies and whether they act alone or are capable of coordinated actions at a local level to improve productivity and regional economic development. The witnesses informed the Committee that from 1996-1997 to 2002-2003, all regional economic development agencies had been part of the Industry Canada portfolio, but currently, only the *Federal Economic Development Agency for Southern Ontario (FedDev Ontario)*, a standalone agency, and the *Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario (FedNor)*, which is an Industry Canada’s program, remain within Industry Canada’s Portfolio. The Canada Economic Development for the Regions of Quebec, initially known as the Federal Office for Regional Development-Quebec, acquired autonomous status in 2005 on the same basis as the Atlantic Canada Opportunities Agency and Western Economic Diversification.

Regional economic development agencies use common management systems to run grants and contributions programs, to track expenditures and collect applications while at the same time deliver similar programs across Canada such as the *Community Futures Program* and the *Economic Development Initiative*. This permits administrative and managerial economies, efficiencies and outcomes that are comparable enough to allow for program evaluation. Additionally, agencies must specialize to respond to different local and regional economic needs and realities. This specialization may limit the capacity of regional development agencies and of the department’s to work in concert.

⁴ Finance Canada, [Budget 2014, the Budget Plan \(Chapter 3.2\)](#), Ottawa, p. 125.

2.4.1 Atlantic Canada Opportunities Agency

2.4.1.1 Mandate

Created in 1987, Atlantic Canada Opportunities Agency is a standalone federal agency responsible for the economic development of the Atlantic provinces of New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and Prince Edward Island. The agency provides financial and business support to small and medium sized enterprises in starting up, expanding and undertaking initiatives that will make them more innovative, productive and competitive in the global marketplace and by working with communities to develop and diversify their local economies and supporting the comparative advantages of Atlantic Canada.⁵

Atlantic Canada Opportunities Agency manages its activities in four main areas: business development; community development; policy, advocacy and coordination; and internal services.

The agency supports small and medium sized enterprises through a number of funding programs including the Business Development Program, the Atlantic Innovation Fund and the Innovative Communities Fund. These funding mechanisms assist small and medium sized enterprises in acquiring new technologies and developing new business skills to capitalize on opportunities arising from major projects such as the National Shipbuilding Procurement Strategy.

To strengthen international business capacities of local small and medium-sized enterprises and to promote exports, Atlantic Canada Opportunities Agency encourages the commercialization of scientific research and experimental development projects performed in Atlantic Canada. This support is particularly important given the potential business opportunities arising from the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement.

The agency also works collaboratively with a number of communities with the goal of developing and diversifying their economies and by promoting the strengths of the regions. It reports directly to the Minister of State (Atlantic Canada Opportunities Agency) and the Minister of State currently reports directly to the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development. Pursuant to *Economic Action Plan 2014 Act, No. 1*, the Enterprise Cape Breton Corporation was dissolved on 19 June 2014. Its responsibilities and activities were transferred to Atlantic Canada Opportunities Agency and to Public Works and Government Services Canada. Atlantic Canada Opportunities Agency has now taken over Enterprise Cape Breton Corporation's responsibilities regarding economic and community development activities in Cape Breton.

2.4.1.2 Estimates

The *2015-16 Main Estimates* show planned expenditures for the Atlantic Canada Opportunities Agency of \$298.5 million in 2015-2016, an increase of \$10.1 million (3.5%) over the expenditures provided in the *2014-15 Main Estimates*. Table 4 shows these estimates broken down into voted appropriations and statutory items.

Table 4 – Main Estimates for Atlantic Canada Opportunities Agency, 2015-2016 and 2014-2015 (\$)

Vote		2015-2016	2014-2015	Difference (%)
1	Operating expenditures	64,399,896	63,876,388	0.8

⁵ Atlantic Canada Opportunities Agency, [Report on Plans and Priorities 2015-2016](#), Ottawa, 31 March 2015.

5	Grants and contributions	225,573,493	216,270,293	4.3
Total voted		289,973,389	280,143,681	3.5
<i>Total statutory</i>		<i>8,611,600</i>	<i>8,342,703</i>	<i>3.2</i>
Total budgetary		298,584,989	288,486,384	3.5

Source: Table prepared using data from the Treasury Board Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II-6.

2.4.1.3 Enterprise Cape Breton Corporation

Enterprise Cape Breton Corporation, a Crown corporation, was established in 1987 to promote and assist the financing and development of Cape Breton Island and the Musgrave area of Nova Scotia. Enterprise Cape Breton Corporation was responsible for delivering its own and Atlantic Canada Opportunities Agency's programming in Cape Breton. It also assumed the responsibilities of the former Cape Breton Development Corporation including its employee pensions and benefits obligations.

2.4.2 Canadian Northern Economic Development Agency

2.4.2.1 Mandate

Established in 2009, Canadian Northern Economic Development Agency works to develop a diversified, sustainable and dynamic economy across Canada's three territories (Northwest Territories, Nunavut and Yukon).

Canadian Northern Economic Development Agency delivers funding programs to Northerners and Aboriginal people, as well as coordinates and assists federal departments involved in resource development and other major projects across the North through the Northern Projects Management Office. Canadian Northern Economic Development Agency also undertakes policy research, engages in advocacy in Northern economic development and diversification, and collaborates with other federal departments, territorial governments, Aboriginal organizations and industry.

Canadian Northern Economic Development Agency's programs support key economic sectors such as mining, tourism, fisheries, cultural industries, and community and business development.⁶ It reports to the Minister of the Canadian Northern Economic Development Agency.

2.4.2.2 Estimates

According to the *2015-16 Main Estimates*, Canadian Northern Economic Development Agency's total budgetary appropriations stood at \$50.7 million, a 63.7% increase in budgetary allocation over the *2014-15 Main Estimates*. Table 5 shows these estimates broken down into voted appropriations and statutory items.

Table 5 – Main Estimates for Canadian Northern Economic Development Agency, 2015-2016 and 2014-2015 (\$)

Vote		2015-2016	2014-2015	Difference (%)
1	Operational expenditures	14,409,590	11,231,366	28.3

⁶ Canadian Northern Economic Development Agency, [Report on Plans and Priorities 2015-2016](#), Ottawa, 31 March 2015.

5	Contributions	35,001,622	18,641,803	87.8
Total voted		49,411,212	29,873,169	65.4
<i>Total statutory</i>		<i>1,257,454</i>	<i>1,072,597</i>	<i>17.2</i>
Total budgetary		50,668,666	30,945,766	63.7

Source: Table prepared using data from the Treasury Board Secretariat, [2015-16 Estimates](#), p. II-65.

2.4.3 Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec

2.4.3.1 Mandate

Launched in 1991, The Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec is mandated to promote the long-term economic development of the regions of Quebec with a particular focus on regions showing slow economic growth or where opportunities for productive employment are lacking.

The agency provides financial assistance and other services to businesses, particularly small and medium-sized enterprises and not-for-profit organizations through its business offices located across the province. The agency seeks to support business start-ups and boost their performance through improvements in competitiveness, productivity, innovation and export performance. The Canada Economic Development for the Regions of Quebec also supports communities in their efforts to attract investment in order to improve the economic growth potential and development prospects in their respective regions. The Minister of Infrastructure, Communities and Intergovernmental Affairs and the Minister of the Canada Economic Development for the Regions of Quebec are responsible for this organization.

2.4.3.2 Estimates

The total budget for the agency as reported in the *2015-16 Main Estimates* is \$261.1 million, a 5.3% increase from the *2014-15 Main Estimates*. Table 6 shows these estimates broken down into voted appropriations and statutory items.

Table 6 – Main Estimates for Canada Economic Development for the Regions of Quebec, 2015-2016 and 2014-2015 (\$)

Vote		2015-2016	2014-2015	Difference (%)
1	Operational expenditures	38,266,985	37,907,218	1.0
5	Grants and contributions	217,995,801	205,309,446	6.2
Total voted		256,262,786	243,216,664	5.4
<i>Total statutory</i>		<i>4,819,408</i>	<i>4,623,953</i>	<i>4.2</i>
Total budgetary		261,082,194	247,840,617	5.3

Source: Table prepared using data from the Treasury Board Secretariat, [2015-16 Estimates](#), p. II-102.

2.4.4 Federal Economic Development Agency for Southern Ontario (FedDev Ontario)

2.4.4.1 Mandate

Established within the framework Economic Action Plan in 2009, FedDev Ontario works with communities, business enterprises and not-for-profit organizations in southern Ontario to actively promote the region and establish an investment friendly and partnerships environment in order to stimulate long-term economic growth.

FedDev Ontario provides financial assistance and business service programs either directly by the agency or through third party organizations that have received FedDev Ontario funding, for example:

- Advanced Manufacturing Fund: supports private businesses, research and post-secondary institutions in developing innovative manufacturing processes and technologies that increase productivity, and establish industrial clusters and supply chains;
- Investing in Business Growth and Productivity: financially assists small and medium-sized enterprises, not-for-profit associations and/or regional development organizations to adopt new technologies and processes to improve productivity and business capacity, in order to promote economic activity and employment opportunities and expand export markets;
- Investing in Business Innovation: provides mentorship, entrepreneurial support and financing assistance services to encourage new business start-ups;
- Community Futures Program: supports 61 Community Futures Development Corporations across southern and rural eastern Ontario that provide a range of services including access to capital, community planning, business information and planning services.

FedDev Ontario reports directly to the Minister of State (Federal Economic Development Agency for Southern Ontario).

2.4.4.2 Estimates

FedDev Ontario's total budget rose to \$215.3 million in the *2015-16 Main Estimates*, compared to \$206.8 million as reported in the *2014-15 Main Estimates*, a 4.1% increase. Table 7 shows these estimates broken down into voted appropriations and statutory items.

Table 7 – Main Estimates for Federal Economic Development Agency for Southern Ontario, 2015-2016 and 2014-2015 (\$)

Vote		2015-2016	2014-2015	Difference (%)
1	Operational expenditures	25,859,077	26,037,429	-0.7
5	Grants and contributions	186,239,502	177,631,522	4.9
Total voted		212,098,579	203,668,951	4.1
<i>Total statutory</i>		<i>3,153,140</i>	<i>3,095,164</i>	<i>1.9</i>
Total budgetary		215,251,719	206,764,115	4.1

Source: Table prepared using data from the Treasury Board Secretariat, [2015-16 Estimates](#), p. II-115.

2.4.5 Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario (FedNor)

2.4.5.1 Mandate

Launched in 1987, FedNor is an Industry Canada program responsible for the economic development of communities located in Northern Ontario. FedNor, through its funding support programs and services for small and medium-sized enterprises and not-for-profit organizations, works to promote growth, economic diversification, job creation and sustainable, self-reliant communities in Northern Ontario. It reports to the Minister of Natural Resources and Minister for the Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario.

FedNor administers three contribution payment programs:

- The [Northern Ontario Development Program](#), which supports community economic development, business growth and competitiveness, and innovation;
- The [Community Futures Program](#), which provides funding and delivers services to businesses and supports community economic development projects through 24 Community Futures Development Corporations in Northern Ontario;
- The Economic Development Initiative (EDI), which provides financial assistance to official language minority communities.

Table 8 presents the planned budgetary allocations for FedNor for 2015-2016 to 2017-2018.

Table 8 – Budgetary Financial Resources, FedNor (\$)

2015-2016 Planned Spending	2016-2017 Planned Spending	2017-2018 Planned Spending
50,886,072	50,836,072	50,911,072

Source: Table prepared using data from Industry Canada's [2015-16 Report on Plans and Priorities](#), Ottawa, 31 March 2015.

The Committee expressed particular interest about a recent regional development initiative involving FedNor about the expansion of broadband and wireless services in remote communities throughout Northern Ontario. The witnesses mentioned a recent joint \$700,000 federal-provincial project to undertake a comprehensive study of improving and expanding transportation and communication infrastructure to remote First Nations communities located in the Ring of Fire area of northern Ontario.

The Committee requested detailed information about FedNor's recent activities and achievements. The witnesses agreed to provide the Committee with an up-to-date listing of projects in remote communities, including First Nation communities in Northern Ontario that were funded by FedNor, together with the results achieved.

2.4.6 Western Economic Diversification

2.4.6.1 Mandate

Launched in 1988, Western Economic Diversification is mandated to promote the development and diversification of Canada's four western provinces and advance the interests of the West in national economic policy, program and project development and implementation. The agency also delivers national programs to these provinces on behalf of the federal government.

The agency provides financing and other services to small and medium-sized enterprises, not-for-profit organizations, communities and supports academic research projects through a variety of national and direct funding mechanisms. Western Economic Diversification also delivers infrastructure programming in the western provinces on behalf of Infrastructure Canada. The Minister of Health, supported by the Minister of State (Western Economic Diversification) is responsible for this organization.

2.4.6.2 Estimates

The *2015-16 Main Estimates* show planned expenditures for Western Economic Diversification in 2015-2016 of \$159.9 million, an increase of \$1.0 million (0.6%) over the expenditures provided in the *2014-15 Main Estimates*. Table 9 shows these estimates down to voted appropriations and statutory items.

Table 9 – Main Estimates for Western Economic Development, 2015-2016 and 2014-2015 (dollars)

Vote		2015-2016	2014-2015	Difference (%)
1	Operational expenditures	36,995,191	36,928,959	1.8
5	Contributions	118,733,000	117,863,000	0.7
Total voted		155,728,191	154,791,959	0.6
<i>Total statutory</i>		<i>4,185,723</i>	<i>4,115,993</i>	<i>0.0</i>
Total budgetary		159,913,914	158,907,952	0.6

Source: Table prepared using data from the Treasury Board Secretariat, [2015-16 Estimates](#), p. II-284.

2.5 Department of Canadian Heritage

During their testimony, the Department of Canadian Heritage officials spoke about their department's estimates, the Canadian Heritage Portfolio, the 150th anniversary of Canada's Confederation celebrations – Road to 2017 and TV5Monde.

2.5.1 Estimates

According to the *2015-16 Main Estimates*, \$1.3 billion in budgetary expenditures are planned in 2015-2016 for the Department of Canadian Heritage, which is \$135.4 million (9.7%) less than the budgetary expenditures presented in the *2014-15 Main Estimates*. Table 10 sets out these budgetary forecasts, broken down by voted appropriations and statutory expenditures.

Table 10 – Main Estimates for the Department of Canadian Heritage, 2015-2016 and 2014-2015 (\$)

		2015-2016	2014-2015	Difference (%)
1	Operating expenditures	173,741,400	178,337,991	-2.6
5	Grants and contributions	1,056,279,039	1,187,709,835	-11.1
Total voted		1,230,020,439	1,366,047,826	-10.0
<i>Total statutory</i>		<i>24,676,122</i>	<i>24,002,161</i>	<i>2.8</i>
Total budgetary		1,254,696,561	1,390,049,987	-9.7

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015-16 Main Estimates](#), p. II-42.

The officials explained that this decrease is mainly the result of the following changes:

- A decrease of \$156.4 million for the Toronto 2015 Pan American and Parapan American Games, for which most of the \$500 million in federal government funding has been contributed;
- An increase of \$16.0 million for the 150th anniversary of Canada's Confederation celebrations – Road to 2017;
- An increase of \$7.2 million for the government advertising program – Canada 150 Campaign. The officials noted that this would bring the total allocated to the program since its launch to \$16.4 million; and
- A decrease of \$6.1 million owing to the transfer of funding and responsibilities for the Virtual Museum of Canada to the Canadian Museum of History.

The Committee also learned that over \$1 billion of the Department's budget is devoted to grants and contributions programs that enable it to foster Canadian identity and values while promoting sport and cultural activities in Canada.

2.5.2 Canadian Heritage Portfolio

The officials reported that, in addition to the funding allocated to the Department, Canadian Heritage's portfolio organizations should receive \$1.8 billion in 2015–2016. These organizations also generate revenues of approximately \$671 million, bringing their total resources to about \$2.5 billion.

In response to a question from the Committee, the officials clarified that the Canadian Museum of History, which is now responsible for the Virtual Museum of Canada, is one of the organizations in the Canadian Heritage Portfolio, which are independently managed.

2.5.3 150th Anniversary of Canada's Confederation Celebrations – Road to 2017

The officials said that, starting in 2015–2016, the 150th anniversary of Canada's Confederation celebrations – Road to 2017 would have a budget of \$210 million to support gatherings and celebrations across Canada.

The officials pointed out that this total does not include the \$16.0 million sought in these main estimates. The latter amount would instead fund various activities prior to the celebrations in 2017, such as the commemorations of the Fathers of Confederation and the anniversaries of various events in World War I and World War II, the 100th anniversary of Hockey Canada, the 50th anniversary of the Canadian flag and Sir Wilfred Laurier's birthday.

According to the officials, the \$210 million announced in Budget 2015 is not included in the *2015–16 Main Estimates*, but should be part of one of the supplementary estimates for fiscal year 2015–2016.

2.5.4 TV5Monde

In response to a Committee member's question, the officials confirmed that the annual budget for TV5 (which includes TV5Monde and TV5 Québec Canada) has declined by about \$2 million since 2013–2014, as part of this funding was temporary, to help the organization adapt to the new television environment and make the transition to high definition broadcasting. The officials said that the decrease particularly affected TV5 Québec Canada, which was aware that the funding was temporary.

The officials added that the federal government makes its annual contribution of about \$8 million to TV5 Monde in the form of a grant.

2.6 National Film Board of Canada

In their appearance before the Committee, officials from the National Film Board of Canada discussed their department's estimates, its advertising budget, audiovisual production, digitization, staff, the new headquarters and its board of directors.

2.6.1 Estimates

According to the *2015–16 Main Estimates*, expenditures of \$59.7 million are anticipated in 2015–2016 for the National Film Board of Canada, which is approximately the same amount of spending as in the *2014–15 Main Estimates*. Table 11 presents these budgetary forecasts.

**Table 11 – Main Estimates for the National Film Board of Canada
2015–2016 and 2014–2015 (\$)**

Vote		2015–2016	2014–2015	Difference (%)
1	Program expenditures	59,652,377	59,912,241	- 0.4
Total budgetary		59,652,377	59,912,241	- 0.4

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II-179.

According to the officials, the NFB's budget for 2015–2016 is \$66.0 million. However, part of this budget is funded by its commercial activities. The remaining \$59.7 million comes from appropriations.

According to the officials, audiovisual production expenses account for the majority (\$38 million) of the NFB's expenditures. Distribution, marketing and activities in the educational and institutional sectors account for the second largest expenditure category, with \$13.7 million. Internal services account for \$7.8 million, and conservation and preservation of its collection accounts for \$1.5 million.

2.6.2 Advertising Budget

In response to a question from a Committee member, the officials confirmed that the NFB has an advertising budget, but that it is limited because of legislative constraints requiring its advertising to focus on its films only. Nevertheless, the officials pointed out that nearly 30 million people have seen an NFB film this year.

2.6.3 Audiovisual Production

In response to a question from the Committee, the officials said that the NFB does not produce all its films itself. It often works directly with artists and creators or co-produces with production companies. Approximately 60% of the production budget is for English programming and 40% for French programming.

In response to a question from a Committee member, the officials said that the NFB places tremendous importance on Aboriginal creators, although it has no specific budget for Aboriginal productions. According to the officials, the NFB possesses the largest collection of Inuit films in the world. The officials said that they would provide the Committee with a summary of their activities on Aboriginals. This information had not been received at the time of writing.

2.6.4 Digitization

According to the officials, the transition to digital has doubly affected the NFB's bottom line. On the one hand, the NFB has had to invest more than \$15 million since 2009 to upgrade its infrastructure to meet digital needs. According to the officials, the NFB has developed a mobile application that allows people to access a collection of some 3,000 NFB films free of charge, and new films are frequently added.

On the other hand, the transition to digital has had an impact on the NFB's revenues, which have fallen by more than 50% over the last decade and by 38% over the last five years. According to the officials, almost all NFB films are now available free of charge to all Canadians, and the entire collection should be digitized by 2017.

The officials added that the NFB is currently implementing a new action plan to ensure the organization's financial stability for the next five years.

2.6.5 Staff

According to the officials, the NFB has made constant efforts to improve efficiency and reduced staff by 16% since 2009, which now totals 373 employees.

In response to a question from the Committee, the officials said that the majority of the NFB's workforce is in Montreal, but that there are also production centres in St. John's, Newfoundland and Labrador; Halifax, Nova Scotia; Moncton, New Brunswick; Winnipeg, Manitoba; Regina, Saskatchewan; Edmonton, Alberta; and Vancouver, British Columbia.

2.6.6 New Headquarters

According to the officials, the NFB will be moving its headquarters in 2017–2018 to a new building in Montreal's Quartier des spectacles district. The organization has obtained an interest-free loan of \$14.4 million from the Treasury Board of Canada Secretariat to pay for it. The organization will receive the bulk of the money in 2017–2018, the year of the move. After the move, the NFB will repay \$1.2 million a year for 12 years.

According to the officials, the move will mark the beginning of a federal presence in this district and help create a global centre of innovation and an excellence in emerging forms of expression. According to the officials, the new location will facilitate synergies and give the federal government a presence in the district. The new headquarters will have public areas where NFB works, artifacts and facilities will be accessible to people.

In response to a question from a Committee member, the officials said that the new building will be built by a Montreal real property company and that a 20-year lease agreement had already been reached.

The NFB's current headquarters are in a federal government building in an industrial area that it has leased since 1957. According to the officials, the current building requires extensive renovation.

2.6.7 Board of Directors

The officials confirmed that the NFB has a board of directors with members appointed by the Governor-in-Council. They added that the board has members from across the country and meets at least four

times a year. The board approves the NFB's strategic plan, reviews its quarterly reports, and ensures governance and oversight for all its activities.

2.7 Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

In their appearance before the Committee, officials from the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) discussed the organization's mandate, its estimates, consultations with Canadians, high-speed Internet access, 911 services, anti-spam legislation and the new voter contact registry.

2.7.1 Mandate

According to the officials, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission is an administrative tribunal whose mandate is to regulate and supervise the industry so that Canadians have access to a world-class communications system. It also contributes to protecting Canadians' privacy and safety.

According to the officials, the CRTC does not have board of directors but a chairperson and CEO who is appointed by the Governor-in-Council.

2.7.2 Estimates

According to the *2015–16 Main Estimates*, \$12.3 million in budgetary expenditures are planned in 2015–2016 for the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, which is \$1.7 million (15.8%) more than the budgetary expenditures presented in the *2014–15 Main Estimates*. Table 12 sets out these budgetary forecasts, broken down by voted appropriations and statutory expenditures.

Table 12 – Main Estimates for the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, 2015–2016 and 2014–2015 (\$)

Vote		2015–2016	2014–2015	Difference (%)
1	Program expenditures	5,379,872	3,945,670	36.3
<i>Total statutory</i>		<i>6,877,018</i>	<i>6,641,029</i>	<i>3.6</i>
Total budgetary		12,256,890	10,586,699	15.8

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II-71.

According to the information in the *2015-16 Main Estimates*, this increase is due primarily to the following:

- An increase of \$0.7 million to implement and maintain the Voter Contact Registry and conduct communications, compliance and enforcement activities;
- An increase of \$0.7 million for the transfer of funds from Public Works and Government Services Canada for a reduction in accommodation requirements;
- An increase of \$0.2 million for employee benefits plans; and

- An increase of \$0.1 million to assist with the establishment and lawful operation of the Spam Reporting Centre.

According to the officials, the CRTC's budget for 2015–2016 is \$59.9 million. However, the vast majority of its budget, or \$47.6 million, comes from fees the CRTC imposes on the various organizations it regulates and supervises.

In response to a question from a Committee member whether the CRTC foresees a time when it would generate enough revenue to cover all its expenditures, the officials said that last year the CRTC generated \$166.6 million in revenues, more than double its expenditures, but that only some of this revenue can be kept.

2.7.3 Consultations with Canadians

According to the officials, the CRTC frequently seeks input from Canadians to make well-informed and evidence-based decisions.

For example, last year the CRTC launched *Let's Talk TV: A conversation with Canadians* to learn about what Canadians think of their television system and how they would like to see it changed. According to the officials, the multi-step initiative allowed Canadians to truly contribute, give their opinion and influence decisions.

2.7.4 High-speed Internet Access

According to the officials, offering high-speed Internet access to every household in the country is a key goal of the federal government and the CRTC is contributing to this by holding public hearings on the matter and working closely with other departments, including Industry Canada.

Ultimately, however, the service providers set their own priorities. The CRTC can only incent them.

2.7.5 911 Services

According to the officials, 911 services are now available almost everywhere in Canada, except for some areas in the North. Access is a priority for the CRTC, and it is working with municipalities and service providers to meet it.

2.7.6 Anti-spam Legislation

Responding to questions from Committee members, the officials said that the anti-spam legislation came into force on 1 July 2014 and that it has already had some success. According to the officials, fines under the legislation have been levied. Moreover, according to Cloudmark, an organization headquartered in San Francisco, U.S., spam originating from Canada has dropped 37% since 1 July 2014.

2.7.7 Voter Contact Registry

The funding requested by CRTC includes an amount to launch the new voter contact registry. According to the officials, all entities, including candidates and political parties, that want to contact voters during an election period must first register.

According to the CRTC's representatives, the project is still in development and adjustments and special rules are likely.

2.8 Telefilm Canada

During their appearance, representatives of Telefilm Canada discussed their organization's mandate, achievements and estimates; the 2015–2018 Strategic Plan; the Canada Media Fund; and the success index and tax incentives for film and video productions.

2.8.1 Mandate and Achievements

Telefilm Canada, which reports to Parliament through the Minister of Canadian Heritage and Official Languages, was created in 1967 pursuant to the *Telefilm Canada Act*.

According to the officials, Telefilm Canada's mandate is to foster and promote the development of the audiovisual industry in Canada. To this end, it provides financial and technical support to contribute to the industry's cultural, industrial and commercial success.

Last year, the organization supported the production and marketing of some 90 feature films and the development of more than 300 projects, while also helping promote Canadian talent in Canadian and international festivals.

In response to questions from the Committee, the officials clarified that Telefilm Canada oversees the development of the industry and the promotion of private-sector producers who produce content for broadcasters and cinemas, while the National Film Board of Canada is an audiovisual producer and the Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada is a radio-television broadcaster. According to the officials, the three organizations work closely together and often share resources and facilities, especially in the regions.

2.8.2 Estimates

According to the *2015–2016 Main Estimates*, Telefilm Canada is planning expenditures of \$95.5 million in 2015–2016, which is approximately the same amount of spending as in the *2014–2015 Main Estimates*. Table 13 presents these budgetary forecasts.

**Table 13 – Main Estimates for Telefilm Canada,
2015–2016 and 2014–2015 (\$)**

Vote		2015–2016	2014–2015	Difference (%)
1	Payments to Telefilm Canada to be used for the purposes set out in the <i>Telefilm Canada Act</i>	95,453,551	95,363,072	0.1
Total budgetary		95,453,551	95,363,072	0.1

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II-263.

2.8.3 2015–2018 Strategic Plan

According to its representatives, Telefilm Canada has developed a strategic plan for 2015–2018 with the following six objectives:

- Promote the excellence of Canadian content by conducting effective promotion of the industry and its successes directly to Canadian consumers;
- Foster more ground-breaking marketing practices by connecting with a larger number of viewers;
- Take decisions supported by meaningful metrics;
- Diversify the industry’s sources of funding by attracting new funding partners, which is the main objective of the Talent Fund;
- Create an “ecosystem” of companies so as to be able to offer production companies that have achieved an outstanding level of performance access to a fast-track funding scheme; and
- Achieve organizational excellence.

In response to questions from Committee members, the officials said that one of Telefilm Canada’s strategies is to encourage producers and distributors to develop innovative marketing solutions that take advantage of new technologies, social media and new distribution platforms.

2.8.4 Canada Media Fund

Telefilm Canada also administers funding programs for the Canada Media Fund, which had a budget of \$354.5 million in 2013–2014. According to the witnesses, the fund’s administrative fees were \$10 million last year.

According to the officials, Telefilm Canada finances projects in all regions of the country and allocates funds in order to have a diversified portfolio that reflects Canada’s cultural diversity. The representatives of Telefilm Canada promised to provide more information on the allocation of funding among Canada’s regions. This information had not been received at the time of writing.

2.8.5 Success Index and Tax Incentives for Film and Video Productions

Lastly, in response to questions from Committee members, the officials sent the Committee a document explaining the concept and rationale for developing the new success index, the scoring system and usage, as well as opportunities for further development.

Moreover, the officials said that, like many countries that offer some form of fiscal advantage for audio-visual productions, the federal government created the [Film or Video Production Services Tax Credit](#) in 1997. This refundable tax credit, which is jointly administered by the Canadian Audio-Visual Certification Office and the Canada Revenue Agency, is equal to 16% of Canadian professional labour costs during the making of an accredited production.⁷ Moreover, many provincial governments have introduced similar tax incentive programs. According to the officials, all these fiscal incentives make Canada an attractive destination for foreign producers. They said that films made in Canada by foreign producers, or by Canadians working for foreign companies, grew from a \$768 million industry when the tax

⁷ The definition of an accredited production can be found here: [Regulation 9300 of the Income Tax Regulations](#).

incentive program was introduced to a \$1.8 billion industry in 2014–2015. According to the officials, these measures make Canada an attractive destination for foreign producers.

2.9 Canadian Museum of History

In their appearance before the Committee, officials from the Canadian Museum of History discussed their organization's mandate and estimates, the renovation of the Canadian History Hall, the Virtual Museum and Online Works of Reference and other projects and collaborations.

2.9.1 Mandate

The Canadian Museum of History, formerly the Canadian Museum of Civilization, is a Crown corporation established in 2013 under the [Museums Act](#). It is the first museum dedicated to the comprehensive story of the history of Canada and its people. It includes the museum in Gatineau, the Canadian War Museum in Ottawa, and the [Virtual Museum of New France](#) on the Internet. Its mandate is to increase Canadians' knowledge, understanding and appreciation of Canadian history and identity. The Canadian Museum of History reports to Parliament through the Minister of Canadian Heritage and Official Languages.

2.9.2 Estimates

According to the *2015–16 Main Estimates*, expenditures of \$83.4 million are anticipated in 2015–2016 for the Canadian Museum of History, which is \$19.9 million (31.4%) more than the spending presented in the *2014–15 Main Estimates*. Table 14 presents these budgetary forecasts.

Table 14 – Main Estimates for the Canadian Museum of History, 2015–2016 and 2014–2015 (\$)

Vote		2015–2016	2014–2015	Difference (%)
1	Payments to the Canadian Museum of History for operating and capital expenditures	83,369,477	63,430,033	31.4
Total budgetary		83,369,477	63,430,033	31.4

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II-58.

The \$19.9 million increase is due primarily to the following:

- \$11.5 million for the renovation of the Canadian History Hall;
- \$6.2 million for the Virtual Museum of Canada and \$2.1 million for the Online Works of Preference, two programs that were transferred from the Department of Canadian Heritage to the Canadian Museum of History.

2.9.3 Renovation of the Canadian History Hall

The renovation of the Canadian History Hall, announced in October 2012, will completely rebuild close to 40,000 square feet of gallery space, almost two entire floors of the museum, to create an entirely new exhibition. According to the officials, work is progressing according to schedule and the unveiling of the new exhibition hall is on track for 1 July 2017, the 150th anniversary of Confederation.

2.9.4 Virtual Museum and Online Works of Reference

The officials told the Committee that Canadian Heritage recently transferred responsibility for the administration of the Virtual Museum and the Online Works of Reference to the Canadian Museum of History.

According to the officials, the Virtual Museum is essentially an aggregator of digital information produced for public not-for-profit institutions throughout the country. It provides free access to hundreds of virtual exhibits as well as collections, videos, teaching resources and other materials relating to teaching and educational resources.

The Online Works of Reference program provides free access to *The Canadian Encyclopedia* and the *Dictionary of Canadian Biography*. The encyclopedia is published by Historica Canada, and the dictionary is produced through a partnership between the University of Toronto and Laval University.

2.9.5 Other Projects and Collaborations

The museum also administers the Virtual Exhibits Investment Program, which provides funding to promote the creation of new digital content.

According to the officials, the organization recognizes the importance of teaching Canadian history and works closely with teachers and educational associations across the country to promote Canadian history. Moreover, two years ago the Canadian Museum of History established a history museums network to collaborate, share more ideas and resources and form partnerships between like-minded museums and institutions.

2.10 Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

During their appearance before the Committee, officials from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada discussed their department's estimates, service delivery in the provinces and territories, quality of life improvements in First Nations communities, the Nutrition North Canada program and the elimination of two temporary initiatives to improve First Nations education.

2.10.1 Estimates

According to the *2015–16 Main Estimates*, Indian Affairs and Northern Development Canada is planning \$8.2 billion in budgetary expenditures for 2015–2016, \$133.4 million (1.7 %) more than the expenditures presented in the *2014–2015 Main Estimates*. Table 15 shows these estimates broken down into voted appropriations and statutory items.

Table 15 – Main Estimates for Indian Affairs and Northern Development, 2015–2016 and 2014–2015 (\$)

Voted		2015–2016	2014–2015	Difference (%)
1	Operating expenditures	1,069,154,628	1,215,376,476	(12.0)
5	Capital expenditures	35,946,145	5,695,536	531.1
10	Grants and contributions	6,936,151,589	6,654,152,734	4.2
Total voted		8,041,252,362	7,875,224,746	2.1
<i>Total statutory</i>		<i>146,165,506</i>	<i>178,750,659</i>	<i>(18.2)</i>
Total budgetary		8,187,417,868	8,053,975,405	1.7

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–2016 Estimates](#), p. II-140.

This net increase is due primarily to the following:

- An increase of \$137.3 million for the First Nations Water and Wastewater Action Plan;
- An increase of \$113.1 million for the assessment, management and remediation of federal contaminated sites;
- An increase of \$104.9 to meet increased demand for ongoing Indian and Inuit programs;
- A net increase of \$68.7 million in the cash flow for the negotiation, settlement and implementation of specific and comprehensive claims;
- An increase of \$46.2 million for the construction of the Canadian High Arctic Research Station and the implementation of the associated Science and Technology Program;
- An increase of \$32.3 million to advance a comprehensive and sustainable approach to Emergency Management on reserve;
- An increase of \$17.3 million for the facilitation of Aboriginal participation in West Coast energy development;
- An increase of \$15.0 million from the new Building Canada Fund to support investments through the First Nations Infrastructure Fund;
- An increase of \$14.6 million to help meet increasing demands of the Nutrition North Canada Program;
- A decrease of \$207.9 million for the Indian Residential Schools Settlement Agreement;
- A decrease of \$133.4 million primarily reflecting the sunset of targeted funding for initiatives to improve First Nations Education; and
- A decrease of \$33.4 million to meet the Government of Canada's obligations under the Northwest Territories Land and Resources Devolution Agreement.

2.10.2 Service Delivery in the Provinces and Territories

In response to questions from the Committee, the officials said that one of the department's main challenges in delivering services relates to the variability of provincial and territorial standards. According to the officials, the department is of the view that residents in different provinces and territories should be treated the same. Department officials therefore work with their provincial and territorial counterparts to ensure equitable delivery of programs to First Nations.

2.10.3 Quality of Life Improvements in First Nations Communities

The Committee expressed its frustration with the apparent lack of progress in improving the quality of life of First Nations communities, specifically with regard to housing and clean water.

In response to the Committee's questions, the officials said that a system allowing Aboriginals to own their own property so that they can have affordable housing is possible, but the implementation of this system varies and depends on the governance of each community that wants to participate in an ownership system and the availability of government funding.

In relation to clean water on reserve, the officials said that their department was counting on the implementation of Bill S-8, on clean drinking water for First Nations, which is currently at the regulatory development stage. They believe this could help integrate the various provincial standards and take into account conditions on reserve. According to the officials, the department is currently working with the provinces and territories, First Nations, and other federal departments to develop a delivery model adapted to the individual needs of each province and territory.

2.10.4 Nutrition North Canada Program

Some members of the Committee expressed concern with regard to the federal Nutrition North Canada program, which was launched on 1 April 2011 to provide Northerners in isolated communities with access to fresh, nutritious food throughout the year at the same price as in other major Canadian cities such as Halifax, Ottawa, Montreal and Vancouver.

According to the officials, the new program was designed to correct weaknesses in its predecessor, the Food Mail program. For example, funding is provided directly to eligible retailers and suppliers, who determine the most cost-effective way to get fresh, nutritious food to northern communities. The officials believe this approach eliminates the requirement to transport food through mandatory points of entry, which increased transportation costs.

In addition, the new program subsidizes perishable food only. Non-perishable food and other items are shipped through less costly means.

An advisory board was formed to ensure better communication between the department and beneficiaries and better program delivery. The department also closely monitors the program's performance. The board has developed performance measures and already undertaken an evaluation and audit of the program and sent its observations and findings to the Office of the Auditor General of Canada.

This office conducted its own audit on the program and tabled its report before Parliament in November 2014. According to the officials, the department has already implemented the Auditor General's recommendations, one of which was to change the contribution agreements to require retailers to provide the department with current and historical profit information to ensure that savings are passed on to consumers, the ultimate beneficiaries of the program.

One Committee member was nevertheless skeptical about the program's effectiveness and asked the department to provide a study comparing the Nutrition North Canada program and the former Food Mail program, including criteria and outcomes. The Committee also asked the department to provide an analysis of the Nutrition North Canada Program to measure its impact on the health and well-being of northern communities. These studies had not been received at the time of writing.

2.10.5 Elimination of Two Temporary Initiatives to Improve First Nations Education

The officials confirmed that two temporary initiatives to improve First Nations education would be progressively eliminated. However, they added that both these initiatives had already been replaced by similar initiatives. The officials said they would provide the Committee with the results of these initiatives. This information had not been received at the time of writing.

2.11 Public Works and Government Services Canada

During their testimony, the representatives of Public Works and Government Services Canada discussed a number of topics, including their department's estimates, the transfer of the former Enterprise Cape Breton Corporation, rehabilitation of the Parliament Buildings, savings generated from the Budget 2012 spending review, phase II of the engineering assets portfolio, and the Government of Canada's pay modernization project.

2.11.1 Estimates

According to the *2015–16 Main Estimates*, \$2.9 billion in budgetary expenditures are planned in 2015–2016 for Public Works and Government Services Canada, which is \$207,4 million (7.8%) more than the budgetary expenditures presented in the *2014–15 Main Estimates*. Table 16 sets out these budgetary forecasts, broken down by voted appropriations and statutory expenditures.

Table 16 – Main Estimates for Public Works and Government Services Canada, 2015–2016 and 2014–2015 (\$)

Vote		2015–2016	2014–2015	Difference (%)
1	Operating expenditures	1,651,054,220	1,786,071,771	(7.6)
5	Capital expenditures	1,099,063,968	759,963,628	44.6
Total voted		2,750,118,188	2,546,035,399	8.0
<i>Total statutory</i>		<i>121,407,408</i>	<i>118,088,514</i>	<i>2.8</i>
Total budgetary expenditures		2,871,525,596	2,664,123,913	7.8

Source: Table prepared using data from the Treasury Board of Canada Secretariat, [2015–16 Main Estimates](#), p. II–239.

Asked by the Committee, the officials from Public Works and Government Services Canada explained that the net increase of just over \$30 million compared with total expenditures to date for 2014–2015 (including supplementary estimates) is due primarily to the following:

- An increase of \$57.5 million to cover the planned program of work to be undertaken for the rehabilitation of the Parliament Buildings;
- An increase of \$34.2 million due to the transfer to Public Works and Government Services Canada of former Enterprise Cape Breton Corporation activities;
- A decrease of \$28.8 million due to savings generated from the Budget 2012 spending review;
- A decrease of \$18.2 million due to the completion of project stages under phase II of the engineering assets portfolio; and
- A decrease of \$10.3 million due to the completion of planned activities for the Pay Modernization Project.

2.11.2 Transfer of Former Enterprise Cape Breton Corporation

As of 19 June 2014, pursuant to the *Economic Action Plan 2014 Act, No. 1*, the activities of the former Enterprise Cape Breton Corporation have been transferred from the Atlantic Canada Opportunities Agency to Public Works and Government Services Canada.

Responding to questions from the Committee, the officials said that the department was asking for \$34.2 million in the *2015-16 Main Estimates* to integrate its new responsibilities. According to the officials, the department is now responsible for the following:

- A benefits program for former miners;
- Maintenance and monitoring plans for environmentally impacted lands; and
- Management of real estate portfolio encompassing over 800 properties.

2.11.3 Rehabilitation of the Parliament Buildings

During their appearance, the officials discussed the rehabilitation of the Parliament Buildings, for which the department requested \$57.5 million in the *2015–16 Main Estimates*. Asked by Committee members, the officials said that the department continues to develop and implement projects related to the long-term vision and plan to restore the Hill. In addition to the Parliament buildings, the restoration plan includes the Senate interim accommodation, the West Block and the visitor welcome centre. The officials said that the rehabilitation work is on time and on budget.

2.11.4 Savings Generated from the Budget 2012 Spending Review

In response to questions from Committee members, the officials explained that the department anticipates cumulative savings of \$222 million in 2015–16, in line with its objective in the Budget 2012 spending review.

The officials added that the department is committed to delivering \$178 million in annual savings starting in 2018–2019 by offering best-value services.

2.11.5 Phase II of the Engineering Assets Portfolio

During their appearance, the officials discussed the decrease of \$18.2 million in funding for phase II of the engineering assets portfolio. This project focuses on the repair and rehabilitation of assets such as dams and roads under the responsibility of Public Works and Government Services Canada. The officials provided the following examples: the Alexandra Bridge, (National Capital Region), the Temiskaming Dam Complex (northeast of North Bay, on the border between Quebec and Ontario), the St. Andrews Lock and Dam (Manitoba), and the Alaska Highway.

In total, the department is responsible for 19 public infrastructure assets that provide key benefits to Canadian communities. According to the officials, the department has delivered several projects and expanded its understanding of this portfolio through a comprehensive and vigorous inspection regime. The decrease in funding reflects the wind-down of these projects.

2.11.6 Government of Canada Pay Modernization Project

Responding to questions from Committee members, the officials said that in the 2015–16 Main Estimates Public Works and Government Services Canada is requesting \$34.2 million, or \$10.3 million less than that in the previous year's estimates, for activities related to the federal government's pay modernization project. The officials said that, although the system will be fully operational in 2016, expenditures requiring variable cash flow are required in the initial steps to implement the system.

They added that the current pay administration system used by the government is 40 years old and will be replaced in 2016 by a modern, commercial system. The department forecasts that starting in 2016–2017 the new pay administration system will result in annual savings of \$78 million. Of that amount, \$67.3 million results from efficiency gains from new technologies while \$10.8 million results from consolidating the workforce in a single pay centre in Miramichi, New Brunswick. Once the modernization project is complete, the federal government will employ 550 people and administer the pay of 57 departments.

The officials could not tell the Committee whether the implementation of the new pay administration system would lead to job losses. They said that many variables remain unknown, such as the number of people retiring and the attrition rate. However, the officials said it was likely fewer people would be handling pay transactions once the new pay administration system was implemented and fully operational.

2.12 Agriculture and Agri-Food Canada

During their testimony, the Agricultural and Agri-Food officials discussed their department's estimates, the Canadian Wheat Board, savings generated from the Budget 2012 spending review, the AgriRisk Initiatives Program and the Growing Forward 2 policy framework.

2.12.1 Estimates

The *2015–16 Main Estimates* show forecast expenditures of \$2.3 billion in 2015–2016 for Agriculture and Agri-Food Canada, a slight increase of \$3.9 million (0.2%) over the budgetary expenditures set out in the *2014–15 Main Estimates*. Table 17 presents these estimates broken out into voted appropriations and statutory items.

Table 17 – Agriculture and Agri-Food Canada, Main Estimates, 2014–2015 and 2015–2016

Vote		2015–2016 (\$)	2014–2015 (\$)	Change (%)
1	Operating expenditures	548,177,880	544,949,432	0.6
5	Capital expenditures	27,872,294	27,872,294	0.0
10	Grants and contributions	367,238,619	365,352,000	0.5
Total voted		943,288,793	938,173,726	0.5
<i>Total statutory</i>		<i>1,313,799,267</i>	<i>1,315,023,086</i>	<i>-0.1</i>
Total budgetary		2,257,088,060	2,253,196,812	0.2

Source: Table prepared using data from Treasury Board Secretariat, [2015–16 Estimates](#), p. II-3.

2.12.2 Canadian Wheat Board

Responding to questions from Committee members, the officials said that in 2012–2013 the government announced a transition program worth \$349 million for the Canadian Wheat Board. The expectation was that costs related to the Canadian Wheat Board would gradually decrease, mainly due to the end in August 2012 of its monopoly on the sale of wheat and barley produced in western Canada. The officials said that the transition period is not over and that \$205 million has been spent since the transition program was announced. For 2015–2016, the department is requesting \$24.2 million, a reduction of \$5.9 million from the previous year.

In response to questions from Committee members, the officials said that removing the single desk has stimulated investment and entrepreneurship in the wheat and barley sector and created a more vibrant and competitive market. They added that in April 2015 the federal government announced a private investment of \$250 million to acquire the Canadian Wheat Board.

2.12.3 Savings Generated from the Budget 2012 Spending Review

A Committee member wanted to know the reason for the difference between real operating expenditures in 2013–2014 (\$703.0 million) and the operating expenditures forecast in the *2015–16 Main Estimates* (\$548.2 million) for Agriculture and Agri-Food Canada. The officials said that the reduction in operating expenditures of \$154.8 million between 2013–2014 and 2015–2016 was the result of the cost-cutting exercise in Budget 2012. According to the officials, the department laid off approximately 600 employees, which accounted for a large part of the expenditure reduction. The rest is tied, according to the officials, to the transfer of funds from Agriculture and Agri-Food Canada to various government departments and agencies, such as Public Works and Government Services Canada for the government's pay modernization project and the Administrative Tribunals Support Service of Canada for its support services.

2.12.4 AgriRisk Initiatives Program

Some Committee members asked the officials about the AgriRisk Initiatives Program, for which the department is requesting \$11.4 million in contributions in the *2015–16 Main Estimates*, an increase of \$5 million over that requested in the *2014–15 Main Estimates*. The officials explained that the AgriRisk Initiatives Program is now in its second year and that not a lot of money was allocated in its first year.

The officials noted that, under the AgriRisk Initiatives Program, two types of projects can receive funding:

- **Research and development:** The AgriRisk Initiatives Program supports research and development by providing federal-only, time-limited financial assistance to project proponents to undertake research and development activities related to the development of new risk management tools.
- **Administrative capacity-building:** The AgriRisk Initiatives Program supports, in a cost-shared program with the provinces, the administration of pilots during the early years of delivering new risk management tools.

As an example, the officials referred to the Western Livestock Price Insurance Pilot Program. This program, a collaboration between Ottawa and the western provinces, aims to protect livestock producers against unexpected price declines by allowing them to purchase livestock price insurance from among

various coverage levels. The premiums are fully funded by producers. According to the officials, this new insurance tool has been welcomed by the entire industry and livestock producers in western Canada.

2.12.5 Growing Forward 2 Policy Framework

Growing Forward 2 is a five-year policy framework (2013–2018) for the agricultural and agri-food sector across the country. This policy framework is the foundation for government agricultural programs and services. Growing Forward 2 is a \$3 billion investment by federal, territorial and provincial governments. Of this amount, \$2 billion is allocated to programs whose costs are shared between the federal (60%) and provincial/territorial (40%) governments. The remaining \$1 billion is for strategic initiatives delivered exclusively by the federal government.

Responding to questions from Committee members, the officials said that the Growing Forward 2 programs and services focus on innovation, competition and market development so that Canadian agricultural farmers and processors have the tools and resources they need to innovate and capture new markets.

Responding to a question from a Committee member regarding the AgrilInnovation Program under the Growing Forward 2 policy framework for which the department is requesting a \$5.7 billion increase in the *2015–16 Main Estimates*, the officials said that all provinces and territories are involved in that program. They said that the federal government allocates funding to each province and territory based on the percentage of the national farm-gate cash receipts that exist in a given province or territory. The officials added that the formula was negotiated with the provinces and territories and still applies today.

2.13 Administrative Tribunals Support Service of Canada

During their appearance, the officials from the Administrative Tribunals Support Service of Canada discussed their organization's creation and mandate, the tribunals that are supported, initial funding, their organization's estimates, and the authority to make recoverable expenditures on behalf of the Canada Pension Plan and the Employment Insurance Operating Account.

2.13.1 Creation and Mandate

According to the officials, the Administrative Tribunals Support Service of Canada was established on 1 November 2014 with the coming into force of the *Administrative Tribunals Support Service of Canada Act*. According to them, the government's goal was to improve the effectiveness and efficiency of its tribunals' administration and operations. The Minister of Justice is responsible for this organization.

According to the officials, the Administrative Tribunals Support Service of Canada is responsible for providing support services to 11 federal administrative tribunals through a single integrated organization. They said that the organization would strengthen capacity and modernize operations, while enabling it to better serve the needs of the administrative tribunals, thereby improving access to justice for Canadians. According to the officials, the Administrative Tribunals Support Service of Canada has about 400 employees, who are basically the former employees of the 11 tribunals the organization serves.

When asked about the services the organization provides, the officials said that it provides comprehensive support services and facilities for the tribunals to meet their statutory obligations. These

services include human resources management, finance, IT, communications, registry services, research and analysis, and legal support.

2.13.2 The Tribunals

When asked by the Committee about the tribunals the organization supports, the officials named the following 11 administrative tribunals:

- Canadian Cultural Property Export Review Board;
- Canada Agricultural Review Tribunal;
- Public Service Labour Relations and Employment Board;
- Canada Industrial Relations Board;
- Canadian Human Rights Tribunal;
- Canadian International Trade Tribunal;
- Transportation Appeal Tribunal of Canada;
- Competition Tribunal;
- Public Servants Disclosure Protection Tribunal;
- Social Security Tribunal; and
- Specific Claims Tribunal Canada.

2.13.3 Initial Funding

Responding to questions from the Committee, the officials said that the *Administrative Tribunals Support Service of Canada Act* provided that the appropriations for the 11 tribunals supported by the organization be deemed to have been transferred to the Administrative Tribunals Support Service of Canada on 1 November 2014. The creation of the Administrative Tribunals Support Service of Canada did not therefore result in an increase in the funding required for 2014–2015.

2.13.4 Estimates

According to the *2015-16 Main Estimates*, the Administrative Tribunals Support Service of Canada is planning \$60.9 million in budgetary expenditures. This is the first year the organization is making a budget request in the estimates. Table 18 shows these estimates broken down into voted appropriations and statutory items.

Table 18 – Main Estimates for Administrative Tribunals Support Service of Canada, 2015–2016 (\$)

Vote		2015–2016
1	Program expenditures	52,297,037
Total voted		52,297,037
<i>Total statutory</i>		8,598,993
Total budgetary		60,896,030

Source: Table prepared using data from Treasury Board Secretariat, [2015–16 Estimates](#), p. II-1.

When asked by the Committee, the officials said that 89% of the funds requested would be used to cover operating expenditures such as salaries, professional services and transportation and the remaining 11% would be used to cover statutory expenditures such as employee benefit plans. They also said that \$14.9 million would be allotted to the organization's internal services, the key ones being translation, procurement, finance, human resources and communications.

2.13.5 Authority to Make Recoverable Expenditures on behalf of the Canada Pension Plan and the Employment Insurance Operating Account

Responding to the Committee's questions, the officials said that the organization's total planned expenditures were \$78.6 million. They added that, in addition to the \$60.9 million requested as appropriations in the *2015–16 Main Estimates*, an additional \$17.7 million is requested under vote 1, which gives the organization the authority to make expenditures on behalf of the Canada Pension Plan and the Employment Insurance plan, up to a maximum of \$17.7 million. According to the officials, the organization's operations regarding the Social Security Tribunal are funded out of the Canada Pension Plan and the Employment Insurance Operating Account.

3 FEDERAL GRANTING AGENCIES

Canada has three federal granting agencies that support fundamental, applied and experimental research in the country's post-secondary institutions: the Canadian Institutes of Health Research of Canada, the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. These agencies were created by acts of Parliament that set out the research areas that each supports.

These three agencies fund and promote research in many fields and disciplines and support 12 Networks of Centres of Excellence, 11 Centres of Excellence for Commercialization and Research, and 4 Business-Led Networks of Centres of Excellence. For this study, the Committee heard from the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. The Canadian Institutes of Health Research of Canada appeared before the Committee during its final study of the *2014–15 Main Estimates*.

3.1 Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

During their testimony, the officials from the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada discussed their organization's mandate, achievements and estimates, university research and the forest industry, and innovation.

3.1.1 Mandate and Achievements

Established in 1978 pursuant to the [Natural Sciences and Engineering Research Council Act](#), the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada reports to Parliament through the Minister of Industry. By supporting post-secondary students and post-doctoral fellows in their advanced studies, the agency funds discovery research and encourages Canadian businesses to participate and invest in research and training at post-secondary institutions in order to foster innovation.

The Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada primarily funds research programs whose main goal is to advance knowledge in the natural sciences and engineering.

The officials reported that, in carrying out its mandate, the agency provides financial support for the research of 11,300 professors working in every natural science and engineering field. This support mobilizes a world-class workforce that constantly makes discoveries. In addition, the officials said that this funding supports over 30,000 post-secondary students and interns who make up the next generation of discoverers and innovators.

They also stated that the agency's partnership programs led over 3,000 businesses to establish post-secondary research partnerships in 2014–2015.

3.1.2 Estimates

The *2015–16 Main Estimates* show that the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada will receive a little over \$23 million more than in the *2014–15 Main Estimates*. This increase is primarily the result of the following changes:

- An increase of \$15.0 million in support for advanced research in the natural sciences and engineering;
- An increase of \$6.9 million to support the Canada Excellence Research Chairs program to attract and retain the world's most accomplished and promising minds;
- An increase of \$3.3 million for the Centres of Excellence for Commercialization and Research program;
- An increase of \$0.5 million resulting from the end of a transfer to the International Development Research Centre for the International Initiative on Adaptation to Climate Change;
- A decrease of \$1.5 million for the Canadian Light Source initiative owing to a reduction in the amount transferred from the National Research Council; and
- A decrease of \$1.1 million following the end of transfer agreements with other federal government departments.

3.1.3 University Research and the Forest Industry

Some Committee members wanted to know more about the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada's role in research and innovation in the forest industry. The Committee members pointed out that a number of countries, such as Norway and the United Kingdom, frequently use wood to build multi-floor buildings. Yet none of the engineering faculties at major Canadian universities studies the use of wood in building these kinds of buildings, despite the importance of the forest industry to Canada's economy.

According to the officials, the agency works closely with FPInnovations, a business that operates a wood products centre. The officials added that the forestry sector has various facets, from forest management to the manufacture of final wood products, and the agency works with stakeholders in all these areas. They indicated that the agency's annual investments in forestry, pulp and paper, and wood products increased from \$19 million to \$27 million over the past seven years.

Regarding the use of wood in the construction industry, the officials said that their organization supports upstream work such as product development in universities and colleges. However, such products need to be validated to ensure their long-term safety before they are put to use. This validation is done by

standards committees. According to the officials, a lot of awareness work with these committees needs to be done.

The officials also explained that the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada funds the best research projects identified through a national competition. In addition, part of the agency's budget is devoted to strategic partnerships, consistent with the new Strategy for Science, Technology and Innovation. All the funding awarded by the agency goes toward research conducted at Canada's universities and colleges, not within businesses.

However, the officials clarified that the government guides the agency's decisions to fund certain sectors. For example, in Budget 2008, the government asked the agency to invest in the fisheries, forestry, manufacturing and automotive sectors. The officials noted that the forestry investments led to the creation of the five active forestry networks. The goal is to align research with industry needs.

3.1.4 Innovation

Asked about the measures taken by the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada to ensure that the research it funds does lead to business opportunities, the officials explained that one third of its budget – \$370 million – is allocated to supporting research that involves businesses and researchers at universities.

According to the officials, this kind of partnership strengthens the research community's understanding of the business world and orients researchers toward problems that are relevant to businesses. Such partnerships also help businesses by increasing their experience and expertise. The officials said that encouraging these partnerships leads industry to do longer-term planning.

During their testimony, the officials stated that the Canadian economy relies a great deal on small businesses, which poses a challenge for their organization since small businesses are often preoccupied with short-term problems and tend to invest less in research. The officials explained that, as part of its partnership strategy, the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada has established a series of grants that make it easier for small businesses to tap into expertise in Canada's colleges and universities. They said the two sectors can be connected quickly, without placing a large administrative burden on businesses. The agency's regional offices host numerous events to foster a dialogue between students, researchers and the local business community in order to generate innovative ideas that can be commercialized. The officials concluded their appearance by noting that businesses create the wealth that enables our economy to fund research.

3.2 Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

During their appearance, the officials from the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada discussed their organization's mandate and estimates, the Centres of Excellence for Commercialization and Research, and the distribution of funding among the provinces and territories.

3.2.1 Mandate

Established in 1977 pursuant to the [Social Sciences and Humanities Research Council Act](#), the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada reports to Parliament through the Minister of Industry.

The agency funds research programs – primarily in the social sciences and humanities – whose goal is to improve understanding and knowledge of individuals, groups and societies, in other words, the way humans think, live and interact with each other and with their environment.

3.2.2 Estimates

In response to questions from the Committee, the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada officials explained that these main estimates provide the agency with a little over \$25 million more in funding than the previous main estimates. The increase is mainly due to the following changes:

- An increase of \$9.0 million in the Research Support Fund to ensure that federally funded research projects are conducted in world-class facilities with the best equipment and administrative support available;
- An increase of \$7.0 million in the Grants and Scholarships program to support advanced research in the social sciences and humanities;
- An increase of \$5.0 million for a pilot initiative to support social innovation research projects at colleges and polytechnics as provided in Budget 2014; and
- An increase of \$4.0 million for the Centres of Excellence for Commercialization and Research, an initiative of all three federal granting agencies to create a more effective and efficient way to identify commercialization opportunities.

3.2.3 Centres of Excellence for Commercialization and Research

Following questions from Committee members, the officials indicated that the Centres of Excellence for Commercialization and Research initiative, for which their organization is seeking \$5.8 million in the *2015–16 Main Estimates*, is a joint initiative of the three federal granting agencies: the Canadian Institutes of Health Research of Canada, the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada.

According to the officials, the program is managed by a secretariat at the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, but all three agencies cover its costs. The officials went on to note that this management model is also used for the Canada Research Chairs and the Vanier and Banting scholarships, which are awarded to highly qualified doctoral students and top-tier post-doctoral candidates respectively.

3.2.4 Distribution of Funding Among the Provinces and Territories

Responding to questions from the Committee, the officials first explained that the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada awards grants and contributions based on the merit of the projects submitted, with no regard to the province or territory of origin.

The officials reported that small institutions sometimes have more difficulty making their mark and obtaining funding for their projects. However, the agency assigns a representative to each university who communicates relevant information and is available to answer questions and help institutions successfully navigate the process.

The officials concluded their testimony by clarifying that the distribution of grants and contributions varies with the number and size of the educational institutions in each province and territory. They said that the success rate for any given institution changes very little from year to year.

4 FOLLOW-UP ON OUTSTANDING ISSUES FROM THE INTERIM REPORT ON THE 2015–16 MAIN ESTIMATES

The Committee received additional information on a number of outstanding issues from the interim report on the *2015–16 Main Estimates*. This information relates to Treasury Board of Canada votes 5 and 10, the Investment in Affordable Housing initiative, non-budgetary repayments and the gas tax fund indexation.

4.1 Treasury Board of Canada Vote 5

During their appearance before the Committee, the officials from the Treasury Board of Canada Secretariat explained that vote 5, government contingencies, aims to provide sufficient flexibility to the federal government to respond to urgencies or unforeseen circumstances. Basically, vote 5 is used by a department, with the approval of the Treasury Board Secretariat, when facing an unexpected situation and lacking the necessary funds.

Advances under vote 5 will be considered temporary advances to be covered by items included in the next supplementary estimates of that fiscal year and reimbursed when the associated appropriation act is passed. However, exceptions are made for requirements that arise after final supplementary estimates for the fiscal year, in which case it would not be possible for such advances to be reimbursed. The organization requesting funds under this vote must justify its request by presenting a cash flow analysis.

In 2015–2016, vote 5 has already been used twice to increase the votes of the Office of Infrastructure of Canada. The office received \$9.3 million for operational requirements and \$8.5 million for the construction of a new bridge for the St. Lawrence.

The officials said that ultimately Parliament approves the funds spent by the departments, since vote 5 is approved by Parliament in the main estimates. In 2015–2016, \$750 million was requested by the Treasury Board Secretariat for this purpose. Unused amounts are returned to the government's Consolidated Revenue Fund and a new amount is requested the following year.

4.2 Treasury Board of Canada Vote 10

The Treasury Board of Canada Secretariat officials also agreed to provide a list of how vote 10, government-wide initiatives, has been used over the past five years. This vote was used four times over the past five years to increase other votes that fund the implementation of strategic management initiatives in Canada's public service.

In 2014–2015, the Treasury Board of Canada Secretariat used vote 10 to cover its program expenditures for the Web Renewal initiative. It received \$3.1 million in part to procure the new Web platform and the Hosted Social Media Account Management Service.

In 2012–2013 and 2013–2014, Public Works and Government Services Canada received operating appropriations of \$1.1 million under vote 10 to photocopy copyright-protected material.

Finally, in 2011–2012, Public Works and Government Services Canada obtained operating appropriations of some \$2.5 million to cover part of the costs of the Ministers' Regional Offices program.

This program provides shared secured office accommodation and administrative support to federal Cabinet ministers and their staff when they are conducting government business outside the National Capital Region.

4.3 Investment in Affordable Housing

On 11 March 2015, the Committee asked the officials from the Canada Mortgage and Housing Corporation to provide a breakdown of the funding granted by province under the Investment in Affordable Housing initiative and further information about this initiative. On 1 April 2015, the Committee received a written response from the Corporation indicating that between 2011 and 2019 the federal government will invest nearly \$2 billion to reduce the number of Canadians in need of housing. In addition, the provinces and territories will match the federal government's contribution. Table 22 shows the distribution of federal funding by province and territory. This distribution is based on the funding provided under the previous programs: the Affordable Housing Initiative⁸ and renovation assistance programs.⁹

Table 22 – Distribution of Federal Funding Under the Investment in Affordable Housing Initiative by Province and Territory, 2011 to 2019 (\$ millions)

Province / Territory	2011–2019
Newfoundland and Labrador	54.48
Prince Edward Island	11.84
Nova Scotia	81.64
New Brunswick	62.40
Quebec ^a	173.06
Ontario	641.04
Manitoba	82.80

⁸ Annual funding for the provinces and territories under the Affordable Housing Initiative was based on the size of their population and an adjustment for their total remote, off-reserve population using data from the 1996 Census of Population and Statistics Canada population data from 2000.

⁹ Annual funding for the provinces and territories under the off-reserve renovation assistance programs was based on historical funding levels.

Province / Territory	2011–2019
Saskatchewan	73.52
Alberta	161.52
British Columbia	240.16
Northwest Territories	14.72
Yukon	12.60
Nunavut	11.72

Note: a: The amount indicated is for the period 2011–2014.

Source: Table prepared using data obtained from the Canada Mortgage and Housing Corporation on 1 April 2015.

As of 31 December 2014, a total of 114 households, or about 1.3% of Nunavut households, had received funding under the Affordable Housing Initiative. According to the data collected in the 2011 National Household Survey, nearly 3,400 households were living in core housing need in Nunavut in 2011.¹⁰ Households in Nunavut in 2011 consisted on average of 3.7 persons.

4.4 Non-budgetary Repayments

During their testimony before the Committee, the officials from the Canada Mortgage and Housing Corporation agreed to provide additional information on the non-budgetary repayments described in the Corporation's main estimates for 2015–2016. The Committee learned that non-budgetary expenditures represent advances provided by the Government of Canada and repayments of loans made in previous fiscal years. Therefore, the Corporation reports negative non-budgetary expenditures when repayments to the government exceed the amount borrowed from the government in a given fiscal year. Under the current programs, the Corporation expects repayments to exceed advances over the next five years.

4.5 Gas Tax Fund Indexation

The Gas Tax Fund currently provides \$2 billion per year to municipalities for local projects. Since April 2014, the Gas Tax Fund has been indexed at 2% per year, as announced in Budget 2013. However, the increases resulting from this indexation will be applied only in \$100-million increments. This means that a number of years may pass before a \$100-million increase takes effect, as shown in Table 23.

Table 23 – Gas Tax Fund, Fiscal Years 2014–2015 to 2023–2024 (\$)

Fiscal Year	Progressive 2% Increases	Increases by \$100-million Increment
-------------	--------------------------	--------------------------------------

¹⁰ A household is said to be in core housing need if its housing falls below at least one of the three housing standards – adequacy, affordability or suitability – and it does not have enough income to afford acceptable local housing.

Fiscal Year	Progressive 2% Increases	Increases by \$100-million Increment
2014–2015	2,040,000,000	2,000,000,000
2015–2016	2,080,800,000	2,000,000,000
2016–2017	2,122,416,000	2,100,000,000
2017–2018	2,164,864,320	2,100,000,000
2018–2019	2,208,161,606	2,200,000,000
2019–2020	2,252,324,839	2,200,000,000
2020–2021	2,297,371,335	2,200,000,000
2021–2022	2,343,318,762	2,300,000,000
2022–2023	2,390,185,137	2,300,000,000
2023–2024	2,437,988,840	2,400,000,000

Source: Table prepared using data obtained from the Office of Infrastructure of Canada on 30 March 2015.

SENATE



SÉNAT

CANADA

DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR
Le Budget principal des dépenses 2015-2016

Comité sénatorial permanent des finances nationales

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

JUIN 2015

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1 INTRODUCTION	1
2 ÉTUDE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016	3
2.1 Défense nationale	3
2.1.1 Prévisions budgétaires	3
2.1.2 Participation canadienne à la coalition contre l'État islamique en Irak et en Syrie	4
2.1.3 Stratégie de défense Le Canada d'abord.....	5
2.1.4 Acquisition et mise à niveau des véhicules de patrouille blindés tactiques et véhicules blindés légers.....	5
2.2 Emploi et Développement social Canada	5
2.2.1 Prévisions budgétaires	6
2.2.2 Dépenses de fonctionnement.....	6
2.2.3 Subventions et contributions	7
2.2.4 Compte des opérations de l'assurance-emploi	7
2.2.5 Aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	7
2.2.6 Programmes de bourses d'études et radiation de prêts aux étudiants.....	7
2.3 Industrie Canada.....	8
2.3.1 Prévisions budgétaires	8
2.3.2 Priorités.....	9
2.3.3 Obstacles au commerce interprovincial	10
2.3.4 Écarts de prix entre le Canada et les États-Unis.....	10
2.3.5 Achats de matériel militaire et retombées industrielles	10
2.4 Agences fédérales de développement économique régional.....	11
2.4.1 Agence de promotion économique du Canada atlantique	11
2.4.1.1 Mandat.....	11
2.4.1.2 Prévisions budgétaires	12
2.4.1.3 Société d'expansion du Cap-Breton.....	13
2.4.2 Agence canadienne de développement économique du Nord	13
2.4.2.1 Mandat.....	13
2.4.2.2 Prévisions budgétaires	13
2.4.3 Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.....	14
2.4.3.1 Mandat.....	14
2.4.3.2 Prévisions budgétaires	14
2.4.4 Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario).....	15
2.4.4.1 Mandat.....	15
2.4.4.2 Prévisions budgétaires	15
2.4.5 Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor)	16

2.4.5.1	Mandat.....	16
2.4.6	Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.....	17
2.4.6.1	Mandat.....	17
2.4.6.2	Prévisions budgétaires.....	17
2.5	Ministère du Patrimoine canadien.....	18
2.5.1	Prévisions budgétaires.....	18
2.5.2	Portefeuille de Patrimoine canadien.....	19
2.5.3	Célébrations du 150 ^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017.....	19
2.5.4	TV5Monde.....	19
2.6	Office national du film du Canada.....	19
2.6.1	Prévisions budgétaires.....	20
2.6.2	Budget dédié à la promotion.....	20
2.6.3	Productions audiovisuelles.....	20
2.6.4	Transition vers le numérique.....	21
2.6.5	Effectifs.....	21
2.6.6	Déménagement du siège social.....	21
2.6.7	Conseil d'administration.....	22
2.7	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.....	22
2.7.1	Mandat.....	22
2.7.2	Prévisions budgétaires.....	22
2.7.3	Consultations auprès des Canadiens.....	23
2.7.4	Accès à Internet haute vitesse.....	23
2.7.5	Services de 911.....	23
2.7.6	Loi canadienne antipourriel.....	24
2.7.7	Registre de communication avec les électeurs.....	24
2.8	Téléfilm Canada.....	24
2.8.1	Mandat et réalisations.....	24
2.8.2	Prévisions budgétaires.....	25
2.8.3	Plan stratégique 2015-2018.....	25
2.8.4	Fonds des médias du Canada.....	25
2.8.5	Indice de réussite et incitatifs fiscaux pour les productions cinématographiques ou magnétoscopiques.....	26
2.9	Musée canadien de l'histoire.....	26
2.9.1	Mandat.....	26
2.9.2	Prévisions budgétaires.....	26
2.9.3	Rénovation de la salle de l'histoire canadienne.....	27
2.9.4	Musée virtuel et Ouvrages de référence en ligne.....	27
2.9.5	Autres projets et collaborations.....	27
2.10	Affaires indiennes et du Nord Canada.....	28
2.10.1	Prévisions budgétaires.....	28
2.10.2	Prestation de services dans les provinces et territoires.....	29
2.10.3	Progrès réalisés par rapport aux conditions de vie dans les communautés des Premières nations.....	29

2.10.4	Programme Nutrition Nord Canada	30
2.10.5	Élimination de deux initiatives temporaires visant à améliorer l'éducation des Premières nations.....	30
2.11	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	31
2.11.1	Prévisions budgétaires	31
2.11.2	Transfert de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton	32
2.11.3	Réhabilitation des édifices du Parlement	32
2.11.4	Économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012	32
2.11.5	Phase II du portefeuille des ouvrages techniques.....	32
2.11.6	Modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement fédéral.....	33
2.12	Agriculture et Agroalimentaire Canada	33
2.12.1	Prévisions budgétaires	33
2.12.2	Commission canadienne du blé	34
2.12.3	Économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012	34
2.12.4	Programme des initiatives Agri-risques.....	34
2.12.5	Cadre stratégique Cultivons l'avenir 2.....	35
2.13	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs.....	36
2.13.1	Création et mandat	36
2.13.2	Les tribunaux desservis.....	36
2.13.3	Financement initial.....	37
2.13.4	Prévisions budgétaires	37
2.13.5	Autorisation de dépenser des fonds recouvrés auprès du Régime de pension du Canada et du Compte des opérations de l'assurance-emploi	37
3	ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX	38
3.1	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	38
3.1.1	Mandat et réalisations	38
3.1.2	Prévisions budgétaires	39
3.1.3	Recherche en milieu universitaire et industrie forestière	39
3.1.4	Innovation	40
3.2	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.....	40
3.2.1	Mandat.....	40
3.2.2	Prévisions budgétaires	41
3.2.3	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	41
3.2.4	Répartition du financement par provinces et territoires.....	41
4	SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPENS LORS DE L'ÉTUDE INTÉrimAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016.....	42
4.1	Crédit 5 du Conseil du Trésor du Canada	42
4.2	Crédit 10 du Conseil du Trésor du Canada	43
4.3	Investissement dans le logement abordable	43
4.4	Remboursements non budgétaires.....	44

4.5 Indexation du Fonds de la taxe sur l'essence.....45

1 INTRODUCTION

Dans le cadre son étude sur le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a tenu cinq réunions en avril et en mai 2015. Au cours de ces cinq rencontres, le Comité a entendu les témoignages de 14 organisations et ministères fédéraux. Ce rapport constitue le deuxième rapport du Comité sur le sujet.

Le 21 avril 2015, le Comité a reçu les fonctionnaires suivants de la Défense nationale du Canada et d'Emploi et développement social Canada :

Défense nationale du Canada

Major-général John Madower, chef de la division de programme;

Patrick Finn, sous-ministre adjoint, Groupe des matériels;

Jaime Pitfield, sous-ministre adjoint, Infrastructure et environnement;

Claude Rochette, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Finances et services du Ministère.

Emploi et Développement social Canada

Michel Racine, directeur principal, Planification et gestion des dépenses;

Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances;

Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi.

Le 5 mai 2015, le Comité a reçu les représentants suivants d'Industrie Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada :

Industrie Canada

Mitch Davies, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique;

David Enns, Dirigeant principal des finances;

Lawrence Hanson, Sous-ministre adjoint, Secteur de la science et de l'innovation.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Brent Herbert-Copley, vice-président exécutif.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Alfred Tsang, dirigeant principal des finances et vice-président, Direction des services administratifs communs;

Janet Walden, chef des opérations.

Le 6 mai 2015, le Comité a reçu les représentants suivants du Ministère du Patrimoine canadien, de l'Office national du film du Canada et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

Ministère du Patrimoine canadien

Patrick Borbey, sous-ministre délégué;

Andrew Francis, dirigeant principal des finances.

Office national du film du Canada

Claude Joli-Coeur, commissaire du gouvernement à la cinématographie et président;

Marina Darveau, directrice, Finances.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Jim Stefanik, directeur général des finances;

John Traversy, secrétaire général.

Le 12 mai 2015, le Comité a reçu les représentants suivants de Téléfilm Canada, du Musée canadien de l'histoire et d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Téléfilm Canada

Carolle Brabant, directrice générale;

Denis Pion, directeur, Administration et Services d'entreprises.

Musée canadien de l'histoire

David Loye, directeur administratif et vice-président principal;

Mark O'Neill, président et directeur général.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Scott Stevenson, sous-ministre adjoint principal, Secteur des opérations régionales;

Paul Thoppil, dirigeant principal des finances;

Stephen Van Dine, sous-ministre adjoint, Affaires du Nord.

Le 13 mai 2015, le Comité a reçu les représentants suivants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, d'Agriculture et agroalimentaire Canada et du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Lisa Campbell, sous-ministre adjointe, Direction générale des approvisionnements;

Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et de l'administration;

Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers.

Agriculture et agroalimentaire Canada

Pierre Corriveau, sous-ministre adjoint, Gestion intégrée;

Greg Meredith, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques stratégiques;

Kristina Namiesniowski, sous-ministre adjointe, Direction générale des programmes.

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Luc Robitaille, directeur général par intérim et dirigeant principal des finances, Services de gestion;

Marie-France Pelletier, administratrice en chef.

Par ailleurs, le Comité a reçu des réponses de la part de certains organismes relativement à des questions soulevées lors de son étude intérimaire du *Budget principal des dépenses 2015-2016* au mois de mars 2015. Le sommaire de ces réponses est présenté dans la dernière partie de ce rapport.

2 ÉTUDE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016

2.1 Défense nationale

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont discuté des prévisions budgétaires de leur Ministère, de la participation canadienne à la coalition contre l'État islamique en Irak et en Syrie et de la Stratégie de défense: Le Canada d'abord. Ils ont aussi parlé de l'acquisition et de la mise à niveau des véhicules de patrouille blindés tactiques et des véhicules blindés légers.

2.1.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 18,9 milliards de dollars sont prévues pour la Défense nationale, soit une hausse de 280,5 millions de dollars (1,5 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Cette augmentation s'explique par une hausse des coûts de fonctionnement de 969,7 millions de dollars, une augmentation des paiements législatifs de 29,4 millions de dollars, une diminution des dépenses en capital de 709,2

millions de dollars et une réduction des subventions et des contributions octroyées par le Ministère de 9,4 millions de dollars. Le tableau 1 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs¹.

Tableau 1 – Budgets principaux des dépenses de la Défense nationale, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	13 483 693 376	12 513 999 319	7,7
5	Dépenses en capital	4 020 883 722	4 730 059 209	(15,0)
10	Subventions et contributions	168 742 820	178 183 820	(5,3)
Total des crédits votés		17 673 319 918	17 422 242 348	1,4
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 268 733 711</i>	<i>1 239 312 039</i>	<i>2,4</i>
Total des dépenses budgétaires		18 942 053 629	18 661 554 387	1,5

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-169.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 500 millions de dollars consacrés au financement du maintien en puissance et de la préparation opérationnelle des Forces armées canadiennes;
- une hausse de 354 millions de dollars correspondant au facteur de progression annuel des dépenses de la Défense, mesure annoncée dans le budget de 2008 et visant à fournir un financement prévisible et à long terme. Selon les fonctionnaires, le facteur de progression annuelle des dépenses est passé de 1,5 à 2,0 % à partir du budget de 2008 et il s'applique à l'ensemble des dépenses approuvées par le Parlement, incluant les budgets supplémentaires des dépenses; et
- une hausse de 61 millions de dollars devant servir à poursuivre l'application des mesures du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

La baisse des dépenses en capital est, quant à elle, entièrement attribuable à une réduction dans les investissements destinés aux grands projets d'acquisition d'équipement et d'infrastructure. Les baisses les plus importantes touchent les projets de la famille de véhicules de combat terrestre et des hélicoptères de transport moyen à lourd. Selon les fonctionnaires, cette réduction permettra d'harmoniser davantage les ressources financières avec le calendrier d'acquisition des projets en cours, afin que le Ministère puisse payer les produits lorsqu'il les recevra.

2.1.2 Participation canadienne à la coalition contre l'État islamique en Irak et en Syrie

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires de la Défense nationale ont expliqué que les Forces armées canadiennes contribuent aux efforts d'une coalition internationale outre-mer en vue d'éliminer les sources d'instabilité et de contrer les menaces qui pèsent sur la sécurité internationale. Plus précisément, le Canada participe à la coalition contre l'État islamique en Irak et en Syrie. Ils ont précisé que les dépenses liées à cette mission ne sont pas incluses dans le *Budget principal des*

¹ Les **postes législatifs** sont autorisés par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; ils figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement. Les **dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement, les dépenses en capital, les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires**, qui comprennent les prêts, placements et avances, sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral.

dépenses 2015-2016. À mesure que les dépenses seront engagées, le Ministère fera des demandes par le biais des budgets supplémentaires des dépenses de l'exercice 2015-2016.

2.1.3 Stratégie de défense Le Canada d'abord

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère continue d'appliquer la Stratégie de défense Le Canada d'abord qui lui sert de guide pour le rééquipement militaire. Dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, le Ministère demande 500 millions de dollars de plus pour appuyer la mise en œuvre continue de cette stratégie. Selon les fonctionnaires, la Défense nationale dispose d'un budget annuel d'environ six milliards de dollars pour l'acquisition d'équipements et de matériels.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que 85 % de ces dépenses s'effectuent par le truchement de plus de dix mille contrats alors que 15 % des dépenses sont reportées au prochain exercice. Le report des dépenses survient principalement pour les projets plus onéreux et plus complexes. Parmi les raisons les plus fréquentes expliquant le report des dépenses, les fonctionnaires ont mentionné le rendement des fournisseurs, une surévaluation des coûts et la planification.

2.1.4 Acquisition et mise à niveau des véhicules de patrouille blindés tactiques et véhicules blindés légers

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires de la Défense nationale ont discuté du véhicule de patrouille blindé tactique, un petit véhicule de reconnaissance sur roues qui remplacera une partie des véhicules de reconnaissance et d'autres véhicules d'applications diverses existants.

Répondant aux questions de membres du Comité, ils ont expliqué que dans le cadre de ce projet, des dépenses de 300 millions de dollars ont été reportées en raison de délais occasionnés par des problèmes détectés lors de la mise à l'essai du véhicule par la Défense nationale. Suite aux demandes du Ministère, le fournisseur a apporté les correctifs nécessaires.

Selon les fonctionnaires de la Défense nationale, bien que ces ajustements aient engendré un délai d'un an, le Ministère en bénéficiera puisque les véhicules seront parfaits, sur le plan de la conception, lors de la livraison. Le Ministère fait présentement de nouveaux essais et la livraison des véhicules de patrouille blindés tactiques est prévue pour le début de 2016.

Les fonctionnaires ont également précisé que les véhicules blindés légers, qui constituent la pièce maîtresse de l'Armée canadienne, sont en phase de remise à niveau et que plus de deux cents unités ont déjà été modernisées. Les fonctionnaires de la Défense nationale ont affirmé que les dépenses figurant dans le *Budget principal des dépenses de 2015-2016* sont nécessaires afin de fournir aux Forces armées canadiennes les ressources dont elles ont besoin pour faire leur travail au nom des Canadiens et Canadiennes.

En terminant, les fonctionnaires se sont engagés à fournir une copie de toute analyse sur les coûts et l'impact probable du projet de loi C-51 qui serait effectuée par le Ministère, advenant son adoption.

2.2 Emploi et Développement social Canada

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada ont parlé des prévisions budgétaires, des dépenses de fonctionnement et des subventions et contributions de leur

Ministère. Ils ont aussi discuté du Compte des opérations de l'assurance-emploi, de l'aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences et des programmes de bourses d'études et de la radiation de prêts aux étudiants.

2.2.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 54,3 milliards de dollars sont prévues pour Emploi et Développement social Canada pour l'exercice financier 2015-2016, soit 2,6 milliards de dollars (5,0 %) de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 2 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 2 – Budgets principaux des dépenses d'Emploi et Développement social, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	561 409 860	571 067 134	(1,7)
5	Subventions et contributions	1 712 658 484	1 227 675 995	39,5
Total des crédits votés		2 274 068 344	1 798 743 129	26,4
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>51 991 467 772</i>	<i>49 872 029 598</i>	<i>4,2</i>
Total des dépenses budgétaires		54 265 536 116	51 670 772 727	5,0

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-178.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont affirmé que comparativement aux dépenses budgétaires du *Budget principal des dépenses 2014-2015* qui s'élevaient à 51,7 milliards de dollars, les dépenses prévues pour 2015-2016 représentent une augmentation nette de 2,6 milliards de dollars.

Cette augmentation est principalement due aux postes législatifs, tels que la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, qui représentent 95,8 % des dépenses budgétaires du Ministère. Selon les fonctionnaires, ces hausses sont essentiellement attribuables aux dépenses prévues au titre du Programme de la sécurité de la vieillesse qui augmentent en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation prévue du montant de la prestation mensuelle moyenne. Selon les fonctionnaires, de 2010 à 2017, le nombre de bénéficiaires des prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse augmentera de plus d'un million.

2.2.2 Dépenses de fonctionnement

Selon les fonctionnaires, la diminution totale prévue de dix millions de dollars au niveau des dépenses de fonctionnement est principalement attribuable à l'élimination graduelle prévue de certains programmes et à la baisse des transferts à d'autres ministères. Les fonctionnaires ont toutefois ajouté que leur Ministère devrait présenter une nouvelle demande de financement afin de couvrir certaines dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un des budgets supplémentaires des dépenses en 2015-2016. À titre comparatif, les demandes de financement totales d'Emploi et développement social Canada pour les dépenses de fonctionnement sont de 561,4 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, alors que ces dernières représentaient 595,9 millions de dollars en 2014-2015, ce montant incluant le budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses.

2.2.3 Subventions et contributions

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le Ministère prévoit dépenser un peu plus de 1,7 milliard de dollars au titre des subventions et contributions en 2015-2016, ce qui représente une augmentation de 485 millions de dollars comparativement au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Cette augmentation est principalement attribuable à l'inclusion du financement de 500 millions de dollars pour les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Au cours de l'exercice précédent, ce financement est plutôt apparu dans les *Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B)*.

2.2.4 Compte des opérations de l'assurance-emploi

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que les dépenses liées à l'Assurance-emploi sont exclues du budget principal des dépenses. Selon les fonctionnaires, le Compte des opérations de l'assurance-emploi est plutôt inclus dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Les dépenses prévues pour l'Assurance-emploi sont de l'ordre de 16,7 milliards de dollars pour 2015-2016 et sont reflétées dans le Rapport sur les plans et les priorités² du Ministère déposé le 26 mars 2015.

2.2.5 Aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu'Emploi et développement social Canada prévoit, dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 21,5 millions de dollars au titre des subventions et des contributions pour le Programme d'aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes. Il s'agit d'une baisse de deux millions de dollars par rapport à l'année précédente. Ces subventions et contributions sont destinées à divers organismes qui visent à favoriser l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes.

Le Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition de compétences essentielles pour les adultes a été instauré en avril 2006, à la suite de l'intégration de trois anciens programmes fédéraux³. Les fonctionnaires ont expliqué que le programme a été restructuré afin de mieux servir les organismes et que le tout a entraîné l'élimination du financement de base pour les organismes et qu'une approche axée sur les projets en milieu du travail est maintenant favorisée.

Les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité les montants réellement dépensés par leur Ministère pour l'exercice 2014-2015 pour les programmes d'aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences dès que ces informations seront disponibles.

2.2.6 Programmes de bourses d'études et radiation de prêts aux étudiants

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère demandait un montant total de 756,1 millions de dollars pour financer les programmes de Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la *Loi*

² Emploi et développement social Canada, [Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016](#), page 42.

³ Il s'agit du Programme national d'alphabétisation, du Bureau des technologies d'apprentissage et du Programme des initiatives d'apprentissages.

fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Ils ont ajouté que ce financement était supérieur (33,5 millions de dollars) à celui de l'exercice précédent, en conformité avec le taux de croissance établi par le Bureau de l'actuaire en chef du Canada.

Questionnés par certains membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère avait comme objectif de radier annuellement les prêts aux étudiants irrécouvrables. Ils ont ajouté que le Ministère a pris du retard à cet égard.

Selon les fonctionnaires, le Ministère analyse actuellement une possible nouvelle radiation de prêts et prépare le dossier avant de demander l'approbation de la dépense au Parlement. Selon les fonctionnaires, la dépense pour radiation de prêt aux étudiants devrait apparaître dans l'un des budgets supplémentaires des dépenses de l'exercice 2015-2016. Rappelons qu'Emploi et développement social Canada a demandé un montant de 294,6 millions de dollars dans le cadre du *Budget des dépenses (C) 2014-2015*, afin de radier 63 540 prêts d'études canadiens irrécouvrables. Les données les plus récentes disponibles concernant le montant des prêts aux étudiants par le gouvernement fédéral sont pour 2013-2014 et font état de prêts totalisant 16,8 milliards de dollars. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité les données pour 2014-2015, et ce dans les meilleurs délais.

2.3 Industrie Canada

Lors de leur témoignage, les représentants d'Industrie Canada ont parlé des prévisions budgétaires et des priorités de leur ministère, ainsi que des obstacles au commerce interprovincial, des écarts de prix entre le Canada et les États-Unis, des achats de matériel militaire et des retombées industrielles.

2.3.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 1,2 milliard de dollars sont prévues pour Industrie Canada, soit une hausse de 92,8 millions de dollars (8,6 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 3 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 3 – Budgets principaux des dépenses d'Industrie Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	303 247 705	297 683 017	1,9
5	Dépenses en capital	16 528 241	16 840 692	-1,9
10	Subventions et contributions	645 876 909	557 723 370	15,8
Total des crédits votés		965 652 855	872 247 079	10,7
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>204 849 301</i>	<i>205 496 434</i>	<i>-0,3</i>
Total des dépenses budgétaires		1 170 502 156	1 077 743 513	8,6

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-199.

Le Comité a appris des fonctionnaires d'Industrie Canada que la majeure partie de la hausse budgétaire de 92,8 millions de dollars est attribuable aux nouveaux fonds consacrés à différentes initiatives, dont les suivantes :

- 79,3 millions de dollars pour le nouveau programme Un Canada branché, qui améliorera l'accès aux réseaux à large bande de haute vitesse pour jusqu'à 280 000 ménages supplémentaires;
- 17 millions de dollars pour le Programme de démonstration de technologies;
- 8,9 millions de dollars pour la Fondation canadienne pour l'innovation;
- 8,8 millions de dollars pour l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense;
- 7,9 millions de dollars pour le Programme des ordinateurs pour les écoles, qui permettra de fournir du matériel informatique remis à neuf à des établissements d'apprentissage de partout au Canada;
- 5 millions de dollars pour les efforts de commercialisation des technologies quantiques de l'Institut de l'informatique quantique;
- 5 millions de dollars à Mitacs pour accroître son appui à la recherche industrielle et à la formation de boursiers postdoctoraux;
- 900 000 \$ pour réduire les obstacles au commerce intérieur.

Ces hausses budgétaires sont compensées en partie par :

- une diminution de 36 millions de dollars des subventions et contributions accordées à des programmes prenant fin : Canarie inc. (26,4 millions de dollars), Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (9 millions de dollars) et Partenariat technologique Canada (500 000 \$);
- la baisse de 7,9 millions de dollars du financement de Génome Canada à la suite des changements apportés aux besoins de trésorerie approuvés pour le programme. Les témoins ont aussi indiqué au Comité que les fonds qui étaient auparavant consacrés à Canarie inc. et à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs seront dorénavant versés au moyen du Budget supplémentaire des dépenses à l'initiative Futurpreneur Canada (14 millions de dollars prévus sur deux ans), qui viendra en aide aux jeunes entrepreneurs canadiens, comme l'a annoncé le Budget 2015.

2.3.2 Priorités

Le Comité a pris connaissance des priorités du Ministère pour le prochain exercice, telles qu'elles sont exposées dans le *Rapport sur les plans et priorités 2015-2016* :

- mettre aux enchères le spectre disponible sur la bande de 2500 MHz afin de soutenir la demande accrue en matière de nouvelles technologies sans fil;
- réduire ou éliminer les obstacles à la libre circulation des personnes et des biens;
- assurer le maintien d'un cadre réglementaire efficace et d'une solide infrastructure numérique;
- harmoniser les lois canadiennes sur la propriété intellectuelle avec les pratiques administratives internationales;
- mettre en œuvre la Stratégie des sciences, de la technologie et de l'innovation;
- élargir et améliorer l'accès aux services à large bande dans les communautés rurales et du Nord dans le cadre du programme Un Canada branché;
- soutenir l'industrie canadienne au moyen d'initiatives qui permettent d'attirer et de conserver les mandats de recherche et de fabrication des entreprises et d'augmenter la participation aux chaînes de valeur mondiales;
- maximiser les retombées industrielles découlant des achats de matériel militaire;

- étendre le service PerLE à l'ensemble du Canada;
- améliorer les activités du Ministère et la mise en œuvre des programmes.

2.3.3 Obstacles au commerce interprovincial

Le Comité voulait faire le point sur les progrès réalisés dans la réduction ou l'élimination des obstacles au commerce interprovincial. Les fonctionnaires du Ministère ont indiqué que le ministre responsable d'Industrie Canada avait fait connaître, en août 2014, un plan global qui proposait des mesures à prendre pour parvenir à une économie nationale entièrement intégrée. Le plan présentait en fait une approche à deux volets : d'une part, des mesures ciblées visant à améliorer la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre et, d'autre part, une initiative plus large comprenant la renégociation et la modernisation générales de l'Accord sur le commerce intérieur. Le 29 août 2014, à la conférence du Conseil de la fédération, les premiers ministres ont produit une déclaration sur l'importance de réduire ou d'éliminer les obstacles au commerce interprovincial. Ils se sont aussi engagés à conclure les négociations entourant l'Accord sur le commerce intérieur au plus tard en mars 2016.

Le Comité s'est demandé si le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer dans le dossier du commerce interprovincial, puisqu'il s'agit en grande partie d'une compétence provinciale; en effet, la plupart des obstacles au commerce découlent des normes et des règlements que les provinces adoptent afin de restreindre la circulation des personnes, des biens et des services entre elles. Les représentants du Ministère ont soutenu que le gouvernement fédéral avait un rôle légitime de facilitateur à jouer : il met en lumière les disparités entre les règlements et les normes des provinces et leurs effets sur le commerce intérieur. Le gouvernement fédéral a lancé, avec l'aide du consultant externe Ernst & Young, un projet d'élaboration d'un système permettant de mesurer les effets des barrières réglementaires sur le commerce intérieur. En établissant et en expliquant comment les disparités entre les règlements et les normes des provinces limitent ou bloquent le flux des échanges commerciaux – ce qui peut entraîner une perte de possibilités d'affaires –, le gouvernement fédéral espère opérer un changement de mentalité dans les provinces et contribuer à la diminution des obstacles au commerce interprovincial.

2.3.4 Écarts de prix entre le Canada et les États-Unis

Le Comité s'est informé de l'avancement du projet de loi C-49, Loi sur la transparence en matière de prix, annoncé dans le Budget 2014. Les témoins ont fait savoir que ce projet de loi faisait suite aux écarts injustifiés ou inexplicables entre le prix des biens et des services achetés au Canada et de ceux achetés aux États-Unis. S'il est adopté, le projet de loi conférera des pouvoirs accrus au commissaire de la concurrence, qui pourra alors mener des enquêtes approfondies sur les écarts observés. Au 25 mai 2015, le projet de loi avait passé l'étape de la première lecture à la Chambre des communes; il devrait maintenant suivre le processus législatif habituel.

2.3.5 Achats de matériel militaire et retombées industrielles

Le Comité s'est intéressé à la manière dont Industrie Canada entend maximiser les retombées industrielles découlant de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense, qui est l'une de ses priorités. Cette stratégie est assortie de trois grands objectifs⁴ :

- livrer le bon matériel aux Forces armées canadiennes au moment opportun;

⁴ Finances Canada, [Budget 2014](#), ch. 3.2, Ottawa, p. 142.

- améliorer les résultats des activités d'approvisionnement dans ce secteur, au chapitre des emplois bien rémunérés pour les Canadiens et des exportations des entreprises canadiennes;
- simplifier les processus décisionnels.

Les témoins ont observé que trois ministères interviennent dans cette stratégie d'approvisionnement partagée : Industrie Canada, le ministère de la Défense nationale et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La stratégie doit d'abord amener le gouvernement fédéral à établir des prévisions pluriannuelles claires qui préciseront les priorités en matière d'approvisionnement de la défense nationale et que d'autres ministères concernés pourront utiliser comme document de planification. Elle exige également la présentation d'une proposition de valeur pour chaque grand processus d'approvisionnement; les propositions préciseront les avantages des processus en matière de capacités industrielles clés et indiqueront en quoi ils augmenteront la compétitivité des entreprises canadiennes dans le domaine des exportations. Industrie Canada se servira des spécifications indiquées dans les prévisions d'approvisionnement afin de repérer d'éventuels fournisseurs susceptibles de répondre aux besoins en approvisionnement.

2.4 Agences fédérales de développement économique régional

Le Comité s'est informé au sujet de la relation entre Industrie Canada et les agences de développement économique régional. Il a demandé si les agences travaillent seules ou si elles sont capables d'actions coordonnées à l'échelle locale afin d'améliorer la productivité et le développement économique régional. Les témoins ont indiqué que, de 1996-1997 à 2002-2003, les agences de développement économique régional faisaient toutes partie du portefeuille d'Industrie Canada. Aujourd'hui, seules l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), une agence autonome, et l'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor), un programme d'Industrie Canada, en font partie. Développement économique Canada pour les régions du Québec (autrefois appelé le Bureau fédéral de développement régional (Québec) a acquis son autonomie en 2005 au même titre que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Les agences de développement économique régional utilisent des systèmes de gestion communs pour mettre en œuvre leurs programmes de subventions et de contributions, suivre les dépenses et recevoir les demandes, et maintiennent en même temps des programmes semblables à l'échelle canadienne, comme le *Programme de développement des collectivités* et l'*Initiative de développement économique*. Cette façon de faire entraîne des économies dans les domaines de l'administration et de la gestion, des gains en efficacité et des résultats assez comparables pour permettre l'évaluation des programmes. Mais parallèlement, les agences doivent se spécialiser afin de répondre aux réalités et aux besoins économiques propres à leur région. Cette spécialisation peut limiter la capacité de collaboration des agences de développement régional et du Ministère.

2.4.1 Agence de promotion économique du Canada atlantique

2.4.1.1 Mandat

Fondée en 1987, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) est une agence fédérale autonome responsable du développement économique dans les provinces atlantiques, soit le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. L'APÉCA offre du soutien financier et opérationnel aux petites et moyennes entreprises afin de les aider à démarrer, à prendre de l'expansion et à mener des initiatives destinées à les rendre plus novatrices,

productives et concurrentielles sur la scène internationale. L'agence travaille aussi avec les communautés qui veulent développer et diversifier leur économie, et elle veille à maintenir les avantages comparatifs du Canada atlantique⁵.

L'APÉCA gère quatre grands secteurs d'activités : le développement des entreprises, le développement des collectivités, les politiques, la défense des intérêts et la coordination, ainsi que les services internes.

L'agence appuie les PME au moyen de divers programmes de financement, comme le Programme de développement des entreprises, le Fonds d'innovation de l'Atlantique et le Fonds des collectivités innovatrices. Ceux-ci aident les PME à acquérir de nouvelles technologies et de nouvelles compétences en affaires afin de saisir les possibilités créées par les grands projets tels que la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale.

Afin de renforcer les capacités des PME de faire des affaires à l'échelle internationales et de promouvoir les exportations, l'APÉCA encourage la commercialisation des résultats des recherches scientifiques et des projets de développement expérimentaux menés au Canada atlantique. Cette fonction est particulièrement importante, vu les perspectives que pourrait ouvrir l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

L'agence collabore par ailleurs avec un certain nombre de communautés pour développer et diversifier leur économie et pour promouvoir les atouts des régions. Elle relève directement du ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), lequel relève directement à son tour du ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien. La Société d'expansion du Cap Breton a été dissoute le 19 juin 2014, conformément à la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*. Ses responsabilités et ses activités ont alors été transférées à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'APÉCA s'acquitte maintenant des responsabilités de la société concernant les activités de développement de l'économie et des collectivités.

2.4.1.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 298,5 millions de dollars sont prévues pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, soit une hausse de 10,1 millions de dollars (3,5 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 4 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 4 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	64 399 896	63 876 388	0,8
5	Subventions et contributions	225 573 493	216 270 293	4,3
Total des crédits votés		289 973 389	280 143 681	3,5
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>8 611 600</i>	<i>8 342 703</i>	<i>3,2</i>
Total des dépenses budgétaires		298 584 989	288 486 384	3,5

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-32.

⁵ Agence de promotion économique du Canada atlantique, [Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016](#), Ottawa, 31 mars 2015.

2.4.1.3 Société d'expansion du Cap-Breton

La Société d'expansion du Cap-Breton, une société d'État, a été fondée en 1987. Elle s'employait à promouvoir et à appuyer le financement et le développement de l'île du Cap-Breton et de la région de Musgrave, en Nouvelle-Écosse. La société était responsable de mettre en œuvre les programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ses propres programmes au Cap-Breton. Elle s'acquittait également des responsabilités de l'ancienne Société de développement du Cap-Breton, y compris les obligations relatives aux pensions et aux avantages sociaux des employés.

2.4.2 Agence canadienne de développement économique du Nord

2.4.2.1 Mandat

Établie en 2009, l'Agence canadienne de développement économique du Nord se consacre au développement d'une économie diversifiée, durable et dynamique dans les trois territoires du Canada (les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon).

L'agence administre des programmes de financement destinés aux populations du Nord et aux Autochtones, et elle coordonne et appuie, par le biais du Bureau de gestion des projets du Nord, les efforts des ministères fédéraux participant à la mise en valeur des ressources et à d'autres grands projets menés dans le Nord. Elle fait aussi des recherches sur les politiques, préconise le développement et la diversification de l'économie du Nord et collabore avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et le secteur privé.

Les programmes de l'agence touchent des secteurs clés de l'économie, comme l'exploitation minière, le tourisme, les pêches, les industries culturelles et le développement des collectivités et des entreprises⁶. L'agence est dirigée par le ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

2.4.2.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 50,7 millions de dollars sont prévues pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord, soit une hausse de 63,7 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 5 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

⁶ Agence canadienne de développement économique du Nord, [Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016](#), Ottawa, 31 mars 2015.

Tableau 5 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	14 409 590	11 231 366	28,3
5	Contributions	35 001 622	18 641 803	87,8
Total des crédits votés		49 411 212	29 873 169	65,4
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 257 454</i>	<i>1 072 597</i>	<i>17,2</i>
Total des dépenses budgétaires		50 668 666	30 945 766	63,7

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-20.

2.4.3 Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

2.4.3.1 Mandat

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, une agence fondée en 1991, est mandatée de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec, l'accent étant mis sur les régions où la croissance économique est plus lente ou qui n'offrent pas assez de possibilités d'emploi productif.

L'agence offre du soutien financier et d'autres services aux entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises et les organismes sans but lucratif. Elle compte des bureaux de services dans différentes régions du Québec. L'agence aide les entreprises à démarrer et à augmenter leur rendement en améliorant leur compétitivité, leur productivité ainsi que leurs capacités d'innovation et d'exportation. Elle appuie aussi les collectivités dans leurs efforts visant à attirer des investissements, et ainsi à améliorer les perspectives de croissance économique et de développement dans leur région respective. Le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et le ministre de Développement économique Canada pour les régions du Québec sont responsables de l'agence.

2.4.3.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, le budget de Développement économique Canada pour les régions du Québec s'élève à 261,1 millions de dollars, soit une hausse de 5,3 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 6 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 6 – Budgets principaux des dépenses de Développement économique Canada pour les régions du Québec, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	38 266 985	37 907 218	1
5	Subventions et contributions	217 995 801	205 309 446	6,2
Total des crédits votés		256 262 786	243 216 664	5,4
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>4 819 408</i>	<i>4 623 953</i>	<i>4,2</i>
Total des dépenses budgétaires		261 082 194	247 840 617	5,3

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-26.

2.4.4 Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario)

2.4.4.1 Mandat

Créée dans le cadre du Plan d'action d'économique de 2009, FedDev Ontario travaille avec des communautés, des entreprises privées et des organismes sans but lucratif du Sud de l'Ontario. Elle fait la promotion active de la région et s'affaire à établir un environnement propice à l'investissement et aux partenariats, l'objectif étant de stimuler la croissance économique à long terme.

L'agence a mis en place des programmes d'aide financière et de services aux entreprises qu'elle offre directement ou par l'intermédiaire d'organismes tiers qui ont reçu du financement de l'agence, par exemple :

- le Fonds de fabrication de pointe, qui aide les entreprises privées et les établissements de recherche et d'enseignement postsecondaire à élaborer des procédés et des technologies de fabrication novateurs qui accroissent la productivité et bénéficient aux grappes industrielles et aux chaînes d'approvisionnement;
- le programme Investir dans la croissance et la productivité des entreprises accorde du soutien financier aux petites et moyennes entreprises, aux associations sans but lucratif et aux organismes de développement régional pour les aider à adopter de nouvelles technologies et de nouveaux procédés qui améliorent la productivité et les capacités des entreprises, l'objectif étant de stimuler l'activité économique et la création d'emplois, et de développer les marchés d'exportation;
- le programme Investir dans l'innovation des entreprises offre des services de mentorat, du soutien aux entrepreneurs et de l'aide financière afin de favoriser le démarrage de nouvelles entreprises;
- le Programme de développement des collectivités appuie 61 sociétés d'aide au développement des collectivités du Sud et des régions rurales de l'Est de l'Ontario qui fournissent toute une gamme de services, dont de l'accès aux capitaux, de la planification communautaire, de l'information aux entreprises et des services de planification.

FedDev Ontario relève directement du ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario).

2.4.4.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, le budget de FedDev Ontario s'élève à 215,3 millions de dollars, alors qu'il était de 206,8 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015* (soit une hausse de 4,1 %). Le tableau 7 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 7 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	25 859 077	26 037 429	-0,7
5	Subventions et contributions	186 239 502	177 631 522	4,9
Total des crédits votés		212 098 579	203 668 951	4,1
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>3 153 140</i>	<i>3 095 164</i>	<i>1,9</i>
Total des dépenses budgétaires		215 251 719	206 764 115	4,1

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-39.

2.4.5 Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor)

2.4.5.1 Mandat

Lancée en 1987, FedNor est une initiative grâce à laquelle Industrie Canada se porte responsable du développement économique des communautés du Nord de l'Ontario. Elle offre des services et des programmes d'aide financière aux petites et moyennes entreprises et aux organismes sans but lucratif et travaille à promouvoir la croissance, la diversification de l'économie, la création d'emplois et le maintien de communautés durables et autosuffisantes dans le Nord de l'Ontario. L'agence relève du ministre des Ressources naturelles et du ministre responsable de l'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario.

FedNor administre trois programmes de contributions :

- le [Programme de développement du Nord de l'Ontario](#), qui appuie le développement économique communautaire, la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que l'innovation;
- le [Programme de développement des collectivités](#), donne aux entreprises un accès à du financement et à des services et qui appuie les projets de développement économique communautaire par l'entremise de 24 sociétés d'aide au développement des collectivités du Nord de l'Ontario;
- l'Initiative de développement économique (IDE), qui permet aux communautés de langue officielle en situation minoritaire d'obtenir du soutien financier.

Le tableau 8 présente les allocations budgétaires prévues pour FedNor pour la période allant de 2015-2016 à 2017-2018.

Tableau 8 – Ressources financières budgétaires, FedNor (\$)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
50 886 072	50 836 072	50 911 072

Source : Tableau préparé à partir de données tirées d'Industrie Canada, [2015-2016 - Rapport sur les plans et les priorités](#), Ottawa, 31 mars 2015.

Le Comité s'est montré particulièrement intéressé par une récente initiative de développement régional à laquelle FedNor a pris part et qui visait l'extension des services à large bande et sans-fil aux communautés éloignées du Nord de l'Ontario. Les témoins ont mentionné un projet fédéral-provincial récent de 700 000 \$, qui consistait en une étude approfondie des façons d'améliorer et de développer l'infrastructure de transport et de communication dans les communautés éloignées des Premières Nations qui sont situées dans la région du Cercle de feu du Nord de l'Ontario.

Le Comité a demandé des précisions sur les activités et les réalisations récentes de FedNor. Les témoins ont accepté de lui fournir une liste à jour des projets financés par FedNor qui ont été menés dans des communautés isolées du Nord de l'Ontario, notamment celles des Premières Nations. La liste indiquera aussi les résultats des projets.

2.4.6 Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

2.4.6.1 Mandat

Fondée en 1988, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a le mandat de promouvoir le développement et la diversification de l'économie des quatre provinces de l'Ouest canadien, ainsi que de défendre les intérêts de l'Ouest dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets économiques d'envergure nationale. L'agence exécute également, dans ces provinces, des programmes nationaux pour le compte du gouvernement fédéral.

L'agence fournit du financement et d'autres services à des petites et moyennes entreprises, à des organismes sans but lucratif et à des communautés, et elle appuie des projets de recherche universitaire au moyen d'une variété d'instruments de financement national et direct. L'agence met aussi en œuvre des programmes d'infrastructure dans les provinces de l'Ouest au nom d'Infrastructure Canada. La ministre de la Santé, appuyée par la ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), est responsable de l'agence.

2.4.6.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 159,9 millions de dollars sont prévues pour Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, soit une hausse de 1 million de dollars (0,6 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 9 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 9 – Budgets principaux des dépenses de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	36 995 191	36 928 959	1,8
5	Contributions	118 733 000	117 863 000	0,7
Total des crédits votés		155 728 191	154 791 959	0,6
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>4 185 723</i>	<i>4 115 993</i>	<i>0</i>
Total des dépenses budgétaires		159 913 914	158 907 952	0,6

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p II-174.

2.5 Ministère du Patrimoine canadien

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Ministère du Patrimoine canadien ont parlé des prévisions budgétaires de leur ministère, du portefeuille de Patrimoine canadien, des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017 et de TV5Monde.

2.5.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 1,3 milliard de dollars sont prévues pour le Ministère du Patrimoine canadien pour l'exercice financier 2015-2016, soit 135,4 millions de dollars de moins (9,7 %) que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 10 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 10 – Budgets principaux des dépenses du Ministère du Patrimoine canadien, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	173 741 400	178 337 991	-2,6
5	Subventions et contributions	1 056 279 039	1 187 709 835	-11,1
Total des crédits votés		1 230 020 439	1 366 047 826	-10,0
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>24 676 122</i>	<i>24 002 161</i>	<i>2,8</i>
Total des dépenses budgétaires		1 254 696 561	1 390 049 987	-9,7

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-234.

Selon les fonctionnaires, cette baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution de 156,4 millions de dollars pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, donc le financement total de 500 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral a presque tout été déjà accordé;
- une augmentation de 16,0 millions de dollars pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017;
- une augmentation de 7,2 millions de dollars pour le Programme de publicité gouvernementale – Campagne Canada 150. Selon les fonctionnaires, ce montant porterait le montant total accordé à ce programme depuis son lancement à 16,4 millions de dollars; et
- une diminution de 6,1 millions de dollars pour le transfert du financement et des responsabilités du Musée virtuel du Canada au Musée canadien de l'histoire.

Le Comité a également appris que plus d'un milliard de dollars du budget du Ministère est consacré aux programmes de subventions et contributions qui permettent au Ministère de promouvoir l'identité et les valeurs des Canadiens tout en stimulant l'activité sportive et la vie culturelle au pays.

2.5.2 Portefeuille de Patrimoine canadien

Selon les fonctionnaires, en plus des montants accordés au Ministère, les organisations faisant partie du portefeuille du Patrimoine canadien devraient recevoir un montant de 1,8 milliard de dollars pour 2015-2016, auquel s'ajoutent environ 671 millions en revenus autonomes, pour un total d'environ 2,5 milliards de dollars.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont précisé que, par exemple, le Musée canadien de l'histoire, maintenant responsable du Musée virtuel du Canada, est l'une des entités faisant partie du portefeuille de Patrimoine canadien, mais gérées de façon indépendante.

2.5.3 Célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017

Selon les fonctionnaires, le projet des Célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017 disposerait, à partir de 2015-2016, d'un budget de 210 millions de dollars pour appuyer des rassemblements et des festivités partout au pays.

Les fonctionnaires ont précisé que ce total n'inclut pas la somme de 16,0 millions de dollars demandée dans le cadre du présent budget principal des dépenses. Cette somme servirait plutôt à financer diverses activités qui précéderont les festivités de 2017, telles que les activités commémoratives liées aux Pères de la Confédération et aux anniversaires de différents événements de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale, le 100^e anniversaire de Hockey Canada, le 50^e anniversaire du drapeau canadien et l'anniversaire de la naissance de Sir Wilfrid Laurier.

Selon les fonctionnaires, le montant de 210 millions annoncé dans le Budget de 2015 n'est pas inclus dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, mais devrait l'être dans l'un des budgets supplémentaires des dépenses de 2015-2016.

2.5.4 TV5Monde

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont confirmé que le budget annuel accordé à TV5 (qui inclut TV5Monde et TV5 Québec Canada) a diminué d'environ deux millions de dollars depuis 2013-2014, car une partie du financement était temporaire, pour aider l'organisation à s'adapter au nouvel environnement télévisuel et à effectuer sa transition vers la diffusion HD. Selon les fonctionnaires, la baisse a surtout affecté TV5 Québec Canada et ce dernier était au courant que le financement était temporaire.

Les fonctionnaires ont ajouté que le gouvernement fédéral verse son financement annuel à TV5 Monde, d'environ huit millions de dollars, au moyen d'une subvention.

2.6 Office national du film du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Office national du film du Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur ministère, du budget dédié à la promotion, des productions

audiovisuelles, de la transition vers le numérique, des effectifs de l'organisation, du déménagement du siège social et du conseil d'administration de l'organisation.

2.6.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 59,7 millions de dollars sont prévues pour l'Office national du film du Canada pour l'exercice financier 2015-2016, soit un peu moins que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 11 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 11 – Budgets principaux des dépenses de l'Office national du film du Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses du Programme	59 652 377	59 912 241	- 0,4
Total des dépenses budgétaires		59 652 377	59 912 241	- 0,4

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-232.

Selon les fonctionnaires, le budget de l'Office pour 2015-2016 est de 66 millions. Une partie est toutefois financée par les activités commerciales de l'organisation. Le reste, soit 59,7 millions de dollars, provient de crédits parlementaires.

Selon les fonctionnaires, les dépenses liées à la production audiovisuelle représentent la majorité (38 millions de dollars) des dépenses de l'organisation. La distribution, la mise en marché et les initiatives en milieu éducatif et institutionnel représentent quant à elles la deuxième plus grande catégorie de dépenses, avec un total de 13,7 millions de dollars. Les services internes représentent des dépenses de l'ordre de 7,8 millions de dollars, alors que la conservation et la préservation des collections représentent des dépenses de 1,5 million de dollars.

2.6.2 Budget dédié à la promotion

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont confirmé que l'Office national du film du Canada a un budget pour la promotion, mais que ce dernier est limité, notamment en raison de contraintes législatives faisant en sorte que les publicités doivent être obligatoirement liées aux films produits par l'organisation. Néanmoins, les fonctionnaires ont tenu à préciser que près de 30 millions de personnes ont vu un des films de l'Office national du film du Canada cette année.

2.6.3 Productions audiovisuelles

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont précisé que l'Office ne produit pas directement tous ses films. Souvent, elle travaille directement avec des artistes et des créateurs ou en coproduction avec des maisons de production. Au total, 60 % du budget de production sont consacrés aux productions en anglais, alors que 40 % sont consacrés à celles en français.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont précisé que l'Office accorde une place importante aux créateurs autochtones, bien qu'il n'ait pas d'allocation particulière pour les productions autochtones. Selon les fonctionnaires, l'Office possède la plus grande collection de films Inuits au monde. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité un sommaire de leurs activités

avec les Autochtones. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'information n'avait toujours pas été reçue.

2.6.4 Transition vers le numérique

Selon les fonctionnaires, la transition vers le numérique a doublement affecté les résultats financiers de l'organisation. D'une part, l'organisation a dû investir plus de 15 millions de dollars depuis 2009 afin de mettre à jour ses infrastructures à l'ère du numérique. Selon les fonctionnaires, l'organisation a notamment développé une application mobile où on peut avoir accès gratuitement à une collection d'environ 3 000 films de l'Office et de nouveaux films sont ajoutés fréquemment à la collection

D'autre part, cette transition a également eu un impact sur les revenus générés par l'organisation, qui ont diminué de moitié au cours des dix dernières années et de 38 % depuis cinq ans. Selon les fonctionnaires, la presque totalité des films de l'Office national du film du Canada sont maintenant offerts gratuitement à tous les Canadiens et toute la collection devrait être numérisée d'ici 2017.

Les fonctionnaires ont ajouté que l'organisation est actuellement en train de mettre en place un nouveau plan d'action, visant à assurer la stabilité financière de l'organisation au cours des cinq prochaines années.

2.6.5 Effectifs

Selon les fonctionnaires, l'organisation fait des efforts constants pour être plus efficiente et a réduit son nombre d'employés, qui est maintenant de 373, de 16 % depuis 2009.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont précisé que la majorité des employés de l'organisation se trouvent à Montréal, mais qu'ils ont aussi des centres de production à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Halifax (Nouvelle-Écosse), Moncton (Nouveau-Brunswick), Winnipeg (Manitoba), Régina (Saskatchewan), Edmonton (Alberta) et Vancouver (Colombie-Britannique).

2.6.6 Déménagement du siège social

Selon les fonctionnaires, l'Office national du film du film déménagera, en 2017-2018, son siège social dans un nouvel édifice situé dans le quartier des spectacles de Montréal. L'organisation a obtenu, du Secrétariat du Conseil du trésor du Canada, un prêt sans d'intérêt de 14,4 millions de dollars pour financer le tout. L'organisation recevra la majeure partie du prêt en 2017-2018, soit l'année du déménagement. Après le déménagement, le prêt sera remboursé, à raison de 1,2 million de dollars par année, sur une période de douze ans.

Selon les fonctionnaires, ce déménagement marquera le début de la présence du gouvernement fédéral dans ce district et s'inscrit dans la volonté de créer un centre mondial d'innovation et d'excellence dans des formes audiovisuelles avant-gardistes. Selon les fonctionnaires, le tout permettra à l'organisation de créer des synergies et d'y assurer la présence du fédéral. Le nouveau siège social inclura notamment des espaces publics où les gens pourront avoir accès aux œuvres, aux artefacts et aux installations de l'Office national du film du Canada.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que les nouveaux locaux seront construits par une société immobilière de la Ville de Montréal et qu'une entente de location pour une période de 20 ans a déjà été conclue.

Le siège social de l'organisation est actuellement situé dans un édifice du gouvernement fédéral situé dans un quartier industriel et loué depuis 1957. Selon les fonctionnaires, l'édifice actuel a besoin d'importantes rénovations.

2.6.7 Conseil d'administration

Les fonctionnaires ont confirmé au Comité que l'Office national du film du Canada a un conseil d'administration, dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil. Ils ont ajouté que ce conseil, qui inclut des membres provenant de toutes les parties du pays, se réunit au moins quatre fois par année. C'est le conseil qui approuve le plan stratégique de l'organisation, qui revoit ses rapports trimestriels et qui assure la gouvernance de suivi de ses activités.

2.7 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ont parlé du mandat de l'organisation, de ses prévisions budgétaires, des consultations auprès des Canadiens, de l'accès à Internet haute vitesse, des services de 911, de la *Loi canadienne antipourriel* et du nouveau Registre de communications avec les électeurs.

2.7.1 Mandat

Selon les fonctionnaires, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est un tribunal administratif ayant pour mandat de régler et de surveiller l'industrie afin que les Canadiens aient accès à un système de communication de classe mondiale. Il contribue également à protéger la vie privée et à assurer la sécurité des Canadiens.

Selon les fonctionnaires, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes n'a pas de conseil d'administration, mais a un Président et premier dirigeant nommé par le gouverneur en conseil.

2.7.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 12,3 millions de dollars sont prévues pour le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour l'exercice financier 2015-2016, soit 1,7 million (15,8 %) de plus que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 12 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 12 – Budgets principaux des dépenses du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses du Programme	5 379 872	3 945 670	36,3
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>6 877 018</i>	<i>6 641 029</i>	<i>3,6</i>
Total des dépenses budgétaires		12 256 890	10 586 699	15,8

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-146.

Selon l'information présentée dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, cette hausse résulte principalement de :

- une hausse de 0,7 million de dollars pour la mise en œuvre et le maintien du Registre de communications avec les électeurs et la conduite d'activités de communication, de conformité et d'enquête;
- une hausse de 0,7 million de dollars pour le transfert de fonds provenant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à la réduction des besoins en matière de locaux;
- une hausse de 0,2 million de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés;
- une hausse de 0,1 million de dollars pour appuyer la création et le fonctionnement légal du Centre de notifications des pourriels.

Selon les fonctionnaires, le budget du Conseil est en fait de 59,9 millions de dollars pour 2015-2016. La grande majorité de ce budget, soit 47,6 millions de dollars, provient toutefois des frais imposés aux différentes organisations réglementées et surveillées par le Conseil.

En réponse à une question d'un membre du Comité à savoir si le Conseil comptait, dans le futur, générer suffisamment de revenus pour couvrir l'ensemble de ses dépenses, les fonctionnaires ont précisé que l'an dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a généré des revenus de 166,6 millions de dollars, soit plus du double des dépenses de l'organisation, mais que seuls certains revenus pouvaient être conservés par le Conseil.

2.7.3 Consultations auprès des Canadiens

Selon les fonctionnaires, le Conseil sonde fréquemment les Canadiens afin de connaître leurs idées et opinions et ainsi être en mesure de prendre des décisions informées et fondées sur des faits.

Par exemple, le Conseil a lancé l'an dernier l'initiative *Parlons télé : une conversation avec les Canadiens*, afin d'inviter les Canadiens à donner leur avis sur le système canadien de télévision actuel et ce à quoi ce dernier devrait ressembler dans le futur. L'initiative est composée, selon les fonctionnaires, de différentes étapes permettant aux Canadiens de réellement contribuer, de fournir leur opinion et d'influencer les décisions.

2.7.4 Accès à Internet haute vitesse

Selon les fonctionnaires, offrir un accès à Internet haute vitesse à tous les foyers canadiens constitue l'un des objectifs globaux du gouvernement fédéral et le Conseil y contribue, en tenant notamment des consultations publiques sur le sujet et en travaillant en étroite collaboration avec les autres ministères, dont Industrie Canada.

Ultimement, ce sont toutefois les fournisseurs de services qui décident de leurs priorités. Le Conseil ne peut que leur offrir des incitatifs.

2.7.5 Services de 911

Selon les fonctionnaires, le service de 911 est maintenant accessible presque partout au Canada, seuls quelques endroits du Nord n'y ayant toujours pas accès. L'accès est l'une des priorités du Conseil et ce dernier travaille en collaboration avec les municipalités et les fournisseurs de services afin d'atteindre cet objectif.

2.7.6 Loi canadienne antipourriel

Répondant à des questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que la *Loi canadienne antipourriel* est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 et que déjà, le tout avait porté fruit. Selon les fonctionnaires, des pénalités en vertu de cette loi ont déjà été imposées. De plus, selon Cloudmark, une organisation basée à San Francisco aux États-Unis, le nombre de pourriels provenant du Canada a diminué de 37 % depuis le 1^{er} juillet 2014.

2.7.7 Registre de communication avec les électeurs

Les fonds demandés par le Conseil incluent un montant pour le lancement du nouveau Registre de communication avec les électeurs. Selon les fonctionnaires, toutes les entités, incluant les candidats et les partis politiques qui voudront contacter les électeurs lors d'une période électorale, devront s'enregistrer préalablement.

Selon les représentants du Conseil, le projet est encore en période de développement et des ajustements et des règles spéciales sont à prévoir.

2.8 Téléfilm Canada

Lors de leur témoignage, les représentants de Téléfilm Canada ont parlé du mandat, des réalisations et des prévisions budgétaires de leur organisation, du Plan stratégique 2015-2018, du Fonds des médias du Canada, de l'Indice de réussite et des incitatifs fiscaux offerts pour les productions cinématographiques ou magnétoscopiques.

2.8.1 Mandat et réalisations

Téléfilm Canada, qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, a été créé en 1967 en vertu de la *Loi sur Téléfilm Canada*.

Selon les fonctionnaires, la mission de Téléfilm Canada est de favoriser et de promouvoir le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada. Pour ce, elle offre un soutien financier et technique à l'industrie en vue d'assurer son essor sur les plans culturel, industriel et commercial.

L'an dernier, l'organisation a soutenu la production et la mise en marché de quelque 90 longs métrages et le développement de plus de 300 projets, tout en contribuant à promouvoir les talents canadiens dans les festivals canadiens et internationaux.

En réponse à des questions du Comité, les fonctionnaires ont précisé que Téléfilm Canada voit au développement de l'industrie et à la promotion des maisons de production privées qui produisent du contenu pour des diffuseurs et pour les salles de cinéma, alors que l'Office national du film du Canada est un producteur audiovisuel et que la Société Radio-Canada / Canadian Broadcasting Corporation est un diffuseur radio-télévisuel. Selon les fonctionnaires, les trois organisations travaillent en étroite collaboration et se partagent souvent des ressources et des installations, surtout en région.

2.8.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 95,5 millions de dollars sont prévues en 2015-2016 pour Téléfilm Canada, soit sensiblement le même montant que celui présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 13 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 13 – Budgets principaux des dépenses de Téléfilm Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	95 453 551	95 363 072	0,1
Total des dépenses budgétaires		95 453 551	95 363 072	0,1

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-284.

2.8.3 Plan stratégique 2015-2018

L'organisation a, selon ses représentants, mis en place un plan stratégique pour la période 2015-2018 basé sur six axes principaux :

- Faire connaître, auprès des consommateurs canadiens, l'excellence du contenu canadien par une promotion efficace de l'industrie et de ses succès;
- Favoriser une plus grande innovation en matière de pratiques de mise en marché en rejoignant le plus grand nombre de spectateurs;
- Prendre des décisions fondées sur des mesures pertinentes;
- Diversifier les sources de financement pour l'industrie en attirant de nouveaux partenaires financiers, ce qui constitue l'objectif final du Fonds des talents;
- Créer un « écosystème » d'entreprises permettant d'offrir aux sociétés de production ayant atteint un certain niveau d'excellence un accès à un volet de financement accéléré; et
- atteindre une excellence au niveau des opérations internes de Téléfilm Canada.

En réponse à des questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué qu'une des stratégies de Téléfilm Canada consiste à encourager les producteurs et les distributeurs à développer des solutions innovatrices en matière de la commercialisation des productions, par exemple des solutions qui permettent de tirer profit des nouvelles technologies, des médias sociaux et des nouvelles plateformes de distribution.

2.8.4 Fonds des médias du Canada

Téléfilm Canada administre les programmes de financement du Fonds des médias du Canada, qui disposaient d'un budget de 354,5 millions de dollars en 2013-2014. Selon les témoins, les frais d'administration du Fonds se sont élevés à dix millions de dollars l'an dernier.

Selon les fonctionnaires, Téléfilm Canada finance des productions dans toutes les régions du pays et l'allocation des fonds est établie afin d'assurer un portefeuille diversifié qui reflète la diversité culturelle du Canada. Les représentants de Téléfilm Canada se sont engagés à fournir un rapport détaillé de la

distribution régionale des montants distribués par le Fonds. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'information n'avait toujours pas été reçue.

2.8.5 Indice de réussite et incitatifs fiscaux pour les productions cinématographiques ou magnétoscopiques

Enfin, en réponse à des questions des membres du Comité, les fonctionnaires ont envoyé au Comité un document expliquant le concept et le raisonnement utilisés pour développer le nouvel indice de réussite, la méthode de calculs et les usages souhaités de ce dernier de même que des pistes de développement pour le futur.

En outre, les fonctionnaires ont indiqué qu'à l'instar de nombreux pays qui offrent des avantages fiscaux aux productions audiovisuelles, le gouvernement fédéral a créé [le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique](#) en 1997. Ce crédit d'impôt remboursable, qui est géré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et l'Agence du revenu du Canada, correspond à 16 % des dépenses de main-d'œuvre professionnelle canadienne engagée durant une production agréée⁷. De plus, plusieurs gouvernements provinciaux ont instauré des mesures d'incitation fiscale similaires. Selon les fonctionnaires, l'ensemble de ces incitatifs fiscaux font du Canada une destination attrayante pour les producteurs étrangers. Ils ont affirmé que les tournages au Canada par des producteurs étrangers, ou canadiens au service d'entreprises étrangères, représentaient une industrie de 1,8 milliard de dollars en 2014-2015, contre 768 millions de dollars avant l'instauration des incitatifs fiscaux. Selon les fonctionnaires, grâce à ces mesures, le Canada est une destination attrayante pour les producteurs étrangers.

2.9 Musée canadien de l'histoire

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Musée canadien de l'histoire ont entre autres discuté du mandat, des prévisions budgétaires de leur organisation, de la rénovation de la salle de l'histoire canadienne, du Musée virtuel et Ouvrages de référence en ligne et d'autres projets et collaborations. .

2.9.1 Mandat

Le Musée canadien de l'histoire, qui portait anciennement le nom de Musée canadien des civilisations, est une société d'État créée en 2013 en vertu de la [Loi sur les musées](#). Il s'agit du premier musée dédié au récit complet de l'histoire du Canada et de ses peuples. Il comprend le musée situé à Gatineau, le Musée canadien de la guerre situé à Ottawa et le [Musée virtuel de la Nouvelle-France](#) sur Internet. Son mandat est d'accroître la connaissance, la compréhension et l'appréciation des Canadiens à l'égard de l'histoire et de l'identité canadiennes. Le Musée canadien rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

2.9.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 83,4 millions de dollars sont prévues en 2015-2016 pour le Musée canadien de l'histoire, soit 19,9 millions de dollars (31,4 %) de plus que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 14 présente ces prévisions budgétaires.

⁷ La définition de production admissible se trouve au [Règlement 9300 du Règlement de l'impôt sur le revenu](#).

Tableau 14 – Budgets principaux des dépenses du Musée canadien de l'histoire, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	83 369 477	63 430 033	31,4
Total des dépenses budgétaires		83 369 477	63 430 033	31,4

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-215.

Cette hausse de 19,9 millions de dollars est principalement attribuable aux éléments suivants :

- 11,5 millions de dollars pour la rénovation de la salle de l'histoire canadienne;
- 6,2 millions de dollars pour le Musée virtuel du Canada et 2,1 millions de dollars pour Ouvrages de référence en ligne, deux programmes transférés de Patrimoine canadien au Musée canadien de l'histoire.

2.9.3 Rénovation de la salle de l'histoire canadienne

Le projet de rénovation de la salle de l'histoire canadienne, annoncé en octobre 2012, vise à reconstruire complètement près de quarante mille pieds carrés d'aire d'exposition, soit près de deux étages complets du Musée, afin de créer une exposition entièrement nouvelle. Selon les fonctionnaires, les travaux progressent conformément à l'échéancier établi et l'inauguration de la nouvelle salle d'exposition est prévue pour le 1er juillet 2017, date du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne.

2.9.4 Musée virtuel et Ouvrages de référence en ligne

Les fonctionnaires ont indiqué au Comité que Patrimoine Canada a récemment transféré au Musée canadien de l'histoire la responsabilité de l'administration du Musée virtuel du Canada et d'Ouvrages de référence en ligne.

Selon les fonctionnaires, le Musée virtuel est essentiellement un agrégateur de renseignements numériques produits par des institutions publiques sans but lucratif de partout au pays. Il offre un accès gratuit à des centaines d'expositions virtuelles ainsi qu'à des collections, des vidéos, des ressources pédagogiques et d'autres documents connexes, y compris des documents à valeur éducative et culturelle.

Le programme Ouvrages de référence en ligne, quant à lui, offre un accès gratuit à *L'encyclopédie du Canada* ainsi qu'au *Dictionnaire biographique du Canada*. *L'encyclopédie du Canada* est publiée par Historica Canada, alors que le *Dictionnaire biographique du Canada* résulte d'un partenariat entre l'Université de Toronto et l'Université Laval.

2.9.5 Autres projets et collaborations

Le Musée gère également le Programme d'investissement pour des expositions virtuelles, qui offre du financement pour encourager la création de nouveaux contenus numériques.

Selon les fonctionnaires, l'organisation réalise l'importance de l'enseignement de l'histoire canadienne et travaille étroitement avec des enseignants et des associations éducatives à travers le pays en vue d'assurer la mise en valeur de l'histoire canadienne. Depuis deux ans, le Musée canadien de l'histoire a d'ailleurs développé un réseau de musées de l'histoire dont l'objectif est d'encourager la collaboration, le partage des idées et des ressources et de former des partenariats entre musées et institutions aux objectifs similaires.

2.10 Affaires indiennes et du Nord Canada

Lors de leur témoignage, les représentants d'Affaires indiennes et du Nord Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur ministère, de la prestation de services dans les provinces et les territoires, des progrès réalisés par rapport aux conditions de vie dans les communautés des Premières nations, du Programme Nutrition Nord et de l'élimination de deux initiatives temporaires visant à améliorer l'éducation des Premières nations.

2.10.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 8,2 milliards de dollars sont prévues en 2015-2016 pour Affaires indiennes et du Nord Canada, soit 133,4 millions (1,7 %) de plus que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 15 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 15 – Budgets principaux des dépenses d'Affaires indiennes et du Nord canadien, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	1 069 154 628	1 215 376 476	(12,0)
5	Dépenses en capital	35 946 145	5 695 536	531,1
10	Subventions et contributions	6 936 151 589	6 654 152 734	4,2
Total des crédits votés		8 041 252 362	7 875 224 746	2,1
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>146 165 506</i>	<i>178 750 659</i>	<i>(18,2)</i>
Total des dépenses budgétaires		8 187 417 868	8 053 975 405	1,7

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget des dépenses 2015-2016](#), p. II-12.

Cette hausse nette est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation de 137,3 millions de dollars liée au Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations;
- une augmentation de 113,1 millions de dollars pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement de sites fédéraux contaminés;
- une augmentation de 104,9 millions de dollars pour répondre à la demande croissante à l'égard des programmes destinés aux Indiens et aux Inuits;
- une augmentation nette de 68,7 millions de dollars des flux de trésorerie pour la négociation, le règlement et la mise en œuvre de revendications particulières et globales;
- une augmentation de 46,2 millions de dollars pour la construction de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique et la mise en œuvre du programme de science et de technologie qui y sera déployé;

- une augmentation de 32,3 millions de dollars pour la mise en place d'une approche complète et durable à l'égard de la gestion des urgences dans les réserves;
- une augmentation de 17,3 millions de dollars pour faciliter la participation des Autochtones à l'exploitation des ressources énergétiques sur la côte Ouest;
- une augmentation de 15,0 millions de dollars pour promouvoir les investissements dans le cadre du Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations;
- une augmentation de 14,6 millions de dollars pour répondre aux demandes croissantes à l'égard du programme Nutrition Nord Canada;
- une diminution de 207,9 millions de dollars liée à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens;
- une diminution de 133,4 millions de dollars correspondant principalement à l'élimination progressive du financement ciblé pour des initiatives visant à améliorer l'éducation des Premières Nations;
- une diminution de 33,4 millions de dollars liée aux obligations du gouvernement du Canada découlant de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest.

2.10.2 Prestation de services dans les provinces et territoires

En réponse à des questions du Comité, les fonctionnaires ont mentionné que l'un des principaux défis que le ministère devait relever dans la prestation de ses programmes est lié à la variation des normes provinciales et territoriales. Selon les fonctionnaires, le Ministère est d'avis que les résidents des différentes provinces et territoires doivent être traités de la même manière. Ainsi, les fonctionnaires du ministère travaillent avec leurs homologues provinciaux et territoriaux pour assurer une prestation équitable des programmes pour les Premières nations.

2.10.3 Progrès réalisés par rapport aux conditions de vie dans les communautés des Premières nations

Le Comité a exprimé sa frustration concernant l'absence de progrès apparent quant à l'amélioration des conditions de vie dans les communautés des Premières nations, particulièrement au niveau des logements et de l'eau potable.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que la mise en place d'un régime permettant d'accorder aux Autochtones des droits de propriété afin qu'ils puissent accéder à des logements adéquats était possible, mais que sa mise en œuvre était incertaine et dépendait beaucoup de la capacité de gouvernance de chaque collectivité qui désirait participer à un régime d'accès à la propriété privée et à la disponibilité du financement gouvernemental.

Pour ce qui est de la question de l'eau potable dans les réserves, les fonctionnaires ont indiqué que leur Ministère comptait sur la mise en œuvre du projet de loi S-8, lié à l'eau potable pour les Premières nations, qui est présentement au stade de l'élaboration de la réglementation. Le tout pourrait, selon eux, permettre d'intégrer les différentes normes provinciales et de tenir compte des conditions dans les réserves autochtones. Selon les fonctionnaires, le Ministère travaille présentement avec les provinces et les territoires, les Premières nations et d'autres ministères fédéraux pour développer un modèle de prestation adapté aux besoins individuels de chaque province et territoire.

2.10.4 Programme Nutrition Nord Canada

Certains membres du Comité ont exprimé des réserves à l'égard du programme Nutrition Nord Canada, un programme fédéral lancé le 1^{er} avril 2011 et visant à assurer que les populations vivant dans les communautés isolées du Grand Nord canadien aient accès à de la nourriture saine et fraîche à longueur d'année, et ce à des prix comparables aux grandes agglomérations canadiennes telles que Halifax, Ottawa, Montréal et Vancouver.

Selon les fonctionnaires, le nouveau programme a été conçu de façon à corriger les faiblesses de son prédécesseur, le programme Aliments-poste. Par exemple, le financement est offert directement aux détaillants et fournisseurs admissibles, qui déterminent ensuite la méthode la plus rentable d'acheminer les aliments sains et périssables aux communautés du Grand Nord. Cette approche permet, selon les fonctionnaires, d'éliminer la nécessité de transporter les aliments à travers des points d'entrée obligatoires, étape qui contribue à faire grimper les coûts de transport.

De plus, le nouveau programme ne subventionne que des aliments périssables. Les aliments et articles non périssables sont, quant à eux, expédiés par des méthodes moins dispendieuses.

Un nouveau Conseil consultatif a également été mis en place afin d'assurer une meilleure communication entre le ministère et les bénéficiaires et une meilleure prestation du programme. Le ministère suit aussi de très près la performance du programme. Il a développé des mesures de rendement et a déjà entrepris une évaluation et une vérification interne du programme dont les observations et conclusions ont été communiquées au Bureau du vérificateur général du Canada.

Ce dernier a d'ailleurs effectué sa propre vérification sur le programme et a déposé son rapport de vérification au Parlement en novembre 2014. Selon les fonctionnaires, le Ministère a déjà mis en œuvre les recommandations du Bureau du vérificateur général, dont une qui consistait à modifier les ententes de contributions dans le but d'assurer que les détaillants fournissent au Ministère de l'information courante et historique sur les marges brutes afin de s'assurer que les économies réalisées soient bien transmises aux consommateurs, qui sont les bénéficiaires ultimes du programme.

Un membre du Comité demeure néanmoins sceptique quant à l'efficacité du programme et a demandé au Ministère de produire une étude comparative entre le programme Nutrition Nord Canada et l'ancien programme Aliments-poste, incluant notamment les critères utilisés et les résultats accomplis. Le Comité a aussi demandé au Ministère de préparer une étude d'évaluation du programme Nutrition Nord Canada afin de mesurer son impact sur le bien-être et la santé des communautés du Grand Nord du Canada. Au moment de rédiger ce rapport, les études n'avaient toujours pas été reçues.

2.10.5 Élimination de deux initiatives temporaires visant à améliorer l'éducation des Premières nations

Les fonctionnaires ont confirmé que deux initiatives temporaires visant à améliorer l'éducation des Premières nations allaient être éliminées progressivement. Ils ont toutefois ajouté que ces deux initiatives ont déjà été remplacées par des initiatives similaires. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité de l'information sur les résultats obtenus grâce à ces deux initiatives. Au moment de rédiger ce rapport, l'information demandée n'avait toujours pas été reçue.

2.11 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Lors de leur témoignage, les représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont entre autres discuté des prévisions budgétaires de leur ministère, du transfert de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton, de la réhabilitation des édifices du Parlement, des économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012, de la phase II du portefeuille des ouvrages techniques et de la modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement fédéral.

2.11.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 2,9 milliards de dollars sont prévues pour Travaux publics et services gouvernementaux Canada, soit une hausse de 207,4 millions de dollars (7,8 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 16 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 16 – Budget principal des dépenses Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	1 651 054 220	1 786 071 771	(7,6)
5	Dépenses en capital	1 099 063 968	759 963 628	44,6
Total des crédits votés		2 750 118 188	2 546 035 399	8,0
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>121 407 408</i>	<i>118 088 514</i>	<i>2,8</i>
Total des dépenses budgétaires		2 871 525 596	2 664 123 913	7,8

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-290.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont expliqué que cette augmentation nette d'un peu plus de 30 millions de dollars par rapport au total des dépenses à ce jour pour 2014-2015 (incluant les budgets supplémentaires des dépenses) est principalement attribuable aux éléments suivants :

- hausse de 57,5 millions de dollars pour le programme des travaux prévu dans le cadre de la réhabilitation des édifices du Parlement;
- hausse de 34,2 millions de dollars en raison du transfert vers Travaux publics et Services gouvernementaux Canada des activités de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton;
- baisse de 28,8 millions de dollars attribuable aux économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012;
- baisse de 18,2 millions de dollars attribuable à l'achèvement de certaines étapes de la phase II du portefeuille des ouvrages techniques; et
- baisse de 10,3 millions de dollars attribuable à la réalisation des activités prévues au projet de modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement.

2.11.2 Transfert de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton

Depuis le 19 juin 2014, conformément à la *Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, les activités de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton ont été transférées à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère demande 34,2 millions de dollars dans le *Budget des dépenses 2015-2016* pour assumer les responsabilités qui lui ont ainsi été transférées. Selon les fonctionnaires, le Ministère est maintenant responsable :

- du programme d'avantages sociaux destinés aux anciens mineurs;
- de l'entretien de terrains contaminés et de la surveillance des plans relatifs à ces terrains; et
- de la gestion d'un portefeuille immobilier comptant plus de 800 biens.

2.11.3 Réhabilitation des édifices du Parlement

Au cours de leur témoignage, les fonctionnaires ont discuté du projet de réhabilitation des édifices du Parlement pour lequel le Ministère demande 57,5 millions de dollars dans le *Budget des dépenses 2015-2016*. Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que le Ministère continue d'élaborer et de mettre en œuvre les projets liés à la vision et au plan à long terme en vue de la réalisation du *Programme de restauration de la Colline du Parlement*. En plus des édifices du Parlement, le projet de restauration de la Colline du Parlement comprend la préparation des locaux provisoires du Sénat, de l'édifice de l'Ouest et du centre des visiteurs. Les fonctionnaires ont indiqué que les travaux de restauration s'effectuent selon le budget et l'échéancier prévus.

2.11.4 Économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012

En réponse aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère est en voie d'atteindre, au cours de l'exercice 2015-2016, des économies cumulatives de 229 millions de dollars conformément à l'objectif qui lui avait été fixé dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012.

Les fonctionnaires ont ajouté que le Ministère s'est engagé à réaliser des économies annuelles de 178 millions de dollars à compter de 2018-2019, et ce tout en offrant des services présentant le meilleur rapport qualité-prix.

2.11.5 Phase II du portefeuille des ouvrages techniques

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont discuté de la diminution de la demande de financement de 18,2 millions liée à la phase II de la Stratégie de gestion du portefeuille des ouvrages d'ingénierie. Ce projet met l'accent sur la réparation et la réhabilitation d'immobilisations tel que des barrages et des routes sous la responsabilité de Travaux publics et services gouvernementaux Canada. À titre d'exemple, les fonctionnaires ont mentionné le pont Alexandra (région de la Capitale-Nationale), le Complexe des barrages Témiscamingue (au nord-est de North Bay, entre le Québec et l'Ontario), l'écluse et le barrage St Andrews (Manitoba) et la route de l'Alaska.

Au total, le Ministère est responsable de 19 infrastructures publiques qui offrent des avantages clés aux communautés canadiennes. Selon les fonctionnaires, le Ministère a complété plusieurs projets et a

élargi sa compréhension de son portefeuille grâce à un régime d'inspection complet et vigoureux. La diminution du financement reflète la baisse d'activité dans le cadre de ces projets.

2.11.6 Modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement fédéral

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada demande 34,2 millions de dollars, soit 10,3 millions de dollars de moins que lors du budget principal de l'exercice précédent, pour les activités de modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement fédéral. Les fonctionnaires ont expliqué que bien que la mise en œuvre complète du projet soit prévue pour 2016, des dépenses entraînant des flux de trésorerie variables sont nécessaires lors des étapes préalables à l'implantation de tels systèmes.

Ils ont aussi ajouté que le système d'administration de la paye actuellement utilisé par le gouvernement est vieux de 40 ans et sera remplacé en 2016 par une solution commerciale moderne. Le Ministère prévoit qu'à partir de 2016-2017, le nouveau système d'administration de la paye permettra des économies annuelles de 78,1 millions de dollars. De ce montant, 67,3 millions de dollars proviendront des gains d'efficacité liés à la technologie du nouveau système d'administration de la paye alors que 10,8 millions de dollars seront économisés grâce à la consolidation de la main-d'œuvre dans un seul centre de traitement de la paye, situé dans la ville de Miramichi au Nouveau-Brunswick. Lorsque le projet de modernisation sera complété, 550 personnes y seront employées par le gouvernement fédéral et s'occuperont de l'administration de la paye de 57 Ministères.

Les fonctionnaires n'ont pas été en mesure de dire au Comité si la mise en œuvre du nouveau système d'administration de la paye allait engendrer des pertes d'emploi. Selon eux, beaucoup de variables demeurent inconnues pour l'instant, comme par l'exemple le nombre de personnes qui prendront leur retraite et le taux d'attrition. Les fonctionnaires ont toutefois mentionné qu'il était probable que moins de fonctionnaires travaillent à l'administration de la paye une fois que le projet de modernisation du système d'administration de la paye sera mis en place et pleinement opérationnel.

2.12 Agriculture et Agroalimentaire Canada

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur Ministère, de la Commission canadienne du blé, des économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012, du *Programme des initiatives Agri-risques* et du cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2*.

2.12.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 2,3 milliards de dollars sont prévues pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, soit une légère hausse de 3,9 millions de dollars (0,2 %) par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 17 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 17 – Budgets principaux des dépenses d’Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	548 177 880	544 949 432	0,6
5	Dépenses en capital	27 872 294	27 872 294	0,0
10	Subventions et contributions	367 238 619	365 352 000	0,5
Total des crédits votés		943 288 793	938 173 726	0,5
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 313 799 267</i>	<i>1 315 023 086</i>	<i>-0,1</i>
Total des dépenses budgétaires		2 257 088 060	2 253 196 812	0,2

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-46.

2.12.2 Commission canadienne du blé

Répondant aux questions de membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu’en 2012-2013, le gouvernement a annoncé un programme de transition de 349 millions pour la Commission canadienne du blé. Selon ce programme, il est prévu que les dépenses liées à la Commission canadienne du blé seront réduites graduellement, principalement en raison de la fin en août 2012, de son monopole d’achat sur le blé et l’orge produit dans l’Ouest canadien. Les fonctionnaires ont indiqué que la période de transition n’est pas terminée et que 205 millions de dollars ont été dépensés depuis l’annonce du programme de transition. Pour 2015-2016, le ministère demande 24,2 millions de dollars, soit 5,9 millions de dollars de moins que l’année précédente.

En réponse aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le retrait du guichet unique a stimulé l’investissement et l’entrepreneuriat dans le secteur du blé et de l’orge et favorisé un marché plus dynamique et compétitif. Ils ont poursuivi en affirmant qu’un investissement privé de 250 millions de dollars pour l’acquisition de la Commission canadienne du blé a été annoncé par le gouvernement en avril 2015.

2.12.3 Économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012

Un membre du Comité a voulu connaître les facteurs expliquant la différence entre les dépenses de fonctionnement réelles en 2013-2014 (703,0 millions de dollars) et les dépenses de fonctionnement prévues dans le cadre du Budget principal des dépenses 2015-2016 (548,2 millions de dollars) pour Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les fonctionnaires ont indiqué que la réduction des dépenses de fonctionnement de 154,8 millions de dollars entre 2013-2014 et 2015-2016 était le résultat de l’exercice de réduction des dépenses prévue dans le cadre du budget de 2012. Selon les fonctionnaires, le Ministère a mis à pied environ 600 employés, ce qui explique principalement la réduction des dépenses. Le reste est lié, selon les fonctionnaires, au transfert de ressources financières d’Agriculture et Agroalimentaire Canada à certains ministères et agences du gouvernement, tels que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour la modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement et le Service canadien d’appui aux tribunaux administratifs pour leurs services de soutien.

2.12.4 Programme des initiatives Agri-risques

Certains membres du Comité ont questionné les fonctionnaires au sujet du *Programme des initiatives Agri-risques* pour lequel le Ministère demande 11,4 millions de dollars au titre des dépenses en

contribution dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, une hausse de cinq millions de dollars par rapport au montant demandé dans le cadre du *Budget des dépenses 2014-2015*. Les fonctionnaires ont expliqué que le *Programme des initiatives Agri-risques* en est maintenant à sa deuxième année d'opération et que peu de fonds ont été alloués lors de la première année.

Les fonctionnaires ont poursuivi leur témoignage en mentionnant que dans le cadre du *Programme des initiatives Agri-risques*, deux types de projets peuvent recevoir de l'aide financière, soit :

- **La recherche et le développement** : Le *Programme des initiatives Agri-risques* appuie la recherche et le développement en fournissant une aide financière, de durée limitée et relevant exclusivement du gouvernement fédéral aux promoteurs de projets de recherche et le développement pour qu'ils mettent au point de nouveaux outils de gestion des risques.
- **Le renforcement des capacités administratives** : Le *Programme des initiatives Agri-risques* appuie dans le cadre d'un programme de coût partagé avec les provinces, les projets qui visent à soutenir l'administration durant les premières années de mise en œuvre de nouveaux outils de gestion des risques.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont cité en exemple le *Programme pilote d'assurance des prix du bétail de l'Ouest*. Ce programme, pour lequel le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements des provinces de l'Ouest, a comme objectif d'aider les éleveurs de bétails à se protéger contre les baisses de prix imprévues, en leur permettant de souscrire à une assurance leur permettant de déterminer le prix de vente de leurs bétails, parmi les niveaux de protection offerts. Les primes sont entièrement assumées par les producteurs. Selon les fonctionnaires, ce nouveau produit d'assurance a été très favorablement accueilli par l'ensemble de l'industrie et les éleveurs de bétails de l'Ouest canadien.

2.12.5 Cadre stratégique Cultivons l'avenir 2

Cultivons l'avenir 2 est un cadre stratégique d'une durée de cinq ans (2013 à 2018) pour le secteur agricole et agroalimentaire dans l'ensemble du Canada. Ce cadre stratégique forme la base des programmes et des services gouvernementaux en agriculture. Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, des dépenses totalisant trois milliards de dollars provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont prévues. De cette somme, deux milliards de dollars seraient alloués pour des programmes dont les frais sont partagés à 60 % par le fédéral et 40 % par les provinces et les territoires. Le solde d'un milliard de dollars est prévu pour des initiatives stratégiques administrées exclusivement par le gouvernement fédéral.

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que les programmes et services de *Cultivons l'avenir 2* mettent l'accent sur l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés afin que les producteurs et les transformateurs agricoles canadiens disposent des outils et des ressources dont ils ont besoin pour innover et tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux.

Répondant à une question d'un membre du Comité au sujet du *Programme Agri-innovation* de *Cultivons l'avenir 2* pour lequel le Ministère demande une augmentation de 5,7 millions de dollars dans le cadre du *Budget des dépenses 2015-2016*, les fonctionnaires ont indiqué que l'ensemble des provinces et territoires participaient à ce programme. Selon eux, le gouvernement fédéral établit sa contribution à chaque province et territoire proportionnellement au pourcentage des recettes agricoles canadiennes relatives à chaque province et territoires. Selon les fonctionnaires, cette formule a été négociée avec les provinces et les territoires et est toujours pertinente aujourd'hui.

2.13 Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs ont discuté de la création et du mandat de leur organisation, des tribunaux desservis, du financement initial reçu, des prévisions budgétaires de leur organisation et de l'autorisation de dépenser des fonds recouverts auprès du Régime de pension du Canada et du Compte des opérations de l'assurance-emploi.

2.13.1 Création et mandat

Selon les fonctionnaires, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs a été créé le 1^{er} novembre 2014 au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*. Selon eux, l'objectif du gouvernement était d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration et des activités des tribunaux que l'organisation dessert. La responsabilité de cette organisation incombe au ministre de la Justice.

Selon les fonctionnaires, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs est chargé de fournir des services d'appui à onze tribunaux administratifs fédéraux par l'entremise d'une seule organisation intégrée. Ils ont indiqué que l'organisation renforcera les capacités et modernisera les activités, tout en permettant de mieux répondre aux besoins des tribunaux administratifs en plus d'améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens et les Canadiennes. Selon les fonctionnaires, environ 400 personnes sont employées par le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, essentiellement des anciens employés des 11 tribunaux desservis par l'organisation.

Questionnés au sujet des services offerts, les fonctionnaires ont expliqué que leur organisation fournit un éventail complet de services d'appui et d'installations nécessaires pour que les tribunaux s'acquittent de leurs obligations légales. Ces services comprennent la gestion des ressources humaines, les finances, les technologies de l'information et des communications, les services de greffe et certains services de recherche et analyse, en plus d'assistance pour des travaux de nature légale.

2.13.2 Les tribunaux desservis

Questionnés par le Comité au sujet des tribunaux desservis par leur organisation, les fonctionnaires ont indiqué qu'il s'agissait des 11 tribunaux administratifs suivants :

- Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels ;
- Commission de révision ;
- Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique ;
- Conseil canadien des relations industrielles ;
- Tribunal canadien des droits de la personne ;
- Tribunal canadien du commerce extérieur ;
- Tribunal d'appel des transports du Canada ;
- Tribunal de la concurrence ;
- Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles ;
- Tribunal de la sécurité sociale ;

- Tribunal des revendications particulières.

2.13.3 Financement initial

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs* prévoyait que les crédits des 11 tribunaux desservis par l'organisation soient réputés avoir été transférés au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs le 1er novembre 2014. La création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs n'a donc pas donné lieu à une augmentation du financement nécessaire lors de l'exercice 2014-2015.

2.13.4 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 60,9 millions de dollars sont prévues pour le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs. Il s'agit de la première année où cette organisation présente des demandes budgétaires dans un budget des dépenses. Le tableau 18 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 18 – Budget principal des dépenses du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, 2015-2016 (dollars)

Crédit		2015-2016
1	Dépenses du Programme	52 297 037
Total des crédits votés		52 297 037
<i>Total des postes législatifs</i>		8 598 993
Total des dépenses budgétaires		60 896 030

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget des dépenses 2015-2016](#), p. II-261.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont indiqué que 89 % des fonds demandés seraient utilisés afin de couvrir les dépenses de fonctionnement comme les salaires, les services professionnels et les déplacements et 11 % seraient utilisés pour les dépenses législatives liées aux régimes d'avantages sociaux des employés. Ils ont également indiqué qu'un montant de 14,9 millions de dollars serait affecté aux services internes de l'organisation qui comprennent principalement les services de traduction, l'approvisionnement, les finances, la gestion des ressources humaines et les services de communication.

2.13.5 Autorisation de dépenser des fonds recouverts auprès du Régime de pension du Canada et du Compte des opérations de l'assurance-emploi.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le total des dépenses budgétaires de l'organisation était de 78,6 millions de dollars. Ils ont ajouté qu'en plus de la demande de crédit parlementaire de 60,9 millions de dollars effectuée dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, un montant supplémentaire de 17,7 millions de dollars provient du vote 1 qui octroie à l'organisation l'autorité de faire des dépenses au nom du Régime de pensions du Canada et du Compte des opérations de l'assurance-emploi et ce jusqu'à un maximum de 17,7 millions de dollars. Selon les fonctionnaires, les activités de l'organisation liées au Tribunal de la sécurité sociale sont ainsi financées par le Régime de pensions du Canada et le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

3 ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Le Canada compte trois organismes subventionnaires qui soutiennent la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental dans les établissements postsecondaires du pays; il s'agit du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et des Instituts de recherche en santé du Canada. Ces organismes ont été créés par des lois du Parlement qui définissent les domaines de recherche que chacun appuie.

Ces trois organismes soutiennent et favorisent la recherche dans plusieurs domaines et disciplines et appuient douze Réseaux de centres d'excellence, onze Centres d'excellence en commercialisation et en recherche et quatre Réseaux de centres d'excellence dirigés par des entreprises. Dans le cadre de la présente étude, le Comité a accueilli le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada puisqu'il avait reçu les Instituts de recherche en santé du Canada lors de son étude finale portant sur le *Budget principal des dépenses 2014-2015*.

3.1 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ont parlé du mandat, des réalisations et des prévisions budgétaires de leur organisation, de la recherche en milieu universitaire et l'industrie forestière et d'innovation.

3.1.1 Mandat et réalisations

Créé en 1978 en vertu de la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie](#), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. En soutenant les étudiants de niveau postsecondaire et les boursiers postdoctoraux dans leurs études supérieures, l'organisme finance des travaux de recherche axés sur la découverte et encourage les entreprises canadiennes à participer et à investir dans la recherche et la formation dans les établissements postsecondaires afin de favoriser l'innovation.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada finance des programmes de recherche, essentiellement en sciences naturelles et en génie, dont l'objectif premier est de faire avancer la connaissance dans ces domaines.

Selon les fonctionnaires, dans l'exécution de son mandat, l'organisation appuie financièrement les travaux de recherche de 11 300 professeurs œuvrant dans tous les domaines des sciences naturelles et du génie. Elle mobilise ainsi une main-d'œuvre productive de calibre mondial, qui fait constamment des découvertes. Selon eux, les investissements appuient également plus de 30 000 étudiants et stagiaires de niveau postsecondaire qui constituent la prochaine génération de découvreurs et d'innovateurs.

Ils ont également affirmé qu'en 2014-2015, les programmes de partenariat du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ont incité plus de 3 000 entreprises à établir des partenariats avec le milieu de la recherche postsecondaire.

3.1.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, l'augmentation d'un peu plus de 23 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2014-2015 demandée par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, est principalement attribuable aux éléments suivants:

- une hausse de 15,0 millions de dollars pour accroître l'appui à la recherche de pointe en sciences naturelles et en génie;
- une hausse de 6,9 millions de dollars pour le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada pour attirer et retenir les chercheurs les plus accomplis et prometteurs du monde;
- une hausse de 3,3 millions de dollars pour le Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche;
- une hausse de 0,5 million de dollars suivant l'arrivée à échéance d'une entente avec le Centre de recherches pour le développement international pour l'Initiative de recherche internationale sur l'adaptation aux changements climatiques;
- une diminution de 1,5 million de dollars relativement à l'initiative du Centre canadien de rayonnement synchrotron en raison de la réduction du montant transféré du Conseil national de recherches du Canada;
- une diminution de 1,1 million de dollars suivant l'arrivée à échéance des ententes avec d'autres ministères fédéraux .

3.1.3 Recherche en milieu universitaire et industrie forestière

Des membres du Comité ont voulu en connaître davantage sur le rôle joué par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada par rapport à la recherche et l'innovation dans le secteur de l'industrie forestière. Selon des membres du Comité, plusieurs pays, comme la Norvège et l'Angleterre, font grand usage du bois dans la construction d'édifices multi-étages. Pendant ce temps, aucune grande université canadienne n'étudie, par le biais de ses facultés de génie, l'utilisation du bois dans la construction d'édifices de ce type, malgré l'importance de l'industrie forestière pour l'économie canadienne.

Selon les fonctionnaires, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie collabore de près avec FPInnovations, une entreprise qui possède un centre de produits du bois. Ils ont ajouté que le domaine de la foresterie comprend différentes facettes, allant de la gestion forestière à la fabrication de produits finis en bois et que l'organisation travaille avec tous ces intervenants. Ils ont indiqué que les investissements de l'organisation dans les produits forestiers, les pâtes et papiers et les produits du bois sont passés de 19 à 27 millions de dollars au cours des sept dernières années.

À propos de l'utilisation du bois dans l'industrie de la construction, les fonctionnaires ont affirmé que le travail de leur organisation s'effectue en amont et que les produits mis au point dans les universités et collèges doivent être validés afin d'en garantir la sécurité à long terme. Cette validation est effectuée par des comités de normes et selon les fonctionnaires, un long travail de sensibilisation auprès de ces derniers est à faire.

Les fonctionnaires ont aussi indiqué que le financement des projets de recherches est basé sur un concours national, au terme duquel ce sont les meilleurs projets de recherche qui sont financés par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Ils ont ajouté qu'une partie du budget de l'organisme est consacré aux partenariats stratégiques, en accord avec la nouvelle stratégie pour les sciences, la technologie et l'innovation de l'organisation. Tous les fonds octroyés par l'organisme sont

consacrés à la recherche effectuée dans les universités et les collèges du Canada et non au sein des entreprises.

Les fonctionnaires ont toutefois précisé que le gouvernement oriente les décisions de l'organisme quant aux secteurs financés. Par exemple, dans le cadre du budget de 2008, le gouvernement a demandé au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie d'investir dans les secteurs de la pêche, de la foresterie, de la fabrication et de l'automobile. Selon les fonctionnaires, les investissements en foresterie ont mené à la création des cinq réseaux toujours actifs. Les fonctionnaires ont ajouté que l'objectif est de faire correspondre la recherche aux besoins de l'industrie.

3.1.4 Innovation

Questionnés au sujet des mesures prises par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada afin qu'il y ait un suivi entre les recherches subventionnées par l'organisme et les occasions d'affaires, les fonctionnaires ont expliqué qu'un tiers du budget de l'organisation, soit 370 millions de dollars, est alloué pour appuyer la recherche en partenariat entre les entreprises et les chercheurs dans les universités.

Selon les fonctionnaires, ce genre de relation permet de favoriser, d'une part, la compréhension qu'a le monde des affaires du milieu de la recherche et fait en sorte que les chercheurs se penchent sur des problèmes auxquels sont confrontées les entreprises. D'autre part, cela aide aussi les entreprises en améliorant tant leurs expériences que leurs expertises au sein de l'industrie. Selon les fonctionnaires, encourager ces partenariats incite l'industrie à planifier à plus long terme.

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont affirmé que l'économie canadienne s'en remet énormément aux petites entreprises, ce qui constitue un défi pour leur organisation puisque les petites entreprises, souvent préoccupées par des défis à plus court terme, ont tendance à moins investir dans la recherche. Les fonctionnaires ont expliqué que dans le cadre de sa stratégie de partenariat, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada a mis en œuvre une série de subventions qui facilitent l'accès des petites entreprises à l'expertise qui se trouve dans les universités et les collèges canadiens. Selon eux, le jumelage se fait rapidement et ne représente pas un lourd fardeau administratif pour les entreprises. À cet effet, de nombreux événements sont organisés dans les bureaux régionaux du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada afin de faciliter le dialogue entre les étudiants, les chercheurs et le milieu des affaires local afin de générer des idées novatrices qui pourront être commercialisées. Les fonctionnaires ont terminé leur témoignage en mentionnant que ce sont les entreprises qui créent la richesse permettant à notre économie de financer la recherche.

3.2 Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation, des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche et de la répartition du financement par provinces et territoires.

3.2.1 Mandat

Créé en 1977 en vertu de la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines](#), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie.

Il finance des programmes de recherche, essentiellement dans le domaine des sciences humaines, dont l'objectif premier est d'améliorer la compréhension et la connaissance des individus, des groupes et des sociétés, c'est-à-dire la façon dont les êtres humains pensent, vivent et interagissent entre eux et avec l'environnement qui les entoure.

3.2.2 Prévisions budgétaires

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont expliqué que cette augmentation d'un peu plus de 25 millions de dollars par rapport au total du budget principal des dépenses de l'exercice précédent, est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une hausse de neuf millions de dollars pour le Fonds de soutien à la recherche pour s'assurer que les projets de recherche faisant l'objet d'un financement public soient menés dans des établissements de calibre mondial avec le meilleur équipement disponible et le meilleur soutien administratif qui soit;
- Une hausse de sept millions de dollars pour le Programme des subventions et des bourses, pour appuyer la recherche de pointe en sciences humaines;
- Une hausse de cinq millions de dollars pour un projet pilote visant à appuyer des projets de recherche en innovation sociale dans les collèges et les écoles polytechniques prévus au budget de 2014;
- Une hausse de quatre millions de dollars pour les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, une initiative conjointe des trois organismes subventionnaires fédéraux visant à créer un moyen plus efficace de repérer les occasions de commercialisation de la recherche.

3.2.3 Centres d'excellence en commercialisation et en recherche

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que l'initiative des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche pour lequel leur organisation demande 5,8 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016* est une initiative conjointe entre les trois organisations subventionnaires fédérales, soient le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Selon les fonctionnaires, le programme est géré par un secrétariat qui est basé au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, mais les trois agences contribuent au financement des coûts. Poursuivant leur témoignage, ils ont indiqué que ce modèle de gestion s'applique également pour les Chaires de recherche du Canada et les bourses Vanier et Banting, remises respectivement aux doctorants hautement qualifiés et aux meilleurs candidats postdoctoraux.

3.2.4 Répartition du financement par provinces et territoires

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont tout d'abord expliqué que l'octroi des subventions et des contributions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada se fait en fonction du bien-fondé de chacun des projets qui leur sont soumis, sans égard à la provenance provinciale ou territoriale du projet.

Les fonctionnaires ont indiqué que les petits établissements ont parfois plus de difficulté à se démarquer et à obtenir du financement pour leurs projets. Toutefois, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a un représentant pour chaque université et ce dernier diffuse les renseignements pertinents et peut répondre aux questions et aider les institutions à bien suivre le processus établi.

Les fonctionnaires ont terminé leur témoignage en précisant que la répartition des subventions et des contributions varie plutôt selon le nombre et la taille des établissements d'enseignement situés dans chacune des provinces et territoires. Selon eux, le taux de succès, par établissement, ne varie pas grandement d'une année à l'autre.

4 SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPENS LORS DE L'ÉTUDE INTÉRIMAIRE DU *BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016*

Le Comité a reçu des informations supplémentaires concernant certaines questions demeurées en suspens lors de l'étude intérimaire du *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Ces informations touchent les crédits 5 et 10 du Conseil du Trésor du Canada de même que l'initiative *Investissement dans le logement abordable*, les remboursements non budgétaires et l'indexation du Fonds de la taxe sur l'essence.

4.1 Crédit 5 du Conseil du Trésor du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor ont expliqué que le crédit 5 – Éventualités du gouvernement, vise à offrir une marge de manœuvre suffisante au gouvernement fédéral pour faire face à des dépenses urgentes ou imprévues. Essentiellement, le crédit 5 sera utilisé par un ministère, avec l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor, lorsque ce dernier fait face à une situation imprévue et qu'il ne dispose pas des fonds nécessaires.

Les avances imputées au crédit 5 doivent être considérées comme des avances temporaires devant être couvertes par des postes inscrits au prochain budget supplémentaire des dépenses de l'exercice et doivent être remboursées dès que la loi de crédits afférente est adoptée. Toutefois, des exceptions sont prévues quand les besoins surviennent suite au dernier budget supplémentaire des dépenses de l'exercice, car ces avances ne peuvent être remboursées au cours du même exercice. Par ailleurs, l'organisation demandant des fonds dans le cadre de ce crédit doit justifier sa demande en présentant une analyse de ses flux de trésorerie

Au cours de l'exercice 2015-2016, le crédit 5 a déjà été utilisé deux fois afin d'augmenter les crédits du Bureau de l'infrastructure du Canada. Ce dernier a reçu 9,3 millions de dollars pour des besoins opérationnels et 8,5 millions de dollars pour la construction d'un nouveau pont pour le St-Laurent.

Les fonctionnaires ont expliqué qu'ultimement c'est le Parlement qui approuve les fonds qui sont dépensés par les ministères, car le vote 5 est approuvé par le Parlement dans le cadre du budget principal des dépenses. En 2015-2016, un montant de 750 millions de dollars est demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor à cette fin. Les montants inutilisés au cours de l'année retourneront dans le Fond consolidé du gouvernement et un nouveau montant sera demandé l'an prochain.

4.2 Crédit 10 du Conseil du Trésor du Canada

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada se sont aussi engagés à fournir une liste détaillant les utilisations du crédit 10 – Initiatives pangouvernementales au cours des cinq dernières années. Ce crédit a été utilisé quatre fois au cours des cinq dernières années afin d'augmenter d'autres crédits servant à financer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique dans la fonction publique canadienne.

En 2014-2015, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a eu recours au crédit 10 afin de couvrir ses dépenses de programme liées à l'initiative de renouvellement du Web. Ainsi, 3,1 millions de dollars lui ont été consentis afin, entre autres, d'acquérir la nouvelle plate-forme affichée sur le Web et le service hébergé de gestion des comptes des médias sociaux.

En 2012-2013 et 2013-2014, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a reçu des crédits de fonctionnement s'élevant à 1,1 million de dollars dans le cadre du crédit 10 pour photocopier des documents protégés par le droit d'auteur.

Finalement, en 2011-2012, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a obtenu des crédits de fonctionnement de l'ordre de 2,5 millions de dollars afin de couvrir une partie des frais rattachés au programme des bureaux régionaux des ministres. Ce programme vise à fournir des locaux à bureaux partagés et sécurisés ainsi que du soutien administratif aux ministres du Cabinet fédéral et à leur personnel quand ceux-ci exercent des fonctions pour le compte de l'État à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

4.3 Investissement dans le logement abordable

Le 11 mars 2015, le Comité a demandé aux fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de lui fournir la répartition du financement accordé par province dans le cadre de l'initiative *Investissement dans le logement abordable* ainsi que des informations sur cette initiative. Le 1^{er} avril 2015, le Comité a reçu une réponse écrite de la Société indiquant qu'entre 2011 et 2019, près de deux milliards de dollars auront été investis par le gouvernement fédéral afin de réduire le nombre de Canadiens et Canadiennes ayant des besoins en matière de logement. De plus, les provinces et territoires fournissent une contribution équivalente à celle du fédéral. Le tableau 22 présente la répartition des fonds fédéraux par province et territoire. Cette répartition est basée sur le financement octroyé via les programmes qui existaient auparavant, soit l'Initiative en matière de logement abordable⁸ et des programmes d'aide à la rénovation⁹.

⁸ Le financement annuel offert dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable a été octroyé aux provinces et territoires en fonction de leur nombre d'habitants et au moyen d'un rajustement pour la population éloignée totale vivant hors réserve, et ce, selon le recensement de la population de 1996 et les données sur la population de Statistique Canada pour 2000.

⁹ Le financement annuel accordé aux provinces et territoires par l'entremise des programmes d'aide à la rénovation hors réserve a été fait en fonction des niveaux de financement historiques.

Tableau 22 – Répartition des fonds fédéraux octroyés en vertu de l'initiative *Investissement dans le logement abordable* par province et territoire, 2011 à 2019 (en millions de dollars)

Province / Territoire	2011-2019
Terre-Neuve-et-Labrador	54,48
Île-du-Prince-Édouard	11,84
Nouvelle-Écosse	81,64
Nouveau-Brunswick	62,40
Québec ^a	173,06
Ontario	641,04
Manitoba	82,80
Saskatchewan	73,52
Alberta	161,52
Colombie-Britannique	240,16
Territoires du Nord-Ouest	14,72
Yukon	12,60
Nunavut	11,72

Note : a : Le montant indiqué se rapporte à la période 2011-2014.

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le 1^{er} avril 2015.

Au 31 décembre 2014, un total de 114 ménages, soit environ 1,3 % de tous les ménages du Nunavut, avaient bénéficié de financement via l'Initiative en matière de logement abordable. D'après les données obtenues dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, près de 3 400 ménages éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement¹⁰ au Nunavut en 2011. Il y avait 3,7 personnes en moyenne par ménage au Nunavut en 2011.

4.4 Remboursements non budgétaires

Au cours de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement se sont engagés à fournir des renseignements supplémentaires expliquant les remboursements non budgétaires qui figurent dans le budget principal des dépenses de la Société pour l'exercice 2015-2016. Le Comité a appris que les dépenses non budgétaires représentent des avances consenties par le Trésor et les remboursements des emprunts contractés au cours des exercices antérieurs. Ainsi, la Société rapporte des dépenses non budgétaires négatives quand les remboursements au Trésor excèdent le montant emprunté du Trésor au cours d'un exercice

¹⁰ Un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement quand son logement ne satisfait pas à au moins l'une des trois normes d'acceptabilité d'un logement, à savoir la qualité, l'abordabilité et la taille, et que son revenu est insuffisant pour payer les frais des logements acceptables situés dans sa localité.

financier. En vertu des programmes actuels, la Société prévoit que pour les cinq prochaines années, les remboursements excéderont les avances.

4.5 Indexation du Fonds de la taxe sur l'essence

Dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence, deux milliards de dollars par année sont actuellement transférés aux municipalités pour la mise en œuvre de projets locaux. À partir du mois d'avril 2014, le Fonds de la taxe sur l'essence sera indexé de 2 % par année tel qu'annoncé dans le budget fédéral de 2013. Toutefois, les augmentations découlant de cette indexation s'appliqueront seulement par tranches de 100 millions de dollars. Le tout signifie que plusieurs années pourraient s'écouler avant qu'une augmentation de 100 millions de dollars ne survienne tel que présenté au tableau 23.

Tableau 23 – Fonds de la taxe sur l'essence pour les exercices financiers 2014-2015 à 2023-2024 (en dollars)

Exercice financier	Augmentation progressive de 2 %	Augmentation par tranche de 100 millions de dollars
2014-2015	2 040 000 000	2 000 000 000
2015-2016	2 080 800 000	2 000 000 000
2016-2017	2 122 416 000	2 100 000 000
2017-2018	2 164 864 320	2 100 000 000
2018-2019	2 208 161 606	2 200 000 000
2019-2020	2 252 324 839	2 200 000 000
2020-2021	2 297 371 335	2 200 000 000
2021-2022	2 343 318 762	2 300 000 000
2022-2023	2 390 185 137	2 300 000 000
2023-2024	2 437 988 840	2 400 000 000

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues du Bureau de l'infrastructure du Canada le 30 mars 2015.

SENATE



SÉNAT

**REPORT ON THE SUBJECT-MATTER OF PARTS 1, 2 AND DIVISIONS 1, 3,
4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 18 and 20 OF PART 3 OF BILL C-59, AN ACT TO
IMPLEMENT CERTAIN PROVISIONS OF THE BUDGET TABLED IN
PARLIAMENT ON APRIL 21, 2015 AND OTHER MEASURES**

Standing Senate Committee on National Finance

TWENTY-SECOND REPORT

Chair

Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair

Honourable Larry Smith

JUNE 2015

TABLE OF CONTENTS

		PAGE
1	INTRODUCTION	1
2	PART 1 – IMPLEMENTING INCOME TAX MEASURES AND RELATED MEASURES PROPOSED IN BUDGET 2015	1
2.1	Reduce the Required Minimum Amount that must be Withdrawn Annually from a Registered Retirement Income Fund, a Defined Contribution Registered Pension Plan or a Pooled Registered Pension Plan (clauses 2, 15, 17, 23 and 24)	2
2.2	Income Tax Exemption for New Benefits for Veterans (clause 3)	2
2.3	Decrease in the Small Business Income Tax Rate (clauses 4, 10, 11 and 14)	2
2.4	Lifetime Capital Gains Exemption for Qualified Farm and Fishing Properties (clauses 5 and 7)	3
2.5	Home Accessibility Tax Credit (clauses 6, 8 and 9)	3
2.6	Extension of the Mineral Exploration Tax Credit (clause 12)	3
2.7	Tax Deferral on Patronage Dividends Paid in Shares to Members of an Eligible Agricultural Cooperative (clause 13)	4
2.8	Registered Disability Savings Plan (clause 16)	4
2.9	Registration of Certain Foreign Charitable Foundations as Qualified Donees (clause 18)	5
2.10	Increase of the Annual Tax-Free Savings Account Dollar Limit (clause 19)	5
2.11	Reduction of the Remittance Frequency for New Employers (clauses 20, 27 and 28)	5
2.12	Accelerated Capital Cost Allowance for Manufacturing and Processing Equipment (clauses 21, 22, 25 and 26)	6
3	PART 2 – IMPLEMENTING VARIOUS MEASURES FOR FAMILIES	6
3.1	Division 1: Amendments to the <i>Income Tax Act</i>	6
3.1.1	Child Care Expense Deduction (clause 29)	6
3.1.2	Child Tax Credit (clause 30)	8
3.1.3	Family Tax Cut Credit (clauses 31 to 34)	9
3.2	Division 2: Amendments to the <i>Universal Child Care Benefit Act</i> and the <i>Children's Special Allowances Act</i>	11
3.2.1	<i>Universal Child Care Benefit Act</i> (clauses 35, 36, 37 and 40)	11
3.2.2	<i>Children's Special Allowances Act</i> (clauses 38 to 40)	12

4	PART 3 – IMPLEMENTING VARIOUS MEASURES.....	12
4.1	Division 1: Enactment of the Federal Balanced Budget Act (clause 41)	12
4.1.1	Proposed Measure	13
4.1.1.1	Provisions Related to a Projected Deficit	13
4.1.1.2	Provisions Related to a Recorded Deficit that was Not Projected	14
4.1.1.3	Key Definitions and Other.....	14
4.1.2	Contingency Fund	15
4.1.3	Canadian Taxpayers Federation	15
4.2	Division 3: Intellectual Property (clauses 44 to 72).....	15
4.2.1	Proposed Measure	15
4.2.1.1	Extension of Time Limits	15
4.2.1.2	Correction of Errors	16
4.2.1.3	Communication between Patent and Trade-mark Agents and their Clients	16
4.2.2	Coming into Force	16
4.2.3	Law Societies.....	17
4.3	Division 4: Compassionate Care Leave and Benefits (clauses 73 to 80).....	17
4.3.1	Current Compassionate Care Benefits.....	17
4.3.2	Proposed Measure	17
4.3.3	Reinstatement of Employees.....	18
4.3.4	Funding and Benefit Amount.....	18
4.3.5	Coming into Force	18
4.3.6	Canadian Home Care Association	19
4.4	Division 5: Amendments to the <i>Copyright Act</i> (clauses 81 and 82).....	19
4.4.1	Proposed Measure	19
4.4.2	Term of Protection	19
4.4.3	Foreign Performers.....	20
4.5	Division 6: Amendments to the <i>Export Development Act</i> (clauses 83 to 86)	20
4.5.1	Proposed Measure	20
4.5.2	Official Development Assistance Budget	20
4.5.3	Next Steps	21
4.6	Division 7: Amendments to the <i>Canada Labour Code</i> related to Interns (clauses 87 to 93).....	21
4.6.1	Proposed Measure	21
4.6.2	Coming into Force	22
4.7	Division 8: Amendments to the <i>Members of Parliament Retiring Allowances Act</i> (clauses 94 to 96) ..	22
4.7.1	Proposed Measure	22
4.7.2	Current Pension Plan	23
4.8	Division 9: Amendment to the <i>National Energy Board Act</i> (clause 97)	23
4.8.1	Proposed Measure	23
4.8.2	Length of a Licence	23
4.8.3	Canada's Natural Gas Production.....	23

4.9	Division 11: Amendments to the <i>Employment Insurance Act</i> (clauses 153 to 160)	24
4.9.1	Proposed Measure	24
4.10	Division 12: Amendments to the <i>Canada Small Business Financing Act</i> (clauses 161 to 163)	24
4.10.1	Proposed Measure	24
4.10.2	Loan Portfolio	25
4.11	Division 13: Amendments to the <i>Personal Information Protection and Electronic Documents Act</i> (clauses 164 to 166)	25
4.11.1	Proposed Measure	25
4.12	Division 18: Amendments to the Ending the Long-gun Registry Act (clauses 230 and 231)	26
4.12.1	Proposed Measure	26
4.12.2	Information Commissioner of Canada	27
4.12.3	Privacy Commissioner of Canada	27
4.13	Division 20: Sick Leave and Disability Programs (clauses 253 to 273)	27
4.13.1	Proposed Measure	27
4.13.1.1	Sick Leave	28
4.13.1.2	Short-term and Long-term Disability Programs	29
4.13.2	Projected Savings	29
4.13.3	Public Service Unions	29

APPENDIX A: Witnesses

APPENDIX B: Briefs

1 INTRODUCTION

Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures (short title: Economic Action Plan 2015 Act, No. 1), was introduced and read for the first time in the House of Commons on 7 May 2015.

As its full and short titles indicate, the purpose of Bill C-59 is to implement the government's overall budget policy, introduced in the House of Commons on 21 April 2015. Bill C-59 is the first implementation bill of the April 2015 budget. Established legislative practice would have this bill followed by a second budget implementation bill. However, given that a federal election is scheduled to take place in October 2015, it is possible that there will be only one bill implementing the April 2015 budget.

Bill C-59 is divided into three parts: Part 1 would implement income tax measures (clauses 2 to 28); Part 2 would implement various measures for families (clauses 29 to 40); and Part 3 would implement various measures by enacting and amending several Acts (clauses 41 to 273).

On 14 May 2015, the subject matter of Bill C-59 was referred to the Standing Senate Committee on National Finance for in-depth pre-study. To assist the Committee with its study, five other standing Senate committees were authorized to examine the subject matter of certain divisions of Bill C-59 in advance of its coming before the Senate:

- (a) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: Division 16 of Part 3;
- (b) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: Divisions 14 and 19 of Part 3;
- (c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: Division 15 of Part 3;
- (d) the Senate Standing Committee on National Security and Defence: Divisions 2 and 17 of Part 3; and
- (e) the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration: Division 10 of Part 3.

Therefore, Parts 1 and 2 and Divisions 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 18 and 20 of Part 3 of Bill C-59 were examined by the Standing Senate Committee on National Finance (the Committee). However, the Committee is responsible for conducting the clause by clause study of the entire bill.

As part of its pre-study on Bill C-59, which took place from 26 May 2015 to 3 June 2015, the Committee held a total of six meetings. Over the course of these meetings, the Committee heard from 47 witnesses from ten federal departments and agencies, as well as representatives from five organizations outside the federal government.

The full list of witnesses is found in Appendix A. Appendix B lists the submissions received by the Committee.

2 PART 1 – IMPLEMENTING INCOME TAX MEASURES AND RELATED MEASURES PROPOSED IN BUDGET 2015

During the Committee's study of Part 1, officials from the Department of Finance Canada explained the 12 measures contained in Part 1 and answered questions from Committee members.

2.1 Reduce the Required Minimum Amount that must be Withdrawn Annually from a Registered Retirement Income Fund, a Defined Contribution Registered Pension Plan or a Pooled Registered Pension Plan (clauses 2, 15, 17, 23 and 24)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* and the *Income Tax Regulations* to reduce the required minimum annual withdrawal factors. Under the current legislation and regulations, the factors used for calculating the minimum annual withdrawal amount are determined assuming a nominal rate of return of 7% and an index rate of 1% per year. Under the bill, given current conditions, the assumption should be a nominal rate of return of 5% and an index rate of 2% per year. This means that, for a 71 year old, the minimum annual withdrawal would drop from 7.38% to 5.28%. The minimum annual withdrawal would reach the maximum of 20% at age 95 rather than age 94.

The new factors to be used in calculating the minimum annual withdrawal amount would also be used for determining the minimum amount to be withdrawn each year from a defined contribution registered pension plan or a pooled registered pension plan.

The proposed amendments would be applicable as of 2015.

The Committee learned from Department of Finance Canada officials that this measure would reduce federal government revenues by \$670 million between 2015–2016 and 2019–2020.

2.2 Income Tax Exemption for New Benefits for Veterans (clause 3)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* by adding two new benefits to the list of those excluded from the calculation of a taxpayer's income, starting in the 2015 taxation year. These two benefits would be a "critical injury benefit" in the form of a single lump-sum payment of \$70,000 and a "family caregiver relief benefit," which would consist of an annual grant of \$7,238. These benefits would be established in clauses 214 and 217 respectively (Part 3, Division 17), which would amend the *Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act* (also known as the "New Veterans Charter").

2.3 Decrease in the Small Business Income Tax Rate (clauses 4, 10, 11 and 14)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* by gradually decreasing the small business tax rate from 11% to 9%, starting in January 2016. The small business tax rate would therefore be reduced by 0.5 of a percentage point per year for four years. The gross-up factor and tax credit for non-eligible dividends would also be reduced proportionally over the same period.

The Department of Finance Canada officials explained that the dividend tax credit would also be gradually decreased to reflect the fact that businesses benefiting from this measure would be paying less tax. They said this would ensure the principle of tax integration would be respected. According to this principle, individuals should pay the same total amount of tax, whether they earned income through a corporation or whether they earned income directly (not through a corporation).

The Committee learned that there is no single definition for the term "small business" in the *Income Tax Act*. For the purposes of the decrease in the small business income tax rate, it relies on a measure of its assets, applying to businesses whose taxable capital in Canada is less than or equal to \$10 million. Corporations that meet these criteria can take full advantage of the decrease in the small business tax rate on up to \$500,000 in revenue. This amount is gradually reduced for corporations making more than

\$10 million, to the point where corporations making \$15 million or more in taxable capital would no longer benefit from this measure.

2.4 Lifetime Capital Gains Exemption for Qualified Farm and Fishing Properties (clauses 5 and 7)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to increase from \$813,600 to \$1,000,000 the lifetime tax exemption for capital gains on the sale of qualified farm and fishing properties. This amendment would apply to the disposition of qualified farm or fishing properties occurring after 20 April 2015.

The Committee learned from the Department of Finance Canada officials that the land, buildings, equipment, quotas and leases, as well as shares of corporations that hold qualified farm and fishing property, are all assets that would be included in the lifetime capital gains exemption.

2.5 Home Accessibility Tax Credit (clauses 6, 8 and 9)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to introduce – as of the 2016 taxation year – a new, non-refundable home accessibility tax credit so that seniors and disabled persons can make their homes safer and more accessible.

The proposed credit would provide tax relief of 15% on up to \$10,000 worth of eligible expenditures per calendar year, per qualifying individual and per eligible dwelling. The \$10,000 limit would apply to each eligible dwelling even if more than one person eligible for the proposed tax credit resides there. Eligible expenses would include renovations, repairs and maintenance, as well as the purchase or rental of equipment and certain devices.

The tax credit would apply to disabled persons who are eligible for the federal Disability Tax Credit and to persons who are 65 or older in the particular taxation year.

The Department of Finance Canada officials indicated that a taxpayer could claim the non-refundable home accessibility tax credit for a qualifying relative who lives with the taxpayer. If the relative of the taxpayer lives in their own house, the taxpayer must claim the relative as a dependent or claim the caregiver credit for that relative in order to claim the home accessibility tax credit.

2.6 Extension of the Mineral Exploration Tax Credit (clause 12)

The Mineral Exploration Tax Credit is a mechanism that allows a company to incur qualifying Canadian mineral exploration expenses and renounce these expenses to their flow-through share investors. In so doing, the company does not need to deduct the expenses from its income; rather, it passes its expenses on to its flow-through share investors, who can deduct those expenses against their own taxable income. In addition, the Mineral Exploration Tax Credit provides a further benefit to flow-through share investors, in the form of an additional 15% non-refundable tax credit for eligible Canadian mineral exploration expenses that are passed on to flow-through share investors. The purpose of this mechanism is to ensure that mining companies can raise capital more effectively.

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to extend the eligibility period of the Mineral Exploration Tax Credit. With this change, the Mineral Exploration Tax Credit would be available for eligible mineral

exploration expenses incurred by a corporation after March 2015 and before 2017 under a flow-through share agreement entered into after March 2015 and before April 2016.¹

The Mineral Exploration Tax Credit was first announced in the Economic Statement and Budget Update of 18 October 2000. It has since been extended several times, most recently in the 2014 federal budget.²

The Committee learned from the Department of Finance Canada officials that the Mineral Exploration Tax Credit is available to all companies engaged in mineral exploration activities. According to officials, in practice, it is junior mining companies that issue flow-through shares. They explained that larger companies, when they are profitable, undertake the exploration expenses themselves and use the deductions to reduce their own tax payable.

According to the Department of Finance Canada officials, in 2013, over 250 companies issued flow-through shares and 19,000 individual investors claimed the tax credit. They explained that the Mineral Exploration Tax Credit has helped junior mining companies raise more than \$5.5 billion in equity since 2006.

2.7 Tax Deferral on Patronage Dividends Paid in Shares to Members of an Eligible Agricultural Cooperative (clause 13)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to extend, by five years, the measure to allow a tax deferral on patronage dividends paid in shares to members of an eligible agricultural cooperative. Under the current legislation, a share must have been issued after 2005 and before 2016 to be eligible for this tax deferral. The bill proposes to extend this measure by making it applicable to eligible shares issued before 2021.

2.8 Registered Disability Savings Plan (clause 16)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to extend, to 2019, a temporary provision that would allow a qualifying family member to become the plan holder of a registered disability savings plan for an adult who may not have the legal capacity to enter into a contract.

The temporary provision was enacted in 2012 to give the provinces and territories time to amend their legislative frameworks regarding legal capacity in the context of establishing a registered disability savings plan.

According to the Department of Finance Canada officials, this measure is intended to give the provinces sufficient time to amend their provincial laws. They said that a number of provinces already have laws that reflect the intent of the federal measure, which aims to help individuals in situations where it is difficult to have the person legally certified as lacking the capacity to enter into a contract.

The Department of Finance Canada officials added that 14,000 new Registered Disability Savings Plans are opened every year. They said that there are now a total of 101,000 people with Registered Disability Savings Plans, for a total amount invested of \$2 billion.³

¹ Department of Finance Canada, [Explanatory Notes Relating to the Income Tax Act and Related Legislation](#), May 2015.

² Department of Finance Canada, [The Road to Balance: Creating Jobs and Opportunities](#), 11 February 2014, p. 137.

³ The total amount invested includes the Canada Disability Savings Bond, the Canada Disability Savings Grant and private contributions.

2.9 Registration of Certain Foreign Charitable Foundations as Qualified Donees (clause 18)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to allow, in certain circumstances, the Minister of National Revenue to register foreign charitable organizations as qualified donees for a 24-month period. To be eligible, these foreign charitable organizations would have to receive a gift from the federal government and would have either to carry on relief activities in response to a disaster, to provide urgent humanitarian aid, or to carry on activities in the national interest of Canada. This measure would apply on the date that the bill receives Royal Assent.

The Committee learned from the Department of Finance Canada officials that the decision to approve a foreign charitable organization will be made by the Canada Revenue Agency in consultation with the Minister of Finance. According to officials, this measure will give the government greater flexibility without additional associated costs.

2.10 Increase of the Annual Tax-Free Savings Account Dollar Limit (clause 19)

Part 1 would increase the annual contribution limit for tax-free savings accounts from \$5,500 to \$10,000 beginning in the 2015 calendar year. This amount would not be indexed and would remain at that level for subsequent years.

The Department of Finance Canada officials indicated that, since this measure was announced in the 2015 federal budget, the Canada Revenue Agency is accepting contributions from individuals to their tax-free savings accounts up to the new limit of \$10,000. They informed the Committee that this approach is in line with how the Canada Revenue Agency operates when new taxation measures are introduced, that is, from the moment the budget is introduced in the House of Commons, it administers the new measures even though the supporting act has not yet been approved by Parliament.

2.11 Reduction of the Remittance Frequency for New Employers (clauses 20, 27 and 28)

Currently, new employers must make monthly source deduction remittances (individual income tax and the employee portions of Canada Pension Plan contributions and employment insurance premiums) to the Receiver General for a 12-month period. Afterward, they may begin making quarterly remittances to the Receiver General if their average monthly remittance was under \$3,000 and if, during the preceding 12 months, they submitted all of their Goods and Services Tax returns on time and complied with the remittance and payment conditions stipulated in the *Income Tax Act*, the *Canada Pension Plan*, the *Employment Insurance Act* and Part IX of the *Excise Tax Act*.

The bill would amend the *Income Tax Regulations*, the *Canada Pension Plan Regulations* and the *Insurable Earnings and Collection of Premiums Regulations* to provide, beginning in 2016, new employers whose monthly source deduction remittances are under \$1,000 with the option of making remittances to the Receiver General on a quarterly, rather than a monthly, basis without having to wait 12 months. However, this option would not be available if one of the above conditions was no longer met.

The Department of Finance Canada estimates that the \$1,000 monthly source deduction remittances correspond to the deductions related to one employee at an annual salary of up to \$43,500, depending on the province, and that, each year, 80,000 new employers could benefit from this measure.

2.12 Accelerated Capital Cost Allowance for Manufacturing and Processing Equipment (clauses 21, 22, 25 and 26)

Part 1 would amend the *Income Tax Regulations* to introduce an accelerated capital cost allowance rate of 50% on a declining balance basis for qualifying manufacturing and processing equipment⁴ acquired by a taxpayer after 2015 and before 2026 primarily for use in Canada for the manufacturing and processing of goods for sale or lease.

The Department of Finance Canada officials explained that a temporary measure was introduced in 2007 that provided a 50% straight-line depreciation rate for qualifying manufacturing and processing equipment.

According to officials, while the declining balance method slows the full depreciation of the cost of the asset compared with the straight-line depreciation method, the fact that the proposed measure will be in place for a 10-year period will give companies in the manufacturing and processing industry the ability to better plan their investments. They said that the proposed measure responds to industry requests in that area, as companies wanted more stability so they could plan their capital investments in manufacturing and processing equipment over a longer period of time.

3 PART 2 – IMPLEMENTING VARIOUS MEASURES FOR FAMILIES

The Committee welcomed officials from the Department of Finance Canada and Employment and Social Development Canada as part of its study of Part 2. They spoke about the proposed measures and answered the questions from Committee members. In addition, the Committee heard the testimony of representatives from the Canadian Taxpayers Federation.

3.1 Division 1: Amendments to the *Income Tax Act*

3.1.1 Child Care Expense Deduction (clause 29)

The current *Income Tax Act* allows taxpayers to deduct from their taxable income an amount paid to a third party for child care. The existing maximum deductible amount is \$10,000 for a child with disabilities, \$7,000 for children under 7 years of age at the end of the year, and \$4,000 for children between the ages of 7 and 16 at the end of the year. The maximum amount that can be deducted is two thirds of the taxpayer's income for the tax year. When the child's parents are together, the spouse or common-law partner with the lower income must claim the deduction; the claim amount is capped at two thirds of the lower-income taxpayer's earned income.⁵

Part 2 would amend the *Income Tax Act* to increase the deductible amounts. The increased amounts would be \$11,000 for children with disabilities, \$8,000 for children under 7 years of age at the end of the year, and \$5,000 for children between the ages of 7 and 16 at the end of the year. These amounts would apply to the 2015 taxation year and subsequent years.

⁴ The assets considered to be qualified manufacturing and processing equipment will be listed in class 53 of subsection 1100(1) of the *Income Tax Regulations*.

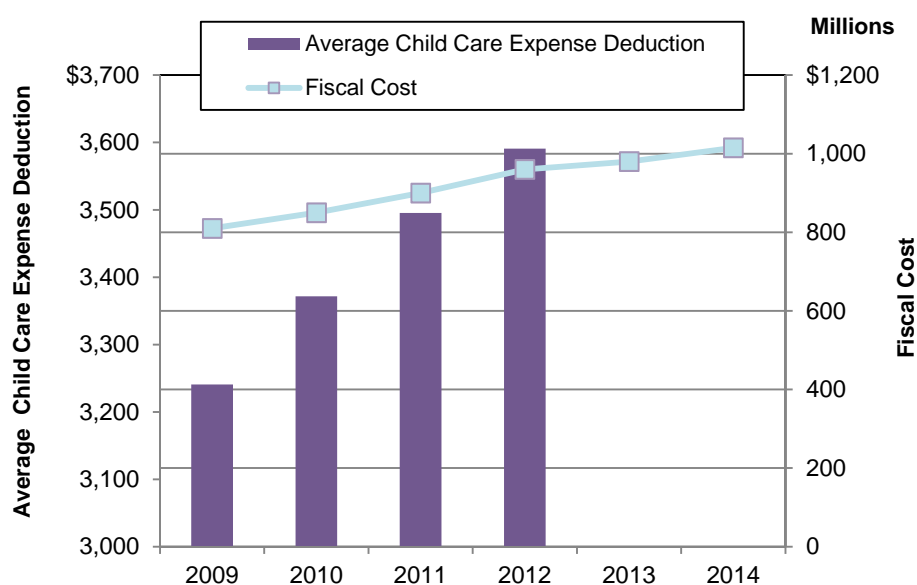
⁵ In some situations, the parent with the higher income may claim the deduction, such as when the parent with the lower income is pursuing post-secondary studies at a designated educational institution.

According to Department of Finance Canada officials, the cost of this measure would be \$15 million in 2014–2015, \$65 million in 2015–2016 and \$395 million total between 2014–2015 and 2020–2021.

Appearing on behalf of the Canadian Taxpayers Federation,⁶ Aaron Wudrick, Federal Director, indicated that the organization he represents is strongly in favour of this measure. He added that the federal government should consider amending the legislation to provide the same deduction for one parent paying their stay-at-home spouse to look after their children at home.

Figure 1 shows, over the 2009 to 2014 taxation years, the federal fiscal cost of the child care expense deduction and the average child care expense deduction claimed by individuals on their personal income tax returns. The average child care expense deduction claimed by individuals ranged between \$3,200 and \$3,600 over the 2009 to 2012 period.

Figure 1 – Federal Fiscal Cost for the Child Care Expense Deduction and the Average Child Care Expense Deduction Claimed, 2009–2014 Taxation Years



Notes: The federal fiscal costs for 2009 to 2012 are estimates; the costs for 2013 and 2014 are projections. Data for the average child care expense deduction claimed by individuals for the 2013 and 2014 taxation years are not available.

Sources: Figure prepared using data obtained from Canada Revenue Agency, [Preliminary Statistics](#), various years, and Department of Finance Canada, [Tax Expenditures and Evaluations 2014](#).

⁶ The Canadian Taxpayers Federation is a federally incorporated, not-for-profit citizen's group dedicated to lower taxes, less waste and accountable government. The Canadian Taxpayers Federation was founded in Saskatchewan in 1990 when the Association of Saskatchewan Taxpayers and the Resolution One Association of Alberta joined forces to create a national taxpayers organization. Today, the Canadian Taxpayers Federation has 84,000 supporters nation-wide.

3.1.2 Child Tax Credit (clause 30)

The *Income Tax Act* provides a non-refundable tax credit to the parent of a child under the age of 18 at the end of the taxation year who normally resides in that parent's household together with another parent.⁷ In other cases, the child tax credit may be claimed by the parent who is eligible for the equivalent-to-spouse tax credit in respect of the child.

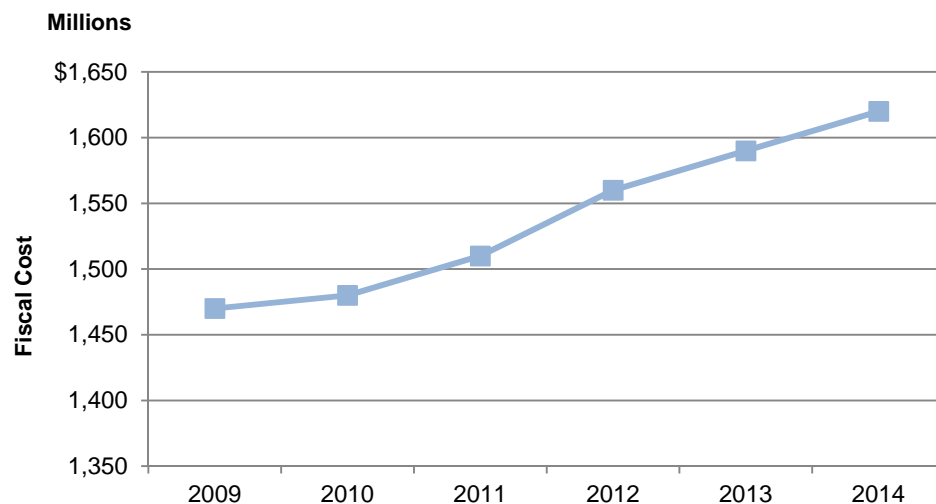
Part 2 would amend the *Income Tax Act* to repeal this tax credit as of the 2015 tax year, with certain exceptions. For example, individuals with a child under the age of 18 at the end of the taxation year who is dependent on them for support due to mental or physical infirmity can still claim this tax credit for that child.

According to the Department of Finance Canada officials, the Child Tax Credit represents \$338 (\$2,255 * 15%) annually per eligible child. They added that, since the Child Tax Credit is a non-refundable credit, the parent of the eligible child must pay at least \$338 in federal tax to fully benefit from this credit.

The Committee learned from the Department of Finance Canada officials that eliminating the Child Tax Credit would save the federal government \$435 million in 2014–2015 and \$1.75 billion in 2015–2016.

Figure 2 shows the federal fiscal cost of the child tax credit over the 2009 to 2014 taxation years.

Figure 2 – Federal Fiscal Cost of the Child Tax Credit, 2009–2014 Taxation Years



Note: The federal fiscal costs for 2009 to 2012 are estimates; the costs for 2013 and 2014 are projections.

Source: Figure prepared using data obtained from Department of Finance Canada, [Tax Expenditures and Evaluations 2014](#).

⁷ If the child resides with both parents, either parent may claim the credit.

3.1.3 Family Tax Cut Credit (clauses 31 to 34)

Part 2 would amend the *Income Tax Act* to introduce a family tax cut credit with a maximum value of \$2,000.

The proposed tax credit could be claimed by a parent with a child under the age of 18 at the end of the year who resides with that parent and their spouse or common-law partner. Only one parent would be able to claim the credit for a taxation year, and both parents would be required to file an income tax return for that tax year.

While the calculation for the tax credit for the family tax cut credit could in some cases be subject to a number of technical points, it essentially comes down to the difference between the following:

- 1) The combined amount of tax both spouses should usually pay; and
- 2) The combined amount of tax both spouses should pay if the higher-income-earning spouse were able to notionally transfer half of the difference between the income (up to \$50,000) of both spouses to the lower-income-earning spouse.

This difference would correspond to the amount (up to a maximum of \$2,000) of the family tax cut credit that one of the spouses could claim. The Department of Finance Canada officials indicated that the parents could not claim the family tax cut credit in a tax year during which one of the parents declared bankruptcy or chose to split their pension income, pursuant to the *Income Tax Act*.

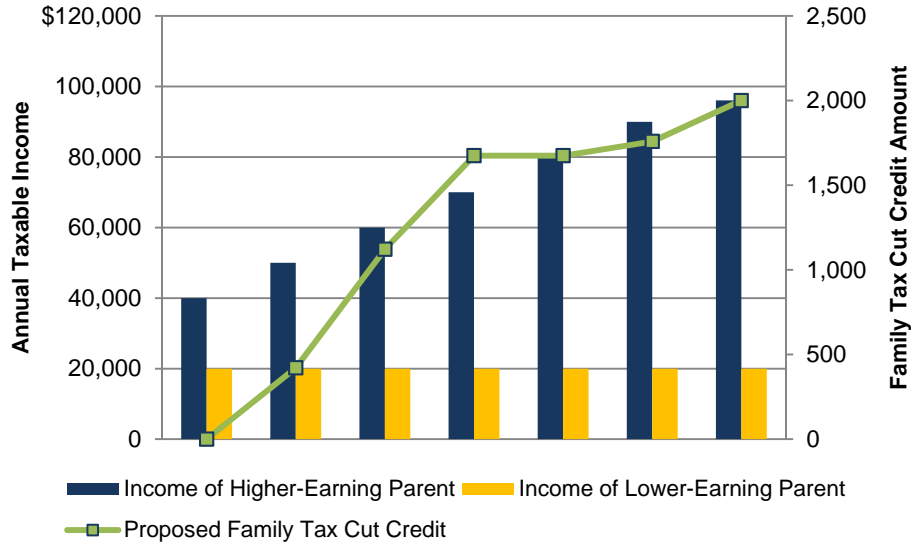
In addition, the child is deemed to have lived with a parent for the entire tax year in the following cases: the child is adopted, the parent marries or becomes a common-law partner, the child dies or the parent becomes a Canadian resident.

Appearing on behalf of the Canadian Taxpayers Federation, Aaron Wudrick indicated that the Canadian Taxpayers Federation agreed with the underlying principles of this measure. Its primary criticism about the family tax cut credit was that it provides no relief for single-parent families. According to the Canadian Taxpayers Federation, it would be reasonable to consider situations where a single parent could split their income with certain eligible dependants in order to ensure they could also benefit from this tax relief measure.

The proposed family tax cut credit would apply to the 2014 taxation year and subsequent years.

Figure 3 presents the amount of the proposed family tax cut credit for couples with a child under the age of 18 for various levels of primary income and a secondary income amount of \$20,000. According to Figure 3, for the 2014 taxation year, the \$2,000 maximum amount of the proposed family tax cut credit occurs when the annual income of the primary earner is greater than \$96,000, and no credit is received when the annual income of the primary earner is \$40,000 or less.

Figure 3 – Amounts in Relation to the Proposed Family Tax Cut Credit for Two-Earner Couples, Various Income Levels for the Higher-Earning Spouse and an Income of \$20,000 for the Lower-Earning Spouse, 2014 Taxation Year

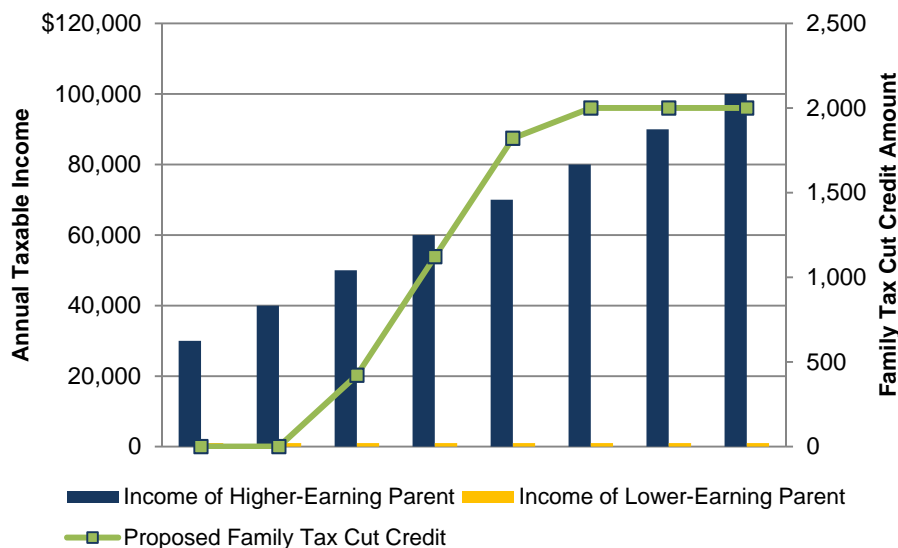


Notes: It is assumed that no tax deductions are claimed, both parents are under the age of 65, and the parents have one child under the age of 18. It is also assumed that the following non-refundable tax credits are claimed: spouse or common-law partner status, child tax credit (by the higher-income parent), the Canada employment amount and the proposed family tax cut credit.

Source: Calculations using formulas contained in Bill C-59 and sections 117 and 118 of the *Income Tax Act*.

Figure 4 presents the proposed family tax cut credit amount for single-earner couples with various levels of primary income and with one child under the age of 18. According to Figure 4, for the 2014 taxation year, an annual taxable income that exceeds \$80,000 results in the \$2,000 maximum amount of the proposed family tax cut credit, while an eligible single-earner couple with an annual taxable income of \$40,000 or less receives no credit.

Figure 4 – Amounts in Relation to the Proposed Family Tax Cut Credit for Single-Earner Couples, Various Income Levels, 2014 Taxation Year



Notes: It is assumed that no tax deductions are claimed, both parents are under the age of 65, and the parents have one child under the age of 18. It is also assumed that the following non-refundable tax credits are claimed: spouse or common-law partner status, child tax credit (by higher-income parent), the Canada employment amount and the proposed family tax cut credit.

Source: Calculations from formulas contained in Bill C-59 and sections 117 and 118 of the Income Tax Act.

3.2 Division 2: Amendments to the *Universal Child Care Benefit Act* and the *Children’s Special Allowances Act*

3.2.1 *Universal Child Care Benefit Act* (clauses 35, 36, 37 and 40)

Part 2 would amend the *Universal Child Care Benefit Act*⁸ to increase the age of a qualified dependent from 6 years of age and under to 18 years of age and under.

Part 2 would increase the maximum yearly benefit payable to an eligible parent for each child under the age of 6 from \$1,200 to \$1,920; and to create a new maximum yearly benefit of \$720 for an eligible parent for each child who is 6 years of age or older but under 18 years of age.⁹

Part 2 would increase the monthly benefit paid to a parent for each child in shared-custody that is under the age of 6 from \$50 to \$80; and, in all other cases, to increase the monthly benefit paid to a parent for

⁸ The Universal Child Care Benefit provides a maximum benefit of \$1,200 per year to a parent for each child who is under the age of 6. Section 56(6) of the *Income Tax Act* requires the parent to include the amount in his/her taxable income.

⁹ An eligible parent is described in the definition of “eligible individual” in section 122.6 of the *Income Tax Act*. The term includes an individual who resides in the same household as the eligible dependent, and is the parent who is primarily responsible for the care and upbringing of the dependent.

each child under the age of 6 from \$100 to \$160. The increased benefits would commence on 1 January 2015.

As well, Part 2 would create two benefits: a monthly benefit of \$30 payable to a parent for each child in shared-custody who is 6 years of age or older but under 18 years of age; and, in all other cases, a new monthly benefit of \$60 payable to a parent for each child who is 6 years of age or older but under 18 years of age. The new benefits would commence on 1 January 2015.

Employment and Social Development Canada officials added that eligible parents should receive a payment by cheque or direct deposit from the federal government at the end of the month of July 2015. This payment would include the amounts from January to July 2015.

Appearing on behalf of the Canadian Taxpayers Federation, Aaron Wudrick, Federal Director, indicated that the Canadian Taxpayers Federation was in favour of this measure. He added that, as regards the Universal Child Care Benefit, the Canadian Taxpayers Federation would prefer tax relief measures to entitlement programs.

3.2.2 *Children's Special Allowances Act* (clauses 38 to 40)

Part 2 would amend the *Children's Special Allowances Act*¹⁰ to increase, from \$100 to \$160, the monthly special allowance supplement paid to a person, department, agency or institution responsible for the care and maintenance of a child who, at the beginning of the month for which the allowance is payable, is under the age of 6. The increased benefits would commence on 1 January 2015.

As well, Part 2 would create a monthly special allowance supplement of \$60 payable to a person, department, agency or institution responsible for the care and maintenance of a child who, at the beginning of the month for which the allowance is payable, is 6 years of age or older but under 18 years of age. The new benefit would commence on 1 January 2015.

The Committee learned that eligible beneficiaries would receive a payment by cheque or direct deposit from the federal government at the end of the month of July 2015. This payment would include the amounts from January to July 2015.

4 PART 3 – IMPLEMENTING VARIOUS MEASURES

4.1 Division 1: Enactment of the Federal Balanced Budget Act (clause 41)

Officials from the Department of Finance Canada and representatives from the Canadian Taxpayers Federation appeared before the Committee to discuss Division 1 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure. Witnesses spoke about provisions related to a projected deficit, provisions related to a recorded deficit that was not projected, and key definitions. They also answered questions regarding the contingency fund.

¹⁰ The special allowance under the *Children's Special Allowances Act* is based on the Canada Child Tax Benefit. It is a tax-free monthly payment to agencies and foster parents who are licensed by a provincial or federal government to provide for the care and education of children under the age of 18 who reside in Canada and are not in the care of their parents.

4.1.1 Proposed Measure

Division 1 would enact the Federal Balanced Budget Act. Starting in 2015–2016, the Act would impose a number of obligations on the Minister of Finance in relation to a deficit that is projected in a federal budget, or a deficit that was not projected in a budget but is recorded in the Public Accounts of Canada.

In particular, the Act would require any surplus recorded in the Public Accounts of Canada in respect of a fiscal year to be applied to reduce the “federal debt,” which is defined in section 2 as the accumulated deficit as stated in the Public Accounts of Canada.

The Minister of Finance explained to the Committee that deficits that take place outside recessions or extraordinary situations, such as a war or a natural disaster, with a cost of at least \$3 billion would be deemed imprudent¹¹.

4.1.1.1 Provisions Related to a Projected Deficit

Officials explained that section 6 of the Federal Balanced Budget Act would require the Minister of Finance to appear before the House of Commons Standing Committee on Finance within 30 sitting days after he or she tables a budget in the House of Commons that projects an “initial deficit” in an “open fiscal year” or in the following fiscal year. An “initial deficit” would be a deficit projected in the fiscal year following a fiscal year in which a balanced budget was projected or recorded. An “open fiscal year” would be the first fiscal year covered by budget projections for which no financial statements have been reported in the Public Accounts of Canada. The Minister would need to explain the reasons for the projected deficit and present a plan for returning to balanced budgets. The plan would need to indicate the period within which a balanced budget is to be achieved and would include the measures described below.

If the projected deficit is due to a recession or extraordinary situation that, at the time that the budget is tabled, either has occurred, is occurring or is forecast to occur, section 7(1) would require the plan to prohibit an increase in the operating budget of any government entity to fund annual wage increases and to impose a “pay freeze” for the Prime Minister, ministers, ministers of State and deputy ministers. Under section 7(2), the operating budget and pay freezes would take effect on the first day of the fiscal year following the end of the recession or extraordinary situation, and remain in effect until a balanced budget is recorded in the Public Accounts of Canada. As discussed below, the terms “recession” and “extraordinary situation” would be defined in the Federal Balanced Budget Act.

If the projected deficit is for other reasons, section 8 would require the plan to include an operating budget freeze and a 5% pay reduction for the Prime Minister, ministers, ministers of State and deputy ministers. These measures would take effect on 1 April of the year that the budget is tabled, and remain in effect until a balanced budget is recorded in the Public Accounts of Canada.

As well, until a balanced budget is recorded in the Public Accounts of Canada in a year covered by the Minister’s plan for returning to balanced budgets, section 6(2) would require the Minister to make annual appearances before the House of Commons Standing Committee on Finance to present an updated plan.

¹¹ The term “imprudent” does not appear in the proposed Federal Balanced Budget Act.

4.1.1.2 Provisions Related to a Recorded Deficit that was Not Projected

Like section 6(1), section 9 would require the Minister of Finance to appear before the House of Commons Standing Committee on Finance within 30 sitting days following the tabling of the Public Accounts of Canada if a deficit that was not projected in a budget is recorded in those Public Accounts in respect of a fiscal year. The Minister would need to explain the reasons for the deficit and present a plan for returning to balanced budgets. The plan would need to indicate the period within which a balanced budget will be achieved and include an operating budget freeze and either a pay freeze or a pay reduction, depending on the reasons for the deficit.

If the recorded deficit is due to a recession or an extraordinary situation that, at the time that the Public Accounts of Canada are tabled, either has occurred or is occurring, section 10(1) would require operating budget and pay freezes to take effect on the first day of the fiscal year following the end of the recession or extraordinary situation, and to remain in effect until a balanced budget is recorded in the Public Accounts of Canada.

If the recorded deficit is for other reasons, section 11 would require an operating budget freeze and a 5% pay reduction to take effect on 1 April of the following year, and to remain in effect until a balanced budget is recorded in the Public Accounts of Canada.

4.1.1.3 Key Definitions and Other

Under the Federal Balanced Budget Act, a “balanced budget” would be defined as a budget in which total expenses for a fiscal year do not exceed total revenues for that year. Revenues would be calculated before the subtraction of any amounts to be set aside for contingencies. A “recession” would be defined as a period of at least two consecutive quarters of negative growth in Canadian real gross domestic product, as reported by Statistics Canada. Finally, an “extraordinary situation” would be defined as a situation that results in an aggregate direct federal cost exceeding \$3 billion that is caused by:

- a natural disaster or other unanticipated emergency of national significance; or
- an act of force or violence, war or threat of war, or other armed conflict.

Under sections 7(3) and 10(2), for the purposes of the Act, a recession would end in the fiscal year in which Statistics Canada reports a second consecutive quarter of positive Canadian real gross domestic product growth. In the case of a recorded deficit, section 10(2) would specify that an extraordinary situation ends in the fiscal year in which the Public Accounts of Canada recording a deficit due to that situation are tabled; the Act would not specify when an extraordinary situation ends in the case of a projected deficit.

Under section 12, if a budget projects a deficit due to a recession that, at the time that the budget is tabled, either has occurred, is occurring or is forecast, any measures required by the Act that are already in effect would cease to be in effect, and those that were to take effect because of another projected or recorded deficit would not take effect; they would be replaced by the measures required by the Act in relation to the most recent budget that projects a deficit due to a recession. Officials explained that the goal of this section is to avoid pro-cyclical fiscal policies that reduce spending during a recession.

Finally, the Schedule to the Federal Balanced Budget Act would list the persons who are considered to be deputy ministers for the purposes of the Act. Under section 13, the Schedule could be amended by order of the Governor in Council.

4.1.2 Contingency Fund

The Committee questioned officials with regards to the contingency fund included in federal budgets. Officials indicated that for the purpose of the Act, the budgetary balance would only be the revenues minus the expenses for a given fiscal year without taking into account the contingency fund as it is indicated in the definition of a “balanced budget.”

4.1.3 Canadian Taxpayers Federation

Representatives from the Canadian Taxpayers Federation said that they welcome the fact that the federal government proposed balanced budget legislation and will support balanced budgets whether the proposed measure is adopted or not.

4.2 Division 3: Intellectual Property (clauses 44 to 72)

Officials from Industry Canada and representatives from the Intellectual Property Institute of Canada appeared before the Committee to explain Division 3 Part 3 and answer Committee members’ questions about the proposed measure. During their testimony, witnesses spoke about the extension of time limits, the correction of errors and communication between patent and trade-mark agents and their clients. They also discussed the coming into force of the proposed measure.

The Committee also received written submissions from the Federation of Law Societies of Canada, the Law Society of British Columbia and La Chambre des notaires du Québec regarding the proposed measure.

4.2.1 Proposed Measure

Division 3 would amend the *Industrial Design Act*, the *Patent Act* and the *Trade-marks Act*. The amendments would provide greater flexibility in administering these Acts by extending the time limits applicable in unforeseen circumstances and providing the government with the authority to make regulations for obvious errors.

Division 3 would also amend the *Patent Act* and the *Trade-marks Act* to ensure that communications between patent or trade-mark agents and their clients are privileged the same way as a communication that is subject to solicitor-client privilege or, in civil law, to professional secrecy of advocates and notaries.

Officials from Industry Canada told the Committee that the proposed amendments aim at further modernizing the administration of intellectual property in Canada in order to make Canada a more attractive place to invest and to protect intellectual property. They added that the proposed amendments would make the Canadian intellectual property system easier to use by companies and would provide greater flexibility and certainty in that system.

4.2.1.1 Extension of Time Limits

In response to a question from a Committee member, officials stated that the unforeseen circumstances provisions have been a long-standing request of the Intellectual Property Institute of Canada. They

explained that situations such as the ice storm that took place in Ottawa or the floods in Calgary created situations where employees were unable to go to their places of business. However, according to the current provisions, deadlines do not get extended as long as the Industry Canada office located in Gatineau is open for business.

Representatives from the Intellectual Property Institute of Canada confirmed that they have been advocating for this proposed amendment for several years as it would help avoid unintentional loss of intellectual property rights in cases of force majeure events. They added that this proposed improvement would not lead to any costs to the federal government.

4.2.1.2 Correction of Errors

Officials mentioned that the current provisions deal with clerical errors, which have been narrowly construed by the courts and thus limit Industry Canada's abilities to correct certain errors. The expansion of this ability would allow agents representing their clients to deal with errors that arise, such as the names of inventors or applicants.

The Committee was told that out of the approximately 500 requests for correction of errors that Industry Canada receives each year, 30% are rejected because they do not fall within the scope that the courts have defined as what constitutes a clerical error.

4.2.1.3 Communication between Patent and Trade-mark Agents and their Clients

According to officials, this amendment would allow patent or trade-mark agents to have open and frank discussions with their clients, which would result in higher intellectual property quality advice.

In response to a question from a Committee member, officials said that many patent or trade-mark agents are also lawyers. Since the courts currently make a distinction between their two titles, if they act as patent or trade-mark agents versus lawyers, their communication as patent or trade-mark agents is not protected and could therefore be divulged in courts. They added that often the type of discussion held between patent or trade-mark agents and their clients is about their business strategies in order to identify the best way to protect their inventions and would then be considered privileged and not be disclosed in legal proceedings.

Representatives from the Intellectual Property Institute of Canada told the Committee that communications between patent or trade-mark agents and their clients is considered confidential in other jurisdictions, such as the United Kingdom, Australia and New Zealand as opposed to Canada. They added that this difference places Canadian innovators at a disadvantage in asserting their intellectual property rights in litigation in Canada or in other jurisdictions. They therefore support the proposed amendment and said that it would allow Canadian businesses to be more competitive in Canada and overseas as they would be able to speak openly with their intellectual property advisers in order to obtain advice in protecting their inventions and trademarks.

4.2.2 Coming into Force

Division 3 also contains coordinating amendments and coming into force provisions related to the coming into force of certain provisions of previous budget implementation bills. *Economic Action Plan 2014 Act, No. 1* amended the *Trade-marks Act*, while *Economic Action Plan 2014 Act, No. 2* amended the *Industrial Design Act* and the *Patent Act*, although not all of their provisions have come into force yet.

The coordinating amendments and coming into force provisions of Division 3 provide that they would be the provisions applicable to the coming into force of the provisions of these various bills.

4.2.3 Law Societies

In their written submissions to the Committee, the Federation of Law Societies of Canada, the Law Society of British Columbia and La Chambre des notaires du Québec indicated that Industry Canada did not complete the consultation it undertook last year on the proposal to protect communications between patent and trade-mark agents and their clients. They recommended the Committee remove the proposed measure amending the *Patent Act* and the *Trade-marks Act* from Bill C-59 as they believe it is inappropriate to proceed with this proposed measure until a full consultation on the proposed amendments has been undertaken and the implications have been studied.

4.3 Division 4: Compassionate Care Leave and Benefits (clauses 73 to 80)

Officials from Employment and Social Development Canada and representatives from the Canadian Home Care Association appeared before the Committee to explain Division 4 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure. During their testimony, officials also spoke about current compassionate care benefits, the reinstatement of employees, the funding and benefit amount, as well as the coming into force of the proposed measure.

4.3.1 Current Compassionate Care Benefits

Officials indicated that currently, Employment Insurance provides six weeks of compassionate care benefits for employees and self-employed Canadians that have opted into the Employment Insurance program. Once a doctor signs a medical certificate attesting to the fact that a person is seriously ill with a significant risk of death within 26 weeks, a family member who is eligible for the Employment Insurance program could take six weeks of compassionate care benefits.

Under the *Canada Labour Code*, which applies to federally regulated enterprises, an employee could take a total of eight weeks of leave to provide care and support to a family member who has a serious illness with a significant risk of death within 26 weeks.

4.3.2 Proposed Measure

Division 4 would extend the maximum duration of compassionate care leave, under the *Employment Insurance Act*, from 6 to 26 weeks and under the *Canada Labour Code*, from 8 to 28 weeks. According to officials, the amendment to the *Canada Labour Code* would cover the 26 weeks of Employment Insurance benefits plus the two-week waiting period for a claimant to avail him or herself of those benefits.

Division 4 would also extend both the period during which employees are entitled to the leave of absence and the period during which benefits are payable from 26 to 52 weeks following either: (1) the issuance of the medical certificate, or (2) the week when leave was taken if it was before the issuance of the certificate. This proposed change would allow for the possibility of taking leave and receiving benefits after the 26-week period of significant risk of death mentioned in the medical certificate. An additional medical certificate would not be necessary in such cases as the initial certificate would still be considered valid in order to avoid adding unnecessary burden to families and medical professionals. According to officials, if the family member facing death is still alive after 52 weeks, employees and self-

employed Canadians would have the possibility of qualifying again for another compassionate care benefit.

As the compassionate care leave can be shared amongst any number of family members who are providing care, employees caring for the same family member would share the 28 weeks.

According to officials, the proposed changes are to give families more flexibility: a larger benefit, an additional number of weeks, as well as more flexibility in determining how to draw down the compassionate care benefits.

Officials clarified that the eligibility requirements for the compassionate care leave, the necessity of obtaining a medical certificate and the notice requirement to the employer would all remain the same. Furthermore, all reinstatement provisions currently under the *Canada Labour Code* would continue to apply to compassionate care leave.

The Minister of Finance told the Committee that this proposed measure would benefit approximately 6,900 claimants each year.

4.3.3 Reinstatement of Employees

In response to a question from a Committee member, officials indicated that the *Canada Labour Code* provides that the employer must reinstate the employee in the same job at the end of the leave. However, if there are valid reasons not to do so – for example, the job no longer exists – then the employee must be reinstated in a comparable position with the same wages and benefits. In instances where there would have been changes in wages or benefits during the employee's absence, he or she would be entitled to the same treatment as those he or she would have been entitled to had he or she been in the workplace.

The Committee was told that once the 28 weeks are used, there would be no additional job protection under the *Canada Labour Code*. However, employers could offer additional leave and negotiate with unions for longer compassionate care benefits in collective agreements.

4.3.4 Funding and Benefit Amount

Officials stated that the Employment Insurance program would pay for the proposed additional Compassionate Care Benefits. However, employers would have to continue to pay employees' benefits.

They explained that the current maximum weekly benefit is about \$520 per person, which is calculated by evaluating their earnings over the previous 52 weeks, up to the maximum insurable earnings – \$49,500 in 2015. The maximum that a person could receive in 2015 is approximately \$3,120, and it would increase to about \$13,520 with the proposed measure.

4.3.5 Coming into Force

The proposed amendments to the *Canada Labour Code* and the *Employment Insurance Act* would come into force concurrently on 3 January 2016.

4.3.6 Canadian Home Care Association

Representatives from the Canadian Home Care Association told the Committee that they support the proposed extension of the compassionate care benefit. However, they recommended that the requirement of a medical certificate attesting to the fact that a family member is seriously ill with a significant risk of death within 26 weeks be eliminated and replaced by the need to present a medical certificate stating that the family member is seriously ill and therefore requires palliative care. They added that the World Health Organization defines palliative care as being applicable for patients with life-threatening illnesses.

4.4 Division 5: Amendments to the *Copyright Act* (clauses 81 and 82)

Officials from Canadian Heritage appeared before the Committee to explain Division 5 of Part 3 and answer Committee members' questions about this proposed measure. They also discussed the term of protection and foreign performers.

4.4.1 Proposed Measure

Division 5 would amend the *Copyright Act* to extend the term of copyright protection for a published sound recording or a performer's performance fixed in a published sound recording from 50 to 70 years after publication. The proposed change would provide producers and performers with 20 additional years to control and/or make money on their recordings. Moreover, if the sound recording is published within this period of 50 years, the rights would be protected for 50 years from the time it is published. However, the current total amount of time that a sound recording or a performer's performance, as the case may be, fixed in a sound recording can be protected would be preserved at 100 years. Therefore, all sound recordings or performers' performances fixed in a sound recording that is still under copyright protection today would benefit from an additional 20 years of protection, as would all future sound recordings and performers' performances fixed in a sound recording.

Division 5 states that this extension of the term of copyright protection in a published sound recording or performer's performance fixed in a published sound recording would not have the effect of reviving a copyright that had expired on the coming into force of that Division.

Officials indicated that one of the intentions of the proposed measure was to ensure that performers would continue to benefit from copyright protection throughout their lifetime. They gave the example of Gilles Vigneault's song entitled "Mon pays," whose sound recording would no longer be protected by copyright as it was recorded in 1965. Therefore, that song would be in the public domain, which means that Mr. Vigneault would no longer be able to control the use or obtain financial compensation for that song unless the proposed measure is adopted.

4.4.2 Term of Protection

The Committee heard that the *Copyright Act* protects producers' rights – production companies and artist-performers – for a determined period called term of protection. During that term, producers and artist-performers can control the use or get financial compensation for their sound recordings, pieces of music or albums. According to officials, the financial compensation defined in the *Copyright Act* is a major source of revenues for creators.

4.4.3 Foreign Performers

In response to a question from a Committee member, officials indicated that the proposed measure would also benefit foreign performers and record labels as they would obtain the same degree of protection as Canadians due to the treaties to which Canada is a party. Similarly, Canadian performers and record labels already have 70 years of protection in some of Canada's major trading partners, such as in Europe and in the United States.

4.5 Division 6: Amendments to the *Export Development Act* (clauses 83 to 86)

Officials from Foreign Affairs, Trade and Development Canada and the Department of Finance Canada appeared before the Committee to explain Division 6 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure. They also discussed Export Development Canada's official development assistance budget and the next steps that would be taken should this proposed measure be adopted.

4.5.1 Proposed Measure

Division 6 would amend the *Export Development Act* to expand Export Development Canada's mandate in order to enable it to provide international development support. In particular, Export Development Canada could directly or indirectly provide development financing and other forms of development support that are consistent with Canada's international development priorities.

Division 6 would also require the Minister for International Trade to consult the Minister for International Development on matters relating to Export Development Canada's role in directly or indirectly providing development financing and other forms of development support.

The proposed changes would come into force on a day to be fixed by order of the Governor in Council.

Officials explained that Division 6 would amend the *Export Development Act* in order to add a development finance initiative to the Export Development Canada's current trade mandate, which would enable the organization to provide development finance and other types of development support in accordance with Canada's international development priorities. They added that the proposed measure would allow the organization to provide financing to projects in high-impact sections in developing countries that normally face challenges securing financing. According to officials, it would also enable more effective partnerships and partnering with the private sector in developing countries on projects that support development results.

In response to a question from a Committee member, officials stated that Canada is the only G7 country that does not have such an instrument.

4.5.2 Official Development Assistance Budget

In response to a question from a Committee member, officials said that Export Development Canada's official development assistance budget would keep the same activities and orientation and would continue to focus on alleviating poverty and pursuing development priorities. They added that the organization's main mechanism to achieve those objectives would remain the issuing of grants to private enterprises. However, with the proposed measure, Export Development Canada would be able to use other mechanisms such as loans, guarantees and equity stakes to work with any private-sector entity pursuing a business venture with a viable development outcome.

The Committee heard that the 2015 federal budget allocated a capitalization target of \$300 million to this proposed development finance initiative over five years, which would be in addition to Export Development Canada's official development assistance budget. It was also informed that this capitalization would not have a fiscal impact since Export and Development Canada is an enterprise consolidated into the books of the federal government. Moreover, the intention of the initiative would be to become self-financing as its operating expenses would be covered by revenues generated from its activities.

4.5.3 Next Steps

The Committee was told that if the proposed measure is adopted, Export Development Canada would have to establish in its five-year corporate plan a robust decision-making framework, composed of policies to guide its actions in terms of investment decisions and the sectors in which it operates, a budget, as well as the size and the scope of its work. It would also have to ensure that its decision-making framework does not crowd out potential sources of funds from private enterprises.

4.6 Division 7: Amendments to the *Canada Labour Code* related to Interns (clauses 87 to 93)

Officials from Employment and Social Development Canada appeared before the Committee to explain Division 7 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure. During their testimony, they also spoke about the coming into force of the proposed measure.

4.6.1 Proposed Measure

Division 7 includes a series of amendments to the *Canada Labour Code* that would extend certain work-related protections under the Code to interns¹² in most federal workplaces.

Officials indicated that the *Canada Labour Code* has no specific provisions related to interns. The proposed measure intends to ensure that all interns working in the federal jurisdiction receive full occupational health and safety protections, including the right to refuse dangerous work, under Part II of the *Canada Labour Code*, and appropriate standard protections under Part III of the *Canada Labour Code*.

Division 7 would extend protections under Part II of the *Canada Labour Code* (Occupational Health and Safety) to any person who is "not an employee but who performs for an employer ... activities whose primary purpose is to enable the person to acquire knowledge or experience."

In addition, Division 7 would extend protections under Part III of the *Canada Labour Code* (Standard Hours, Wages, Vacations and Holidays) to individuals who meet the description, unless their internship fulfils the requirements of a prescribed educational program offered by a recognized secondary, post-secondary or vocational school, or if their internship meets a set of six criteria. Internships would be excluded from the operation of Part III of the Code if:

- the activities involved are not performed for more than four consecutive months or the equivalent in a one-year period;
- the benefits of the activities accrue mostly to the individual;

¹² Although Bill C-59 does not use the term "intern" or "internship," the terms were used in the 2015 Budget Speech.

- the employer supervises the activities;
- the activities are neither a prerequisite for, nor a promise of, future employment;
- the individual does not replace any employee; and
- the individual is advised in writing that they will not be remunerated.

The proposed measure would permit regulations to be made to apply and adapt Part III of the *Canada Labour Code* to interns who could be unpaid because their internships meet one of the two exceptions described above. However, officials said that it is expected that labour standard protections related to maximum hours of work and sexual harassment, at a minimum, would be provided to unpaid interns.

Employers would be obliged to keep records on the work performed in these unpaid internships. The existing offence under the *Canada Labour Code* of failing to keep required records would be extended to records kept with respect to interns.

Finally, Division 7 would enable the Governor in Council to make regulations dealing with the specific requirements for internships, including the following: defining terms, setting out information to be provided, and specifying circumstances under which the internships may be performed. For example, the Governor in Council could, by regulation, prohibit individuals from engaging in consecutive unpaid internships with a single employer within a defined period.

4.6.2 Coming into Force

The Committee heard that the proposed measure would be put in place after consultations with stakeholders and as part of the normal regulatory process. Officials indicated that it is possible that proposed changes to Part II could come into force before proposed changes to Part III.

4.7 Division 8: Amendments to the *Members of Parliament Retiring Allowances Act* (clauses 94 to 96)

Officials from Treasury Board of Canada Secretariat appeared before the Committee to explain Division 8 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure. They also spoke about the current parliamentarians' pension plan.

4.7.1 Proposed Measure

The *Members of Parliament Retiring Allowances Act* governs pension arrangements for parliamentarians, specifically members of the Senate and the House of Commons and the Prime Minister. The plan established under the *Members of Parliament Retiring Allowances Act* provides an employment earnings-related lifetime retirement pension to eligible plan members. Its current service costs are borne jointly by parliamentarians and the federal government, with parliamentarians contributing in accordance with rates set by legislation and the federal government covering the balance.

An amendment to the *Members of Parliament Retiring Allowances Act* made in November 2012 provided that, starting on 1 January 2016, the contribution rates will be set by the Chief Actuary of Canada, who must ensure that, by 1 January 2017, the contributions made by parliamentarians to their pension plan will equal 50% of its service cost.

Division 8 would amend the *Members of Parliament Retiring Allowances Act* to provide that when the Chief Actuary of Canada establishes contribution rates for the purpose of any provision in the *Members*

of *Parliament Retiring Allowances Act*, these rates must be the same for senators and members of the House of Commons.

4.7.2 Current Pension Plan

In response to a question from a Committee member, officials indicated that a member of Parliament, whether from the House of Commons or the Senate, must serve for at least six years to have an entitlement to a pension and that this would not change with the proposed measure. They added that the accrual rate would remain the same at 3% per year for all parliamentarians.

4.8 Division 9: Amendment to the *National Energy Board Act* (clause 97)

Officials from Natural Resources Canada appeared before the Committee to explain Division 9 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure. During their testimony, they also spoke about the length of a licence and Canada's natural gas production.

4.8.1 Proposed Measure

Division 9 would amend the *National Energy Board Act* to extend the maximum duration of natural gas export licences that may be issued by the National Energy Board to up to 40 years. Currently, all oil and gas import and export licences are limited to a maximum term of 25 years.

The Committee was informed that the proposed measure would provide greater certainty to investors that natural gas supplies would be available in the long-term, which would help facilitate investment decisions going forward.

4.8.2 Length of a Licence

In response to a question from a Committee member, officials indicated that there are, currently, approximately 23 projects in Canada that have proposed extending the duration of their natural gas export licences, but none of these projects has reached a final investment decision yet. They added that the National Energy Board would consider the length of a licence on a case-by-case basis and that 40 years would be the maximum term-length. They specified that a licence usually includes a phasing out provision in order to terminate the licence if it is inactive for a period of time, which is typically 10 years.

Officials mentioned that the 40-year extension was chosen because the two liquefied natural gas facilities located in Montreal and Vancouver have both been in use for about 40 years, which gave them a point of reference for the projected lifespan of a facility. They said that Canada is in direct competition with other jurisdictions, including Australia, where there are no limits on export licences, and the United States, where export authorizations are usually no longer than 20 years.

According to officials, companies must demonstrate that natural gas supplies are surplus to current and forecast domestic needs when they apply for an export licence.

4.8.3 Canada's Natural Gas Production

The Committee heard that over half of Canada's natural gas production is exported to the United States, but the United States Energy Information Administration has indicated that the United States natural gas

imports are at their lowest level since 1987 and predicts that starting in 2017 the country will become a net exporter of natural gas.

4.9 Division 11: Amendments to the *Employment Insurance Act* (clauses 153 to 160)

Officials from Employment and Social Development Canada appeared before the Committee to explain Division 11 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure.

4.9.1 Proposed Measure

Officials explained that Division 11 would amend Part II of the *Employment Insurance Act*, which deals with active employment measures and training supports funded through the Employment Insurance Operating Account, in order to broaden the definition of "insured participant." They specified that an "insured participant" is an individual who is eligible for training supports funded through the Labour Market Development Agreements out of the Employment Insurance Operating Account.

The responsibility regarding training and the associated funding will be devolved to provincial and territorial governments through Labour Market Development Agreements that are currently being negotiated. The proposed measure would broaden the pool of eligible Employment Insurance premium payers that provinces and territories can select for their Labour Market Development Agreement funded programs. Provinces and territories can currently serve people in receipt of Employment Insurance passive income benefits or those that have been in receipt of Employment Insurance in the past three years. The proposed measure would extend that limit to five years, which means that all unemployed premium payers who were in receipt of Employment Insurance benefits in the past five years would be eligible for training under the Labour Market Development Agreements. It would also allow training for premium payers who have lost their employment and do not qualify for Employment Insurance benefits due to insufficient hours of insurable employment if they meet the Variable Entrance Requirement¹³ for their region.

Division 11 provides a transitional measure in order to ensure that the proposed measure would not be retroactive. It would apply only in relation to claims made on or after the day on which this proposed measure comes into force.

4.10 Division 12: Amendments to the *Canada Small Business Financing Act* (clauses 161 to 163)

Officials from Industry Canada appeared before the Committee to explain Division 12 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure. During their testimony, they also spoke about the loan portfolio.

4.10.1 Proposed Measure

Currently, the *Canada Small Business Financing Act* increases the availability of financing for the establishment, expansion, modernization and improvement of small businesses carried on in Canada.

¹³ The Variable Entrance Requirement refers to the number of insured hours required to qualify for regular Employment Insurance benefits and is based on the unemployment rate in the economic region where an individual resides. For further information, see: Employment and Social Development Canada, [Assisting Canadians during Unemployment: EI Regular Benefits](#).

The Committee heard that the proposed measure would make two relatively minor changes to the *Canada Small Business Financing Program*, which has been in place since 1961 in various forms. It is a loan loss sharing program under which banks lend money and the federal government share any losses with them. Officials indicated that 85% of the risk is assumed by the federal government.

The proposed measure would increase the size of the firm that would be eligible for the program from \$5 million to \$10 million in gross annual revenue. The Committee was informed that the size of the firms eligible for the program have remained the same since 1993.

The proposed measure would also increase the size of the eligible loans for real property land or buildings from \$500,000 to \$1,000,000. Officials stated that, through a series of round tables in 2014, stakeholders recommended increasing the eligible loan amount for real property.

4.10.2 Loan Portfolio

In response to a question from a Committee member, officials mentioned that approximately \$850 million were granted in loans in 2013-2014 and that they expect this number to increase to \$950 million with the proposed measure. They added that although this would allow an additional 100 to 150 companies to benefit from a loan, they do not anticipate any increase in the federal government's losses with the proposed measure.

4.11 Division 13: Amendments to the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (clauses 164 to 166)

Officials from Industry Canada appeared before the Committee to explain Division 13 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure.

4.11.1 Proposed Measure

Division 13 would amend the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (PIPEDA), the federal private-sector privacy law. PIPEDA applies primarily to the collection, use or disclosure of personal information by federal works, undertakings and businesses. It also applies to the commercial activities of private-sector organizations, regulating all such activity at both the federal and provincial levels, unless a province has passed its own legislation requiring the private sector to provide comparable protection (referred to as "substantially similar legislation.") To date, Quebec, British Columbia, Alberta and, in matters relating to health care, Ontario, New Brunswick, and Newfoundland and Labrador have passed legislation deemed substantially similar to PIPEDA.¹⁴

The Committee heard that the World Anti-Doping Agency¹⁵ approached the federal government and asked that their body and their use of information be added to the list of activities covered by PIPEDA. The World Anti-Doping Agency made that request because the European Union's directive on privacy stipulates that information can only be shared with jurisdictions that have an adequacy finding within the

¹⁴ Office of the Privacy Commissioner of Canada, "[Privacy Legislation in Canada](#)," *Fact Sheets*, updated in May 2014.

¹⁵ The World Anti-Doping Agency was established in 1999 as an international independent agency funded equally by world governments and the sport movement to facilitate and monitor government and sport anti-doping efforts in compliance with the [World Anti-Doping Code](#), which was created in 2004 to consolidate anti-doping policies, rules and regulations worldwide. For further information, see: World Anti-Doping Agency, [What we do](#).

European Union's privacy rules. While Canada has such an adequacy finding, the province of Quebec does not have one, but is in the process of trying to obtain one with the European Union.

Division 13 would also expand the application of PIPEDA by amending section 4 of the Act to create a new Schedule 4 to the Act. Organizations added to the Schedule would then be subject to PIPEDA in respect of the personal information specified therein. Additions to Schedule 4 could be made by order of the Governor in Council. Finally, Division 13 would add one organization to Schedule 4: the World Anti-Doping Agency, with respect to "personal information that the organization collects, uses or discloses in the course of its interprovincial or international activities." Thus the proposed amendments to PIPEDA would expand the potential application of the law beyond federal works, undertakings and businesses and the commercial activities of private-sector organizations to include any organization that is added to Schedule 4 with respect to the personal information set out in that Schedule.

4.12 Division 18: Amendments to the Ending the Long-gun Registry Act (clauses 230 and 231)

Officials from Public Safety Canada appeared before the Committee in order to explain Division 18 of Part 3 and answer Committee members' questions. In addition, the Committee heard the testimony of officials from the Office of the Information Commissioner of Canada and the Royal Canadian Mounted Police and received a written submission from the Privacy Commissioner of Canada.

4.12.1 Proposed Measure

Division 18 would amend the *Ending the Long-gun Registry Act*. This Act, which was assented to and came into force in April 2012, amended the *Criminal Code* and the *Firearms Act* to remove the requirement to register firearms that are neither prohibited nor restricted. The Act also mandated the destruction of existing records relating to the registration of such firearms. In March 2015, the Supreme Court of Canada ruled, in a 5-4 decision,¹⁶ that section 29 of the *Ending the Long-gun Registry Act*, which requires the destruction of all records contained in the registries related to the registration of long guns, is a lawful exercise of Parliament's criminal law legislative power under the Constitution, and that Quebec, which has signalled its intent to create its own registry,¹⁷ had no legal right to the data.

Officials from Public Safety Canada indicated that Division 18 intends to comprehensively address the destruction of the long-gun registry data by ensuring that no other act of Parliament, including the *Access to Information Act*, undermines that objective. Officials indicated that the *Access to Information Act* currently provides a means by which an individual could access the long-gun registry data.

Division 18 would also add a proposed subsection, which would specify that the *Access to Information Act*¹⁸ would not apply to the destruction of all records contained in the registries related to the registration of long guns. The application of this section would be retroactive to 25 October 2011, when the *Ending the Long-gun Registry Act* was introduced as Bill C-19 and received First Reading in the House of

¹⁶ [Quebec \(Attorney General\) v. Canada \(Attorney General\)](#), 2015 SCC 14.

¹⁷ See Louise Elliott and Tracey Lindeman, "[Quebec vows to create its own long-gun registry despite Supreme Court ruling](#)," 27 March 2015, *CBC News* online.

¹⁸ [Access to Information Act](#), R.S.C., 1985, c. A-1. In particular, the proposed subsection specify that the following sections of the *Access to Information Act* would not apply: s. 4 (right of access); s. 30 (complaints); s. 36 (powers of the Information Commissioner in carrying out investigations); s. 37 (findings and recommendations of the Information Commissioner); ss. 41, 42 and 46 (review by the Federal Court); s. 67 (offence of obstruction); and s. 67.1 (obstructing a right of access under the Act).

Commons. In response to a question from a Committee member, officials from Public Safety Canada said that they had to ensure that Parliament's intent to destroy the long-gun registry data could not be frustrated through notice prior to the actual enactment of the *Ending the Long-gun Registry Act*, which received royal assent on 5 April 2012.

In response to a question from a Committee member, officials from the Royal Canadian Mounted Police stated that they were neither consulted nor involved in the development of the proposed measure.

4.12.2 Information Commissioner of Canada

On 14 May 2015, the Information Commissioner of Canada tabled a special report in Parliament pertaining to an investigation into a complaint against the Royal Canadian Mounted Police for records in the long-gun registry.¹⁹ The request at the basis of the complaint, for access to the firearms registry database, was made in March 2012, before the *Ending the Long-gun Registry Act* came into force. Having concluded that the Royal Canadian Mounted Police had destroyed records related to the request "with the knowledge that these records were subject to the right of access guaranteed by subsection 4(1) of the Act", on 26 March 2015, the Commissioner referred the matter to the Attorney General of Canada for possible obstruction of the right of access under the *Access to Information Act*.²⁰

The Information Commissioner of Canada recommended the Committee remove Division 18 from Bill C-59 since this Division would make the *Access to Information Act* non-applicable, retroactive to 25 October 2011 and would shield from the application of that Act a broader scope of records than the *Ending the Long-gun Registry Act* ever did.

4.12.3 Privacy Commissioner of Canada

In its written submission, the Privacy Commissioner of Canada recommended that Parliament consider allowing existing complaints and proceedings to remain open until these are exhausted. He also recommended conserving the approach in the *Ending the Long-gun Registry Act*, which retained general protection for personal information while allowing deletion to proceed.

4.13 Division 20: Sick Leave and Disability Programs (clauses 253 to 273)

Officials from the Treasury Board of Canada Secretariat appeared before the Committee to explain Division 20 of Part 3 and answer Committee members' questions about the proposed measure including projected savings. During its study, the Committee also heard from representatives of the Public Service Alliance of Canada and the Professional Institute of the Public Service of Canada and received a written submission from the Canadian Association of Professional Employees.

4.13.1 Proposed Measure

Officials explained that the federal government is working towards reaching agreement with bargaining agents within a reasonable time frame on necessary reforms to disability and sick leave management. They added that a new round of collective bargaining began in 2014 and that the federal government's

¹⁹ Information Commissioner of Canada, "[Investigation into an access to information request for the Long-gun Registry Investigation Report – 3212-01427](#)" Special Report to Parliament, May 2015.

²⁰ Office of the Information Commissioner of Canada, "[Bill C-59 sets a perilous precedent against Canadians' quasi-constitutional right to know](#)" 14 May 2015, Gatineau, QC.

priority is to provide a modern, comprehensive and responsive disability and sick leave management system. In response to a question from a Committee member, officials indicated that the federal government is 40 to 60 years behind what large companies have implemented in terms of sick leave.

According to officials, the outdated existing system of bankable sick days is failing employees as well as taxpayers. While over 60% of public service employees do not have enough banked sick leave to cover a full period of short-term disability, long-tenured public service employees have far more banked sick days than they will reasonably need. However, representatives from the Professional Institute of the Public Service of Canada said that only 15% of all public service employees do not have enough banked sick leave to cover for short-term disability.

The Committee heard from officials that a new disability and sick leave management system would seamlessly connect the sick leave days with disability benefits and supports, while focusing on early and active case management, such as rehabilitation and return-to-work supports. The objective is to help employees return to work healthy and sooner.

Officials said that the federal government is prepared to consider reasonable improvements to its tabled proposals in the negotiations with bargaining agents. However, if agreement cannot be reached, it will implement a modernized disability and sick leave management system since the Treasury Board of Canada may, under the *Financial Administration Act*, establish terms and conditions of employment for public service employees, such as sick leave, and create or modify group insurance or other benefit programs for employees.

4.13.1.1 Sick Leave

Division 20 would authorize the Treasury Board of Canada to establish terms and conditions of employment related to sick leave, despite the *Public Service Labour Relations Act*. Such terms and conditions could include:

- the number of hours of sick leave in a year;
- the number of hours an employee can carry over from one year to the next; and
- the disposition of hours that are unused immediately before the effective date fixed by order of the Treasury Board of Canada.

Terms of employment established or modified under Division 20 would be deemed to be incorporated into any collective agreement or arbitral award that is in force, despite any provision to the contrary in the agreement or award. These terms of employment would also replace any inconsistent terms and conditions that are continued in force after a notice to bargain collectively is given. Moreover, any provisions in an arbitral award made in the application period (the four-year period following the date on which the short-term disability program becomes effective) or retroactive to this period, that are inconsistent with the sick leave terms and conditions would be of no force and effect.

In response to a question from a Committee member, officials informed the Committee that public service employees can currently accumulate over one and a quarter day per month, or 15 days per year, under their collective agreements. There are currently 27 collective agreements that would be affected by this proposed measure in the core public administration.

4.13.1.2 Short-term and Long-term Disability Programs

Officials said that the federal government would specify the date by which the Treasury Board of Canada could create a new short-term disability program and that the Treasury Board of Canada would be allowed, within the four-year application period, to modify the short-term disability program. The modifications would be based on joint recommendations made by a bargaining agent and an employer representatives committee, which would be established by the Treasury Board of Canada. The role of the committee would be to look at the programs and evaluate their operations and administration as well as identify whether they need improvements.

The Committee learned from officials that the federal government is currently negotiating the possibility of including a waiting period in the short-term disability program and that the bargaining agents are not in favour of that inclusion.

4.13.2 Projected Savings

In response to a question from a Committee member, officials said that in 2015-16, \$900 million in savings have been identified in contingent liability associated with banked sick days should those sick days be eliminated. Representatives from the Professional Institute of the Public Service of Canada stated that the elimination of banked sick days would not represent real savings since sick public service employees are most often not replaced.

4.13.3 Public Service Unions

Representatives from the Public Service Alliance of Canada and the Canadian Association of Professional Employees, in its written submission, recommended that Division 20 be removed from Bill C-59 because it contravenes the right to free collective bargaining in s. 2(d) of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Representatives from the Professional Institute of the Public Service of Canada also recommended the removal of Division 20 due to the same reason and due to the fact that it also violates the right to strike in s. 2(d) of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

APPENDIX A: WITNESSES

Tuesday, 26 May 2015 (1416)

Department of Finance Canada:

James Greene, Director, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Miodrag Jovanovic, Director, Personal Income Tax, Tax Policy Branch;

Alexandra MacLean, Director, Tax Legislation, Tax Policy Branch;

Trevor McGowan, Senior Legislative Chief, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Geoff Trueman, General Director (Analysis), Tax Policy Branch.

Wednesday, 27 May 2015 (1348)

Department of Finance Canada:

Miodrag Jovanovic, Director, Personal Income Tax, Tax Policy Branch;

Daniel MacDonald, Chief, Canada Health Transfer/Canada Social Transfer and Northern Policy, Federal-Provincial Relations Division;

Brad Recker, Senior Chief, Fiscal Policy Division, Economic and Fiscal Policy Branch;

Geoff Trueman, General Director (Analysis), Tax Policy Branch.

Employment and Social Development Canada:

Andrew Brown, Director, Self-Employed, Special Benefits and Horizontal Policy;

David Charter, Senior Advisor, Strategic Policy;

Siobhan Harty, Director General, Social Policy;

Margaret Hill, Senior Director, Strategic Policy and Legislative Reform;

Stuart Pearce, Senior Policy Strategist, Self-Employed, Special Benefits and Horizontal Policy;

Charles Philippe Rochon, Assistant Director, Labour Law Analysis;

Annette Ryan, Director General, Employment Insurance Policy.

Industry Canada:

Denis Martel, Director, Patent Policy Directorate;

Scott Vasudev, Chief, Patent Administrative Policy Classification and International Affairs Division.

Canadian Heritage:

Thomas Owen Ripley, Manager, Legislative & Parliamentary Issues, Copyright and International Trade Policy Branch;

Nathalie Théberge, Director General, Copyright & International Trade Policy Branch.

Thursday, 28 May 2015 (1347)

Department of Finance Canada:

Steven Kuhn, Chief, International Finance, International Trade and Finance Branch.

Foreign Affairs, Trade and Development Canada:

Marc-Yves Bertin, Director General, International Assistance Envelope Management, Strategic Policy.

Employment and Social Development Canada:

Monika Bertrand, Executive Director, Employment Insurance Part II, Benefits and Measures.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Jennifer Champagne, Counsel;

Kim Gowing, Senior Director, Pension Policy and Stakeholder Relations;

Bayla Kolk, Assistant Deputy Minister, Pensions and Benefits Sector;

Carl Trottier, Associate Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector.

Public Safety Canada:

Caroline Fobes, Deputy Executive Director and General Counsel, Legal Services;

Mark Potter, Director General, Policing Policy.

Industry Canada:

Derek Gowan, Manager, Canada Small Business Financing Program Policy;

Chris Padfield, Director General, Small Business Branch.

Natural Resources Canada:

Terence Hubbard, Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector;

Jean-François Roman, Legal Counsel.

Tuesday, 2 June 2015 (1347)

Department of Finance Canada:

The Honourable Joe Oliver, PC, MP, Minister of Finance;

Nicholas Leswick, General Director, Economic and Fiscal Policy Branch;

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Paul Rochon, Deputy Minister.

Canadian Taxpayers Federation:

Aaron Wudrick, Federal Director.

Wednesday, 3 June 2015 (1345)

Intellectual Property Institute of Canada:

Jeffrey Astle, Immediate Past President;

Steven B. Garland, Past President.

Canadian Home Care Association:

Nadine Henningsen, Executive Director.

Public Service Alliance of Canada:

Chris Aylward, National Executive Vice-President;

Liam McCarthy, Negotiations Coordinator.

Professional Institute of the Public Service of Canada:

Debi Daviau, President;

Isabelle Roy, General Counsel.

Wednesday, 3 June 2015 (1845)

Office of the Information Commissioner of Canada:

Nancy Bélanger, General Counsel, Director of Legal Services;

Suzanne Legault, Information Commissioner of Canada.

Royal Canadian Mounted Police:

Peter Henschel, Deputy Commissioner, Specialized Policing Services;

Rennie Marcoux, Chief Strategic Policy and Planning Officer.

APPENDIX B: BRIEFS

- Canadian Bar Association
- Privacy Commissioner of Canada
- Canadian Association of Professional Employees
- Federation of Law Societies of Canada
- Law Society of British Columbia
- Chambre des notaires du Québec

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR L'OBJET DES PARTIES 1 ET 2 ET DES SECTIONS 1, 3, 4, 5,
6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 18 ET 20 DE LA PARTIE 3 DU PROJET DE LOI C-59, LOI
PORTANT EXÉCUTION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU BUDGET
DÉPOSÉ AU PARLEMENT LE 21 AVRIL 2015 ET METTANT EN ŒUVRE
D'AUTRES MESURES**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

JUIN 2015

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
1	INTRODUCTION	1
2	PARTIE 1 – METTRAIT EN ŒUVRE CERTAINES MESURES RELATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU ET MESURES CONNEXES PROPOSÉES DANS LE BUDGET DE 2015	2
2.1	Réduire le minimum à retirer chaque année d'un fonds enregistré de revenu de retraite, d'un régime de pension agréé à cotisations déterminées ou d'un régime de pension agréé collectif (articles 2, 15, 17, 23 et 24)	2
2.2	Exclusion du revenu imposable de nouvelles prestations pour les vétérans (article 3)	2
2.3	Réduction du taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises (articles 4, 10, 11 et 14)	2
2.4	Exonération cumulative de gains en capital pour les biens agricoles et de pêche admissibles (articles 5 et 7)	3
2.5	Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire (articles 6,8 et 9)	3
2.6	Prolongation du crédit d'impôt pour l'exploration minière (article 12).....	4
2.7	Report d'impôt sur les ristournes payées en actions aux membres d'une coopérative agricole admissible (article 13).....	5
2.8	Régime enregistré d'épargne-invalidité (article 16)	5
2.9	Enregistrement de certaines fondations de bienfaisance étrangères à titre de donataires reconnus (article 18)	5
2.10	Hausse du plafond annuel de cotisation au compte d'épargne libre d'impôt (article 19)	6
2.11	Assouplissement de la fréquence des versements des nouveaux employeurs (articles 20, 27 et 28)	6
2.12	Déduction pour amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation (articles 21, 22, 25 et 26)	6
3	PARTIE 2 – METTRAIT EN ŒUVRE DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FAMILLES	7
3.1	Section 1 : Modifications à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	7
3.1.1	Déduction de frais de garde d'enfants (article 29).....	7
3.1.2	Crédit d'impôt pour enfant (article 30).....	9
3.1.3	Crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles (articles 31 à 34)	10
3.2	Section 2 : Modifications à la <i>Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants</i> et à la <i>Loi sur les allocations spéciales pour enfants</i>	13

3.2.1	<i>Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants</i> (articles 35, 36, 37, 40).....	13
3.2.2	<i>Loi sur les allocations spéciales pour enfants</i> (articles 38 à 40).....	14
4	PARTIE 3 – METTRAIT EN ŒUVRE DIVERSES MESURES	14
4.1	Section 1 : Édiction de la Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire (article 41).....	14
4.1.1	Mesure proposée.....	15
4.1.1.1	Dispositions relatives à un déficit projeté	15
4.1.1.2	Dispositions relatives à un déficit consigné qui n'avait pas été projeté.....	16
4.1.1.3	Définitions clés et autres	16
4.1.2	Fonds de réserve.....	17
4.1.3	Fédération canadienne des contribuables	17
4.2	Section 3 : Propriété intellectuelle (articles 44 à 72).....	17
4.2.1	Mesure proposée.....	17
4.2.1.1	Prolongation des délais	18
4.2.1.2	Correction d'erreurs.....	18
4.2.1.3	Communications entre les agents de brevets ou de marques de commerce et leurs clients...	18
4.2.2	Entrée en vigueur	19
4.2.3	Ordres professionnels d'avocats	19
4.3	Section 4 : Congé et prestations de soignant (articles 73 à 80).....	19
4.3.1	Prestations de soignant actuelles.....	19
4.3.2	Mesure proposée.....	20
4.3.3	Réintégration des employé(e)s.....	20
4.3.4	Financement et montant de la prestation	21
4.3.5	Entrée en vigueur	21
4.3.6	Association canadienne de soins et services à domicile	21
4.4	Section 5 : Modifications à la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> (articles 81 et 82)	21
4.4.1	Mesure proposée.....	21
4.4.2	Durée du droit d'auteur.....	22
4.4.3	Artistes-interprètes étrangers	22
4.5	Section 6 : Modifications à la <i>Loi sur le développement des exportations</i> (articles 83 à 86)	22
4.5.1	Mesure proposée.....	22
4.5.2	Budget officiel d'aide au développement.....	23
4.5.3	Prochaines étapes.....	23
4.6	Section 7 : Modifications du <i>Code canadien du travail</i> en ce qui concerne les stagiaires (articles 87 à 93).....	23
4.6.1	Mesure proposée.....	24
4.6.2	Entrée en vigueur	25
4.7	Section 8 : Modifications à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (articles 94 à 96)	25
4.7.1	Mesure proposée.....	25
4.7.2	Régime de pension actuel.....	25

4.8	Section 9 : Modifications à la <i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i> (article 97).....	25
4.8.1	Mesure proposée.....	26
4.8.2	Durée de validité des licences.....	26
4.8.3	Production de gaz naturel au Canada.....	26
4.9	Section 11 : Modifications à la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> (articles 153 à 160).....	26
4.9.1	Mesure proposée.....	26
4.10	Section 12 : Modifications à la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (articles 161 à 163).....	27
4.10.1	Mesure proposée.....	27
4.10.2	Portefeuille de prêts.....	28
4.11	Section 13 : Modifications à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> (articles 164 à 166).....	28
4.11.1	Mesure proposée.....	28
4.12	Section 18 : Modifications à la <i>Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaules</i> (articles 230 et 231).....	29
4.12.1	Mesure proposée.....	29
4.12.2	Commissaire à l'information du Canada.....	30
4.12.3	Commissaire à la protection de la vie privée du Canada.....	30
4.13	Section 20 : Congés de maladie et programmes d'invalidité (articles 253 à 273).....	30
4.13.1	Mesure proposée.....	30
4.13.1.1	Congés de maladie.....	31
4.13.1.2	Programmes d'invalidité de courte et de longue durée.....	32
4.13.2	Économies prévues.....	32
4.13.3	Syndicats de la fonction publique.....	32

ANNEXE A : Témoins

ANNEXE B : Mémoires

1 INTRODUCTION

Le projet de loi C-59 : Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures (titre abrégé : « Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2015 »), a été déposé et lu pour la première fois à la Chambre des communes le 7 mai 2015.

Comme l'indiquent ses titres abrégé et au long, l'objectif du projet de loi C-59 est de mettre en œuvre la politique budgétaire générale du gouvernement présentée à la Chambre des communes le 21 avril 2015. Le projet de loi C-59 est le premier projet de loi d'exécution du budget d'avril 2015. La pratique législative établie veut qu'un deuxième projet de loi d'exécution du budget suive. Toutefois, en raison des élections fédérales prévues au mois d'octobre 2015, il est possible qu'il n'y ait qu'un seul projet de loi d'exécution du budget d'avril 2015.

Le projet de loi C-59 se divise en trois parties : la partie 1 mettrait en œuvre des mesures relatives à l'impôt sur le revenu (articles 2 à 28); la partie 2 mettrait en œuvre diverses mesures concernant les familles (articles 29 à 40) et la partie 3 mettrait en œuvre diverses mesures, notamment par l'édiction et la modification de plusieurs lois (articles 41 à 273).

Le 14 mai 2015, la teneur du projet de loi C-59 a été renvoyée au Comité sénatorial permanent des finances nationales pour une étude préalable approfondie. Afin d'aider ce comité dans son étude, cinq autres comités sénatoriaux permanents ont été autorisés à examiner la teneur de certaines sections du projet de loi C-59 avant qu'il soit présenté au Sénat :

- (a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : la section 16 de la partie 3;
- (b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les sections 14 et 19 de la partie 3;
- (c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : la section 15 de la partie 3;
- (d) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les sections 2 et 17 de la partie 3;
- (e) le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration : la section 10 de la partie 3.

Ainsi, les parties 1 et 2 et les sections 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 18 et 20 de la partie 3 du projet de loi C-59 ont été examinées par le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité). Toutefois, le Comité est chargé de mener l'étude article par article de l'ensemble du projet de loi.

Dans le cadre de son étude préalable du projet de loi C-59, qui a eu lieu du 26 mai au 3 juin 2015, le Comité a tenu 6 réunions au cours desquelles il a entendu 47 témoins provenant de 10 ministères et organismes fédéraux et de 5 organismes externes au gouvernement fédéral.

La liste complète des témoins se trouve à l'annexe A; celle des mémoires reçus par le Comité est à l'annexe B.

2 PARTIE 1 – METTRAIT EN ŒUVRE CERTAINES MESURES RELATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU ET MESURES CONNEXES PROPOSÉES DANS LE BUDGET DE 2015

Pendant son étude de la partie 1, le Comité a accueilli des fonctionnaires du Ministère des Finances Canada qui lui ont expliqué les 12 mesures contenues dans la partie 1 et ont répondu aux questions de ses membres.

2.1 Réduire le minimum à retirer chaque année d'un fonds enregistré de revenu de retraite, d'un régime de pension agréé à cotisations déterminées ou d'un régime de pension agréé collectif (articles 2, 15, 17, 23 et 24)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* de façon à diminuer les facteurs de retrait annuel minimum obligatoire. Selon la législation et les règlements actuellement en vigueur, les facteurs servant à calculer le montant des retraits annuels minimum sont déterminés en supposant un taux nominal de rendement de 7 % et un taux d'indexation de 1 % par an. Selon le projet de loi, dans le contexte actuel, on devrait plutôt supposer un taux de rendement nominal de 5 % et un taux d'indexation de 2 %. Ainsi, à l'âge de 71 ans, le taux de retrait annuel minimum passerait de 7,38 % à 5,28 %. Le retrait annuel minimum atteindrait le maximum de 20 % à l'âge de 95 ans, plutôt que 94 ans.

Les nouveaux facteurs servant à calculer le montant de retrait annuel minimum seraient également utilisés pour déterminer le montant minimum qui doit être retiré chaque année d'un régime de pension agréé à cotisations déterminées ou d'un régime de pension agréé collectif.

Les modifications proposées s'appliqueraient à compter de 2015.

Le Comité a pu apprendre des fonctionnaires du Ministère des Finances Canada que cette mesure réduirait les revenus du gouvernement fédéral de 670 millions de dollars pour les années 2015-2016 à 2019-2020.

2.2 Exclusion du revenu imposable de nouvelles prestations pour les vétérans (article 3)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ajoutant deux nouvelles prestations à la liste de celles qui sont exclues du calcul du revenu d'un contribuable, et ce, à partir de l'année d'imposition 2015. Ces deux prestations seraient une « indemnité pour blessure grave », sous forme d'un paiement forfaitaire unique de 70 000 \$, et une « allocation pour relève d'un aidant familial » qui consisterait en une subvention annuelle de 7 238 \$. Elles seraient créées respectivement par les articles 214 et 217 (section 17 de la Partie 3) du présent projet de loi qui modifieraient la *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes* (aussi connue sous l'appellation « Nouvelle Charte des anciens combattants »).

2.3 Réduction du taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises (articles 4, 10, 11 et 14)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à réduire graduellement, et ce, à compter de janvier 2016, le taux d'imposition des petites entreprises, le faisant passer de 11 % à 9 %. Le taux

d'imposition des petites entreprises serait ainsi réduit de 0,5 point de pourcentage par année pendant quatre ans. Le facteur de majoration et le crédit d'impôt pour dividendes non déterminés seraient également réduits proportionnellement au cours de la même période.

Les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada ont expliqué que le crédit d'impôt pour dividendes diminuera également de façon progressive pour refléter le fait qu'il y aurait moins d'impôt sur les entreprises qui bénéficieraient de cette mesure. Selon eux, cela permettrait de respecter le principe d'intégration fiscale qui veut qu'une personne soit ultimement imposée de la même façon, qu'elle ait gagné un revenu via une société ou gagné ce revenu directement (sans l'intermédiaire d'une société).

Le Comité a pu apprendre qu'il n'y a pas de définition unique pour le terme « petite entreprise » dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Aux fins de la réduction du taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises, ce sont les entreprises dont le capital imposable au Canada, une mesure des actifs, est inférieur ou égal à 10 millions de dollars qui peuvent profiter pleinement du taux d'imposition réduit sur un maximum de 500 000 \$ de revenu. Ce montant est ensuite réduit graduellement de sorte que les sociétés dont le capital imposable est de 15 millions de dollars ou plus ne bénéficient plus de cette mesure.

2.4 Exonération cumulative de gains en capital pour les biens agricoles et de pêche admissibles (articles 5 et 7)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à hausser de 813 600 \$ à 1 000 000 \$ l'exonération fiscale cumulative des gains en capital réalisés lors de la vente de biens agricoles ou de pêche admissibles. Cette modification s'appliquerait aux dispositions de biens agricoles ou de pêches admissibles survenues après le 20 avril 2015.

Le Comité a pu apprendre des fonctionnaires du Ministère des Finances Canada que les terrains, les bâtiments, les équipements, les quotas et les baux de même que les actions de société agricoles et de pêches admissibles pourront donner accès à l'exonération cumulative de gains en capital.

2.5 Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire (articles 6,8 et 9)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour introduire, à partir de l'année d'imposition 2016, un nouveau crédit d'impôt non remboursable pour l'accessibilité domiciliaire des aîné(e)s et des personnes handicapées afin de les aider à rendre leur domicile plus sécuritaire et plus accessible.

Le crédit proposé accorderait un allègement fiscal de 15 % sur un montant maximum de 10 000 \$ de dépenses admissibles par année civile pour chaque particulier déterminé et logement admissible. Le maximum de 10 000 \$ s'appliquerait à chaque logement admissible, et ce, même si plus d'une personne visée par le nouveau crédit y habite. Les dépenses admissibles incluraient notamment les travaux de rénovation, de réparation et d'entretien ainsi que l'achat et la location d'équipement et de certains appareils.

Aux fins de ce crédit, les personnes handicapées sont celles qui sont admissibles au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées alors que les aînés sont les personnes qui ont au moins 65 ans au cours d'une année d'imposition donnée.

Les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada ont indiqué qu'un contribuable pourrait réclamer le crédit d'impôt non remboursable pour l'accessibilité domiciliaire pour un parent admissible lorsque ce dernier vit avec le contribuable. Si le parent d'un contribuable habite son propre logement, il doit être une personne à charge admissible du contribuable ou ce dernier doit réclamer le montant pour aidant naturel à l'égard du parent afin de pouvoir réclamer le montant pour le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire.

2.6 Prolongation du crédit d'impôt pour l'exploration minière (article 12)

Le crédit d'impôt pour l'exploration minière est un mécanisme permettant, dans un premier temps, à une société de transférer ses dépenses d'exploration minière admissible ayant été engagées au Canada aux détenteurs d'actions accréditatives. Ce faisant, la société renonce à déduire de son revenu ses dépenses alors que les particuliers, détenteurs d'actions accréditatives, peuvent utiliser les dépenses de la société afin de réduire leur propre impôt à payer. Dans un deuxième temps, le crédit d'impôt pour l'exploration minière procure un avantage supplémentaire aux détenteurs d'actions accréditatives égal à 15 % des dépenses d'exploration minière admissibles ayant été engagées au Canada et transférées à des détenteurs d'actions accréditatives. Ce mécanisme a comme objectif de permettre aux sociétés minières de recueillir des capitaux plus facilement.

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de façon à prolonger la période d'admissibilité du crédit d'impôt pour l'exploration minière. Avec cette modification, le crédit d'impôt pour l'exploration minière pourrait être utilisé pour les frais d'exploration minière admissibles engagés par une société après mars 2015 et avant 2017 aux termes d'une convention d'émission d'actions accréditatives conclue après mars 2015 et avant avril 2016¹.

Le crédit d'impôt pour l'exploration minière a été annoncé pour la première fois dans l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire du 18 octobre 2000. Il a été reconduit plusieurs fois depuis, la dernière fois dans le budget fédéral de 2014².

Le Comité a pu apprendre des fonctionnaires du Ministère des Finances Canada que le crédit d'impôt pour l'exploration minière est disponible pour toutes les entreprises effectuant de l'exploration minière. Selon eux, dans la pratique, ce sont principalement les petites entreprises qui émettent des actions accréditatives. Ils ont expliqué que les grandes entreprises, quand elles sont rentables, engagent elles-mêmes des dépenses d'exploration qu'elles peuvent déduire afin de réduire leur impôt à payer.

Selon les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada, pour l'année 2013, 250 sociétés ont émis des actions accréditatives et 19 000 investisseurs ont demandé ce crédit d'impôt. Selon eux, le crédit d'impôt pour l'exploration minière a permis aux petites entreprises d'exploration minière de récolter plus de 5,5 milliards de dollars de financement depuis 2006.

¹ Ministère des Finances Canada, [Notes explicatives relatives à la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu et de textes connexes](#), mai 2015.

² Ministère des Finances Canada, [Sur la voie de l'équilibre : Créer des emplois et des opportunités](#), 11 février 2014, p. 155.

2.7 Report d'impôt sur les ristournes payées en actions aux membres d'une coopérative agricole admissible (article 13)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à prolonger de cinq ans la mesure visant à accorder un report d'impôt s'appliquant aux ristournes payées en actions aux membres d'une coopérative agricole admissible. Selon la législation actuelle, une action doit avoir été émise après 2005 et avant 2016 pour être admissible à ce report d'impôt. Le projet de loi propose de prolonger cette mesure en l'appliquant aux actions admissibles émises avant 2021.

2.8 Régime enregistré d'épargne-invalidité (article 16)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu*, afin de prolonger jusqu'en 2019 une disposition temporaire qui permet à tout membre de la famille admissible d'être le titulaire d'un régime enregistré d'épargne-invalidité pour un adulte qui peut ne pas avoir la capacité juridique de contracter.

La disposition temporaire a été édictée en 2012 afin de donner le temps aux provinces et territoires de modifier leurs cadres législatifs en ce qui concerne la capacité juridique d'ouvrir un régime enregistré d'épargne-invalidité.

Selon les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada, cette mesure est destinée à donner aux provinces suffisamment de temps pour modifier leurs lois respectives. Selon eux, un certain nombre de provinces ont déjà des lois qui reflètent l'intention de la mesure fédérale qui vise à aider les personnes se trouvant dans des situations où il leur est difficile d'établir légalement qu'ils n'ont pas la capacité juridique de conclure un contrat.

Les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada ont ajouté qu'environ 14 000 nouveaux Régimes enregistrés d'épargne invalidité sont mis en place chaque année. Selon eux, le total de personnes bénéficiant d'un Régime enregistré d'épargne invalidité s'élève à 101 000 pour un investissement total de 2 milliards de dollars³.

2.9 Enregistrement de certaines fondations de bienfaisance étrangères à titre de donataires reconnus (article 18)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à permettre, dans certaines circonstances, au ministre du Revenu national d'enregistrer à titre de donataires reconnus des organismes de bienfaisance étrangers, et ce, pour une période de 24 mois. Pour être admissibles, ces organismes de bienfaisance étrangers devraient recevoir un don du gouvernement fédéral et exercer des activités de secours par suite d'un désastre ou fournir de l'aide humanitaire d'urgence, ou exercer des activités dans l'intérêt national du Canada. Cette mesure s'appliquerait à partir du moment où le projet de loi recevrait la sanction royale.

Le Comité a pu apprendre des fonctionnaires du Ministère des Finances Canada que la décision d'accepter un organisme de bienfaisance étranger sera prise par l'Agence du revenu du Canada en consultation avec le Ministère des Finances Canada. Selon les fonctionnaires, cette mesure offre de la flexibilité au gouvernement sans vraiment avoir de coût associé.

³ L'investissement total comprend le Bon canadien pour l'épargne-invalidité, la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et des contributions privées

2.10 Hausse du plafond annuel de cotisation au compte d'épargne libre d'impôt (article 19)

La partie 1 modifierait la limite annuelle de cotisation au compte d'épargne libre d'impôt pour la faire passer de 5 500 \$ à 10 000 \$ par année par contribuable à partir de l'année civile 2015. Ce montant ne serait pas indexé et demeurerait donc à ce niveau pour les années subséquentes.

Les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada ont indiqué que depuis l'annonce de cette mesure dans le budget fédéral de 2015, l'Agence du revenu du Canada accepte les contributions des particuliers aux comptes d'épargne libres d'impôt jusqu'à la nouvelle limite de 10 000 \$. Selon eux, il s'agit d'une approche cohérente avec ce que l'Agence du revenu du Canada prône lorsqu'il s'agit de nouvelles mesures fiscales, c'est-à-dire qu'au moment où le budget est introduit en Chambre, elle administre cette nouvelle mesure avant que la loi afférente ne soit approuvée par le Parlement.

2.11 Assouplissement de la fréquence des versements des nouveaux employeurs (articles 20, 27 et 28)

Actuellement, les nouveaux employeurs doivent effectuer des remises mensuelles au Receveur général pour les retenues à la source qu'ils opèrent (impôt sur le revenu des particuliers et cotisations des employé(e)s au titre du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi), et ce, pendant une période de douze mois. Ensuite, ils peuvent commencer à faire des remises trimestrielles au Receveur général si le montant moyen de leurs retenues mensuelles a été inférieur à 3 000 \$ et qu'au cours des 12 mois précédents, ils ont produit toutes leurs déclarations de taxe sur les produits et services à temps et respecté les conditions de remises et de versements prévues dans le cadre de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur l'assurance-emploi* et de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise*.

La partie 1 modifierait le *Règlement de l'impôt sur le revenu*, le *Règlement sur le régime de pensions du Canada* et le *Règlement sur la rémunération assurable et la perception des cotisations* afin d'offrir, dès 2016, la possibilité aux nouveaux employeurs dont le montant des retenues à la source mensuelles est inférieur à 1 000 \$, d'effectuer des remises trimestrielles plutôt que mensuelles au Receveur général, et ce, sans avoir à attendre douze mois. Ce choix ne serait toutefois plus offert si l'une des conditions mentionnées ci-dessus n'était plus respectée.

Le Ministère des Finances Canada estime que le montant des retenues à la source mensuelles de 1 000 \$ correspond aux retenues relatives à un employé(e) gagnant jusqu'à 43 500 \$ annuellement, selon la province et que, chaque année, 80 000 nouveaux employeurs pourraient bénéficier de cette mesure.

2.12 Déduction pour amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation (articles 21, 22, 25 et 26)

La partie 1 modifierait le *Règlement de l'impôt sur le revenu* de façon à d'accorder un taux de déduction pour amortissement accéléré de 50 % selon la méthode de l'amortissement dégressif pour le matériel de fabrication et de transformation admissible⁴ acquis par un contribuable après 2015 et avant 2026, dont le but principal est l'utilisation au Canada pour la fabrication et la transformation de biens destinés à la vente ou à la location.

⁴ Les actifs faisant partie du matériel de fabrication et de transformation admissible seraient énumérés à la catégorie 53 du paragraphe 1100(1) du *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada ont expliqué que depuis 2007, une mesure temporaire permettait un taux de déduction pour amortissement de 50 % selon la méthode de l'amortissement linéaire pour le matériel de fabrication et de transformation admissible.

Selon les fonctionnaires, bien que la méthode d'amortissement sur le solde dégressif ralentisse la déduction complète du coût d'une immobilisation par rapport à la méthode d'amortissement linéaire, le fait que la mesure proposée serait en vigueur pour une période de dix ans offrirait aux entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation la possibilité de mieux planifier leurs investissements. Selon eux, la mesure proposée correspond à la demande de l'industrie en ce sens puisque les entreprises désiraient plus de stabilité afin de planifier sur une plus longue période l'achat de leur matériel de fabrication et de transformation.

3 PARTIE 2 – METTRAIT EN ŒUVRE DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FAMILLES

Dans le cadre de son étude de la partie 2, le Comité a accueilli des fonctionnaires du Ministère des Finances Canada et d'Emploi et Développement social Canada qui ont discuté des mesures proposées et répondu aux questions de ses membres. Le Comité a aussi entendu le témoignage de représentants de la Fédération canadienne des contribuables.

3.1 Section 1 : Modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu*

3.1.1 Déduction de frais de garde d'enfants (article 29)

La *Loi de l'impôt sur le revenu* autorise un contribuable à déduire de son revenu imposable un montant versé à un tiers pour la garde de son enfant. Le montant maximal de la déduction annuelle est de 10 000 \$ pour un enfant handicapé, de 7 000 \$ pour un enfant âgé de moins de sept ans à la fin de l'année, et de 4 000 \$ pour un enfant âgé de sept ans ou plus, mais de moins de 16 ans durant l'année. Le montant maximal total pouvant être déduit équivaut aux deux tiers du revenu du contribuable pour l'année d'imposition. Lorsque les parents sont en couple, l'époux ou le conjoint de fait ayant le revenu le moins élevé doit réclamer la déduction; le plafond de la déduction est fixé aux deux tiers du revenu de cette personne⁵.

La partie 2 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à bonifier les montants déductibles. Les montants bonifiés seraient les suivants : 11 000 \$ pour un enfant handicapé, 8 000 \$ pour un enfant âgé de moins de sept ans à la fin de l'année et 5 000 \$ pour un enfant âgé de sept ans ou plus, mais de moins de 16 ans durant l'année. Les augmentations s'appliqueraient à partir de l'année d'imposition 2015.

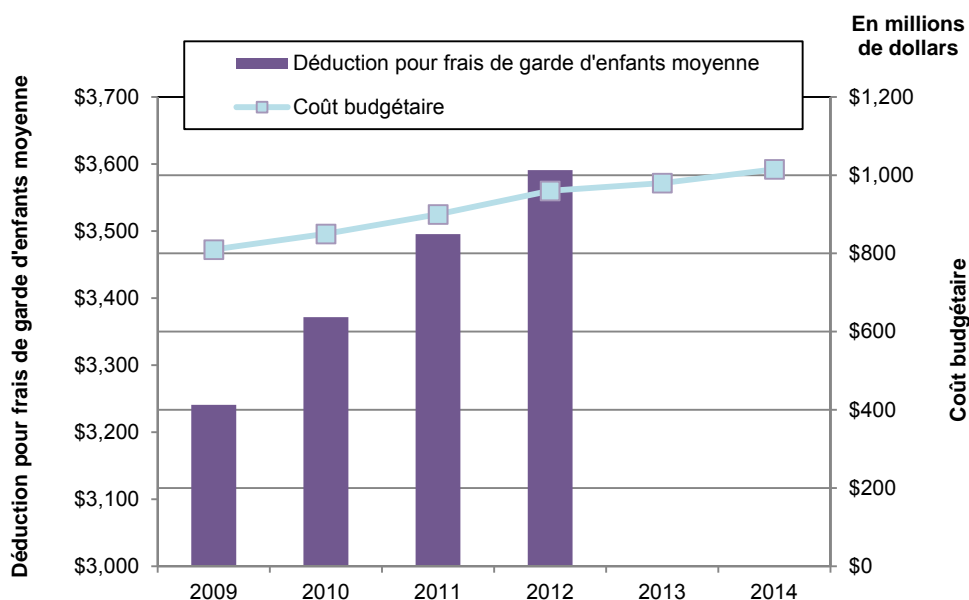
Selon les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada, le coût de cette mesure serait de 15 millions de dollars pour 2014-2015, de 65 millions de dollars pour 2015-2016 et de 395 millions de dollars pour la période s'échelonnant de 2014-2015 à 2020-2021.

⁵ Dans certaines situations, le parent ayant le revenu le plus élevé peut réclamer la déduction, par exemple, dans le cas où le parent ayant le revenu le moins élevé poursuit des études postsecondaires dans un établissement d'enseignement désigné.

Témoignant au nom de la Fédération canadienne des contribuables⁶, Aaron Wudrick, directeur fédéral, a indiqué que l'organisation qu'il représentait était fortement en faveur de cette mesure. Il a ajouté que le gouvernement fédéral devrait envisager de modifier la législation afin de permettre la même déduction pour un parent qui paye l'autre parent afin de prendre soin des enfants à la maison.

La figure 1 indique, pour les années d'imposition 2009 à 2014, le coût budgétaire fédéral de la déduction pour frais de garde d'enfants et la déduction moyenne pour frais de garde d'enfants demandée par les particuliers dans leurs déclarations de revenus. La déduction pour frais de garde d'enfants moyenne demandée par les particuliers s'est située entre 3 200 \$ et 3 600 \$ sur la période de 2009 à 2012.

Figure 1 – Le coût budgétaire fédéral de la déduction pour frais de garde d'enfants et la déduction pour frais de garde d'enfants moyenne demandée, années d'imposition 2009-2014



Notes : Les coûts budgétaires de 2009 à 2012 sont estimatifs; les coûts pour 2013 et 2014 sont prévisionnels. Les données sur la déduction pour frais de garde d'enfants moyennes demandées par les particuliers pour les années d'imposition 2013 et 2014 ne sont pas disponibles.

Sources : Figure préparée à partir de données tirées de l'Agence du revenu du Canada, [Statistiques préliminaires](#), diverses années, et Ministère des Finances du Canada, [Dépenses fiscales et évaluations 2014](#).

⁶ La Fédération canadienne des contribuables est un groupe de défense des citoyens sans but lucratif constitué en vertu d'une loi fédérale. Le groupe est voué à la baisse des impôts, à la lutte au gaspillage et au devoir de reddition de comptes des gouvernements. Créée en 1990 de la fusion de l'Association of Saskatchewan Taxpayers et de la Resolution One Association de l'Alberta, la Fédération canadienne des contribuables est née du désir des deux associations de mettre sur pied un organisme national de défense des intérêts des contribuables. À ce jour, 84 000 sympathisants d'un bout à l'autre du pays se sont joints à la Fédération.

3.1.2 Crédit d'impôt pour enfant (article 30)

La *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit un crédit d'impôt non remboursable pour le parent d'un enfant de moins de 18 ans à la fin de l'année d'imposition qui réside habituellement avec lui et un autre parent⁷. Dans les autres cas, le crédit d'impôt pour enfant peut être demandé par le parent qui est admissible au crédit équivalent pour personne entièrement à charge à l'égard de l'enfant.

La partie 2 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'éliminer ce crédit d'impôt, et ce, dès l'année d'imposition 2015, sauf pour certaines exceptions. Par exemple, les particuliers ayant un enfant âgé de moins de 18 ans à la fin de l'année d'imposition qui, en raison d'une infirmité mentale ou physique, est dépendant d'eux, pourraient toujours réclamer le crédit d'impôt pour cet enfant.

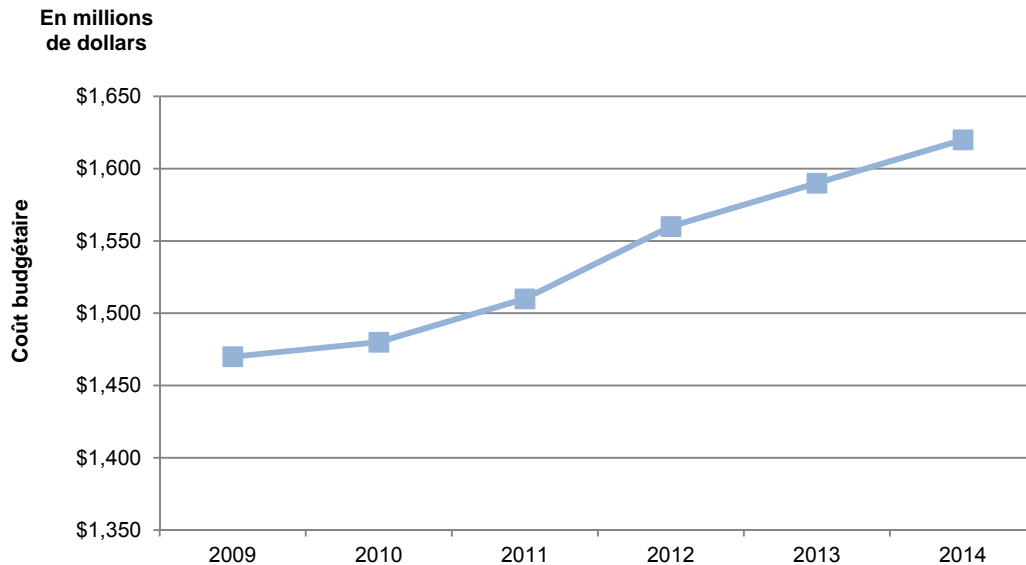
Selon les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada, le crédit d'impôt pour enfant représente 338 dollars (2 255 \$ * 15 %) par année par enfant admissible. Ils ont ajouté que puisque le crédit pour enfant est un crédit non remboursable, le parent d'un enfant admissible doit payer au moins 338 dollars d'impôt fédéral pour bénéficier pleinement du crédit.

Le Comité a pu apprendre des fonctionnaires du Ministère des Finances Canada que l'élimination du crédit pour enfant ferait économiser 435 millions de dollars au gouvernement fédéral en 2014-2015, et 1,75 milliard en 2015-2016.

La figure 2 indique le coût budgétaire fédéral du crédit d'impôt pour enfant pour les années d'imposition 2009 à 2014.

⁷ Si l'enfant réside avec ses deux parents, l'un ou l'autre des parents peut réclamer le crédit.

Figure 2 – Le coût budgétaire fédéral du crédit d'impôt pour enfant, années d'imposition 2009-2014



Note : Les coûts budgétaires de 2009 à 2012 sont estimatifs; les coûts pour 2013 et 2014 sont prévisionnels.

Source : Figure préparée à partir de données tirées de Ministère des Finances du Canada, [Dépenses fiscales et évaluations 2014](#).

3.1.3 Crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles (articles 31 à 34)

La partie 2 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à introduire un crédit d'impôt relatif à la baisse d'impôt pour les familles, d'une valeur maximale de 2 000 \$.

Le crédit d'impôt proposé pourrait être réclamé par le parent d'un enfant, âgé de moins de 18 ans à la fin de l'année, qui réside avec ce parent et son époux ou conjoint de fait. Un seul parent pourrait réclamer le crédit pour une année d'imposition donnée, et les deux parents devraient remplir une déclaration de revenus pour l'année d'imposition.

Bien que le calcul du crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles pourrait dans certains cas être assorti de plusieurs éléments techniques, il représente essentiellement la différence entre :

- 1) l'impôt combiné que les deux conjoints devraient normalement payer; et
- 2) l'impôt combiné que les deux conjoints devraient payer si le conjoint ayant le revenu le plus élevé avait fait l'attribution (à des fins de calculs seulement) de la moitié de la différence entre les revenus imposables (jusqu'à concurrence de 50 000 \$) des deux conjoints au conjoint ayant le revenu imposable le plus faible.

Cette différence correspondrait au montant (jusqu'à un maximum de 2 000 dollars) du crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles que l'un des conjoints pourrait demander. Les fonctionnaires du Ministère des Finances Canada ont indiqué que les parents ne pourraient pas réclamer le crédit d'impôt

pour les familles pour une année d'imposition au cours de laquelle un parent a fait faillite ou a choisi de fractionner son revenu de pension, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

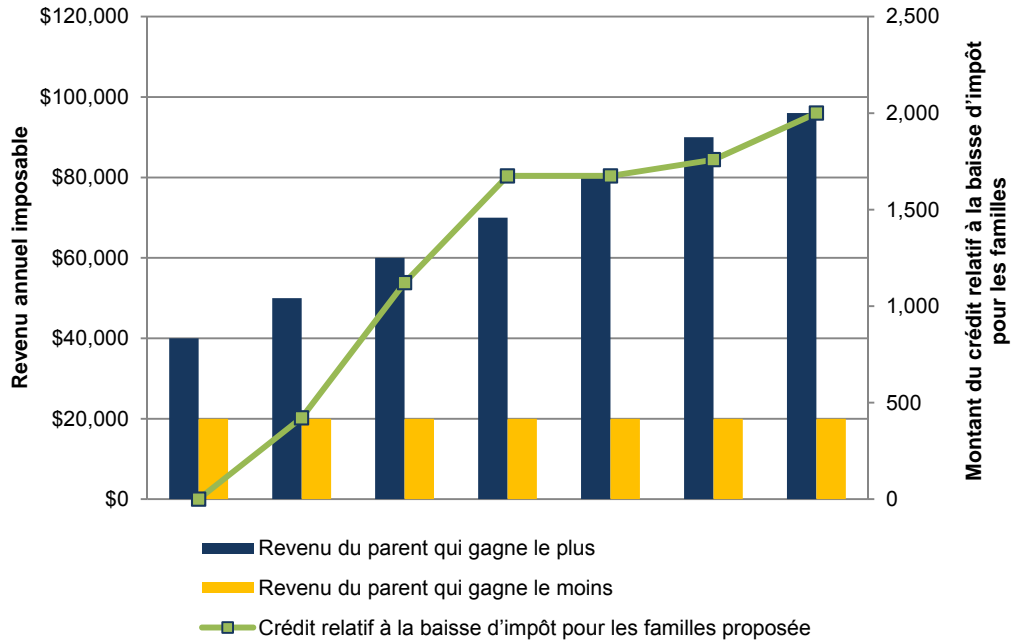
En outre, l'enfant serait réputé résider avec son parent durant toute l'année d'imposition dans les cas suivants : l'enfant est adopté, le parent se marie ou devient conjoint de fait, l'enfant décède ou le parent devient résident du Canada.

Témoignant au nom de la Fédération canadienne des contribuables, Aaron Wudrick a indiqué que l'organisation qu'il représentait était d'accord avec les principes qui sous-tendent cette mesure. La principale critique de la Fédération à l'endroit du crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles proposé est toutefois qu'il n'aide en rien les familles monoparentales. Selon la Fédération, il serait raisonnable de considérer les situations où il y a un seul parent. Ce dernier pourrait par exemple être autorisé à fractionner ses revenus avec certaines personnes à charge afin de bénéficier également de cet allègement fiscal.

Le crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles s'appliquerait aux années d'imposition 2014 et suivantes.

La figure 3 présente le montant du nouveau crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles dans le cas des couples qui ont un enfant de moins de 18 ans, pour divers niveaux de revenu principal et un revenu secondaire de 20 000 \$. Selon la figure 3, pour l'année d'imposition 2014, le montant maximum de 2 000 \$ au titre du nouveau crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles est obtenu lorsque le revenu annuel principal est supérieur à 96 000 \$, et aucun crédit n'est obtenu lorsque le revenu annuel principal est de 40 000 \$ ou moins.

Figure 3 – Montants relatifs au projet de crédit lié à la baisse d'impôt pour les familles dans le cas des couples à deux revenus (niveaux de revenu principal divers et revenu secondaire de 20 000 \$), année d'imposition 2014

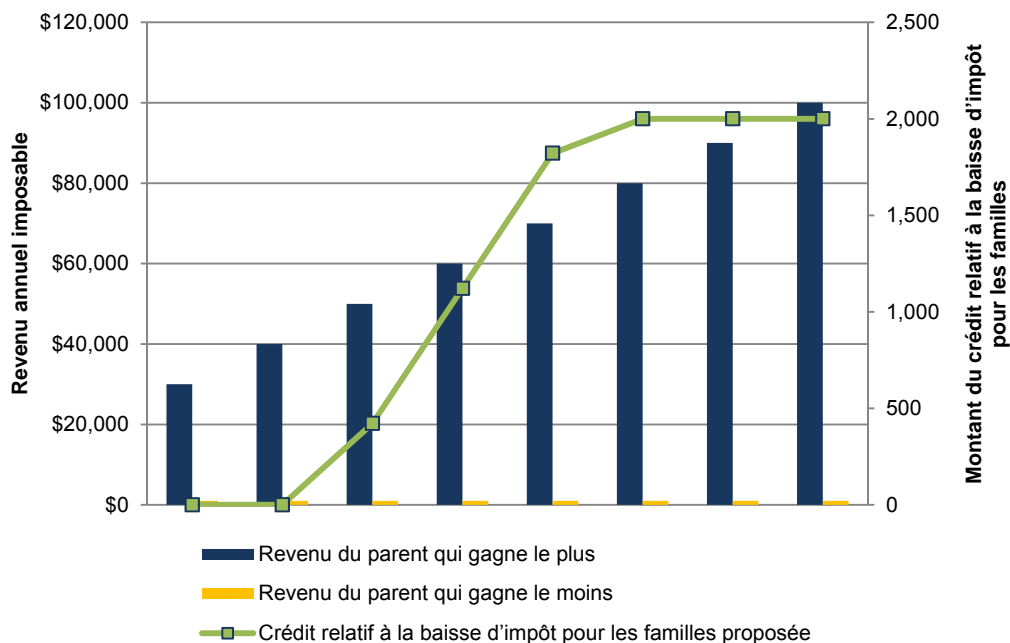


Notes : On suppose qu'aucune déduction fiscale n'est demandée, que les deux parents ont moins de 65 ans et qu'ils ont un enfant de moins de 18 ans. On suppose aussi que les crédits d'impôt non remboursables suivants sont demandés : le montant pour époux ou conjoint de fait, le crédit d'impôt pour enfants (par le parent dont le revenu est le plus élevé), le crédit canadien pour emploi et le nouveau crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles.

Source : Calculs d'après les formules figurant au projet de loi C-59 et aux articles 117 et 118 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La figure 4 présente le montant du nouveau crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles, dans le cas des couples à un seul revenu qui ont un enfant de moins de 18 ans, pour divers niveaux de revenu principal. Selon la figure 4, pour l'année d'imposition 2014, un revenu imposable annuel de plus de 80 000 \$ donne lieu au montant maximum de 2 000 \$ au titre du nouveau crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles, alors qu'un couple admissible à un seul revenu dont le revenu annuel imposable est de 40 000 \$ ou moins n'obtient aucun crédit.

Figure 4 – Montants relatifs au projet de crédit lié à la baisse d'impôt pour les familles dans le cas des couples à un seul revenu (divers niveaux de revenu), année d'imposition 2014



Notes : On suppose qu'aucune déduction fiscale n'est demandée, que les deux parents ont moins de 65 ans et qu'ils ont un enfant de moins de 18 ans. On suppose aussi que les crédits d'impôt non remboursables suivants sont demandés : le montant pour époux ou conjoint de fait, le crédit d'impôt pour enfants (par le parent dont le revenu est le plus élevé), le crédit canadien pour emploi et le nouveau crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles.

Source : Calculs d'après les formules figurant au projet de loi C-59 et aux articles 117 et 118 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

3.2 Section 2 : Modifications à la *Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants* et à la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants*

3.2.1 *Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants* (articles 35, 36, 37, 40)

La partie 2 modifierait la *Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants*⁸ afin de hausser l'âge d'une personne à charge admissible de six ans et moins jusqu'à 18 ans et moins.

La partie 2 bonifierait de 1 200 \$ à 1 920 \$ la prestation annuelle maximale payable à un parent admissible pour chaque enfant de moins de six ans et il créerait une nouvelle prestation annuelle maximale de 720 \$ versée à un parent admissible pour chaque enfant de six ans et plus, mais de moins de 18 ans⁹.

⁸ La prestation universelle pour la garde d'enfants représente un montant maximal de 1 200 \$ par année versé à un parent pour chaque enfant de moins de six ans. Le paragraphe 56(6) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* oblige le parent à ajouter ce montant à son revenu imposable.

⁹ Un parent admissible est décrit dans la définition de « particulier admissible » énoncée à l'article 122.6 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ce terme comprend le parent qui réside sous le même toit que la personne à charge admissible et qui est le principal responsable du soin et de l'éducation de la personne à charge.

La partie 2 ferait passer de 50 \$ à 80 \$ la prestation mensuelle versée à un parent pour chaque enfant de moins de six ans dont il a la garde partagée et, dans tous les autres cas, il ferait passer de 100 \$ à 160 \$ la prestation mensuelle versée à un parent pour chaque enfant de moins de six ans. La prestation bonifiée serait versée à compter du 1^{er} janvier 2015.

De plus, la partie 2 introduirait deux prestations : une prestation mensuelle de 30 \$ payable à un parent pour chaque enfant âgé de six ans ou plus, mais de moins de 18 ans, dont il a la garde partagée; et, dans tous les autres cas, une nouvelle prestation mensuelle de 60 \$ payable à un parent pour chaque enfant âgé de six ans ou plus, mais de moins de 18 ans. La nouvelle prestation serait versée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada ont ajouté que les parents admissibles recevraient un paiement par chèque ou par dépôt direct du gouvernement fédéral normalement à la fin du mois de juillet 2015. Ce paiement inclurait les prestations de janvier à juillet 2015.

Témoignant au nom de la Fédération canadienne des contribuables, Aaron Wudrick, directeur fédéral, a indiqué que l'organisation qu'il représentait était en faveur de cette mesure. Il a ajouté, en ce qui concerne la Prestation universelle pour la garde d'enfants, que la Fédération canadienne des contribuables préférerait un allègement fiscal plutôt que des programmes de prestations.

3.2.2 *Loi sur les allocations spéciales pour enfants (articles 38 à 40)*

La partie 2 modifierait la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants*¹⁰ en haussant de 100 \$ à 160 \$ le supplément mensuel à l'allocation spéciale pour enfants payable à un particulier, un ministère, un organisme ou un établissement responsable de la protection et du soin d'un enfant âgé de moins de six ans au début du mois pour lequel l'allocation est payable. La prestation bonifiée serait versée à compter du 1^{er} janvier 2015.

De plus, la partie 2 ajouterait un supplément mensuel de 60 \$ à l'allocation spéciale payable à un particulier, un ministère, un organisme ou un établissement responsable de la protection et du soin d'un enfant qui est âgé de six ans ou plus, mais de moins de 18 ans au début du mois pour lequel l'allocation est payable. La nouvelle prestation serait versée à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Comité a pu apprendre que les bénéficiaires admissibles recevraient un paiement par chèque ou par dépôt direct du gouvernement fédéral normalement à la fin du mois de juillet 2015. Ce paiement inclurait les prestations de janvier à juillet 2015.

4 PARTIE 3 – METTRAIT EN ŒUVRE DIVERSES MESURES

4.1 Section 1 : Édiction de la Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire (article 41)

Des fonctionnaires du Ministère des Finances Canada et des représentants de la Fédération canadienne des contribuables ont comparu devant le Comité pour discuter de la section 1 de la partie 3 et pour répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée. Les témoins ont parlé

¹⁰ L'allocation spéciale prévue à la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants* est basée sur la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Il s'agit d'un versement mensuel non imposable fait aux organismes et aux parents nourriciers détenant un permis d'un gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral les autorisant à assurer le soin et l'éducation d'enfants de moins de 18 ans qui résident au Canada et qui ne sont pas sous la garde de leurs parents.

des dispositions sur le déficit projeté, de celles sur le déficit consigné, mais non projeté, et des définitions clés. Ils ont aussi répondu à des questions sur le fonds de réserve.

4.1.1 Mesure proposée

La section 1 du projet de loi édicterait la *Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire*. À compter de 2015-2016, la *Loi* imposerait un certain nombre d'obligations au ministre des Finances lorsqu'un déficit est projeté dans un budget fédéral, ou lorsqu'un déficit qui n'était pas projeté dans un budget est consigné dans les Comptes publics du Canada.

En particulier, la *Loi* exigerait que tout surplus à l'égard d'un exercice dont il est fait état dans les Comptes publics du Canada soit appliqué à la réduction de la « dette fédérale », que l'article 2 définit comme étant le déficit accumulé figurant dans les Comptes publics du Canada.

Le ministre des Finances a expliqué au Comité que l'on considérera comme imprudents¹¹ les déficits de 3 milliards de dollars ou plus, sauf en cas de récession ou de situation exceptionnelle (guerre, catastrophe naturelle).

4.1.1.1 Dispositions relatives à un déficit projeté

Les fonctionnaires ont expliqué que l'article 6 de la *Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire* obligerait le ministre des Finances à comparaître devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans les 30 jours de séance suivant le dépôt d'un budget qui projette un « déficit initial » à l'égard de l'« exercice ouvert » ou de l'exercice suivant. Le terme « déficit initial » signifierait un déficit projeté à l'égard de l'exercice qui suit un exercice à l'égard duquel l'équilibre budgétaire a été projeté ou consigné. Un « exercice ouvert » serait le premier des exercices visés par les projections budgétaires dont les états financiers ne figurent pas dans les Comptes publics du Canada. Le ministre serait tenu d'expliquer les raisons du déficit projeté et de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Ce plan devrait indiquer le délai dans lequel l'équilibre budgétaire serait atteint et inclurait les mesures décrites ci-dessous.

Si un déficit est projeté en raison d'une récession ou d'une situation exceptionnelle qui, au moment du dépôt du budget, a eu lieu, est en cours ou est prévue, le paragraphe 7(1) prescrirait que le plan doit interdire d'augmenter le budget de fonctionnement des entités gouvernementales pour financer des hausses annuelles de salaire et imposer un gel de la rémunération du premier ministre, des ministres, des ministres d'État et des sous-ministres. Aux termes du paragraphe 7(2), le gel du budget de fonctionnement et le gel salarial prendraient effet à compter du premier jour de l'exercice qui suit celui au cours duquel la récession ou la situation exceptionnelle prend fin et demeurerait en vigueur jusqu'à ce qu'il soit fait état de l'équilibre budgétaire dans les Comptes publics du Canada. Comme discuté ci-dessous, les termes « récession » et « situation exceptionnelle » seraient définis dans la *Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire*.

Si un déficit est projeté pour une autre raison, l'article 8 exigerait que le plan comprenne un gel du budget de fonctionnement et une réduction de 5 % de la rémunération du premier ministre, des ministres, des ministres d'État et des sous-ministres. Ces mesures prendraient effet à compter du 1^{er} avril de l'année pendant laquelle le budget est déposé et demeurerait en vigueur jusqu'à ce qu'il soit fait état de l'équilibre budgétaire dans les Comptes publics du Canada.

¹¹ Le terme « imprudent » n'apparaît pas dans la *Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire*.

D'autre part, tant qu'il n'est pas fait état de l'équilibre budgétaire dans les Comptes publics du Canada à l'égard d'un exercice visé par le plan de retour à l'équilibre budgétaire, le paragraphe 6(2) obligerait le ministre à comparaître annuellement devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour présenter un plan mis à jour.

4.1.1.2 Dispositions relatives à un déficit consigné qui n'avait pas été projeté

Comme le paragraphe 6(1), l'article 9 obligerait le ministre des Finances à comparaître devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans les 30 jours de séance suivant le dépôt des Comptes publics du Canada lorsqu'un déficit qui n'était pas projeté dans un budget est consigné dans ces comptes publics à l'égard d'un exercice. Le ministre serait tenu d'expliquer les raisons du déficit et de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Ce plan devrait indiquer le délai dans lequel l'équilibre budgétaire sera atteint et prévoir un gel du budget de fonctionnement ainsi qu'un gel salarial ou une réduction salariale, selon la raison du déficit.

Si le déficit consigné résulte d'une récession ou d'une situation exceptionnelle qui, au moment du dépôt des Comptes publics du Canada, a eu lieu ou est en cours, le paragraphe 10(1) préciserait que le gel du budget de fonctionnement et le gel salarial prennent effet à compter du premier jour de l'exercice qui suit la fin de la récession ou de la situation exceptionnelle et demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'il soit fait état de l'équilibre budgétaire dans les Comptes publics du Canada.

Si le déficit consigné est attribuable à d'autres raisons, l'article 11 prescrirait qu'un gel du budget de fonctionnement et une réduction salariale de 5 % prennent effet à compter du 1^{er} avril de l'année suivante et demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'il soit fait état de l'équilibre budgétaire dans les Comptes publics du Canada.

4.1.1.3 Définitions clés et autres

Au sens de la Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire, le terme « équilibre budgétaire » s'entendrait de la situation d'un budget dans lequel le montant total des dépenses pour un exercice n'est pas supérieur au montant total des revenus pour cet exercice. Les revenus seraient calculés avant la soustraction de toute réserve en vue de faire face aux imprévus. Le terme « récession » s'entendrait d'une période d'au moins deux trimestres consécutifs de croissance négative du produit intérieur brut réel du Canada dont Statistique Canada fait état. Enfin, le terme « situation exceptionnelle » désignerait une situation entraînant un coût direct total pour le gouvernement fédéral de plus de 3 milliards de dollars qui est causée par :

- un sinistre naturel ou une autre situation d'urgence imprévue d'importance nationale;
- un acte de force ou de violence, un état de guerre ou une menace de guerre ou un autre conflit armé.

Aux termes des paragraphes 7(3) et 10(2), pour l'application de la *Loi*, une récession prendrait fin pendant l'exercice au cours duquel Statistique Canada fait état du deuxième trimestre consécutif de croissance positive du produit intérieur brut réel du Canada. Dans le cas d'un déficit consigné, le paragraphe 10(2) préciserait qu'une situation exceptionnelle prend fin pendant l'exercice au cours duquel sont déposés les Comptes publics du Canada faisant état du déficit attribuable à la situation exceptionnelle. La *Loi* ne préciserait pas le moment où prend fin une situation exceptionnelle dans le cas d'un déficit projeté.

Aux termes de l'article 12, lorsqu'un déficit est projeté dans le cadre d'un budget en raison d'une récession qui, au moment du dépôt du budget, a eu lieu, est en cours ou est prévue, les mesures prévues par la *Loi* qui sont déjà en vigueur cesseraient de l'être, et celles qui devaient prendre effet en raison d'un autre déficit projeté ou consigné ne prendraient pas effet. Elles seraient remplacées par les mesures prescrites par la *Loi* à l'égard du plus récent budget qui projette un déficit en raison d'une récession. Les fonctionnaires ont expliqué que cette disposition vise à prévenir les politiques budgétaires procycliques consistant à réduire les dépenses pendant les récessions.

Enfin, l'annexe de la Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire dresserait la liste des postes de sous-ministre pour l'application de la *Loi*. L'article 13 disposerait que l'annexe pourrait être modifiée par décret du gouverneur en conseil.

4.1.2 Fonds de réserve

Le Comité a posé des questions aux fonctionnaires sur le fonds de réserve prévu dans les budgets fédéraux. On lui a répondu que, aux fins de la *Loi* et conformément à la définition d'« équilibre budgétaire », le solde budgétaire serait égal à la différence entre les dépenses et les revenus de l'exercice visé, sans qu'il ne soit tenu compte de la réserve pour imprévus.

4.1.3 Fédération canadienne des contribuables

Les représentants de la Fédération canadienne des contribuables ont donné leur appui à l'adoption d'une loi fédérale sur l'équilibre budgétaire, et ils seront en faveur des budgets équilibrés que la mesure soit adoptée ou non.

4.2 Section 3 : Propriété intellectuelle (articles 44 à 72)

Des fonctionnaires d'Industrie Canada et des représentants de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada ont comparu pour expliquer la section 3 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée. Les témoins ont parlé du prolongement des délais, de la correction d'erreurs évidentes et des communications entre les agents de brevets ou de marques de commerce et leurs clients. Ils ont aussi discuté de l'entrée en vigueur de la mesure proposée.

Le Comité a aussi reçu, au sujet de cette mesure, des mémoires écrits de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, de la Law Society of British Columbia et de la Chambre des notaires du Québec

4.2.1 Mesure proposée

La section 3 modifierait la *Loi sur les dessins industriels*, la *Loi sur les brevets* et la *Loi sur les marques de commerce*. Les modifications apportées offriraient une plus grande marge de manœuvre dans l'administration de ces lois en prolongeant les délais applicables aux circonstances imprévues et en accordant au gouvernement le pouvoir d'établir des règlements pour des erreurs évidentes.

La section 3 modifierait également la *Loi sur les brevets* et la *Loi sur les marques de commerce* pour faire en sorte que les communications entre les agents de brevets ou les agents de marques de commerce et leurs clients soient protégées au même titre que celles entre les avocats et les notaires et leurs clients le sont par le secret professionnel.

Les fonctionnaires d'Industrie Canada ont dit au Comité que les modifications proposées visent à moderniser l'administration de la propriété intellectuelle au pays, afin que le Canada devienne plus attrayant pour les investisseurs et que la propriété intellectuelle y soit mieux protégée. Ils ont ajouté que les modifications proposées au système de la propriété intellectuelle en faciliteront l'utilisation par les entreprises, en plus de lui conférer plus de souplesse et de réduire les incertitudes.

4.2.1.1 Prolongation des délais

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que les dispositions sur les circonstances imprévues étaient demandées depuis longtemps par l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada. Des événements comme la tempête de verglas qui a eu lieu à Ottawa, ou les inondations à Calgary, ont empêché des employé(e)s de se rendre à leur lieu de travail. Or, selon les dispositions actuelles, les délais ne sont pas prolongés tant que le bureau d'Industrie Canada, à Gatineau, reste ouvert.

Les représentants de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada ont confirmé que leur organisme réclame depuis plusieurs années cette modification, qui empêchera selon eux la perte involontaire de droits de propriété intellectuelle en cas de force majeure. Ils ont ajouté que l'amélioration proposée n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour le gouvernement fédéral.

4.2.1.2 Correction d'erreurs

Les fonctionnaires ont mentionné que les dispositions actuelles portent sur les erreurs d'écriture, ce qui – puisque les tribunaux donnent une définition étroite de ce terme – empêche Industrie Canada de corriger certaines erreurs. L'élargissement du pouvoir de correction permettra aux agents représentant des clients d'apporter les correctifs nécessaires, par exemple au nom des inventeurs ou des demandeurs.

Le Comité a été avisé que, des quelque 500 demandes de correction qu'Industrie Canada reçoit chaque année, 30 % sont rejetées parce qu'elles ne visent pas des erreurs d'écriture telles que les définissent les tribunaux.

4.2.1.3 Communications entre les agents de brevets ou de marques de commerce et leurs clients

Selon les fonctionnaires, cette modification permettrait aux agents de brevets ou de marques de commerce d'avoir des discussions franches et ouvertes avec leurs clients, et ainsi de leur donner des conseils de qualité supérieure sur la propriété intellectuelle.

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que les agents de brevets ou de marques de commerce sont souvent aussi des avocats. Or, comme les tribunaux font actuellement une distinction entre les deux titres, les communications de l'agent de brevet ou de marque de commerce, lorsqu'il agit à ce titre, ne sont pas protégées, et peuvent donc être divulguées en cour. Les fonctionnaires ont ajouté que les discussions entre les agents et leurs clients portent souvent sur la meilleure stratégie à adopter pour protéger l'invention; grâce à la modification proposée, elles seraient dorénavant considérées comme confidentielles et ne pourraient plus être divulguées en cour.

Les représentants de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada ont dit au Comité que les communications entre les agents de brevets ou de marques de commerce et leurs clients sont considérées comme confidentielles dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni, l'Australie et la

Nouvelle-Zélande, mais ne le sont pas au Canada. Cette différence, selon eux, désavantage les innovateurs canadiens lorsqu'ils doivent défendre leur propriété intellectuelle devant les tribunaux, au Canada ou à l'étranger. L'Institut appuie donc la modification proposée, qui devrait selon lui permettre aux entreprises canadiennes de rehausser leur compétitivité au Canada et à l'étranger, puisqu'elles pourront dorénavant discuter ouvertement avec leurs conseillers de ce qu'il convient de faire pour protéger leurs inventions et marques de commerce.

4.2.2 Entrée en vigueur

La section 3 contient également des dispositions de coordination et d'entrée en vigueur qui sont reliées à l'entrée en vigueur de certaines dispositions des projets de loi de mise en œuvre des budgets précédents. En effet, la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* a modifié la *Loi sur les marques de commerce*, alors que la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014* a modifié la *Loi sur les dessins industriels* et la *Loi sur les brevets*, mais toutes leurs dispositions ne sont pas encore entrées en vigueur. Les dispositions de coordination et d'entrée en vigueur de la section 3 prévoient quelles seraient les dispositions applicables en fonction de l'ordre d'entrée en vigueur des dispositions de ces différents projets de loi.

4.2.3 Ordres professionnels d'avocats

Dans leur mémoire écrit au Comité, la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, la Law Society of British Columbia et la Chambre des notaires du Québec ont indiqué qu'Industrie Canada n'a pas mené à terme la consultation qu'il a entreprise l'année dernière sur le projet de protection des communications entre les agents de brevets ou de marques de commerce et leurs clients. Ils ont recommandé que le Comité retire du projet de loi C-59 la modification proposée à la *Loi sur les brevets* et la *Loi sur les marques de commerce*, puisque ce changement ne devrait pas selon elles aller de l'avant tant qu'une consultation complète n'aura pas eu lieu et que les implications n'auront pas été étudiées.

4.3 Section 4 : Congé et prestations de soignant (articles 73 à 80)

Des fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada et des représentants de l'Association canadienne de soins et services à domicile ont comparu pour expliquer la section 4 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée. Les témoins ont parlé aussi des prestations de soignant actuelles, de la réintégration des employé(e)s, du financement et du montant de la prestation, et de l'entrée en vigueur de la mesure proposée.

4.3.1 Prestations de soignant actuelles

Les fonctionnaires ont indiqué que, actuellement, l'assurance-emploi accorde six semaines de prestations de soignant aux employé(e)s et aux travailleurs indépendants canadiens qui cotisent à l'assurance-emploi. Si un médecin signe un certificat attestant qu'une personne est gravement malade et qu'il y a une probabilité importante de décès dans les 26 semaines, un membre de sa famille, s'il est admissible à l'assurance-emploi, peut prendre un congé de soignant d'au plus six semaines.

Aux termes du *Code canadien du travail*, qui s'applique aux entreprises sous réglementation fédérale, un employé(e) peut prendre un congé d'au plus huit semaines pour fournir des soins ou offrir un soutien à un membre de sa famille souffrant d'une maladie grave qui risque de causer le décès dans un délai de 26 semaines.

4.3.2 Mesure proposée

La section 4 augmenterait la durée maximale du congé de soignant de 6 à 26 semaines selon la *Loi sur l'assurance-emploi* et de 8 à 28 semaines aux termes du *Code canadien du travail*. Selon les fonctionnaires, la modification du *Code canadien du travail* couvrirait les 26 semaines de prestations d'assurance-emploi, plus la période d'attente de deux semaines imposée aux demandeurs.

La section 4 étendrait également à la fois la période pendant laquelle les employé(e)s sont autorisés à prendre congé et la période de versement des prestations de 26 à 52 semaines après la délivrance d'un certificat médical ou la semaine où a été pris le congé, si c'était avant la délivrance du certificat. La modification proposée donnerait la possibilité de prendre congé et de recevoir des prestations après la période de 26 semaines pendant laquelle le risque de décès est important, comme l'atteste le certificat médical. Il ne serait pas nécessaire de présenter un autre certificat médical dans une telle situation puisque le certificat initial serait considéré comme valide; on éviterait ainsi d'imposer un fardeau inutile à la famille et au médecin. Selon les fonctionnaires, si la personne en danger de mort est toujours en vie après 52 semaines, l'employé(e) ou le travailleur indépendant qui en prend soin pourrait faire une nouvelle demande de prestations de soignant.

Comme le congé de soignant peut être partagé, les employé(e)s de la même famille qui prennent soin d'un membre de leur famille se partageraient les 28 semaines.

Selon les fonctionnaires, les changements proposés profiteront aux familles : ils leur donneront de meilleures prestations, plus de semaines et une plus grande marge de manœuvre pour utiliser comme elles le veulent les prestations de soignant.

Les fonctionnaires ont clarifié qu'aucun changement ne serait apporté aux critères d'admissibilité au congé de soignant, à l'obligation d'obtenir un certificat médical ou au préavis à donner à l'employeur. De même, toutes les dispositions sur la réintégration du *Code canadien du travail* continueraient de s'appliquer au congé de soignant.

Le ministre des Finances a dit au Comité que la mesure proposée profiterait à environ 6 900 demandeurs par année.

4.3.3 Réintégration des employé(e)s

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que le *Code canadien du travail* prévoit que l'employeur doit réintégrer l'employé(e) dans le même emploi à la fin du congé. Cependant, s'il existe des raisons valides de ne pas le faire – par exemple, l'emploi n'existe plus – l'employé(e) doit être réintégré(e) dans un poste comparable, au même salaire et avec les mêmes avantages. Si, pendant le congé, le salaire et les avantages ont changé, l'employé(e) à son retour a droit au salaire et aux avantages qui seraient les sien(ne)s s'il(elle) ne s'était pas absenté(e).

Le Comité a été avisé que le *Code canadien du travail* n'offrira pas de protection de l'emploi supplémentaire une fois les 28 semaines écoulées. Cependant, les employeurs pourraient choisir d'offrir un congé additionnel ou négocier avec les syndicats, dans les conventions collectives, une période prolongée de prestations de soignant.

4.3.4 Financement et montant de la prestation

Les fonctionnaires ont dit que le régime d'assurance-emploi paiera les prestations de soignant supplémentaires proposées, mais que les employeurs devront continuer de payer les avantages des employé(e)s.

Ils ont expliqué que la prestation hebdomadaire maximale actuelle est d'environ 520 \$ par personne; on obtient ce montant en calculant les gains de l'employé(e) sur les 52 semaines précédentes, jusqu'à concurrence du maximum assurable, qui est de 49 500 \$ en 2015. La prestation maximale qu'une personne pourrait recevoir en 2015 est d'approximativement 3 120 \$, mais elle passerait à 13 520 \$ si la mesure proposée était adoptée.

4.3.5 Entrée en vigueur

Les modifications proposées au *Code canadien du travail* et à *Loi sur l'assurance-emploi* entreraient en vigueur simultanément le 3 janvier 2016.

4.3.6 Association canadienne de soins et services à domicile

Les représentants de l'Association canadienne de soins et services à domicile ont dit au Comité qu'ils approuvent le prolongement proposé de la période de prestations de soignant. Ils recommandent toutefois que le certificat médical requis attestant que le membre de la famille est gravement malade et qu'il y a une probabilité importante de décès dans les 26 semaines soit éliminé et remplacé par la nécessité de présenter un certificat médical attestant que la personne est gravement malade et a besoin de soins palliatifs. De plus, ils recommandent que le certificat n'inclut pas de nombre de semaines déterminés. Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, les soins palliatifs sont ceux qu'on administre aux patients en danger de mort.

4.4 Section 5 : Modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* (articles 81 et 82)

Des fonctionnaires de Patrimoine canadien ont comparu pour expliquer la section 5 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée. Ils ont aussi discuté de la durée du droit d'auteur et des artistes-interprètes étrangers.

4.4.1 Mesure proposée

La section 5 de la partie 3 modifierait la *Loi sur le droit d'auteur* afin de prolonger la durée du droit d'auteur sur un enregistrement sonore publié ou une prestation fixée au moyen d'un enregistrement sonore publié, la faisant passer de 50 à 70 ans à compter de la publication. Les réalisateurs/producteurs et artistes-interprètes disposeraient donc de 20 années supplémentaires pour gérer et/ou exploiter leurs enregistrements. De plus, si un enregistrement sonore était publié avant l'expiration de la période de droit d'auteur de 50 ans, le droit d'auteur se maintiendrait pendant 50 ans à compter de la publication. Toutefois, la durée maximale du droit d'auteur de l'enregistrement sonore ou de la prestation fixée au moyen d'un enregistrement sonore serait de 100 ans. Par conséquent, tous les enregistrements sonores ou prestations fixées au moyen d'un enregistrement sonore qui font actuellement l'objet d'un droit d'auteur resteraient protégés pendant 20 ans de plus, comme ce serait le cas pour tous les enregistrements de cet ordre à l'avenir.

La section 5 précise que ce prolongement du droit d'auteur des enregistrements sonores et prestations publiés ne réactiverait pas les droits d'auteur arrivés à échéance à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

Les fonctionnaires ont indiqué que la mesure était proposée, entre autres raisons, afin que les artistes puissent continuer de bénéficier de leurs droits d'auteur tout au long de leur vie. Ils ont donné l'exemple de la chanson « Mon pays », de Gilles Vigneault, dont l'enregistrement date de 1965. Si la mesure proposée n'était pas adoptée, cette chanson tomberait dans le domaine public, ce qui signifie que M. Vigneault ne pourrait plus en contrôler l'utilisation ni toucher de rémunération lorsqu'elle est utilisée.

4.4.2 Durée du droit d'auteur

On a expliqué au Comité que la *Loi sur le droit d'auteur* protège les droits des réalisateurs/producteurs et artistes-interprètes pendant une période déterminée. Tout le long de cette période, le créateur peut contrôler l'utilisation de l'enregistrement sonore, de la chanson ou de l'album, et obtenir une rémunération lorsque l'œuvre est utilisée. Selon les fonctionnaires, la rémunération financière définie dans la *Loi sur le droit d'auteur* est une source de revenus majeure pour les créateurs.

4.4.3 Artistes-interprètes étrangers

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que la mesure proposée accorderait aux artistes-interprètes et aux maisons de disques étrangers la même protection qu'aux Canadien(ne)s, en application des traités signés par le Canada. De la même façon, certains des principaux partenaires commerciaux du Canada, dont l'Europe et les États-Unis, accordent aux artistes et maisons de disques canadiens un droit d'auteur de 70 ans.

4.5 Section 6 : Modifications à la *Loi sur le développement des exportations* (articles 83 à 86)

Des fonctionnaires d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada et du Ministère des Finances Canada ont comparu pour expliquer la section 6 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée. Ils ont aussi parlé du budget officiel d'aide au développement d'Exportation et développement Canada et des étapes qui suivraient l'adoption de cette mesure.

4.5.1 Mesure proposée

La section 6 modifierait la *Loi sur le développement des exportations* afin d'élargir le mandat d'Exportation et développement Canada en vue de lui permettre de fournir du soutien au développement international. En particulier, Exportation et développement Canada pourrait fournir, directement ou indirectement, du financement de développement ou d'autres formes de soutien du développement, d'une manière compatible avec les priorités du Canada en matière de développement international.

La section 6 exigerait aussi du ministre du Commerce international qu'il consulte le ministre du Développement international sur les questions liées au rôle d'Exportation et développement Canada dans la prestation, directement ou indirectement, de financement de développement ou d'autres formes de soutien du développement.

Les modifications proposées entreraient en vigueur à la date fixée par décret par le gouverneur en conseil.

Les fonctionnaires ont expliqué que la section 6 modifierait la *Loi sur le développement des exportations* afin d'ajouter au mandat actuel d'Exportation et développement Canada une fonction de financement du développement. Exportation et développement Canada serait ainsi en mesure de fournir du financement de développement et d'autres formes de soutien du développement d'une manière compatible avec les priorités du Canada en matière de développement international. Les fonctionnaires ont ajouté que la mesure proposée permettrait à Exportation et développement Canada de financer des projets dans des secteurs d'impact qui, dans les pays en développement, ont souvent de la difficulté à trouver des capitaux. Enfin, toujours dans les pays en développement, la mesure proposée faciliterait la conclusion de partenariats avec le secteur privé.

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont signalé que le Canada est le seul pays du G7 qui ne possède pas d'instrument de cet ordre.

4.5.2 Budget officiel d'aide au développement

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont dit que les activités et l'orientation du budget officiel d'aide au développement d'Exportation et développement Canada ne changeraient pas, et que son objectif resterait les priorités du développement et la lutte contre la pauvreté. Les fonctionnaires ont ajouté que le principal mécanisme employé(e) par Exportation et développement Canada pour réaliser ces buts demeurerait l'octroi de subventions aux entreprises privées. Toutefois, la mesure proposée permettrait à Exportation et développement Canada d'utiliser d'autres outils comme des prêts, des garanties et des participations en capital pour travailler avec toute entité privée dont les opérations commerciales ciblent le développement durable.

Comme on l'a signalé au Comité, le gouvernement a annoncé dans le budget fédéral de 2015 que la cible de capitalisation de cette initiative de financement du développement était fixée à 300 millions de dollars sur cinq ans. Cette somme s'ajouterait au budget officiel d'aide au développement d'Exportation et développement Canada. Le Comité a également été avisé que cette capitalisation n'aurait pas d'incidence fiscale, puisque Exportation et développement Canada est intégré aux livres comptables du gouvernement fédéral. De plus, l'initiative devrait commencer à s'autofinancer lorsque les revenus de ses activités deviendraient suffisants pour couvrir ses dépenses de fonctionnement.

4.5.3 Prochaines étapes

On a avisé le Comité que, si la mesure proposée était adoptée, Exportation et développement Canada devrait intégrer à son plan d'activités quinquennal un système décisionnel robuste. Celui-ci devrait réunir des lignes directrices sur les investissements et les secteurs à prioriser, un budget et des indications sur l'ampleur et la portée de l'initiative. Exportation et développement Canada devrait aussi veiller à ce que ce cadre décisionnel ne bloque pas des sources potentielles de fonds privés.

4.6 Section 7 : Modifications du *Code canadien du travail* en ce qui concerne les stagiaires (articles 87 à 93)

Des fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada ont comparu pour expliquer la section 7 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée. Ils ont également parlé de l'entrée en vigueur de la mesure proposée.

4.6.1 Mesure proposée

La section 7 prévoit une série de modifications au *Code canadien du travail* qui étendraient certaines de ses garanties liées au travail aux stagiaires dans la plupart des lieux de travail fédéraux¹².

Les fonctionnaires ont indiqué que le *Code canadien du travail* ne contient aucune disposition portant spécifiquement sur les stagiaires. La mesure proposée vise à accorder aux stagiaires sous réglementation fédérale la pleine gamme des protections de santé et sécurité au travail (y compris le droit de refuser le travail dangereux) énoncées à la partie II du *Code canadien du travail*, ainsi que les normes de travail applicables énumérées à la partie III du *Code*.

La section 7 appliquerait les garanties prévues à la partie II du *Code canadien du travail* (santé et sécurité au travail) à toute personne « qui n'est pas un employé et qui exerce pour un employeur [...] des activités qui visent principalement à permettre à la personne d'acquérir des connaissances ou de l'expérience ».

De plus, la section 7 appliquerait les garanties prévues à la partie III du *Code canadien du travail* (durée normale du travail, salaire, congés et jours fériés) aux personnes qui correspondent à la description, sauf si leur stage vise à satisfaire aux exigences d'un programme d'études offert par un établissement d'enseignement secondaire, postsecondaire ou professionnel reconnu, ou si leur stage répond à six critères établis. Les stages seraient soustraits à l'application de la partie III du *Code* dans la mesure où :

- la personne n'exerce pas les activités en question pendant plus de quatre mois consécutifs ou l'équivalent au cours d'une période d'un an;
- les avantages découlant des activités profitent principalement à la personne qui les exerce;
- l'employeur supervise les activités;
- les activités ne constituent ni une condition préalable à un futur emploi ni la promesse d'un tel emploi;
- la personne ne remplace pas un employé(e);
- la personne est avisée par écrit qu'elle ne sera pas rémunérée.

La mesure proposée permettrait la prise d'un règlement qui adapterait la partie III du *Code canadien du travail* et l'appliquerait aux stagiaires non rémunérés, si leur stage répond à l'une des deux exceptions signalées ci-dessus. Les fonctionnaires ont dit s'attendre à ce que les normes sur la durée maximale du travail et le harcèlement sexuel, à tout le moins, soient appliquées aux stagiaires non rémunérés.

Les employeurs seraient tenus de consigner le travail effectué par ces stagiaires non rémunérés. Comme c'est le cas à l'heure actuelle aux termes du *Code canadien du travail* dans le cas des employé(e)s, l'omission de tenir les registres obligatoires relatifs aux stagiaires constituerait une infraction.

Enfin, la section 7 autoriserait le gouverneur en conseil à prendre des règlements précisant les exigences relatives aux stages, notamment y compris les suivantes : la définition des conditions; la description des renseignements à fournir; et l'établissement des circonstances dans lesquelles les stages peuvent être effectués. À titre d'exemple, le gouverneur en conseil pourrait interdire, par

¹² Même si le projet de loi C-59 n'emploie pas les termes « stagiaire » ni « stage », ces termes étaient employés dans le discours du budget de 2015.

règlement, l'exécution de deux stages non rémunérés consécutifs auprès du même employeur au cours d'une période donnée.

4.6.2 Entrée en vigueur

Le Comité a été avisé que la mesure proposée serait mise en place après consultation des intervenants, dans le cadre du processus de réglementation normal. Les fonctionnaires ont indiqué que les changements à la partie II entreraient peut-être en vigueur avant ceux de la partie III.

4.7 Section 8 : Modifications à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (articles 94 à 96)

Des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont comparu pour expliquer la section 8 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée. Ils ont aussi parlé du régime de pension actuel des parlementaires.

4.7.1 Mesure proposée

La *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* encadre les pensions des parlementaires, plus précisément les sénateurs, les députés et le premier ministre. Le régime établi en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* prévoit le versement d'une pension viagère fondée sur les revenus d'emploi aux participants admissibles. Les coûts de fonctionnement sont couverts par les parlementaires et le gouvernement fédéral; les parlementaires versent un montant en fonction des taux fixés dans la *Loi*, et le gouvernement paie le montant restant.

Selon une modification apportée à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* en novembre 2012, à partir du 1^{er} janvier 2016, les taux de contribution seront établis par l'actuaire en chef du Canada, qui devra s'assurer que, avant le 1^{er} janvier 2017, les contributions des parlementaires au régime de retraite équivaldront à 50 % du coût de fonctionnement.

La section 8 modifierait la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* de manière à indiquer que l'actuaire en chef du Canada ne doit pas, lorsqu'il fixe les taux de cotisation pour l'application des dispositions de la présente *Loi*, fixer des taux différents pour les sénateurs et les députés de la Chambre des communes.

4.7.2 Régime de pension actuel

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que les députés tout comme les sénateurs doivent accumuler six années de travail au Parlement avant de toucher une pension, et que la mesure proposée ne changerait pas ce seuil. Ils ont ajouté que le taux d'accumulation de 3 % par année resterait lui aussi le même pour tous les parlementaires.

4.8 Section 9 : Modifications à la Loi sur l'Office national de l'énergie (article 97)

Des fonctionnaires de Ressources naturelles Canada ont comparu pour expliquer la section 9 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée. Ils ont aussi parlé de la durée de validité des licences et de la production de gaz naturel au Canada.

4.8.1 Mesure proposée

La section 9 modifierait la *Loi sur l'Office national de l'énergie* afin de porter à 40 ans la durée de validité maximale des licences qui peuvent être délivrées par l'Office national de l'énergie pour l'exportation du gaz naturel. À l'heure actuelle, la durée maximale des licences d'importation et d'exportation de pétrole et de gaz est de 25 ans.

Le Comité a été avisé que la mesure proposée confirmera aux investisseurs qu'ils peuvent compter sur l'approvisionnement à long terme en gaz naturel, ce qui facilitera les décisions d'investissements.

4.8.2 Durée de validité des licences

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué qu'il y avait actuellement environ 23 projets de gaz naturel au Canada pour lesquels un prolongement de la licence d'exportation avait été proposé, mais qu'aucune décision d'investissement finale n'avait encore été prise à leur sujet. Ils ont ajouté que l'Office national de l'énergie déterminerait la durée des licences au cas par cas, et que la limite de 40 ans ne serait jamais dépassée. Ils ont précisé aussi que les licences prévoient habituellement une clause de résiliation au terme d'une période d'inactivité, habituellement de 10 ans.

Les fonctionnaires ont mentionné que la durée maximale de 40 ans a été choisie parce que les deux usines à gaz naturel liquéfié situées à Montréal et à Vancouver sont utilisées depuis environ 40 ans, ce qui donne une idée de la durée de vie projetée de ces installations. Ils ont aussi dit que le Canada a pour concurrents directs des pays comme l'Australie, où la durée des licences d'exportation n'est pas limitée, et les États-Unis, où les autorisations ne dépassent habituellement pas 20 ans.

Selon les fonctionnaires, les entreprises qui demandent une licence d'exportation doivent faire la preuve que l'offre de gaz naturel excède les besoins intérieurs actuels et futurs.

4.8.3 Production de gaz naturel au Canada

On a informé le Comité que plus de la moitié du gaz naturel produit au Canada est exporté aux États-Unis; la United States Energy Information Administration a toutefois indiqué que les importations de gaz naturel aux États-Unis sont à leur niveau le plus bas depuis 1987, et que le pays devrait devenir un exportateur net de gaz naturel à compter de 2017.

4.9 Section 11 : Modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi* (articles 153 à 160)

Des fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada ont comparu pour expliquer la section 11 de la partie 3 et répondre aux questions du Comité sur la mesure proposée.

4.9.1 Mesure proposée

Les fonctionnaires ont expliqué que la section 11 modifierait la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*, qui porte sur les mesures actives d'emploi et le soutien à la formation financés à même le Compte des opérations de l'assurance-emploi, de manière à élargir la définition de « participant ». On entend par « participants » les personnes admissibles au soutien à la formation aux termes des ententes sur le développement du marché du travail, avec les fonds du Compte des opérations.

La responsabilité de la formation et du financement connexe sera transférée aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre des ententes sur le développement du marché du travail actuellement en négociation. La mesure proposée élargirait le bassin des cotisants à l'assurance-emploi que les provinces et les territoires peuvent servir au moyen des programmes financés par leur entente sur le développement du marché du travail. Actuellement, les provinces et les territoires ne peuvent servir que les personnes qui touchent des prestations de revenu passives de l'assurance-emploi, ou celles qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des trois dernières années. La mesure proposée fixerait cette limite à cinq ans, ce qui signifierait que tous les cotisants chômeurs qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des cinq dernières années seraient admissibles à la formation aux termes des ententes sur le développement du marché du travail. La formation serait également accessible aux cotisants qui ont perdu leur emploi et qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-emploi faute d'heures d'emploi assurables, pourvu qu'ils respectent la norme variable d'admissibilité¹³ de leur région.

La section 11 contient une disposition transitoire qui précise que la mesure proposée ne serait pas rétroactive : elle ne s'appliquerait qu'aux demandes présentées à la date de l'entrée en vigueur du projet de loi ou par la suite.

4.10 Section 12 : Modifications à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (articles 161 à 163)

Des fonctionnaires d'Industrie Canada ont comparu pour expliquer la section 12 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée. Ils ont aussi parlé du portefeuille de prêts.

4.10.1 Mesure proposée

Présentement, la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* vise à accroître la disponibilité du financement de l'établissement, de l'agrandissement, de la modernisation et de l'amélioration des petites entreprises exploitées au Canada.

On a expliqué au Comité que la mesure proposée apporterait deux changements relativement mineurs au *Programme de financement des petites entreprises du Canada*, qui existe sous une forme ou une autre depuis 1961. Dans le cadre de ce programme, les banques prêtent aux entreprises, mais partagent les pertes encourues avec le gouvernement fédéral, qui assume 85 % du risque.

Actuellement, seules les entreprises dont les recettes annuelles brutes ne dépassent pas 5 millions de dollars sont admissibles au Programme. Ce seuil, qui n'a pas été changé depuis 1993, serait porté à 10 millions de dollars si la mesure proposée était adoptée.

La mesure proposée ferait également passer le montant maximal des prêts admissibles pour terres ou édifices de 500 000 \$ à 1 000 000 \$. Les fonctionnaires ont rapporté que, lors d'une série de tables rondes en 2014, les intervenants avaient demandé que le montant des prêts soit rehaussé.

¹³ La norme variable d'admissibilité désigne le nombre d'heures assurées nécessaires pour avoir droit aux prestations régulières d'assurance-emploi, selon le taux de chômage dans la région économique de la personne. Pour de plus amples renseignements, voir : Emploi et Développement social Canada, [Aider les Canadiens en situation de chômage : les prestations d'assurance-emploi régulières](#).

4.10.2 Portefeuille de prêts

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont mentionné que des prêts d'environ 850 millions de dollars ont été accordés en 2013-2014, et que ce total devrait passer à 950 millions une fois la mesure proposée adoptée. Ils ont ajouté que, bien que de 100 à 150 entreprises additionnelles devraient pouvoir obtenir un prêt, ils ne s'attendent pas à ce que les pertes du gouvernement fédéral augmentent.

4.11 Section 13 : Modifications à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (articles 164 à 166)

Des fonctionnaires d'industrie Canada ont comparu pour expliquer la section 13 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée.

4.11.1 Mesure proposée

La section 13 modifierait la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), la loi fédérale en matière de protection des renseignements personnels. Cette loi s'applique surtout à la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels dans le cadre d'entreprises fédérales. Elle vise aussi les activités commerciales des organisations du secteur privé, aux échelons fédéral et provincial, à moins que la province ait adopté une loi obligeant le secteur privé à fournir une protection semblable (la LPRPDE parle de « lois essentiellement similaires »). À ce jour, le Québec, la Colombie-Britannique, l'Alberta et, dans le contexte des soins de santé, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador ont adopté des lois essentiellement similaires à la LPRPDE¹⁴.

On a expliqué au Comité que l'Agence mondiale antidopage¹⁵ a demandé au gouvernement fédéral de l'ajouter à la liste des organisations dont l'utilisation des renseignements est couverte par la LPRPDE. L'Agence a fait cette demande parce que l'Union européenne stipule que les renseignements ne peuvent être communiqués qu'aux pays dont le niveau de protection est certifié comme adéquat aux termes des règles de l'Union européenne sur la protection des renseignements. Le Canada a reçu cette certification, et la province de Québec travaille actuellement à l'obtenir.

La section 13 étendrait également l'application de la LPRPDE en modifiant l'article 4 de la *Loi* afin de créer par adjonction la nouvelle annexe 4. Les organismes énumérés dans cette annexe seraient assujettis à la LPRPDE à l'égard des renseignements personnels qui y seront précisés. Les ajouts à l'annexe 4 pourraient être apportés par décret du gouverneur en conseil. Enfin, la section 13 ajouterait une organisation à l'annexe 4, l'Agence mondiale antidopage, à l'égard des « renseignements personnels recueillis, utilisés ou communiqués par l'organisation dans le cadre de ses activités interprovinciales ou internationales ». Ainsi, les modifications proposées à la LPRPDE pourraient en étendre l'application au-delà des entreprises fédérales et des activités commerciales des organismes du

¹⁴ Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, « [Lois sur la protection des renseignements personnels au Canada](#) », *Fiches d'information*, mis à jour en mai 2014.

¹⁵ L'Agence mondiale antidopage, établie en 1999, est un organisme indépendant international qui, financé à parts égales par les gouvernements et les associations sportives, facilite et surveille la lutte contre le dopage. Les efforts antidopage des États et des associations sportives doivent se conformer au [Code mondial antidopage](#), créé en 2004. Ce code réunit différentes politiques, règles et réglementations antidopage utilisées de par le monde. Pour plus de renseignements, voir : Agence mondiale antidopage, [Nos activités](#).

secteur privé, et plus précisément aux organismes qui seraient inscrits à l'annexe 4 à l'égard des renseignements personnels mentionnés dans cette annexe.

4.12 Section 18 : Modifications à la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaules* (articles 230 et 231)

Des fonctionnaires de Sécurité publique Canada ont comparu pour expliquer la section 18 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité. Le Comité a également entendu le témoignage de fonctionnaires du Commissariat à l'information du Canada et de la Gendarmerie royale du Canada, en plus de recevoir un mémoire écrit du commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

4.12.1 Mesure proposée

La section 18 modifierait la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaules*. Cette loi, qui a été sanctionnée et est entrée en vigueur en avril 2012, a modifié le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu* afin de supprimer l'obligation d'enregistrer les armes à feu autres que les armes à feu prohibées ou les armes à feu à autorisation restreinte. La *Loi* prévoyait également la destruction des registres et fichiers relatifs à l'enregistrement des armes à feu autres que les armes à feu prohibées ou les armes à feu à autorisation restreinte. En mars 2015, la Cour suprême du Canada a statué, dans un jugement à cinq contre quatre¹⁶, que l'article 29 de la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaules*, qui exige la destruction de tous les fichiers relatifs à l'enregistrement des armes d'épaule qui se trouvent dans les registres, est un exercice licite de la compétence législative en matière de droit criminel conférée au Parlement par la Constitution et que le Québec – qui a signalé son intention de créer son propre registre¹⁷ – n'a pas droit aux données.

Les fonctionnaires de Sécurité publique Canada ont expliqué que la section 18 vise à empêcher qu'une autre loi, comme la *Loi sur l'accès à l'information*, ne soit invoquée pour empêcher la destruction complète des données du registre des armes d'épaule. Actuellement, le procédé de la *Loi sur l'accès à l'information* pourrait être utilisé pour accéder à ces données.

La section 18 ajouterait donc un paragraphe précisant que la *Loi sur l'accès à l'information*¹⁸ ne s'applique pas dans le contexte de la destruction des dossiers versés au registre des armes d'épaule. Le paragraphe serait applicable rétroactivement au 25 octobre 2011, date du dépôt et de la première lecture à la Chambre des communes du projet de loi C-19, *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule*. En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires de Sécurité publique ont précisé qu'ils devaient s'assurer que la volonté du Parlement de détruire les données du registre ne soit pas contrariée dans l'éventualité où un avis d'accès aurait été reçu avant le 5 avril 2012, date de la sanction royale de la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule*.

¹⁶ [Québec \(Procureur général\) c. Canada \(Procureur général\)](#), 2015 CSC 14.

¹⁷ Voir Louise Elliott et Tracey Lindeman, « [Quebec vows to create its own long-gun registry despite Supreme Court ruling](#) », *CBC News* en ligne, 27 mars 2015.

¹⁸ [Loi sur l'accès à l'information](#), L.R.C. (1985), ch. A-1. Le paragraphe proposé précise que les articles suivants de la *Loi sur l'accès à l'information* ne s'appliqueraient pas : art. 4 (droit d'accès); art. 30 (plaintes); art. 36 (pouvoirs du commissaire à l'information pour la tenue des enquêtes); art. 37 (conclusions et recommandations du Commissaire à l'information); art. 41, 42 et 46 (révision par la Cour fédérale); art. 67 (entrave); et art. 67.1 (entrave au droit d'accès).

En réponse à la question d'un membre du Comité, les responsables de la Gendarmerie royale du Canada ont dit qu'ils n'avaient pas été consultés sur la mesure proposée, et qu'ils n'avaient pas participé à son élaboration.

4.12.2 Commissaire à l'information du Canada

Le 14 mai 2015, la commissaire à l'information du Canada a déposé au Parlement un rapport spécial relatif à une enquête sur une plainte déposée contre la Gendarmerie royale du Canada au sujet des fichiers du registre des armes d'épaule¹⁹. La demande à l'origine de cette plainte, relative à l'accès à l'information contenue dans le registre des armes d'épaule, avait été déposée en mars 2012, soit avant que la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaules* n'entre en vigueur. En étant arrivée à la conclusion que la Gendarmerie royale du Canada avait détruit les fichiers visés par la demande « en sachant qu'ils étaient assujettis au droit d'accès conféré par le paragraphe 4(1) de la *Loi* », la commissaire en a saisi, le 26 mars 2015, le procureur général du Canada pour possible entrave au droit d'accès aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*²⁰.

La commissaire à l'information a recommandé au Comité de supprimer la section 18 du projet de loi C-59, puisque celle-ci vise la non-applicabilité de la *Loi sur l'accès à l'information* rétroactivement au 25 octobre 2011, ce qui engloberait un plus grand nombre de dossiers que ce que prévoyait la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaules*.

4.12.3 Commissaire à la protection de la vie privée du Canada

Dans son mémoire écrit, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada a recommandé au Parlement d'envisager de permettre aux plaintes déposées et procédures déjà engagées de suivre leur cours jusqu'à leur fin. Il a aussi recommandé de conserver l'approche préconisée dans la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule*, qui maintenait certaines protections générales pour les renseignements personnels tout en autorisant leur suppression.

4.13 Section 20 : Congés de maladie et programmes d'invalidité (articles 253 à 273)

Des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor ont témoigné devant le Comité pour expliquer la section 20 de la partie 3 et répondre aux questions des membres du Comité sur la mesure proposée ainsi que sur les économies prévues. Le Comité a aussi entendu le témoignage de représentants de l'Alliance de la fonction publique du Canada et de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, en plus de recevoir un mémoire écrit de l'Association canadienne des employés professionnels.

4.13.1 Mesure proposée

Les fonctionnaires ont expliqué que le gouvernement fédéral travaille actuellement, avec les agents négociateurs, à conclure dans des délais raisonnables une entente sur la réforme nécessaire des congés d'invalidité et de maladie. Une nouvelle ronde de négociations collectives a débuté en 2014, et la priorité du gouvernement fédéral est de mettre en place un nouveau système moderne, complet et

¹⁹ Commissariat à l'information du Canada, [Enquête sur une demande d'accès à l'information concernant le registre des armes d'épaule Rapport d'enquête – 3212-01427](#), Rapport spécial présenté au Parlement, mai 2015.

²⁰ Commissariat à l'information du Canada, [Le projet de loi C-59 établit un précédent dangereux contre le droit quasi constitutionnel des Canadiens à l'information](#), 14 mai 2015, Gatineau (Québec).

judicieux pour la gestion des congés de maladie et d'invalidité. En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que le système de congé de maladie du gouvernement fédéral – qui prend la forme d'une banque de congés accumulés – a de 40 à 60 ans de retard sur celui des grandes entreprises.

Selon les fonctionnaires, il s'agit donc d'un système obsolète qui est désavantageux tant pour les employé(e)s que pour les contribuables. Ainsi, alors que plus de 60 % des fonctionnaires n'ont pas assez de congés accumulés pour couvrir une pleine période d'invalidité de courte durée, les employé(e)s de longue date ont au contraire plus de journées accumulées qu'ils ne pourront jamais en utiliser. Cependant, les représentants de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada ont dit que seulement 15 % de tous les fonctionnaires n'ont pas assez de jours accumulés pour prendre un congé d'invalidité de courte durée.

Les fonctionnaires ont avancé que le nouveau système intégrera parfaitement les congés de maladie et les prestations/soutiens d'invalidité, tout en mettant l'accent sur la gestion active et rapide des cas comme la réadaptation et le soutien au retour du travail. L'objectif sera d'aider les employé(e)s à revenir au travail en santé et rapidement.

Les fonctionnaires ont dit que le gouvernement fédéral est prêt à envisager des améliorations raisonnables aux propositions qu'il a adressées aux agents négociateurs. Cependant, si les négociations ne débouchent pas sur une entente, il mettra en place un système modernisé de gestion des congés de maladie et d'invalidité. En effet, la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le Conseil du Trésor du Canada à établir les modalités d'emploi des fonctionnaires, dont celles relatives aux congés, et à modifier les autres programmes d'assurance collective et d'avantages sociaux.

4.13.1.1 Congés de maladie

La section 20 autoriserait le Conseil du Trésor du Canada à établir les conditions d'emploi en ce qui touche les congés de maladie, malgré la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Ces conditions peuvent notamment viser ce qui suit :

- le nombre d'heures de congé de maladie par exercice;
- le nombre d'heures non utilisées que les fonctionnaires peuvent reporter au prochain exercice;
- le sort des heures non utilisées immédiatement avant la date de mise en œuvre fixée par décret du Conseil du Trésor du Canada.

Les conditions d'emploi établies ou modifiées en vertu de la section 20 seraient réputées incorporées dans toute convention collective ou décision arbitrale en vigueur, malgré toute disposition contraire de la convention collective ou de la décision arbitrale. De plus, ces termes d'emploi remplaceraient les conditions qui sont maintenues en vigueur après qu'un avis de négociateur collectivement eut été donné. Toute disposition d'une décision arbitrale rendue au cours de la période d'application (la période de quatre ans suivant la date de mise en œuvre du programme d'invalidité de courte durée) ou rétroactivement à cette période, qui est incompatible avec les conditions d'emploi relatives aux congés de maladie serait inopérante.

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que les employé(e)s peuvent actuellement accumuler plus d'une journée et quart par mois, ou 15 jours par année, en vertu de leur convention collective. La mesure proposée impactera 27 conventions collectives dans l'administration publique centrale.

4.13.1.2 Programmes d'invalidité de courte et de longue durée

Les fonctionnaires ont dit que le gouvernement fédéral précisera la date d'ici laquelle le Conseil du Trésor du Canada devra établir le nouveau programme d'invalidité de courte durée. Celui-ci pourra toutefois être modifié par le Conseil du Trésor du Canada pendant les quatre années de la période d'application. Les modifications se fonderont sur les recommandations conjointes d'un comité établi par le Conseil du Trésor du Canada et formé de représentants de l'employeur et des agents négociateurs. Ce comité aura pour mission d'examiner le programme, d'en évaluer leur fonctionnement et l'administration et de proposer des améliorations.

Les fonctionnaires ont dit au Comité que le gouvernement fédéral négociait actuellement l'éventuel ajout d'une période d'attente au programme d'invalidité de courte durée, possibilité qui ne plaît pas aux agents négociateurs.

4.13.2 Économies prévues

En réponse à la question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont dit que, si les congés de maladie accumulés étaient supprimés, c'est un passif éventuel de 900 millions de dollars qui serait économisé en 2015-2016. Les représentants de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada ont rétorqué que l'élimination des congés de maladie accumulés ne susciterait pas d'économies réelles, puisque les fonctionnaires en congé de maladie ne sont habituellement pas remplacés.

4.13.3 Syndicats de la fonction publique

Les représentants de l'Alliance de la fonction publique du Canada et l'Association canadienne des employés professionnels, dans son mémoire écrit, ont recommandé que la section 20 soit supprimée du projet de loi C-59, parce qu'elle enfreint selon eux le droit aux libres négociations collectives garanti à l'alinéa 2d) de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les représentants de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada ont eux aussi recommandé la suppression de la section 20, pour la même raison et aussi parce qu'elle enfreindrait le droit de grève enchâssé à l'alinéa 2d) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

ANNEXE A : TÉMOINS

Le mardi 26 mai 2015 (1416)

Ministère des Finances Canada :

James Greene, directeur, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt;

Miodrag Jovanovic, directeur, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Alexandra MacLean, directrice, Législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Trevor McGowan, chef législatif principal, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Geoff Trueman, directeur général (Analyse), Direction de la politique de l'impôt.

Le mercredi 27 mai 2015 (1348)

Ministère des Finances Canada :

Miodrag Jovanovic, directeur, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Daniel MacDonald, chef, Transfert canadien en matière de santé, Transfert canadien en matière de programmes sociaux et des politiques pour le Nord, Division des relations fédérales-provinciales;

Brad Recker, chef principal, Division de la politique budgétaire, Direction des politiques économiques et budgétaires;

Geoff Trueman, directeur général (Analyse), Direction de la politique de l'impôt.

Emploi et Développement social Canada :

Andrew Brown, directeur, Travailleurs autonomes, bénéfices spéciaux et politique horizontale;

David Charter, conseiller principal, Politique stratégique;

Siobhan Harty, directrice générale, Politique sociale;

Margaret Hill, directrice principale, Politique stratégique et réforme législative;

Stuart Pearce, analyste principal de la politique, Travailleurs autonomes, bénéfices spéciaux et politique horizontale;

Charles Philippe Rochon, directeur adjoint, Analyse de la législation du travail;

Annette Ryan, directrice générale, Politique de l'assurance-emploi.

Industrie Canada :

Denis Martel, directeur, Direction de la politique des brevets;

Scott Vasudev, chef, Division de la classification des affaires internationales et de la politique administrative.

Patrimoine canadien :

Thomas Owen Ripley, gestionnaire, Questions législatives et parlementaires, Direction générale de la politique du droit d'auteur et du commerce international;

Nathalie Théberge, directrice générale, Politique du droit d'auteur et commerce international.

Le jeudi 28 mai 2015 (1347)

Ministère des Finances Canada :

Steven Kuhn, chef, Finances internationales, Direction des finances et échanges internationaux.

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement :

Marc-Yves Bertin, directeur général, Gestion de l'Enveloppe d'aide international, Politiques stratégiques.

Emploi et Développement social Canada :

Monika Bertrand, directrice exécutive, Assurance Emploi Partie II, Prestations et Mesures.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Jennifer Champagne, avocate;

Kim Gowing, directrice principale, Politique sur les pensions et relations avec des intervenants;

Bayla Kolk, sous-ministre adjointe, Secteur des pensions et avantages sociaux;

Carl Trottier, sous-ministre adjoint délégué, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

Sécurité publique Canada :

Caroline Fobes, sous-directrice exécutive et avocate générale, Services juridiques;

Mark Potter, directeur général, Politiques de police.

Industrie Canada :

Derek Gowan, gestionnaire, Politique sur le programme de financement des petites entreprises du Canada;

Chris Padfield, directeur général, Direction générale de la petite entreprise.

Ressources naturelles Canada :

Terence Hubbard, directeur général, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie;

Jean-François Roman, conseiller juridique.

Le mardi 2 juin 2015 (1347)

Ministère des Finances Canada :

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances;

Nicholas Leswick, directeur général, Direction des politiques économique et budgétaire;

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Paul Rochon, sous-ministre.

Fédération canadienne des contribuables :

Aaron Wudrick, directeur fédéral.

Le mercredi 3 juin 2015 (1345)

Institut de la propriété intellectuelle du Canada :

Jeffrey Astle, président sortant;

Steven B. Garland, ancien président.

Association canadienne de soins et services à domicile :

Nadine Henningsen, directrice exécutive.

Alliance de la Fonction publique du Canada :

Chris Aylward, vice-président exécutif national;

Liam McCarthy, coordonnateur des négociations.

Institut professionnel de la fonction publique du Canada :

Debi Daviau, présidente;

Isabelle Roy, avocate générale.

Le mercredi 3 juin 2015 (1845)

Commissariat à l'information du Canada :

Nancy Bélanger, avocate générale et directrice des services juridiques;

Suzanne Legault, commissaire à l'information du Canada.

Gendarmerie royale du Canada :

Peter Henschel, sous-commissaire, Service spécialisé de la police;

Rennie Marcoux, dirigeante principale de la planification et des politiques stratégiques.

ANNEXE B : MÉMOIRES

- Association du Barreau canadien
- Commissaire à la protection de la vie privée
- Association canadienne des employés professionnels
- Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
- Law Society of British Columbia
- La Chambre des notaires du Québec

